BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
Georges RENARD
Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France

Le Tabac et les Allumettes

PAR

Claude RÉAL et H. RULLIÈRE

PARIS
LIBRAIRIE OCTAVE DOIN
GASTON DOIN, ÉDITEUR

1925

[illegible]

26. V. '25

Gaston DOIN, Editeur, 8, Place de l'Odéon, Paris, 6e

BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

Georges RENARD

Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France

Dans une époque où le monde du travail est en pleine transformation, où le relèvement de la prospérité matérielle de la France exige le concentration et l'harmonie de toutes les forces nationales, il nous paraît d'une importance extrême de mettre à la portée du public et des travailleurs eux-mêmes des livres qui leur fourniront des notions exactes sur les métiers exercés en notre pays.

Il ne s'agit pas de faire concurrence aux ouvrages purement techniques qui existent déjà ; les procédés de chaque métier, qu'il est indispensable aux spécialistes de connaître, ont peu d'intérêt pour la masse des lecteurs ; ils ne doivent occuper ici qu'une place restreinte.

En revanche, une attention particulière sera

donnée à l'historique sommaire, mais précis, de la profession ; à l'organisation et à l'administration des entreprises ; aux rapports des employeurs avec les différentes catégories de leurs employés (salaires, durée de la journée, contrats collectifs, règlements d'ateliers, participation aux bénéfices, etc.) ; à la question de l'apprentissage ; aux maladies professionnelles ; à la vie et aux revendications des ouvriers ; aux améliorations désirables et possibles.

Nous ferons en sorte que chaque volume soit composé par un spécialiste, qui, ayant, comme on dit, mis la main à la pâte, aura vu de près les choses et les gens dont il parlera.

Les volumes sont publiés dans le format in-16 ; ils comprendront chacun de 300 à 500 pages, avec ou sans figure dans le texte, Chaque volume se vendra séparément.

Bibliothèque Sociale des Métiers

TABLE DES VOLUMES
ET LISTE DES COLLABORATEURS

---

*Les volumes publiés sont indiqués par un **

LES INDUSTRIES MÈRES :

* **Les produits chimiques.** MATAGRIN.
* **Les travailleurs du livre et du journal.** 3 volumes, Georges RENARD.

LE VÊTEMENT :

La lingerie. Jeanne BOUVIER.
Fleurs, plumes et modes. Marguerite BOURAT.
Fourrure et pelleterie. Mme Claude RÉAL et RULLIÈRE.
La confection. REGENBACH et RULLIÈRE.
La grande couture. MARTSCHOUCK.
La dentelle. Mathilde PARAF.
L'ouvrier en soie. LEROUDIER.
Les industries du coton. X...
Les industries de la laine. Napoléon LEFEBVRE.
Chaussure et ganterie. DRET.
Cuirs et peaux. ROUX.

La bijouterie. LEFÈVRE.
Diamantaires et lapidaires. Gaston STIEGLER.
* **Les Joujoux.** Pierre CALMETTES.
Le blanchissage. X...
La chapellerie. VAILLANT.

MÉTALLURGIE :

* **La mine et les mineurs.** BARTUEL et RULLIÈRE.
Le fer, l'acier, la fonte. DERULLE (*Sous presse*).
Taillandiers et dinandiers. Alfred LOUÉE.
Les instruments de précision. CHEVALLIER.

SERVICES PUBLICS :

Les travailleurs de la route. Piere MASSÉ.
Les travailleurs municipaux. Mme Claude RÉAL et M. HOURTICQ.
Les services de santé. MERMA.
L'instituteur. GLAY.
* **L'institutrice.** Marguerite BODIN.
* **Poste et postiers.** B. LAURENT.
* **Tabacs et allumettes.** Mme Claude RÉAL et RULLIÈRE.
Les gaziers. JOBERT.

BATIMENT :

* **Les maçons.** BORIE.
La charpente. MEININGER.
Les métiers accessoires du bâtiment. Achille PICART.
Le meuble. THOMSEN.
La tapisserie. Dr CHARPY.
Les verriers. DELZANT.
Les céramistes. Platon ARGYRIADÈS.

ALIMENTATION :

* **Meunerie, boulangerie, pâtisserie.** A. SAVOIE.
L'épicerie. Marcel LAURENT.
Bouchers et charcutiers. DU MAROUSSEM.
Cuisiniers, garçons de café, de restaurant, de marchand de vin. DIDARET.
Les industries du sucre. ANTOURVILLE.
La tonnellerie. Edmond POTIER.
L'industrie hôtelière. GRATEROLLE et Mme Claude RÉAL.
Les gens de maison. Mme MOLL-WEISS (*Sous presse*).
La pêche. BRAULT.

SOINS DU CORPS :

La savonnerie. MATAGRIN.
Les coiffeurs. DESPLANQUES.

AGRICULTURE :

* **L'ouvrier agricole.** P. RÉGNIER.
Maraîchers, horticulteurs, vignerons. Alph. HODÉE.
Les bûcherons. Emile DUMAS.

TRANSPORTS :

Les employés et ouvriers des chemins de fer. BIDEGARAY.
Fiacres et taxis. GUINCHARD.
* **La batellerie.** Louis LOUIS.
Les dockers. BRAULT.

COMMERCE :

Les employés de commerce. Eugène GRENIER.
Les employés de banque. Lucien VOL.
Les sténo-dactylographes. Mlle PIERROT.
* **Les forains.** Charles MALATO.

SPECTACLES :

* **Les métiers du théâtre.** Pierre PARAF.
Le cinéma. DELPEUCH.
Les instruments de musique. Pierre PARAF.

(Cette liste sera complétée au fur et à mesure que la collection paraîtra).

BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Georges RENARD

Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France

LE TABAC ET LES ALLUMETTES

A LA MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
Georges RENARD
Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France

Le Tabac et les Allumettes

PAR

Claude RÉAL et H. RULLIÈRE

PRÉFACE
PAR EDMOND DU MESNIL

PARIS
LIBRAIRIE OCTAVE DOIN
GASTON DOIN, ÉDITEUR
1925

PRÉFACE

La BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS, publiée sous la haute direction de M. Georges Renard, Professeur d'Histoire du Travail au Collège de France, est une œuvre de vulgarisation remarquable.

M. G. Doin, éditeur, la pare de tout son goût de bibliophile, et les auteurs choisis, les sujets traités, nous donnent une série de monographies vivantes, fouillées, complètes, du plus vif intérêt.

Au temps que nous vivons, les problèmes économiques et sociaux prennent une importance et une extension considérables. Pour bien les comprendre, encore faut-il bien connaître les « Métiers ».

Les ouvrages parus de la BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS nous offrent ainsi une documentation précise et précieuse.

M. H. Rullière, qui a déjà contribué à la collection de la BIBLIOTHÈQUE SOCIALE DES MÉTIERS par un excellent livre *La Mine et les Mineurs*, en collaboration avec M. C. Bartuel, vient, cette fois, de

collaborer avec Mme Claude Réal, et leur union — révérence gardée — a été heureuse et féconde.

Ils ont donné le jour à un vigoureux enfant, admirablement constitué, qui a été baptisé *Le Tabac et les Allumettes.*

Lorsque les aimables auteurs m'ont présenté leur nouveau-né, ils m'ont fait un grand plaisir et causé un gros embarras. Ils me demandaient d'être son parrain, de le présenter dans le monde. Tout en acquiesçant, (car il faut bien flatter les manies des parents), je pensais en moi-même : « Voilà un sujet qui doit être bien ennuyeux ; enfin !... »

Quelle erreur !

Je me suis penché sur lui, je l'ai étudié, j'ai appris à le bien connaître, et vous me voyez non seulement intéressé, mais charmé.

Il est impossible de présenter un ouvrage d'apparence aride avec une documentation technique plus complète, une érudition plus avertie, une variété d'agrément plus originale.

Ainsi comprise, la vulgarisation n'est pas seulement une science utile, mais un art charmant. Mme Claude Réal et M. H. Rullière y ont atteint la perfection.

Leur excellent ouvrage comprend une partie historique, une partie technique, une partie économique, une partie anecdotique, qui forment un ensemble rare. Car il n'est pas banal de pouvoir poursuivre la grave étude des Monopoles et de la Nationalisation, ou d'apprendre l'origine et l'his-

toire, la législation, les propriétés et l'usage du tabac, la fabrication du cigare, de la cigarette et des allumettes, cependant que des épigrammes lestes, des refrains joyeux, des « *J'ai du bon tabac* » de toutes les époques fredonnent dans votre mémoire.

A côté de statistiques sévères, vous trouverez dans *Le Tabac et les Allumettes* des pièces de vers aimables et M. Edouard Herriot n'y goûtera pas sans émotion des poèmes et des chansons consacrés à la pipe.

Croyez-moi, lisez ce livre et faites le lire. Il est rare de pouvoir recueillir dans un même ouvrage tant d'éléments divers d'un égal intérêt, et de pouvoir s'instruire en se récréant.

Enfin, laissez-moi ajouter que la moindre originalité de l'œuvre de Mme Claude Réal et de M. H. Rullière n'est pas d'avoir pensé à moi pour une Préface sur *Le Tabac et les Allumettes*, car je ne fume pas, et j'ai renoncé depuis longtemps à faire prendre les allumettes de la régie.

EDMOND DU MESNIL,
Directeur du RAPPEL.

Paris, le 1er mars 1925.

LE TABAC ET LES ALLUMETTES

PREMIÈRE PARTIE

Histoire du Tabac
Son introduction en Europe

CHAPITRE PREMIER

LA DÉCOUVERTE DU TABAC SON INTRODUCTION EN FRANCE ET EN EUROPE

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine du tabac (1). Les premiers récits mentionnant son existence datent du XV[e] siècle. Les uns estiment qu'il tire son nom de l'île de Tabago (2), une des

(1) Voir Appendice note 1.

(2) Ce mot est né en Amérique. C'était en premier lieu, d'après SCHWENK, le nom du vase dans lequel les indigènes fumaient le tabac. La plante elle-même s'appelait *cohiba* ou *cohaba*, surtout à Haïti. D'après un extrait de *l'Histoire Générale des Indes* de Barthélémy DE LAS CASAS, le nom de tabac vient de la pipe primitive, de l'ustensile dont on se servait pour aspirer la fumée, qui était un roseau percé, ayant la forme d'un V.

petites Antilles, les autres de la ville de Tabassa, dans le Mexique, où les Espagnols l'auraient rencontré pour la première fois. Suivant d'autres auteurs, l'usage du tabac était déjà ancien à cette époque dans le Nouveau Monde, particulièrement dans la vallée du Mississipi.

Ce qui est généralement admis, c'est que la première description détaillée du tabac se trouve dans les relations du voyage de Christophe Colomb. Le 28 novembre 1492, après soixante-cinq jours de traversée, Christophe Colomb apercevait les côtes de l'île la plus importante des Antilles, Cuba. Cette vue transporta de joie l'âme énervée et révoltée de l'équipage du grand navigateur. C'était ce Nouveau Monde, si ardemment désiré !

Mais la surprise la plus impressionnante qu'éprouvèrent les voyageurs après avoir mis pied à terre dans l'île, ce fut d'apercevoir des hommes faits comme eux et qui rejetaient par le nez et par la bouche des colonnes de fumée. Ces nuages bleauâtres provenaient d'un foyer de combustion placé à l'extrémité d'un roseau dont les naturels portaient à leurs lèvres le bout opposé sur lequel ils exerçaient d'énergiques succions (1). Le foyer

---

(1) L'évêque Don Barthélémy de Las Casas dit dans son *Histoire générale des Indes :* « Le tison que tiennent les naturels du pays est une espèce de mousqueton bourré de feuilles sèches, et les Indiens l'appellent *tabaco* et l'allument par un bout, tandis qu'ils hument par l'autre extrémité en aspirant entièrement sa fumée avec leur haleine. »

était garni avec les fragments de feuilles d'une plante croissant dans le pays et desséchée par son expositon aux rayons solaires. Cette plante croissait spontanément sans être cultivée; les habitants des Antilles et d'une partie de l'Amérique l'appelaient *tabaco* (1), tandis qu'au Brésil on la désignait sous le nom de *petun*. D'ailleurs ce nom de petun était fort usité en Amérique, notamment dans le Yucatan et la Floride.

Les navigateurs qui fréquentaient de plus en plus les parages du Nouveau Monde étaient frappés de voir les Indiens manifester un vrai culte pour cette plante. Ils la roulaient en petits paquets qu'ils portaient suspendus à leur ceinture et à leur cou; ils la brûlaient en gros faisceaux et dansaient dans la fumée épaisse de ses racines, de ses tiges et de ses feuilles à demi desséchées. Le petun leur était comme un bon génie, comme un dieu ; le dieu de la Vengeance, le dieu de la Délivrance de leur patrie, le dieu de la Mort, *le nicotiana tabacum* (2).

---

(1) *Tabaco* est le nom espagnol, et *tobacco* le nom anglais.

(2) Tout guerrier indien portait dans son carquois un coquillage ou une petite noix de coco, garnis d'une substance dans laquelle, pour donner la mort, il trempait la pointe de sa lance ou de ses flèches. Le secret de ce poison appartenait aux anciens et aux prêtres du culte. Ces derniers cherchaient la substance dans les sucs de certains végétaux, sur lesquels ils portaient leur adoration. C'était, entr'autres, un arbuste élégant, aux larges feuilles veloutées, à la fleur épanouie en forme de calice. Cette plante, chère et sacrée aux sauvages de l'Amérique, c'était le tabac.

C'est que, chez ces idolâtres, l'instinct religieux les poussait à voir partout le principe du Mal ou la Fatalité. Pour s'en préserver, il fallait se mettre sous la protection de Génies bienfaisants, personnifiés par une plante, un animal, une pierre. Tous ces génies du bien étaient dénommés Manitous et un de leurs Manitous les plus vénérés était justement celui qui résidait dans la plante petun (tabac).

Chaque Indien avait d'ailleurs son Manitou de prédilection, sa plante personnelle. Le culte du grand Manitou se faisait en commun, lorsqu'on lui demandait assistance pour des malheurs publics, tels qu'inondations, sécheresses, famines, guerres intestines de tribu à tribu, etc.

En somme, le tabac était pour les Indiens une plante sacrée, comme le gui pour les Gaulois.

Les ministres de leur culte — car l'idolâtrie a ses prêtres comme le paganisme et le monothéisme — se servaient du petun pour fanatiser leurs croyants aux jours des grandes fêtes, aux approches de grands événements, des batailles surtout. Ils le brûlaient, comme dans nos temples nous brûlons l'encens. Au milieu des vapeurs qu'ils absorbaient, ils se plongeaient dans un état d'ivresse narcotique qui n'était aux yeux de la foule crédule que la pénétration du génie protecteur qui leur apparaissait pour les inspirer et les conduire.

Leurs espérances reposaient toutes dans ce dieu Petun et pour s'identifier avec leur mystérieux pro-

tecteur, ils se saturaient de ses vapeurs âcres et brûlantes. Les guerriers y puisaient un entraînement et des colères qui leur faisaient braver la mort pour mieux la donner.

Les prêtres et les chefs se servaient aussi du tabac pour aviver leur intelligence durant les cérémonies religieuses en l'honneur de leur dieu Kiwasa (1) et donner à leurs invocations plus de puissance. Dans les tons divers des nuages de fumée s'élevant autour de leur divinité, les augures discernaient les maux menaçant les indigènes et les indications pour écarter ces maux.

Le prêtre, chez les Natchez, rendait hommage à la divinité en lançant une bouffée de tabac vers le ciel au lever du soleil.

Le calumet, la pipe des sauvages, est encore chez certaines peuplades un symbole de paix. Un Caraïbe, dit Bernardin de Saint Pierre, faisait fumer, en signe de paix, des matelots dans son calumet. Pour terminer une guerre, on envoyait aux ennemis un calumet de paix, toujours reçu avec de grands honneurs ; car l'Esprit était censé résider dans la fumée. Il y avait aussi le calumet de guerre qu'on se passait de bouche en bouche, au moment de décider une expédition en signe d'enrôlement.

Le calumet est une pipe de quatre pieds de

(1) Cette divinité était surtout en honneur dans l'île de Cuba.

long avec foyer de terre rouge et tuyau d'un bois léger sur lequel sont peints des emblêmes de diverses couleurs. Quelques tribus lui donnent le nom de *yoli* ou *picelt*, ou bien encore de *gett* ou *piciète*.

En dehors de l'ascendant religieux du petun sur les sauvages d'Amérique, ils attribuaient encore à cette plante une influence curative sur les maladies.

Les Espagnols, peu disposés à croire à la divinité du tabac, étaient toutefois portés à lui reconnaître les vertus curatives que lui attribuaient les Indiens. D'ailleurs, ils auraient, dit-on, contracté eux-mêmes l'habitude de fumer dès le début du XVIe siècle, car il paraît que, les compagnons de Magellan ayant débarqué en 1521 dans l'une des Philippines, un indigène caché derrière des bambous les observa de loin et raconta que les nouveaux venus mangeaient du feu pour terminer leur repas.

Les Européens durent prendre goût à l'ivresse que procure le tabac ; car ils en rapportèrent de nombreux échantillons en quittant le Nouveau Monde. Christophe Colomb leur en avait d'ailleurs donné l'exemple ; car, dès que les circonstances le lui permirent, il en confia des échantillons au missionnaire Fray Romano Pane, pour les porter à Charles-Quint en 1518. La culture du tabac se répandit vite en Espagne et dans le Portugal. A Madrid, on fuma la plante desséchée, tandis qu'à Lisbonne on l'utilisa sous forme de poudre qu'on introduisait dans les narines. Les am-

bassadeurs ne tardèrent point à offrir des feuilles et des graines de tabac aux souverains qu'ils représentaient dans la Péninsule Ibérique.

Alors cette plante, mystérieux Protée dépouillant son essence divine d'Amérique, vint prendre place sur le trône de la médecine, au milieu des peuples civilisés de l'Europe du seizième siècle.

C'était, du reste, le bon temps. L'Europe était encore enlisée dans les superstitions du Moyen Age. Les charlatans, les sorciers, les devins, les magiciens, les astrologues, tous ces exploiteurs de l'ignorance humaine étaient en pleine faveur. L'arrivée du tabac fut pour eux une bonne fortune. Ses effets extraordinaires le firent entrer d'emblée dans la médecine et dans le sciences occultes :

« Et pourquoi, disait-on, le tabac des Indiens ne guérirait-il point les infirmités humaines, aussi bien que le bouillon de vipères, le pâté de cloportes et de lombrics, l'huile de fourmis, la poudre d'yeux d'écrevisses, la fiente de chien, désignée sous le nom pompeux *d'album græcum* pour cacher aux estomacs délicats son origine par trop nauséabonde ?... » (1).

Le tabac fut introduit en Italie par le nonce du pape, le cardinal de Sainte Croix, en Angleterre par Francis Drake où il fut mis à la mode par sir Walter Raleigh et d'autres grands seigneurs

---

(1) Dr H. A. Depierris, *Le Tabac abrège-t-il l'existence ?* E. Flammarion, éditeur.

qui y avaient pris goût en Virginie où, comme à Hispaniola, il tenait une place importante dans les cérémonies indiennes ; enfin il fut introduit en France par Jean Nicot de Villemain en 1560 (1).

Jean Nicot naquit à la fin de 1529 ou tout au moins avant 1533. La date de 1530 est probablement la date juste, bien qu'elle ne soit authentifiée par aucun document.

Il fit ses études de droit à Toulouse et partit ensuite pour Paris. A la Cour, il se révéla plutôt écrivain que courtisan. On lui confia — c'est lui qui nous l'apprend dans son *Dictionnaire* à l'article *Chartres* — la garde « des garde-robbes des Chartres suyvans la Court (2) ». Plus tard, en 1557, le roi Henri II lui octroya une charge de maître des requêtes.

---

(1) Le tabac avait été apporté antérieurement dans notre pays sous le nom de *petun* par un moine cordelier originaire d'Angoulême, André Thivet, à la suite d'un voyage au Brésil, en 1556. Dans son ouvrage, la *France Antarctique*, Thivet parle d'une herbe appelée *petun* au Brésil où on la dit fort salubre pour faire distiller et consumer les humeurs du cerveau. « Vray est que si l'on prend trop de ceste fumée ou parfum, elle enteste et enivre comme le fumet d'un fort vin. »

Malgré cette description tentante, la fameuse herbe fut sans doute demeurée toujours un objet de curiosité sans Jean Nicot de Villemain (Voir Appendice, note 2) qui la fit connaître à la Cour de France et sut y intéresser la reine Catherine de Médicis. La famille de Jean Nicot, qui existe encore dans le midi de la France, porte dans ses armes un pied de *tabac*.

(2) Edmond Michel, *Jean Nicot et sa famille*. Imprimerie-librairie Edouard Privat. Toulouse 1897.

En 1559, Jean Nicot, maître des requêtes « des défunts rois et dauphins François et de la royne mère », fut nommé ambassadeur en Portugal. Un jour, en 1560, un gentilhomme flamand, alors garde des papiers royaux à Lisbonne, auquel il rendait visite, lui fit cadeau de quelques graines d'une plante nouvelle, récemment apportée de la Floride. Nicot la fit semer et la cultiva. Le gentilhomme flamand dont il s'agit est Damian de Goes, qui était né en Portugal, mais s'était fait remarquer par ses écrits à Louvain, où il avait vécu longtemps.

M. Ferdinand Denis, qui rapporte ces faits d'après Néander (1), explique comment les Portugais, dont toutes les relations étaient avec le Brésil, possédaient des graines provenant de l'Amérique du Nord. Elles avaient été rapportées, dit-il, par les compagnons d'un fameux aventurier, Hernand de Soto, qui avec six cents hommes, avait parcouru la Floride.

Son expédition a été contée par un gentilhomme portugais, qui en fit paraître le récit en 1585 (2).

C'est dans le jardin de Nicot à Lisbonne, dit-on, que la plante aurait été vue par François de Lorraine, commandeur des galères du Ponant et Grand

(1) Néander (Jean), médecin allemand né à Brême en 1596, mort vers 1630. Il fut docteur en philosophie et en médecine avant sa vingtième année.

(2) F. Bère, ingénieur des Manufactures de l'État, *Les Tabacs*. Imprimeries réunies, Paris.

Prieur de France, et ce seigneur en fut si enchanté qu'il la fit à son tour fructifier dans tout le royaume. De là, pour le tabac, vinrent les noms *d'herbe à l'Ambassadeur* et *d'herbe de M. le Prieur.*

Nicot, sachant la plante nouvelle réputée au point de vue médical pour la guérison des maux de tête, en vérifia lui-même les propriétés bienfaisantes et constata qu'elles étaient exactes. Alors, agissant en adroit courtisan, il fit parvenir à Catherine de Médicis, qui souffrait de migraines, de la poudre de tabac, en déclarant que, pour soulager ses souffrances, c'était là le remède infaillible.

La reine de France, entourée de sa cour et avec un grand cérémonial, reçut les premières feuilles et les premières graines de tabac auxquelles on avait joint une instruction pour leur mode d'emploi et leur culture.

Pleine de confiance, la régente se mit à priser, et naturellement tous les personnages de la cour l'imitèrent.

Quelques auteurs éminents ont affirmé que le tabac et son emploi comme narcotique sont également indigènes dans quelques parties de l'Europe et de l''Asie. Liébault (1) pense que la plante était connue en Europe bien avant la découverte du Nouveau Monde et qu'il en a été trouvé beau-

---

(1) Liébault (Ambroise-Auguste), médecin français, né à Farrières (Meurthe-et-Moselle), en 1823. Il s'est occupé d'hypnotisme et de suggestion.

coup de pieds dans les Ardennes; mais un autre auteur soutient qu'elle est d'origine transatlantique et, pour expliquer les assertions de Liébault, suggère que quelques graines avaient pu être transportées par les vents d'un continent à l'autre. Pallas (1) dit: « Parmi les Chinois et parmi celles des tribus mongoles qui entretiennent le plus de relations avec le Céleste Empire, l'habitude de fumer est si générale, si fréquente que la poche à tabac attachée àleur ceinture constitue une partie essentielle de leurs vêtements et que c'est sur la forme de leurs pipes que les Hollandais semblent avoir pris le modèle des leurs ; enfin la préparation des feuilles jaunes, simplement hachées et placées ensuite dans les pipes, est si particulière, qu'il paraît impossible que tout cela leur vienne d'Amérique par la voie de l'Europe, quand on songe surtout que l'Inde, où la pratique de fumer n'est pas aussi générale, sépare la Perse de la Chine. » Meyer (2) constate aussi « que la consommation du tabac dans l'Empire Chinois est immense et que l'usage semble en remonter à une antiquité reculée, puisque sur des sculptures très anciennes on remarque des pipes affectant exacte-

---

(1) PALLAS (Peter-Simon), naturaliste et voyageur allemand, né à Berlin, le 8 septembre 1741, mort le 8 septembre 1811. On peut dire que PALLAS fut un des fondateurs de la science ethnographique.

(2) MEYER (Victor), célèbre chimiste allemand. Né à Berlin, le 8 septembre 1848.

ment la même forme que celles dont on se sert aujourd'hui. En outre, on connaît la plante qui produit le tabac chinois ; on dit même qu'elle pousse à l'état sauvage dans les Indes orientales. » D'autres auteurs, toutefois, nous apprennent que le tabac jaune du Thibet oriental et de la Chine occidentale est la feuille de la *nicotiana rustica* ou *tabac* vert commun, tandis que celui de l'Inde centrale et méridionale est la *nicotiana tabacum* ou tabac de Virginie, circonstance qui combat singulièrement la thèse de l'origine européenne. Dans tous les cas, il est curieux que, dans un pays aussi rétif que la Chine à l'adoption des coutumes étrangères, l'usage du tabac se soit aussi universellement répandu; car, ainsi que le fait observer Johnston (1), « la pratique est si générale que tous les fumeurs, dès l'âge de huit à neuf ans, portent comme appendice à leurs vêtements une poche de soie, destinée à contenir du tabac et une pipe. » En somme, rien n'est absolument prouvé au sujet de la vraie origine du tabac.

---

(1) JOHNSTON (James F. W.), chimiste et géologue anglais, né à Paisley en 1796, mort en 1855. Il fut professeur à l'Université de Durham (1833).

CHAPITRE II

CATHERINE DE MÉDICIS
OU LA MARRAINE DU TABAC EN FRANCE

Catherine de Médicis naquit le 13 avril 1519 à Florence, ce qui lui fit donner plus tard, le nom de la Florentine. Son père était Laurent de Médicis. Elle eut pour oncles deux papes : Léon X qui mourut lorsqu'elle était encore enfant et le cardinal Jules de Médicis qui fut pape le 5 novembre 1523 sous le nom de Clément VII.

Après la mort de Laurent de Médicis son père, les parents de l'orpheline avaient consulté des astrologues sur le sort et l'avenir de leur pupille: « Tous jugèrent d'un accord qu'elle seroit cause de très grandes calamitez et finalement de ruine totale à la maison et au lieu où elle seroit mariée. » (Henry Estienne, p. 15.)

Les papes avaient alors la haute direction des alliances royales dans les pays catholiques, et ce fut par l'influence de son oncle Clément VII que Catherine arriva à la cour de France en 1533 par son mariage avec Henri II, second fils de François Ier.

Le dauphin François, frère aîné de son mari,

décéda subitement le 10 août 1536. Le roi François Ier mourut en 1547 et Catherine fut reine par l'avènement au trône de son époux Henri II. Longtemps elle resta timide et muette, s'effaçant pour se faire pardonner d'être étrangère et le peu de gloire que son alliance apportait à la couronne de France. Elle ne troubla d'aucune plainte la longue faveur de Diane de Poitiers, sa vieille rivale. Stérile encore au bout de dix ans de mariage, elle sut éviter d'être répudiée.

Elle avait pour se diriger les conseils de son oncle Clément VII, qui lui fit à maintes reprises cette recommandation devenue historique : « *Fate figlioli, ogni maniera* » (ayez des fils, n'importe comment.) Elle suivit les conseils de Rome et elle donna enfin à Henri II trois fils qui furent trois rois : François II, Charles IX, Henri III.

Le 27 juin 1559, pour célébrer le mariage du dauphin François avec Marie Stuart, il y eut un grand tournoi, au cours duquel le roi Henri II fut blessé mortellement par le comte de Montgomery. Les destinées de Catherine s'accomplissaient ; elle régnait enfin, seule maîtresse en France.

Son fils aîné, François II était d'une santé précaire, une sorte de lèpre le couvrait. Catherine essaya de le guérir avec la panacée des Indiens, le tabac dont Nicot lui avait fait hommage.

Elle dut arriver vraisemblablement à en extraire sous une forme plus ou moins concentrée ce principe toxique que les Indiens en retiraient pour

empoisonner leurs flèches et que découvrit plus tard le chimiste Vauquelin. Elle appliqua sous forme d'onguent sa panacée sur les ulcères à vif qui couvraient le corps du roi, et, par un effet d'absorption dont on ne se doutait guère alors, cette panacée tua l'infortuné François II, qui mourut avec tous les symptômes d'un empoisonnement (1). Aussi les médecins qui le soignaient furent-ils soupçonnés de ce crime qui fit passer la couronne sur la tête de Charles IX, toujours sous la régence de Catherine.

Cette dernière, élevée dans le palais des papes, y avait puisé des principes de superstition et d'intolérance, pervertissant en elle le sentiment religieux. Déjà portée à s'occuper des sciences occultes, elle s'enfonça de plus en plus dans leurs mystères. Le grand Nostradamus, admis à sa cour, l'avait initiée aux secrets de la magie. A l'hôtel de Soissons, elle avait élevé au culte du fatalisme une colonne ou tourelle (dont il existe encore des vestiges adossée au bâtiment de la Halle au blé à Paris). C'est du sommet de cette tour qu'elle interrogeait les astres. Elle était en rapport avec les plus fameux astrologues du monde, dont le nombre s'élevait alors à plus de dix mille. Après la mort de son astrologue ordinaire, le célèbre Gau-

---

(1) Dr A. Depierris. *Le Tabac abrège-t-il l'existence ?* E. Flammarion, éditeur, Paris.

ric, elle appela près d'elle, le magicien Régnier qui sut s'emparer de toute sa confiance.

La croyance de Catherine de Médicis aux mystères occultes et aux influences heureuses de certains objets sur la destinée humaine se manifestait encore par des affections bizarres et le port de talismans étranges. Outre des baladins pour sa distraction, elle avait à son service des nains et naines, telles que la Turque, la More et la Jacquette, êtres difformes qu'elle aimait, par ce que leur présence devait éloigner d'elle les maladies, et la Jadinière, bouffon femelle.

Pour obtenir des talismans extraordinaires, elle s'était adressée à Gabriel Simeoni et au Milanais Cardan ; elle s'attacha aussi en même temps que Régnier un autre magicien nommé La Brosse et une célèbre pythonisse, Mme de Castellane (1).

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que cette reine catholique se laissât fasciner par les récits des usages des Indiens, dont les prêtres rendaient les oracles sous l'inspiration d'un bon génie personnifié par leur plante petun (tabac). Elle avait conçu pour cette plante la même vénération que les idolâtres et elle imitait leurs pratiques.

D'ailleurs, cette femme, à l'enthousiasme ardent, recherchait, comme tous les parvenus, ce qui pouvait faire parler d'elle. Elle s'appropria donc

(1) Eugène Defrance. *Catherine de Médicis*. Mercure de France, Paris 1911.

immédiatement cette plante mystérieuse ; elle en fit sa chose, elle lui donna son nom Catherinaire, Médicée, Herbe à la reine (1).

Comme les prêtres indiens, Catherine s'enfermait dans les couches épaisses de sa fumée, et là, sous l'influence des vapeurs narcotiques qui bouleversaient son cerveau par des sensations étranges, elle se croyait inspirée et prenait pour des conseils de son bon génie toutes les bizarres et folles impressions que lui causait cette ivresse extatique.

Ainsi, cette organisation nerveuse, primitivement sensible et bonne, se modifia tellement sous la double influence des idées superstitieuses et du narcotisme qu'elle puisait dans les émanations de sa plante favorite, qu'elle se jeta dans toutes les aberrations monstrueuses où mène la toute-puissance au service du fanatisme et de la folie.

D'après ce que l'expérience nous a révélé sur les effets mystérieux et toxiques produits sur l'organisme humain par le Génie de la mort des Indiens idolâtres, leur dieu Petun, qui pourrait dire que cette reine, qui a ensanglanté l'histoire de tant de crimes, n'a pas été poussée à toutes ces monstruosités par l'abaissement de son esprit et de son cœur, desséchés et dégradés dans les âcres vapeurs du tabac dont elle se saturait dans ses

(1) Les dénominations ne manquaient point d'ailleurs au tabac. On l'appelait herbe sainte, herbe de Sainte Croix, saine et sainte, vulnéraire des Indes, buglose, jusquiame du Pérou, panacée antarctique, herbe à tous les maux, etc.

pratiques de sorcellerie et de fatalisme, comme s'en saturent de nos jours, dans les tabagies et les tavernes, nos grands excentriques de la monomanie et du crime? (1).

Cette théorie, soutenue par le Dr Depierris, expliquerait le massacre de la Saint Barthélemy (24 août 1572) conçu et organisé par Catherine de Médicis, sous le règne de Charles IX. Dans un de ces accès de delirium, si fréquents chez les nicotinés, elle aurait rêvé qu'elle devait faire à Dieu une offrande avec le sang des hérétiques (2).

La disparition de Catherine n'empêcha point l'engoûment pour le tabac de persister. Parti de si haut, il devait fatalement se répandre dans tout le monde civilisé. Que devait être alors l'instinct d'imitation, si puissant encore dans nos sociétés éclairées? Le tabac se recommandait à tous les âges et aux deux sexes. A l'instar de Catherine qui l'employait dans ses pratiques de sorcellerie et de cabalistique, la curiosité superstitieuse des femmes lui demandait la solution de tous les problèmes secrets de leur vie ; chacun ne jurait plus que par la poudre de tabac. Les alchimistes l'employaient dans la droguerie et les bonnes grand'-

---

(1) Dr A. Depierris. *Le Tabac abrège-t-il l'existence ?* E. Flammarion, Paris.

(2) Bien entendu, nous laissons la responsabilté de cette opinion médicale un peu simpliste à son auteur le Dr Depierris.

mères s'en servaient, suivant la formule du médecin Néander, en l'associant aux cendres des petites hirondelles brûlées toutes saignantes avec leur nid, pour rendre la santé aux jeunes poitrinaires qui mettaient, en ce traitement, toutes leurs espérances. Elles se disaient, avec une confiance touchante, que les hirondelles et le tabac venant de bien loin, d'un monde inconnu, ne pouvaient être que des envoyés de Dieu pour les guérir.

A l'exemple de Charles IX, à qui la reine sa mère l'avait fait prendre en poudre par le nez pour purger les humeurs strumeuses de son cerveau, tous les hommes de bon ton prisaient le tabac.

Seuls, les médecins et les alchimistes protestèrent contre cette invasion de la *Catherinaire*, herbe à tout guérir, qui n'était autre que la négation de la science et de leur profession.

Deux principes formaient la base des sciences médicales d'alors : l'élément froid et l'élément chaud. La classification naturelle des drogues se réduisait donc à deux ordres : Premier ordre, remèdes chauds que l'on employait contre les maladies d'origine froide. Deuxième ordre, remèdes froids que l'on opposait aux affections de cause chaude.

Un remède ne pouvait avoir la prétention de guérir toutes les maladies, puisqu'il ne pouvait être à la fois chaud et froid. *L'herbe à la reine* perdait donc d'emblée par cette objection la moitié de son prestige et de sa vertu ; elle ne pouvait guérir que les maladies chaudes ou les maladies froides ; il

fallait choisir. La panacée devenait une demi-panacée.

De là, un grand schisme qui divisa les savants de la médecine et de l'alchimie. Il se forma deux camps dans lesquels on s'évertua à grandir ou à rabaisser la puissance curative de l'herbe merveilleuse (1).

Les brochures, les pamphlets, les satires défrayèrent durant plus d'un demi-siècle la curiosité de la ville et de la cour. Jamais sujet ne donna lieu à tant d'écrits, à tant de débats, à tant de controverses. Et le tabac gagnait toujours en importance, du fait de cette grosse agitation soulevée autour de lui. Chacun désirait le connaître et l'expérimenter pour se faire juge entre les deux opinions opposées. C'était l'engoûment populaire complet.

Cet engoûment a, du reste, persisté à travers les siècles.

Malgré tous les détracteurs de la plante à Nicot, elle continue sa marche triomphale dans le monde entier et à tous les degrés de l'échelle sociale avec un égal succès.

Certes, on n'a plus dans les vertus du tabac la même foi naïve qu'aux époques anciennes; mais il n'en est pas moins vrai que cette plante règne en souveraine maîtresse avec autant de force, autant d'acuité et autant de puissance qu'au XVI[e] siècle.

---

(1) Dr Depierris.

CHAPITRE III

LES PERSÉCUTIONS CONTRE LES USAGERS DU TABAC

Pour assurer à tout jamais, la vogue du tabac dans le monde, il ne fallait plus que quelques persécutions.

En France, la protection hautement affichée de Catherine de Médicis imposa d'abord silence aux détracteurs du tabac, ou simplement aux envieux, ennemis de toute innovation bonne ou mauvaise. Mais, une hostilité, sourde d'abord, ouvertement déclarée plus tard, ne tarda point à se manifester.

Cette hostilité ne fit qu'accroître l'engoûment du plus grand nombre. Riches et pauvres, hommes et femmes, chacun muni de son petit rouleau de feuilles et de la râpe qui devait les réduire en poudre, voulait en user. C'était à qui en prendrait et en offrirait.

Les pouvoirs publics, cependant, ne tardent pas à prendre parti dans la querelle. Sans qu'on puisse bien exactement en comprendre les causes, la poudre, qui jusqu'alors passait pour guérir tous les maux, fut bruquement soupçonnée de les occasionner tous. Et, vers 1620, sous Louis XIII, une

ordonnance de police vint défendre « de vendre cette drogue à tout autre qu'aux apothicaires, sous peine de quatre-vingts livres d'amende. »

Cette ordonnance, sans doute rarement appliquée, fut de nul effet.

Ailleurs, les mesures prohibitives, ne furent pas toujours si anodines; mais elles ne furent pas plus efficaces.

En Angleterre, sir Walter Raleigh s'était montré, dans les dernières années du seizième siècle, le principal propagateur du tabac et de sa culture en Irlande, en Angleterre et en Ecosse. La reine Elisabeth favorisait d'ailleurs ses efforts. Mais son successeur, Jacques I[er], ennemi déclaré de la *nicotiane*, fit enfermer d'abord, puis décapiter Raleigh, en l'accusant d'un complot imaginaire.

Jacques I[er] ne se borna pas à interdire l'usage du tabac à ses sujets; il chercha à les convaincre, en écrivant en 1619 un traité intitulé *Misocapnos* (haine à la fumée), dans lequel il combat avec la plus grande vigueur « l'engoûment public pour une herbe sale et puante. » — « Si vous ne suivez mes conseils, dit-il, vous attirerez sur vous la vengeance divine, vous nuirez à votre santé, vous ruinerez votre bourse, vous déshonorerez la nation aux yeux de vos concitoyens et aux yeux des étrangers. »

Quelques années, plus tard, en 1628, le pape Urbain VIII interdit d'une façon absolue, l'usage du tabac dans les églises, sous quelque forme et

de quelque manière que ce soit, sous peine d'excommunication (1). Il autorise les bedeaux à confisquer à leur profit les tabatières des fidèles; autorisation dont les bedeaux dûrent user avec rigueur, les tabatières étant presque toutes, à cette époque, faites d'or ou d'argent.

En Russie, le grand-duc Michel Federowitch, se montra plus sévère encore. A quiconque sera surpris fumant, il promet la bastonnade. Le nez sera coupé, en cas de récidive. Et la décapitation est réservée aux incorrigibles.

Le clergé russe, marchant sur les traces d'Urbain VIII, déclara hérétique tout fumeur ou tout priseur.

Mais, à la fin du dix-septième siècle, Pierre-le-Grand rapporte toutes les mesures de rigueur prises avant lui, et se déclare ouvertement protecteur du tabac. A cette époque, d'ailleurs, toute persécution avait pris fin, depuis longtemps, dans les autres Etats d'Europe.

Du côté de l'Orient, les choses s'étaient passées à peu près de la même manière.

Le sultan ottoman, Amurat IV, considérant que le tabac enivre et que le Coran condamne l'ivresse, interdit de fumer et de priser. Aux fumeurs, on fendra les lèvres; aux priseurs, on coupera le nez, et, au besoin, on décollera les uns et les autres (2).

Peu après, Mahomet IV, vers 1670, surveille lui-

(1) Voir Dr Depierris : *Le Tabac.*

(2) Voir Dr Cayla : *Le Tabac.*

même l'exécution de ses ordonnances. Quand il surprend un fumeur dans ses promenades, il lui fait attacher autour du col un rouleau de tabac, lui fait passer une pipe au travers du nez, et, ainsi accoutré, il le fait pendre haut et court.

En Perse, le shah Abbas en usait à peu près de la même façon. On n'eut jamais dans ces régions un grand respect de la vie humaine.

D'ailleurs les menaces, pour être plus terribles, ne furent pas pour cela plus efficaces. Les musulmans trouvaient dans une fervente pratique de la pipe un avant-coureur des délices promises par le Prophète à tout bon serviteur de l'Islam, et, malgré tout, le tabac continua à mêler ses arômes à toutes les voluptés orientales. Aujourd'hui, on voit dans l'Orient entier hommes, femmes, enfants de toutes les classes vivre la pipe à la bouche.

Les prohibitions n'arrêtèrent donc pas le mouvement. Partout on se rit de peines que l'autorité n'ose pas toujours appliquer. On fait peu de cas des dangers d'un poison qui tue si lentement.

Alors les gouvernements changent de tactique. Loin d'interdire une consommation qui ne fait que croître chaque jour, ils songent à en tirer profit, et reviennent bientôt au régime du monopole qui avait été inauguré par Catherine de Médicis elle-même.

Le milieu du dix-septième siècle vit cette évolution. En 1674, Venise afferme pour 40.000 ducats la fabrication des tabacs.

En 1674, Colbert afferme ce monopole pour la France au prix de 60.000 livres.

Vers 1700, Pierre-le-Grand fait de même en Russie; le monopole est affermé pour 15.000 livres sterling.

De nos jours, ces sommes nous sembleraient bien minimes, puisque, pour la France seulement, le bénéfice net, réalisé par l'Etat, sur la vente du tabac, dépassait il y a quelques années seulement 500.000.000 de francs par an (1) et qu'il dépasse, actuellement, un milliard et demi (2).

---

(1) Emile Bouant : *Le Tabac*. Librairie Baillière et fils, Paris, 1903.

(2) En août 1924, la Direction Générale des Manufactures de l'Etat nous donne comme prévision, pour l'année courante, le chiffre de 1.850.000.000 de francs ; mais elle espère que le chiffre de deux milliards pourra être atteint.

CHAPITRE IV

PROPRIÉTÉS ET USAGE DU TABAC

Le tabac fut considéré d'abord par les médecins comme capable de guérir toutes les maladies, et de là lui vinrent les noms d'herbe sainte, de panacée, ainsi que nous l'avons dit déjà.

On en fit usage sous toutes les formes : à l'état de sucs, d'onguents, de pilules, de sirops, de décoctions, de bains, etc., etc. et les cures qu'il opérait étaient, dit-on, merveilleuses.

Nicot affirmait qu'étant en Portugal il avait guéri un de ses parents d'un ulcère qu'il avait au nez par des applications de feuilles de tabac.

Certains médecins conseillaient le tabac en fumée ou en sirop pour la guérison de l'asthme, et le médecin anglais Fowler s'en servait pour soigner l'hydropisie. Il l'administrait à l'état de liqueur, c'est-à-dire d'une infusion de tabac mêlée à de l'alcool.

Son efficacité contre les maladies scrofuleuses ne laissait pas de doute, et Monard raconte qu'un jeune homme fut guéri d'écrouelles par Nicot qui lui fit suivre un traitement à base de tabac.

Néander rapporte à son tour qu'un chanoine de

Louvain fut guéri de la même manière par Nicot d'un cancer qu'il avait à la joue.

Il dit qu'il guérit lui-même un de ses parents atteint d'épilepsie, en lui faisant prendre, chaque matin, une forte décoction de tabac et qu'il se servait avec succès d'onguent de tabac pour soigner la surdité et les maux d'oreilles.

D'autres médecins, parmi lesquels on peut citer Hivernius, faisaient des applications de tabac en feuilles légèrement chauffées, pour combattre l'atonie des intestins, la paralysie, l'apoplexie, l'asphyxie, les polypes, etc., etc.

Enfin, les vertus du tabac étaient telles, dit Everarth, qu'à l'aide de lotions de tabac il fit disparaître les taches de rousseur d'une jeune fille qui devint très belle.

Il y avait là des exagérations évidentes et les funestes effets que provoqua souvent l'emploi du tabac comme remède ne tardèrent pas à soulever contre lui les critiques les plus vives, les oppositions les plus ardentes.

Quelques médecins seulement continuèrent à préconiser le tabac; mais la plupart des autres le condamnèrent avec énergie. Pour ces derniers, le tabac produisait tous les maux et son usage devait être rigoureusement proscrit. Il en est même (Hoffman et Néander) qui allèrent jusqu'à dire, pour mieux peindre les désordres qu'il pouvait amener, qu'ils avaient vu le crâne et les poumons de fumeurs que la fumée du tabac avait rendus tout

noirs, et le cerveau d'un priseur, couvert d'une suie noirâtre et tellement desséché qu'il ne formait plus qu'un grumeau.

Aujourd'hui, le tabac n'est plus employé en thérapeutique, du moins pour les maladies de l'homme ; car il l'est toujours pour celles des animaux, principalement pour la race ovine et, on l'emploie aussi pour la destruction des insectes dans les terres et les plantations ; mais, si les luttes d'école ont cessé, nombreux sont encore les médecins qui de nos jours s'élèvent contre le tabac qu'ils représentent comme contraire à la santé.

A en croire même quelques-uns, l'usage du tabac ne serait rien de moins pour les populations qu'une cause de dégénérescence physique et morale, d'affaiblissement de l'intelligence, de stérilité et il affecterait toujours la vue et la mémoire.

Les faits protestent heureusement contre ces sinistres opinions.

L'Académie de médecine en a d'ailleurs fait justice.

Consultée en 1881 par le ministre de l'Intérieur, sur une demande qui avait été adressée par une société dite « contre l'abus du tabac » à l'effet d'obtenir d'être déclarée d'utilité publique, l'Académie, dans un savant rapport (1) où sont passées en revue toutes les opinions exprimées jusqu'alors

---

(1) Rapport d'une Commission, composée de MM. Vulpian, Peter, Villemain, Léon Colin et Gustave Lagneau, rapporteur.

sur les effets du tabac, a simplement conclu que l'*abus* du tabac pouvait être nuisible.

Au reste, malgré toutes les attaques dont il a été l'objet, le tabac n'a pas cessé de se répandre et il a conquis le monde.

On le recherche pour les distractions et les sensations qu'il procure; mais, combien sous ce rapport il diffère des autres narcotiques, l'opium, le haschish, le bétel et la coca dont le procès n'est plus à faire. Espérons que le tabac les remplacera tous un jour ?

On ne saurait donc justement se montrer ennemi du tabac, et, puisque son abus seul est nuisible, on doit en laisser jouir librement ceux qui n'en souffrent pas. Ils y trouvent un charme, un plaisir, que ne sauraient comprendre ceux qui n'en ont jamais fait usage, et ce plaisir est devenu pour le plus grand nombre d'entr'eux le corollaire obligé de leurs travaux et de leurs études.

Loin de tenir les hommes éloignés les uns des autres, le tabac à fumer les rapproche et établit entr'eux des rapports de sociabilité; on se plaît à fumer ensemble.

Les Hollandais, grands fumeurs, ont peint cet attrait par une expression bien frappante: « Nous fumerons quelques pipes sur cette affaire », disent-ils, quand ils doivent traiter d'un sujet important.

La consommation du tabac à priser, que l'on avait favorisée par l'institution de râpeurs-jurés, qui se rendaient à domicile pour mettre ce tabac en

poudre alors qu'il était livré en carottes, a longtemps dépassé celle du tabac à fumer ; mais c'est le contraire qui a lieu depuis trois quarts de siècle.

Il était de très bon ton autrefois de priser, et l'on prisait partout, dans les salons aussi bien qu'à la cour.

Les vertus du tabac étaient exaltées à ce point qu'on les chantait et qu'on les vantait au théâtre.

Tout le monde connaît cette chanson populaire :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière...

et, tout le monde sait aussi ce que Molière fait dire à Sgnanarelle, dans le *Festin de Pierre :* « C'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre ! » Mais, la mode de la tabatière est passée aujourd'hui. Toutefois, la tabatière de luxe existe toujours et, elle est encore offerte en présent aux hommes politiques par les souverains.

Quant au tabac à mâcher, il n'a jamais été en faveur que chez les ouvriers et les marins. Il remplace le plus souvent pour eux le tabac à fumer, dont ils ne peuvent librement faire usage dans leurs travaux ou à bord (1).

On assure que le plaisir des yeux est pour beaucoup dans l'agrément de fumer. On s'appuie sur ce fait, que les aveugles de naissance détestent

---

(1) Frédéric Bère, ingénieur des Manufactures de l'Etat (Tabacs), *Les Tabacs.* Librairies, Imprimeries réunies. Paris.

généralement le tabac. Et pourquoi le détestent-ils ? C'est qu'ils n'en ont jamais aperçu et contemplé la fumée.

Dans son entretien avec Jules Favre à Versailles en 1871, Bismarck soutenait que le cigare était précieux pour les discussions importantes. Il ajoutait qu'il était fort sage d'en allumer un de grande dimension, quand on avait à traiter des questions susceptibles d'engendrer des violences de langage. Malicieusement, il insinuait même que l'excellent havane, qu'on tenait dans les doigts et qu'on cherchait à ne pas laisser tomber, paralysait alors les mouvements trop violents et pouvait ainsi concourir à empêcher les voies de fait.

En débitant ces lourdes plaisanteries bien adéquates à l'esprit tudesque, Bismarck éclatait d'un gros rire qui voulait se faire bon enfant, mais qui, à cette heure tragique que traversait la France, devait sonner bien lugubrement faux aux oreilles de Jules Favre.

Le tabac nous console de la femme, a dit un moraliste; c'est pourquoi un directeur de l'administration pénitentiaire se déclarait partisan du tabac pour les prisonniers comme moyen de combattre le vice solitaire; et c'est pour cette raison que les forçats ont le droit de fumer (1).

---

(1) Voir Appendice note 3.

CHAPITRE V

CE QUE NOUS PENSONS DU TABAC

Est-ce un De Profundis, est-ce un chant d'allégresse
Que l'on entonne ?... Est-il la nuit ou le flambeau ?...
Le mauvais sort que jette en passant un corbeau,
Ou le don fastueux de quelque enchanteresse ?...

Emplit-il le cerveau de molle ou noble ivresse ?...
Son nez est-il camard, son visage est-il beau ?...
Met-il aux fronts la fièvre ou la fraîcheur de l'eau ?
Est-il tempête ou brise, est-il choc ou caresse ?...

Mais, le tabac, toujours jeune malgré ses ans,
En vrai triomphateur, marche à travers les temps,
Dédaigneux des propos et narguant les trois Parques !

Fumé, prisé, chiqué, qu'importe ? N'est-il pas,
Pour tous, manants, bourgeois, princes du sang, monarques,
Le meilleur compagnon de chemin ici-bas !...

Claude Réal.

Paris, mars 1924.

Lorsqu'on a lu un certain nombre d'ouvrages concernant le tabac, lorsqu'on a comparé les diverses opinions émises par les écrivains faisant autorité dans la matière, lorsqu'on a poursuivi par tous les moyens possibles, la seule recherche de la vérité à travers les critiques acerbes et les louanges exagérées de la « plante à Nicot », on arrive à une conclusion rationnelle et mathématique.

Le philosophe impartial, placé en face des hymnes d'adoration et des clameurs de malédiction qu'il a provoqués, se voit contraint d'avouer que le tabac mérite « et cet excès d'honneur et cette indignité. »

Comme le dit Esope de la langue, il est « la meilleure et la pire des choses. »

Ce « dieu Petun » a des effets complexes, extraordinaires, contradictoires.

D'une part, il procure des sensations exquises qui, impressionnent les cellules cérébrales et leurs prolongements et se transmettent jusque dans les parties les plus intimes de l'organisme; d'autre part, il peut aboutir à des désordres anatomiques, à des troubles fonctionnels, occasionnant des douleurs intolérables et amenant la mort à plus ou moins bref délai.

Tant de biens et tant de maux, réunis dans une plante d'une culture facile et se trouvant en germe dans des graines tellement menues qu'il en faut des milliers pour remplir un dé à coudre, ont suffi à conférer à cette plante une vogue immense, entretenue par des discussions aussi nombreuses que passionnées.

Ne nous étonnons donc point si le tabac a été, est encore et sera toujours à l'ordre du jour et, si nous l'entendons qualifier, indifféremment, et de plante utile et de poison.

On peut admettre qu'il existe cinquante opinions pour et cinquante opinions contre.

Pour nous, qui tenons à prendre parti tout de suite et à donner nettement notre avis, c'est en faveur du tabac que nous nous prononçons.

D'abord, cette plante, exploitée comme source de revenus par l'Etat, ne peut laisser personne indifférent. « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer... », a dit Voltaire. A la place du mot « Dieu » mettez le mot « tabac » et vous émettrez une vérité incontestable.

Les deux grands ministres Richelieu et Colbert avaient très vite compris, l'un et l'autre, le parti qu'on pouvait tirer de la passion des fumeurs et des priseurs. Loin de les molester et de les persécuter, ils leur prodiguèrent prot ction et encouragements.

« S'ils chantent, ils paieront... » disait Mazarin, lors de la Fronde. « S'ils fument, ils paieront... » formulèrent in-petto les deux hommes d'Etat.

« Si avant l'invention du tabac un homme s'était trouvé qui dît : cherchons un moyen de faire entrer dans les coffres de l'Etat un *impôt volontaire* de plusieurs millions par an ; il s'agit de vendre aux gens quelque chose dont tout le monde se serve, quelque chose dont on ne puisse pas se passer. Il y a, en Amérique, une plante essentiellement vénéneuse ; si vous exprimez de son feuillage une huile empyreumatique, une seule goutte fait périr un animal dans d'horribles convulsions. Offrons cette plante en vente, hachée en morceaux ou réduite en poudre ; nous la vendrons très cher ; nous dirons

aux gens de se fourrer la poudre dans le nez. Pour celui qui sera haché, nous leur dirons d'en respirer et d'en avaler un peu la fumée. Ils seront un peu pâles, ils auront des maux d'estomac, des vertiges, quelquefois des coliques et des vomissements de sang, quelques douleurs de poitrine, voilà tout.

« Ceux qui le prendront en poudre éternueront, sentiront un peu mauvais, perdront l'odorat et établiront dans leur nez une sorte de vésicatoire perpétuel.

— Mon bon ami, aurait-on répondu à l'homme assez insensé pour tenir un pareil langage, personne ne vous disputera le privilège de vendre une denrée qui n'aura pas d'acheteurs. Il y aurait de meilleures chances d'ouvrir une boutique et d'écrire dessus : « Ici, on vend des coups de pied », vous trouveriez plus de consommateurs que pour votre herbe vénéneuse.

Eh bien, c'est le second interlocuteur qui aurait eu tort ; la spéculation du tabac a parfaitement réussi » (1).

En dehors de cette raison fiscale, nous en avons une seconde pour soutenir le tabac, c'est qu'il est constant et avéré que, si l'on en use d'une façon intelligente et avec modération, il est un stimulant, un fortifiant et un bon adjuvant de tout travail, quel qu'il soit.

---

(1) Alphonse Karr, *Promenade autour de mon jardin*, Fasquelle, éditeur, Paris.

Tels les prêtres des sauvages de l'Amérique, qui, à travers les volutes de la fumée de tabac, savaient mieux discerner les décisions à prendre pour le bien de leur tribu, tels l'auteur, le compositeur, le peintre, le sculpteur, qui en fumant leur cigare ou leur pipe, pensent plus noblement et parachèvent plus hautainement une œuvre.

Que de livres précieux, que de compositions superbes, que de chefs-d'œuvre de l'art le plus pur, nous devons à la collaboration étroite du tabac avec le cerveau de certains hommes de talent !

Le voyageur se sent moins seul dans la nuit, en compagnie de sa pipe qui le distrait et lui fait trouver les heures moins longues.

Si le prolétaire économise volontiers sur son nécessaire pour s'acheter du tabac, c'est qu'il estime qu'il lui procure des joies et des voluptés qu'il ne saurait payer trop cher.

Il semble que le tabac soit une petite part de jouissance accordée en supplément à notre humanité souffrante.

L'homme est-il gai ?

Ce sont des jets d'encens que son cigare lance dans l'air, en l'honneur de l'existence.

L'homme est-il triste ?

Les petites spirales bleuâtres, qui l'environnent quand il fume sa cigarette, le plongent dans la rêverie et, pour un instant, engourdissent sa douleur.

Dans tous les pays, sous toutes les latitudes,

l'usage du tabac est en vigueur, et l'on peut supposer que son règne sera le seul à connaître la perpétuité.

Il reste entendu qu'il y a une catégorie de gens qui doivent éviter le tabac d'une façon absolue ; ce sont les cardiaques.

Dans beaucoup d'autres maladies l'usage du tabac est contre-indiqué ; mais, faisant ici, un article d'ordre général, nous ne voulons pas entrer dans le domaine médical.

On l'a dit du reste et avec juste raison : L'homme doit être son propre médecin. — Il peut arriver que l'on fume durant de longues années sans en éprouver aucun dommage ; puis subitement, on commence à souffrir de troubles, de malaises divers...

A l'appui de cette assertion, nous citerons un souvenir personnel. Un de nos proches parents, M. Henry Salomon, qui occupa un siège parlementaire à la Chambre et au Sénat, de 1876 à 1900 (1), et fut un ami personnel de Gambetta, était un grand chasseur, et partant un grand fumeur. Cigares, cigarettes, pipe se partageaient également ses faveurs. Mais, pour lui, le comble de la béatitude, c'était, en s'étendant dans son lit à l'heure du sommeil, de déguster la meilleure et la plus aimée de ses pipes d'écume.

Il la savourait lentement, voluptueusement,

---

(1) Henry Salomon. Député et Sénateur de la Vienne. Né le 21 mars 1831, décédé le 30 mai 1908. (Un des 363).

savamment, comme s'il accomplissait un rite sacré.

Cette habitude durait depuis fort longtemps à sa parfaite satisfaction, lorsqu'un jour il s'aperçut qu'il perdait complètement le sommeil et que ses nuits étaient troublées par des palpitations de cœur.

Il se refusa d'abord à mettre ces méfaits sur le compte de sa chère « bouffarde » ; il consulta des docteurs, suivit des traitements, etc.

Peine perdue ! Il dut se rendre à l'évidence. Le dieu Petun, après l'avoir comblé de ses faveurs, lui décochait, à présent, ses flèches les plus empoisonnées.

La pipe du soir abandonnée, le sommeil reparut ; mais le cœur demeurait fatigué et il fallut, pour que sa santé redevînt satisfaisante, qu'il cessât entièrement de fumer.

Nous avons tenu à donner cet exemple, pour bien prouver qu'au lieu de vouer le tabac aux gémonies dès qu'on ne le supporte plus, il serait plus simple et plus court de le supprimer immédiatement, courageusement, quelque pénible que puisse être la privation de cette habitude.

La cause disparue, l'effet cesserait et la vie redeviendrait normale.

Quant à ceux dont la santé n'est en aucun cas altérée par l'usage du tabac, et, ils sont légion, nous ne pouvons que les engager à continuer, à condition qu'ils n'augmentent, en aucun cas, leur dose de nicotine.

Nous nous permettrons toutefois, de leur donner certains conseils au point de vue social.

La plupart des fumeurs actuels ont un grave défaut : c'est leur extrême égoïsme. Sur la terre, eux seuls existent et le reste du monde tourne à la quantité négligeable. Vous voyez des hommes, en apparence très bien élevés, commettre, lorsqu'ils ont des cigares ou des cigarettes entre les doigts, les plus graves incorrections.

Que de personnes ont eu, dans la rue, des vêtements abîmés par la cendre brûlante, par le « mégot » mal éteint ou par l'allumette encore enflammée qu'ils reçoivent au passage, parfois en pleine figure !

Que d'accidents graves, on déplore journellement, du fait de la négligence et du « je m'en fichisme » des fumeurs !

Les restaurants, quels qu'ils soient, arrivent à perdre tout agrément pour les non-fumeurs, s'ils reçoivent dès le début de leur repas des panaches de fumée dans leurs assiettes et sur leurs aliments. Il y a, en apparence, une certaine heure où il est permis de fumer ; mais c'est un règlement illusoire ; on fume quand on veut et comme on veut, et nul n'ose se plaindre, craignant d'être assimilé au quidam fâcheux, empêcheur de fumer en rond.

Ces mœurs sont regrettables et, il y aurait un grand intérêt pour la collectivité à ce qu'elles se modifiassent.

Fumeurs, comme vous le demandent les pan-

cartes que vous pouvez lire à certains carrefours de Paris, « soyez bons pour les animaux »; mais, de grâce, soyez bons aussi... pour les non fumeurs !

Il y a encore une grave question; c'est celle qui concerne le sexe féminin: La femme doit-elle ou ne doit-elle pas fumer ?....

En Californie, voici quelques années, il y eut un grand scandale lorsqu'on apprit que, jusque dans les écoles, les petites filles fumaient.

Interrogées, les enfants nièrent d'abord, puis enfin elles furent contraintes d'avouer.

Mais alors elles s'écrièrent qu'elles fumaient et que personne au monde ne les empêcherait de continuer à fumer.

Cette anecdote n'a rien qui puisse nous surprendre. Nous avouons, du reste, que tout en regrettant que des fillettes se livrent à l'usage du tabac, ce qui peut être préjudiciable à des tempéraments insuffisamment formés, nous ne voyons nul inconvénient à ce que la femme faite grille de temps à autre une cigarette.

Les femmes des pêcheurs bretons fument la pipe sans que nul y trouve à redire... Le grand vent du large balaie tant de choses!

Mais, à Paris, ou dans d'autres villes de moindre importance, la femme comme il faut et distinguée, « celle qu'on ne distingue pas », selon la jolie définition d'un philosophe, fait bien de s'abstenir de fumer dans les endroits publics, restaurants, cafés, etc.

Mais, chez elle, dans son « home », rien ne l'empêche de se livrer à ce passe-temps, seule ou en compagnie d'amis des deux sexes, qui, tous et toutes, font comme elle.

La femme, du reste, devenant de jour en jour, un peu plus l'égale et l'associée de l'homme, peut, sans dommage, communier avec lui dans les délices du tabac.

Mentionner toutes les femmes de talent qui ont été des adeptes ferventes de la nicotine nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes tracées ; contentons-nous de citer George Sand, « la dame de Nohant », qui honora notre littérature par ses écrits et fut réputée comme une acharnée fumeuse de cigarettes.

Quant aux autres consommateurs du tabac, à savoir, les priseurs et les chiqueurs, nous en parlons spécialement dans nos chapitres III et IV 2e Partie.

Actuellement d'ailleurs, ils ne sont plus qu'une minorité infime.

Quelques vieilles gens des deux sexes prisent bien un peu de ci et de là, quelques marins et quelques mineurs ont peut-être conservé encore la coutume de la chique ; mais l'usage et la mode ont proscrit de nos mœurs ce genre d'absorption de la nicotine (1).

---

(1) Voir Appendice. Note 4.

DEUXIÈME PARTIE

Les diverses façons d'user du Tabac

CHAPITRE PREMIER

L'HISTOIRE DE LA PIPE

Son origine — La pipe de Jean Bart
La pipe en Europe — La pipe en Orient
La pipe politique — Les dangers de la pipe
Le culottage des pipes

SONNETS

Assis sur un fagot, une pipe à la main
Tristement accoudé contre une cheminée,
Les yeux fixés vers terre et l'âme mutinée,
Je songe aux cruautez de mon sort inhumain.

L'espoir qui me remet du jour au lendemain
Essaye à gaigner temps sur ma peine obstinée,
Et me venant promettre une autre destinée
Me fait monter plus haut qu'un Empereur Romain.

Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre
Qu'en mon premier état il me convient descendre
Et passer mes ennuis à redire souvent :

Non, je ne trouve point beaucoup de différence
De prendre du tabac à vivre d'espérance,
Car l'un n'est que fumée et l'autre n'est que vent.

* *

Voicy le rendez-vous des Enfans sans soucy
Que pour me divertir quelquefois je frêquente.
Le Maître a bien raison de le nommer la Plante,
Car il gaigne son bien par une plante aussy.

Vous y voyez Bilot pasle, morne et transy,
Vomir par les nazeaux une vapeur errante.
Vous y voyez Sallard chatouïller la servante,
Qui rit du bout du nez en portrait raccourcy.

Que ce Borgne a bien plus Fortune pour amie
Qu'un de ces Curieux, qui soufflant l'Alchimie,
De sage devient fol et de riche indigent :

Cestuy-là sent enfin sa vigueur consumée
Et voit tout son argent se résoudre en fumée ;
Mais luy de la fumée il tire de l'argent (1).

La pipe était en usage chez nos ancêtres, les Celtes, qui s'en servaient pour fumer des plantes aromatiques. Ces pipes étaient en fer, il en existe encore plusieurs types dans quelques musées et dans les collections de certains amateurs (2). La

---

(1) Les Œuvres du sieur de St-Amant. Chez Toussaint et Quinet au Palais dans la petite salle sous la montée de la Cour des Aydes M. DC. LI. Avec Privilège du Roi.

(2) La signification primitive de pipe était celle de tuyau, de roseau, ainsi qu'on peut le voir, par la forme *pipa* de la basse latinité. *Pipa* appartient à la fois, par ses origines, aux langues germaniques et aux idiômes celtiques. En anglais le mot « pipe » veut également dire tube, tuyau.

véritable pipe à tabac fut importée d'Amérique par les marins de la conquête espagnole.

Fort en vogue au temps de la Fronde, l'usage de la pipe se restreignit, dans le XVIII[e] siècle, au bas peuple et fut remplacé par celui de la tabatière. Aujourd'hui, l'usage de la pipe est général en tous lieux, mais surtout dans le nord de la France.

La pipe de Jean Bart

L'usage de la pipe était très répandu dans les Indes Occidentales, régions ordinaires du tabac, lorsque les Portugais l'introduisirent dans les autres pays d'Europe. Durant quelque temps, cependant, on ne prit du tabac que par le nez, et, comme nous le disions plus haut, ce fut vers la fin du XVII[e] siècle que la pipe commença à faire parler d'elle (1). A cette époque, l'histoire nous offre la grande figure d'un fumeur de pipe émérite, Jean Bart, le héros légendaire des anciens bureaux de tabac, dont nous voulons en quelques lignes retracer un peu l'histoire. Jean Bart était un enfant du peuple, élevé à la rude école de la navigation du

---

(1) Cependant dans son roman du *Capitaine Fracasse*, si exact par les détails historiques, et qui se passe sous Louis XIII, Théophile Gautier, nous représente son bretteur, Jacques Lampourde partageant sa prédilection entre le vin et la *pipe* bourrée de pétun. Ce fait permettrait donc d'admettre qu'on avait commencé dès Louis XIII à trouver des charmes à la pipe.

commerce. Il naquit à Dunkerque en 1650. Il appartenait à une famille de marins. Son grand'père Michel et son père Cornil succombèrent aux blessures reçues contre les Anglais. Embarqué dès l'âge de douze ans, Jean Bart servit d'abord comme matelot et comme second à bord des bâtiments qui croisaient dans la Manche. Il prit ensuite du service dans la flotte hollandaise, commandée par Ruyter. Mais quand Louis XIV eut déclaré la guerre à la Hollande, il revint à Dunkerque (1679). C'est alors qu'il commença sa vie de corsaire ; durant six ans, il courut la mer du Nord et la Manche. Louis XIV l'attacha à la marine royale comme lieutenant de vaisseau (1679), puis, sept ans après, (1686) le nomma capitaine de frégate. Mis en 1688 à la tête d'une escadre de frégates légères, à la marche rapide, avec équipages aguerris, il multiplia ses exploits et fit un mal considérable aux deux marines alliées de Hollande et d'Angleterre.

Appelé à croiser dans la Manche, il avait fait sur les ennemis de nombreuses prises qu'il avait conduites à Bergen en Suède où il était rentré pour ravitailler et radouber son navire. Il fut suivi dans ce port par un navire de guerre anglais, mis à sa poursuite. Le capitaine de ce navire aborda un jour Jean Bart sur une place publique de la ville et insista pour qu'avant de reprendre les hostilités sur la mer, les deux ennemis déjeunassent ensemble. Jean Bart refusa d'abord, mais l'autre insista :

— Capitaine, notre présence ici, en port neutre,

sous pavillon ami de nos deux nations, est un armistice; l'armistice, tant qu'il dure rend amis les ennemis.

— Commodore, devant des sentiments si nobles que je partage, parce qu'ils partent du cœur, j'accepte votre déjeûner; je suis aujourd'hui votre hôte; demain, je redeviendrai votre ennemi. » Et les deux commandants se rendirent à bord du vaisseau anglais où il était convenu qu'aurait lieu le déjeûner.

Jean Bart, dont le cœur généreux ignorait la défiance, était tombé dans un guet-apens. A peine, fut-il sur le pont anglais que le commodore dit à son invité venu sans armes :

« Misérable, j'ai juré de te ramener mort ou vif à Plymouth; je te tiens vivant, tu es mon prisonnier... A moi, mes hommes... C'est le corsaire Jean Bart... Saisissez-le!... »

On faisait à bord du navire anglais l'inspection des poudres. Plusieurs barils ouverts étaient gardés à vue par des marins sur le pont. Jean Bart avait à la bouche sa pipe allumée dont il tirait de longues bouffées en frémissant de colère. Une idée l'illumina soudain. Il va s'ensevelir sous les flots, entraînant avec lui tout cet équipage de lâches. Il bouscule les matelots, arrive sur les poudres, et, prenant à la main sa pipe allumée, il va faire sauter le navire. A la vue de tant d'audace, l'équipage effrayé se sauve pour se soustraire à la catastrophe. La voix de Jean Bart tonne menaçante sur

ce pont de navire qu'il ne tient qu'à lui d'anéantir.

L'équipage français, qui observait de loin, entend l'appel de son capitaine ; il vole à son secours, aborde, la hache à la main, le navire anglais, délivre son commandant et coule bas, dans le port même de Bergen, ce navire qui par un acte de déloyauté venait de jeter sur son pavillon une tache indélébile.

Jean Bart, jugeant que le guet-apens où il avait failli succomber, n'était pas encore suffisamment puni, résolut de tirer une plus éclatante vengeance. Les Anglais et les Hollandais bloquaient le port de Dunkerque ; Jean Bart, quittant Bergen, passa avec son corsaire au travers de leurs escadres. Il gagna les côtes de l'Angleterre, débarqua à Newcastle avec son équipage et infligea à la ville le châtiment que méritait la trahison de Bergen.

Au moment où notre marine subissait de pénibles revers, l'héroïsme et les succès de Jean Bart apportaient une consolation à l'amour-propre national blessé. Les exploits du grand corsaire étaient à l'ordre du jour. L'engoûment populaire allait à cet enfant du peuple qui battait nos ennemis, tandis que les officiers à grand titre ne savaient pas trouver le secret de les vaincre.

Louis XIV tint à honneur de le recevoir à sa cour. Jean Bart, muni de sa lettre d'audience, se présenta à Versailles, et pour tromper les ennuis de l'attente, il se mit à bourrer et à allumer sa pipe malgré les protestations des hallebardiers et

des courtisans. La pièce s'emplit d'une fumée épaisse dont l'odeur parvint jusqu'aux appartements du roi. Ce dernier demanda d'un ton peu rassurant quel était l'audacieux qui se permettait de fumer, malgré la formelle interdiction.

« C'est un marin, aussi mal accoutré qu'impertinent, lui fut-il répondu (1).

— Un marin. Mais ce doit-être Jean Bart, s'écria le roi ». Et il ordonna de le faire entrer. On introduisit le corsaire.

« Savez-vous, Jean Bart, qu'il n'est permis à personne, si ce n'est à vous, de fumer dans mon palais ?... dit Louis XIV avec la majesté qu'il possédait à un si haut degré.

— Je savais, Sire, que le roi pardonnerait à un serviteur, prêt à se faire tuer pour Sa Majesté, une vieille habitude acquise à son service, » répondit le rusé corsaire.

Original dans ses manières, chamarré d'or et d'argent, Jean Bart portait toujours, comme complément de sa tenue, sa pipe, devenue légendaire ; il la fumait *crânement* partout où il paraissait en public. La pipe de Jean Bart devint un objet d'imitation, comme le furent plus tard le gilet blanc

(1) Jean Bart était un homme de taille moyenne, à la forte carrure ; ses allures étaient plébéiennes et rudes. Mais il faut considérer comme des fables toutes les anecdotes relatives à la brutalité et au manque de savoir-vivre qu'il affectait dans les salons de Versailles et qui lui auraient valu de la part des courtisans le sobriquet de *l'Ours*.

de Robespierre, le jabot de Mirabeau, la chemise rouge de Garibaldi, etc.

Jean Bart, d'une constitution primitivement robuste, mourut en 1702 à l'âge de 52 ans de phtisie des poumons. L'abus qu'il faisait de la plante de Nicot amena peut être une perturbation dans son organisme et une fin prématurée.

D'après les récits historiques de Saint Simon et de Dangeau, la défense royale ne fut pas seulement violée par le grand Jean Bart. Un jour que Louis XIV se rendait chez Mme de Maintenon, il surprit la Dauphine, avec les autres princesses légitimées et les demoiselles d'Orléans, buvant de l'eau-de-vie et fumant les pipes empruntées aux soldats du corps de garde suisse du château (1).

L'usage de la pipe en Europe

Le XVIIIe siècle fuma peu, sinon dans les estaminets. Mais cette époque ne nous fournit aucun nom de fumeur historique ; ni Voltaire, ni les Encyclopédistes ne connurent la pipe ; le café leur suffisait. Lors de la Révolution, ni Danton, ni Robespierre, ni Marat, ni aucun autre, ne paraissent en avoir fait usage.

Mais, à la même époque, l'usage de la pipe était en faveur dans le monde élégant de la cour de Prusse.

---

(1) Dr Cayla. *Le Tabac.* Gounouilhou, éditeur. Bordeaux.

On peut lire dans le *Dictionnaire de la Conversation* à l'article *Pipe :* « Sous le nom d'Académie de la pipe, on désignait un cercle d'intimes qui se réunissaient presque tous les soirs, à partir de cinq heures de l'après-midi, autour de Frédéric II roi de Prusse. Il se composait de ses ministres, des officiers de son état-major, de grands seigneurs ou de savants en passage par Berlin, et aussi, de quelques honnêtes bourgeois, sans compter des bouffons en titre, ni ceux qui consentaient à être traités comme tels.

« Chacun y était tenu de fumer pendant toute la durée des séances, ou, tout au moins, de tenir pipe à la bouche par manière de contenance. Chaque membre avait devant lui une canette de bière; de temps à autre circulaient des tartines de pain et de beurre, et, vers la fin de la séance, on offrait à diverses reprises du vin, dont chacun se versait à sa guise ; le tout, assaisonné de quelques cancans, sur la ville et la Cour. On s'y permettait, du reste, une foule de plaisanteries, que le roi lui-même acceptait de la meilleure façon du monde.

« L'Académie de la pipe joue un grand rôle dans l'histoire de la Prusse. Aussi les envoyés étrangers ne manquaient-ils pas de renseigner fort exactement leurs cours respectives sur tout ce qui s'y disait. L'Académie de la pipe finit comme elle avait commencé ; une fantaisie du roi l'avait créée; un caprice du roi en prononça la dissolution ».

En France, la pipe redevint à la mode dans les armées : témoin la chanson populaire de Fanfan la Tulipe.

Au retour de l'expédition d'Egypte, on vendit, sous le nom de pipes *du limon du Nil*, des pipes assez grossièrement taillées, que le commerce contrefit bientôt avec succès. Mais ce n'est guère que sous l'Empire que fut instauré le vrai règne de la pipe. Elle commença à faire école dans l'armée. Le général Lasalle, un des plus intrépides cavaliers de Napoléon Ier, chargeait souvent à la tête de ses soldats, avec une énorme pipe à la bouche. Il fit demander un jour à son Empereur l'honneur de commander un escadron de sa garde : « Quand Lasalle ne fumera plus et ne jurera plus », répondit l'Empereur.

En 1813, Napoléon fit cadeau à Oudinot d'une pipe d'honneur en écume, figurant un mortier traîné sur son affût. Cette pipe, au tuyau orné de pierreries, valait environ 30.000 francs. Le général Moreau, au moment d'être amputé des deux cuisses, demanda à fumer sa pipe pendant l'opération. Le gros de l'armée n'était pas demeuré en reste et les *grognards* de l'Empire avaient accueilli la pipe avec passion.

La Restauration provoqua une réaction contre la pipe ; elle fut de nouveau reléguée par les *pékins*, comme on disait alors, dans les rangs inférieurs de l'armée et du peuple.

Le rigide Royer-Collard lui fit plus tard l'hon-

neur de se prononcer contre elle, et les hommes d'Etat, qui avaient déjà sacrifié leur moustache pour se distinguer des militaires, proscrivirent la pipe pour accentuer plus encore la distinction (1).

Louis-Philippe ne fuma jamais la pipe; ce fut cependant en 1830 qu'elle commença à jouir d'une popularité dont nul n'a pu jusqu'à ce jour la déposséder. L'influence du romantisme contribua puissamment à cette réaction en sa faveur. En même temps que le goût espagnol introduisait en France, parmi la jeunesse littéraire d'alors, la passion de la cigarette, le goût allemand y faisait pénétrer la pipe dans ses innombrables variétés, la pipe de porcelaine entr'autres, qui est pourtant une des moins agréables à fumer. La pipe devint, aux belles époques du romantisme, le complément indispensable de toute orgie échevelée. De ce jour, par droit de conquête, la pipe fut maîtresse du terrain (2).

Aujourd'hui, bien qu'il soit admis en principe que le cigare et la cigarette sont seuls de bon ton dans la rue, la pipe, est dans l'intimité, le délasse-

---

(1) Une curieuse exception doit être notée ici. A l'inventaire, fait après la mort du duc de Richelieu, deux fois président du Conseil sous Louis XVIII, on trouva dans son hôtel une collection de pipes qui fut estimée 100,000 francs. Ce petit fait prouve assez que cette antipathie pour la pipe n'était qu'apparente et qu'à huis-clos plus d'un réformateur se dédommageait de la contrainte qu'il s'imposait publiquement.

(2) Voir Appendice, note 4. La pipe de Giboyer dans *Les Effrontés* d'Emile Augier.

ment des classes sociales les plus hautes, aussi bien que du peuple. La pipe distrait et désennuie. Dans la solitude, c'est une compagne. Le sauvage, livré à lui-même, sans idées, sans prévoyance, ne s'occupe qu'à fumer sa pipe. Que deviendrait le Turc, si on le privait de sa pipe ? C'est la source de ses meilleures jouissances. En Allemagne, en Suisse, nombre de savants ne peuvent penser et méditer que la pipe à la bouche. Le grand de Haller lui-même ne pouvait se passer de sa pipe (1). Cependant ces érudits fameux savent laisser la pipe sur la table, quand ils quittent leur travail, tandis que la plupart de leurs compatriotes, surtout les militaires et les jeunes élégants, ne se croiraient pas habillés, s'ils ne portaient dans leur poche une énorme pipe dont le tuyau sort de plusieurs centimètres. Certains personnages allemands sont connus par leur riche collection de pipes. L'ancien duc des Deux-Ponts en possédait une à Karlsberg, estimée à plus de 100.000 florins ; le roi de Wurtemberg avait aussi des pipes d'un prix exorbitant.

Tous les peuples du Nord fument de préférence la pipe, parce que leur tempérament les rend moins impressionnables à l'action de la nicotine comme de l'alcool que les races plus élevées dans l'ordre de la sensibilité.

Cinq grammes de tabac fumés dans une pipe

---

(1) Haller (Albert de), physiologiste, botaniste, anatomiste,, poète, bibliographe, etc., né à Berne (Suisse) en 1708, décédé à Berne en 1777.

grisent bien plus puissamment que la même quantité fumée dans un cigare (1).

La pipe en Orient

Les pipes orientales sont les pipes à opium et les pipes à tabac. Les premières ont la forme d'une flûte, les autres, le *qualyonn* et le *narghileh* ou *narguilé*, sont composées d'un fourneau, d'un long tuyau et d'un vase plein d'eau parfumée, que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche. De cette façon, le narcotisme du tabac agit moins fortement sur les nerfs et les Orientaux savourent lentement et voluptueusement l'ivresse :

« Le narghileh ne se fume plus guère que dans les cafés borgnes des environs du bazar, ou dans les cabarets du village. Au reste, il n'est bon que là ; les meilleurs appareils sont ceux qui servent vingt fois par jour (2) ».

On construit, suivant les localités, des *narghilehs* en terre, en cristal ou en métal ; il y en a de fort riches, faits de métaux précieux et ornés de pierreries :

« Rien n'est plus favorable aux poétiques rêveries que d'aspirer à petites gorgées, sur les cous-

---

(1) Dr H. Depierris. *Le Tabac* (Physiologie sociale). E. Flammarion, éditeur. Paris, 1898.

(2) Edmond About, littérateur français, membre de l'Institut, né à Dieuze (Meurthe) le 14 février 1828, mort à Paris le 16 janvier 1885.

sins d'un divan, la fumée odorante, rafraîchie par l'eau qu'elle traverse et qui vous arrive, après avoir circulé dans des tuyaux de maroquin rouge ou vert, dont on s'entoure le bras comme un psylle du Caire jouant avec des serpents. C'est le sybaritisme poussé à son plus haut degré de perfection. L'art ne reste pas étranger à cette délicate jouissance ; il y a des *narghilehs* d'or, d'argent et d'acier ciselés, damasquinés, niellés, guillochés d'une façon merveilleuse et d'un galbe aussi élégant que celui des plus purs vases antiques ; les grenats, les turquoises, les coraux et d'autres pierres plus précieuses, en étoilent souvent les capricieuses arabesques. Vous fumez, dans un chef-d'œuvre, un tabac métamorphosé en parfum, et je ne vois pas ce que la duchesse la plus aristocratiquement dédaigneuse pourrait objecter à ce passe-temps qui procure aux sultanes de longues heures de kief et d'heureux oubli au bord des fontaines de marbre, sous le treillage des kiosques (1) ».

Le grand peintre Eugène Delacroix, a placé au premier plan de son *Intérieur de harem* un magnifique *narghileh*. Cependant, il semble que depuis quelque temps, et de plus en plus, les sultanes abandonnent le *narghileh* et même le *tchiboug* (2)

---

(1) Gautier (Théophile), poète et littérateur français, né à Tarbes le 31 août 1811, mort à Neuilly le 22 octobre 1872.

(2 (*Tchiboug* ou *chibougne.*) Longue pipe turque, dont le tuyau atteint quelquefois un mètre, et dont le fourneau est en terre cuite rouge, ou en métal précieux. Très répandu autrefois parmi les femmes de la haute société orientale.

pour la vulgaire cigarette. La couleur locale se meurt! A Constantinople, à Smyrne, dans tous les cafés turcs, on met à la disposition des fumeurs quelques-uns de ces ustensiles qu'il serait incommode de transporter avec soi ; le bouquin d'ambre, qui a la réputation de ne pouvoir contracter de souillure, passe de bouche en bouche, sans la moindre difficulté.

La pipe politique

Après avoir parlé de la pipe historique et de la pipe populaire, n'est-il pas opportun de parler de la pipe politique ? Nous croyons que oui; la politique est aujourd'hui à l'ordre du jour.

Récemment (juin 1924) en Angleterre, aux Chequers — quelque chose comme le Rambouillet de France — deux hommes politiques se sont rencontrés et, assis sur l'herbe, ont fumé chacun une « bouffarde » qui semblait être le calumet de la paix. Ces deux personnages étaient M. Mac Donald, le Premier anglais, et M. Edouard Herriot (1), Président du Conseil des Ministres de France.

Depuis cette époque et surtout après la conférence interalliée de Londres (juillet et août 1924),

---

(1) Edouard Herriot, maire de Lyon, député du Rhône devint président du Conseil après les élections du 11 mai 1924.

M. Herriot a conquis la renommée grâce à sa pipe. C'est un fait. Toutes les fois qu'un événement important s'est produit dans notre pays, la tête de pipe l'a fidèlement enregistré. Elle a reflété l'esprit de son époque, et l'on peut dire qu'elle n'a jamais été « culottée » avec indifférence.

Etre bien vivant, bien portant et se voir en buste, à l'étalage de tous les marchands de tabac, se promener dans les centres populeux et se rencontrer à chaque instant dans la bouche d'un paisible citoyen, savoir que des milliers de gens ont pour votre visage des soins touchants, presque paternels, n'est-ce pas là une des plus exquises jouissances morales que puisse procurer la sainte popularité ?

L'industrie de ces petites têtes de plâtre, chargées de poétiser à leur façon le fourneau où va se consumer le tabac de la régie, a pris naissance il y a près de cent cinquante ans à Givet, et, si nous regardons la collection de toutes les « têtes de pipes » depuis cette époque, pendant la période révolutionnaire, nous trouvons celle de Mirabeau, de Robespierre, de Danton.

Bonaparte nous est représenté dans les différentes phases de sa vie : le voici aux Alpes, osseux et maigre, puis au début du règne, Empereur au lendemain d'Austerlitz. Dans une autre époque, les « têtes de pipes » deviennent Abd-el-Kader, chasseur d'Afrique, zouave, turco, Kabyle, puis Triboulet et Cromwell pour Victor Hugo, en attendant qu'elle devienne Victor Hugo lui-même. Elle est

Huguenots pour Meyerbeer, la Juive pour Halévy, le Juif errant pour Eugène Sue.

La République de 1848, aussitôt proclamée, est, bien entendu, poétisée par une jolie tête de femme, et voici Blanqui, Raspail et Gambetta.

Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le petit prince impérial sont faits en têtes de pipes. L'empereur est le premier à s'en amuser et l'impératrice elle-même envoie aux troupes d'Italie, après Solférino et Magenta, des caisses de pipes à sa gracieuse effigie.

L'isthme de Suez s'est beaucoup fumé, ainsi que la Toulon-Cronstadt. Les expéditions coloniales nous fournirent un gros contingent de célébrités à culotter : le kroumir, le général Négrier, le général Duchesne, l'amiral Courbet, le sergent Bobillot, le général Dodds, Behanzin, le général Marchand.

Tous nos présidents de la République y ont passé, depuis Thiers, Grévy, Casimir Périer, Félix Faure, Deschanel, Loubet et Fallières. L'on pétrit celle de M. Doumergue.

Plus la popularité de l'homme grandit, plus la vente de la pipe monte. Celle qui eut la plus grosse vente fut celle du général Boulanger ; la fabrication ne suffisait pas à alimenter la clientèle. L'homme politique dont la tête eut le plus fort succès fut incontestablement Henri Rochefort (1).

(1) Voir *L'Intransigeant* du 17 août 1924, Têtes de Pipes, par Edouard Sattler.

Les dangers de la pipe

En Europe, le fumeur de pipe, crache généralement très fréquemment. Et l'inconvénient qui en résulte pour lui, c'est l'affaiblissement produit par l'abondance de la salive, rejetée hors de l'économie.

Tandis que l'Oriental, couché sur son divan, ne crache pas ; il avale sa salive, ce qui lui permet de fumer jusqu'à dix pipes sans s'épuiser et sans priver son estomac d'un *récrément* utile.

Dans le Nord, les fumeurs croient suppléer à la perte de la salive, en buvant une grande quantité de bière ; mais cette boisson est loin de réparer les pertes des glandes salivaires et cet autre excès ne remédie point au premier.

Rien n'est plus dégoûtant que la vue de certains fumeurs de pipes, dites « brûle-gueule ». Le brûle-gueule n'est autre chose qu'une pipe ordinaire dont le tuyau, ayant été cassé par accident ou à dessein, est extrêmement court, de sorte que le fourneau touche aux lèvres, et que la cendre entre dans la bouche en même temps que la fumée. C'est à la fois dangereux et ignoble. Aussi, dans cette catégorie de fumeurs, ne trouve-t-on que des ivrognes et des habitués d'hôpital ou de prison. C'est l'abus de la pipe qui conduit au brûle-gueule, comme l'abus du vin conduit à l'excès des liqueurs fortes. « Le brûle-gueule est pour le vieux fumeur,

dit Percy (1), ce qu'est l'eau-de-vie pour l'ivrogne incorrigible ; ils sont blasés l'un et l'autre, et tous deux périssent à peu près de même ».

On peut établir en règle générale, que l'usage excessif de la pipe entraîne des dangers beaucoup plus grands, dans les régions sèches, chaudes et élevées que dans les pays bas et humides.

Nombre de fumeurs de pipes, les marins notamment, se sentent perdus, lorsqu'ils ne fument plus; dès que ce goût leur passe, ils se croient malades et, ils se figurent revenir à la santé, lorsqu'ils peuvent reprendre leur pipe (2).

Il est des personnes incapables de supporter l'odeur de la pipe; d'autres n'en sont nullement incommodées. Quelques femmes hystériques et vaporeuses s'en trouvent bien; chez d'autres elle détermine des syncopes et jusqu'à des convulsions. Il est toujours imprudent et dangereux de se servir de la pipe d'un autre; car bien des fumeurs sont malpropres et leur pipe l'est quelquefois plus

---

(1) Percy (Pierre-François baron), chirurgien français, né à Montagney (Haute-Saône) le 28 octobre 1754, mort à Paris le 28 février 1825.

(2 L'odeur qui se dégage de la bouche de certains matelots, fumeurs de pipes, est désagréable et nauséabonde, malgré que beaucoup d'entr'eux sucent des pastilles d'iris ou de cachou ; on cite la parole que répétaient les femmes des marins fumeurs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz : « Mieux vaut le derrière du diable, que la bouche de nos maris !... ».

Cité par le D[r] Cayla. (*Le Tabac, Priseurs ,Chiqueurs et Fumeurs*), Bordeaux, G. Gounouilhou, éditeur.

qu'eux-mêmes. En outre, l'extrémité du tuyau, surtout lorsqu'il est en bois ou en corne, se trouve assez souvent mâchée ou imprégnée d'une salive impure et, rien de plus facile que de contracter alors par la muqueuse buccale des affections très graves : « Un garçon de dix ans, nous dit Percy, fils du dépensier d'un de nos hôpitaux ambulants, curieux de fumer, rencontra une pipe qui malheureusement avait appartenu à un soldat qu'on venait de traiter pour des ulcères vénériens au nez, au palais, avec carie et perforation de la voûte palatine; bientôt il en eut lui-même à la bouche et au fond de la gorge. On se pressa d'administrer les remèdes antisyphilitiques et cependant l'enfant perdit les os propres du nez et les os palatins et il resta sourd de l'oreille droite (1) ».

Le culottage des pipes

Pour essayer de toucher à tous les sujets qui concernent la pipe, nous aborderons une grande et grave question, celle du *culottage*. Le culottage est l'art d'imbiber sa pipe de jus de tabac; mais jusqu'à une certaine hauteur du foyer seulement, et avec symétrie. Chose singulière, les Français sont à peu près les seuls qui connaissent le culottage et qui l'apprécient. Il est pourtant incontestable, qu'une pipe culottée est supérieure à une pipe neuve; elle acquiert une douceur et communique

(1) *Dictionnaire des sciences médicales.*

au tabac et à la fumée un arôme spécial. Les pipes blanches, soit en terre, soit en écume, sont seules culottables; leur nature poreuse et perméable l'explique suffisamment. Le culottage des pipes fut longtemps une des mille industries inconnues de la cité parisienne. On lit dans *Paris-Fumeur*, petite physiologie publiée en 1855 : « Le culottage des pipes est une profession qui rapporte, en prélevant les frais pour l'achat des matières premières, de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Le métier n'est pas très lucratif; mais il est agréable à exercer, quand on a la vocation. Dans certains ménages pauvres, la femme brode et le mari culotte des pipes pour les marchands ou pour des clients particuliers. Une pipe de 1 sou bien culottée se vend 20 sous ». Aujourd'hui, en général, le fumeur, surtout le fumeur du peuple, aime à culotter sa pipe lui-même. C'est une distraction parmi les fatigues de sa vie.

Pour beaucoup de pauvres diables, il serait préférable de manquer de pain que de pipe, et combien en est-il qui rognent sur leurs vivres pour pouvoir fumer ! La pipe a, d'ailleurs, pour bien des prolétaires, l'avantage de tromper la faim : *Qui fume, dîne*, pourrait-on dire en modifiant le proverbe.

Les poètes ont fréquemment comparé l'existence humaine à une pipe, dont le contenu se dissout en cendre et en fumée.

D'ailleurs, poètes, écrivains, moralistes, ont fréquemment chanté la pipe.

Nous distinguerons parmi les prosateurs qui se sont occupés de la pipe, Alphonse Karr, qui, dans *Geneviève*, lui consacre plus d'une page intéressante et Alphonse Rabbe (1) qui, dans ses *Œuvres posthumes* a écrit sur la pipe une page magistrale en adoptant la formule allégorique.

Pour terminer, voici un choix de maximes sur ce même sujet ; les deux premières sont de Gavarni :

« Je te laisse ma femme et ma pipe ; aie bien soin de ma pipe ».

Un autre dessin du même représente une femme donnant une pipe d'un sou à son mari, avec cette légende :

« La paix à tout prix » .

« Le vrai fumeur ne casse pas sa pipe ; on la lui casse ».

« Je ne ris jamais en fumant ma pipe ».

« Boire en fumant, c'est bien fumer ».

Et, enfin ce dernier mot qui confirme bien le caractère vraiment populaire et plébéien de la pipe :

« Si l'égalité était bannie du reste de la terre, c'est dans le feu de deux fumeurs qu'il faudrait la chercher » .

On sait que dans le langage populaire, on dit couramment de quelqu'un qui vient de décéder : « Il a cassé sa pipe ».

---

(1) Rabbe (Alphonse), publiciste français, né à Barcelonnette (Basses-Alpes) en 1786 ; mort à Paris, le 1er janvier **1830**.

CHAPITRE II

LES CIGARES ET LES CIGARETTES

L'usage de fumer le tabac sous forme de *cigares* vient directement des sauvages de l'Amérique à qui il fut emprunté par les Espagnols, dès les premiers temps de la découverte du Nouveau Monde; c'est à Cuba qu'on a vu pour la première fois les feuilles sèches du tabac fumées de la sorte.

Après avoir pris possession de la petite île des Lucayes qu'il appela San-Salvador, Colomb se mit à la recherche du continent; et, bientôt après, il aborda dans l'île de Cuba. Deux Espagnols envoyés par lui dans l'intérieur de l'île, lui rapportèrent qu'ils avaient trouvé les habitants se promenant parmi leurs cases en ayant à la main un tison allumé, formé de feuilles d'une certaine plante, sèches et roulées, dont ils aspiraient par la bouche et rejetaient ensuite la fumée.

Les Espagnols imitèrent en cela les naturels de Cuba, et au commencement du XVIe siècle, ils cultivèrent eux-mêmes le tabac en Amérique, et en transportèrent des plants en Espagne, tant ils avaient pris goût à cet usage. On sait donc positi-

vement d'où le *cigare*, qui est devenu d'un usage si général et une source de revenu considérable pour les gouvernements dans les pays où le tabac est soumis au monopole de l'Etat, a été importé en Europe, mais on connaît moins l'origine du nom de cet objet.

Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, dit qu'il croit que le mot cigare est venu de la vague ressemblance que présenterait le cigare avec la forme du corps de la cigale ; nous ne saurions admettre cette explication. Nous lui préférons celle que nous propose M. Romey (1). « Dans les premières années du XVI[e] siècle, dit cet écrivain, le tabac que les Espagnols s'étaient accoutumés à fumer, à l'imitation des naturels de Cuba, avait été transporté par eux en Europe. A Séville et dans toute l'Andalousie, l'usage s'était répandu de cultiver cette plante dans les jardins ou vergers, attenant aux maisons que les Espagnols appellent *cigarral*. Chacun avait son tabac dans son *cigarral*, et, préparait ou faisait préparer lui-même des rouleaux de feuilles de cette plante pour les fumer à la manière indienne. Or il arrivait que, quand on en offrait à quelqu'un, on disait : « *Es de mi cigarral* ». (C'est de mon jardin). On en vint bientôt à dire : « *Este cigarro es de mi cigarral* ». (Ce

(1) Romey (Louis-Charles-Réparat-Geneviève-Octave), publiciste et historien français, né à Paris, le 26 décembre 1804. mort à Paris, le 12 avril 1874.

cigare est de mon jardin). De là, le nom de *cigarro*, qui est resté et s'est répandu dans le monde entier. Quant au nom de *cigarral* donné aux jardins ou aux vergers attenant aux maisons, soit dans les villes, soit à la campagne, il leur était venu de *cigarra* en espagnol, cigale ; la cigale est très commune en Espagne et en Italie, et c'est comme si on eût dit : *lieu où chantent les cigales*. C'est en ce sens que *cigarro* vient en effet de *cigarra*, cigale, par une voie très détournée, comme on voit ; mais nullement à cause de la ressemblance prétendue du *cigare* avec la forme du corps de la cigale ».

Quoique les *cigares* soient d'origine relativement ancienne, ils ne sont devenus à la mode qu'au commencement du XIXe siècle.

Le cigare fut importé en Angleterre, par Walter Raleigh, célèbre favori de la reine Elisabeth. Un domestique, nouvellement à son service, pénétra un jour dans son appartement et, voyant la fumée sortir en tourbillons épais de sa bouche et de son nez, il crut que son maître brûlait et ne trouva rien de mieux que de l'inonder du contenu d'un seau rempli d'eau (1).

L'usage du cigare se répandit rapidement en Europe ; mais ce ne fut qu'en 1830 qu'il fut définitivement adopté en France par les personnages de

---

(1) Dr F. Cayla, *Le Tabac*, Gounouilhou, éditeur. Bordeaux.

distinction. Depuis cette époque il a suivi une marche ascendante et continue. Et, comme nous le disons dans un autre chapitre, si la pipe se fume dans l'intimité, au coin du feu, chez soi, il n'en va point de même du cigare, qui a droit de cité jusque dans les endroits publics les plus aristocratiques.

Voici quelques opinions de personnalités marquantes, sur le cigare : « Le cigare est le complément indispensable de toute vie oisive et élégante ». (George Sand) (1).

« La fumée du cigare est comme l'opium en Orient ». (George Sand).

« Le cigare endort la douleur et peuple la solitude de mille gracieuses images ». (George Sand).

« Il n'y a plus de société possible avec le cigare ». (Emile Augier) (2).

« Si Prométhée avait dérobé le feu du ciel pour allumer son cigare, les dieux l'auraient laissé faire ». (Mme de Girardin) (3).

« C'est une chose singulière que le progrès ; on ne sait pas ce qu'une foule de pauvres diables s'im-

---

(1) Sand (Amandine-Lucie-Aurore Dupin dite George) femme de lettres française, née à Paris, rue Meslay, le 1er julilet 1804, morte à Nohant, le 7 juin 1876).

(2) Augier (Guillaume-Victor-Emile), auteur dramatique et littérateur français, né à Valence (Drôme), le 17 septembre 1820, mort à Croissy près Paris, en 1889.

(3) Mme de Girardin (Delphine-Gay), femme de lettres française, née à Aix-la-Chapelle, le 26 janvier 1804, morte à Paris, le 29 juin 1855.

posent de privations secrètes, pour pouvoir fumer sur le boulevard des cigares à cinq sous! » (Alphonse Karr).

« La pipe est du vieux temps, le cigare est nou-
[veau ».
(Barthélemy) (1).

« Trois cigares, le soir, quand le jeu nous ennuie
« Sont un moyen divin pour mettre à mort le
[temps... ».
(Alfred de Musset) (2).

« Le cigare, à mes vers, a souvent réussi
« Et ce dieu, je l'espère, inspirera ceux-ci ».
(Barthélemy).

Dans les pays de l'Est de l'Europe aussi, on fume beaucoup la cigarette. En Autriche-Hongrie, les cigarettes en tabac d'Orient sont fort appréciées.

Ce ne fut que vers 1830 que la cigarette fit son apparition en France et passa dans les habitudes de la jeunesse littéraire et artistique dès la première représentation du drame *d'Hernani*, le chef-d'œuvre tragique de Victor Hugo.

A dater de cette époque, citer les hommes marquants et même les femmes connues qui se sont livrés au plaisir voluptueux de la cigarette et qui

---

(1) Barthélemy (Auguste-Marseille), poète français, né à Marseille en 1796, mort dans la même ville, le 23 août 1867.

(2) Musset (Louis-Charles-Alfred de), poète français, né à Paris, le 11 décembre 1810, rue des Noyers au n° 33, mort à Paris, le 2 mai 1857.

s'y livrent chaque jour, serait un travail qui exigerait des volumes.

Nous ne pouvons cependant parler des fumeurs de cigarettes célèbres, sans évoquer le souvenir de Napoléon III, empereur des Français. Du début de sa vie de carbonaro en Italie, jusqu'à sa fin misérable de souverain, sombrant dans la capitulation de Sedan, les volutes bleues de sa cigarette qui s'envolaient constamment autour de lui berçaient ses interminables rêveries.

Ces rêveries ont fini dans un cauchemar pour la France. On a besoin de se reporter à la pipe de l'héroïque Jean Bart, pour oublier la cigarette de l'homme du Deux Décembre !

Pour terminer, citons ces deux boutades d'Edmond About sur les cigarettes, qui ont l'une et l'autre trait à la Grèce, pays qu'il visita et où il séjourna comme élève de l'Ecole d'Athènes :

« Tous les Grecs ont l'habitude de fumer ; le roi est peut-être le seul homme du royaume qui ne fume pas ; encore assure-t-on que, lorsque la reine est en Allemagne, il se permet quelquefois une cigarette ».

« Les cigarettes grecques ne ressemblent pas mal à des boudins de petit calibre ».

CHAPITRE III

LES TABATIÈRES ET LES PRISEURS

Quand elle fut introduite à la cour de Catherine de Médicis la poudre de tabac n'avait ni la fraîcheur, ni la velouté, ni le parfum, ni la coloration brunâtre, ni la régularité des grains que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est qu'elle n'était soumise à aucune des savantes manipulations en usage dans les manufactures de l'Etat. Dès le principe, on préparait la poudre à priser au fur et à mesure des besoins en frottant un paquet dit corde ou carotte de tabac, sur une râpe terminée par un godet dans lequel venaient s'entasser les fragments de la plante; cette poudre était ensuite versée sur la région dorsale de la main, dans la fossette du métacarpe placée entre les tendons du long et du court extenseur du pouce, et désignée en raison de cette particularité sous le nom de tabatière anatomique; de là, elle était portée sous les narines et aspirée énergiquement dans une pose et avec un jeu de physionomie permettant à l'observateur de reconnaître la qualité du priseur et de savoir sûrement s'il était un homme d'esprit et de race ou un

vulgaire roturier sans intelligence ni distinction. La râpe fut un objet de luxe dont le prix était fort et qui resta longtemps le privilège des aristocrates et des bourgeois. Le peuple dut se contenter de la poudre qu'on lui vendait dans les bureaux, portant cette inscription : « De par le roi ». Ce n'est que vers le milieu du XVIIe siècle qu'apparurent les premières tabatières. Dans *les Mélanges d'Histoire et de Littérature* de Vigneul de Marville, quelques lignes sont consacrées à une gravure de l'époque représentant un cavalier tenant dans sa main droite une boule munie d'un tube d'où s'échappait la poudre de tabac que recevait la face dorsale de la main gauche. Au XVIIIe siècle la tabatière était répandue partout. Il y en avait à tous les prix et pour toutes les classes de la société. Il y en avait en argent ciselé, en écaille incrustée d'or et ornée de pierreries, de cailloux blancs et roses et qui valaient jusqu'à 3.000 livres. Louis XIV, bien qu'ennemi du tabac, offrait des tabatières à ses courtisans et à des ministres comme récompense de leurs services ou simplement de leurs flatteries ; mais il les dénommait « boîtes à portrait ». Pitau, joaillier du roi en 1662, paraît être le premier qui fit pour Louis XIV ces luxueuses boîtes, chargées de brillants semés autour du royal portrait et sur le couvercle. En 1676, à la mort de Pitau, Pierre le Tessier de Montarcy lui succéda comme joaillier de la couronne ; jusqu'en 1714, cet habile artiste resta chargé de la fourni-

ture des joyaux destinés en présents et des boîtes à portrait offertes par S. M. aux divers membres du corps diplomatique et aux grands seigneurs.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, toutes les boîtes inscrites sur les *Registres des présents du Roi*, sont désignées sous le nom de boîtes à portrait. Mais, à partir du règne de Louis XV et durant le XVIII[e] siècle, l'usage du tabac s'étant de plus en plus répandu même chez les femmes, les mots *tabatière* et *boîte à portrait* furent employés concurremment. La seule différence, c'est que les boîtes renfermaient le portrait à l'intérieur, tandis que les tabatières portaient la miniature sur le couvercle.

Molière définissait la tabatière « un petit grenier tabachique » et Thomas Corneille s'écriait dans un de ses poèmes : « Ne sait-on que dire, on prend la tabatière !... », ce qui prouve à quel point, dès cette époque, l'usage de la tabatière s'était généralisé.

En effet, la coutume de distribuer des tabatières et des boîtes à portrait se répandait dans toutes les cours de l'Europe ; mais c'est en France que les précieux bijoux furent exécutés avec le plus d'art et de profusion. M. Maze-Sencier, l'éminent historien de la *Curiosité*, qui a pu compulser au ministère des Affaires Etrangères les soixante volumes in-folio manuscrits, désignés sous le nom de *Registres des présents du Roi*, fait la remarque suivante : « Les plus belles boîtes offertes aux sei-

gneurs français ne dépassent guère 2.400 livres; celles des diplomates, au contraire, atteignent facilement 15.000, 20.000 et 30.000 livres; quelques-unes s'élèvent même bien au-delà de ces chiffres. La différence de prix consiste dans le nombre et la grosseur des diamants. Quant au travail, concernant les émaux, la ciselure et la peinture, il est le même, étant l'œuvre des mêmes artistes. Il y avait donc dans ces magnifiques présents une intention secrète, celle d'offrir, au besoin, une ressource immédiate... La situation d'ambassadeur a nécessité de tout temps de grandes dépenses, et nombre de tabatières, au sortir des mains royales, furent souvent échangées contre des valeurs plus courantes. Le roi le comprenait ainsi, en permettant à diverses reprises qu'on reçût en espèces l'équivalent d'une boîte à portrait. D'autres fois, le bijoutier reprenait, moyennant une légère différence, la boîte qu'il avait fournie ».

Le 17 août 1672, le duc de Buckingham reçoit une boîte à portrait, ornée de diamants, de 28.000 livres. Le 9 novembre 1673, la duchesse d'York en reçoit une de 33.000 livres. A la date du 31 décembre 1691, le XI[e] *Registre des présents* contient cette mention : « Reçu du Roi une boîte à portrait de quarante-six diamants, valant 58.696 livres ». Enfin, le 20 mars 1720, il est donné une boîte dont le prix incroyable dépasse, en fait de prodigalités, tout ce que nous avons vu jusqu'ici : « Elle renferme le portrait du Roi peint par Massé, et

présente quarante-deux brillants et quinze diamants roses. Elle coûte 129.852 livres et la note mentionne — Pour donner à M. le marquis Scotti, envoyé de Parme — Quel service a pu rendre le marquis pour mériter un pareil présent ? A-t-il contribué au mariage de Mlle de Valois ? Quoi qu'il en soit, saluez cette boîte, messieurs les curieux ; vous n'en reverrez pas de pareilles ; c'est la plus splendide des magnifiques boîtes à portrait, dont nous ayons la description » (1).

On appelait aussi les tabatières de luxe « *boîtes des orfèvres* » ; elles étaient exécutées autrefois en France par des orfèvres et des bijoutiers, incomparables artistes en ce genre.

La plupart de ces boîtes, en or, en argent, en vermeil étaient de délicieux bijoux, fermant *à miracle*, comme on disait jadis, c'est-à-dire avec une précision rigoureuse et douce ; les unes sont ornées de délicates ciselures, de miniatures, d'émaux et de gemmes ; d'autres sont formées de pierres précieuses et dures, telles que l'améthyste, la topaze, le lapis-lazuli, le cristal de roche clair ou enfumé, toute la série des agates, la cornaline, le jaspe fleuri ou sanguin, la malachîte, etc., etc. Le mérite artistique de ces témoins séduisants d'une époque déjà lointaine les a fait classer parmi les objets de haute curiosité, surtout lorsque les orfèvres ont gravé leur nom sur la gorge de la

(1) Maze-Sencier.

tabatière, ajoutant ainsi à la rareté de la pièce une valeur nouvelle. Tels sont : Aubert George, Auguste, Drais, Ducrollay, Gaillard, Germain, Herbault, Jacquin, Maillard, Mathis de Beaulieu, Mesnier, Quizille, Rondé, Roncel, Tiron de Nanteuil, Vachette, etc., tous fournisseurs du roi.

Ces fabricants émérites s'inspiraient des meilleurs maîtres de l'école des Bérain, les célèbres ornemanistes des deux derniers siècles dont les compositions ont exercé une si grande influence sur les arts décoratifs et sur l'orfèvrerie. Ils n'avaient qu'à choisir leurs modèles dans les *Essais des tabatières à l'usage des graveurs et ciseleurs*, publiés en 1703 par Pierre Bourdon et en 1710 par J. Robertet, ouvrages suivis bientôt d'un recueil de Du Vivier : *Manière et façon dont les tabatières sont faites en* 1719 *et* 1720. Tous ces dessins de boîtes et tabatières, ovales, contournées ou rectangulaires, présentent le même système ornemental ; elles sont exécutées en or ciselé, en argent ou bien en incrustations d'or sur fond d'écaille blonde et d'argent sur écaille noire. Selon leur richesse, ces boîtes se vendaient soit chez les orfèvres, soit chez les tabletiers.

A cette époque, les boîtes allemandes en nacre ou en burgau incrustées de jaspes, d'agates et autres pierres dures étaient très recherchées ; elles se fabriquaient à Dresde au moment où le genre chinois était en faveur. Le succès de ces boîtes, les fit imiter en France. Vers 1740 *Ravechet* se distinguait

à Paris dans l'exécution de ces tabatières. En 1736, le parisien *Joaguet* livrait également des boîtes formées de plaques d'agate-onyx, de cornaline et autres pierres dures, montées en or avec un goût exquis. Les encadrements, émaillés sur relief, offrent des fleurettes (roses, anémones, œillets, tulipes) rendues au naturel, les tiges et les feuilles y brillent d'un vert éclatant. Ces boîtes eurent un succès de longue durée; beaucoup d'orfèvres en fabriquaient, mais le nom de *Joaguet* est resté pour désigner ce genre de travail.

Vers le milieu du régne de Louis XV, les orfèvres-bijoutiers, par l'emploi des ors de couleur et l'application des couleurs d'émail, arrivèrent à produire des boîtes admirables. Jean *George*, reçu maître en 1752, fit paraître en ce genre des tabatières désignées sous le nom de *Georgettes*. Ces pièces sont si rares et si peu connues aujourd'hui qu'il serait difficile de les décrire; toutefois, en 1862, à l'Expositon de South-Kensington, on put voir une *Georgette* ovale, décorée en or de diverses couleurs.

M. Maze-Sencier a trouvé, dans les comptes des Menus-Plaisirs aux Archives nationales, la fourniture de deux orfèvres. Garand, marchand orfèvre au Pont-Notre-Dame, présente à la Cour en 1762, deux mémoires soldés à 28.228 livres pour 12 tabatières, dont voici la plus belle : « Une boîte carrée, avec les portraits dessus et dessous de Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise. Sur les

boîtes, ceux du duc de Berry, du comte de Provence, du comte d'Artois et de Madame, le tout en émail, monté en cage et doublé d'or; toutes les bordures des portraits composées de 2.000 brillants, pesant 13 carats. Pour la façon, l'or et les portraits, 6.800 livres. Le prix des diamants est en sus ». Enfin, en 1770, pour la *Corbeille de la Dauphine Marie-Antoinette*, Gaillard fournit la boîte réservée à la Dauphine, et nous donne le détail de ce riche bijou : « La boîte, en or, à huit pans et à fond d'émail bleu turquoise, est garnie de diamants estimés seuls 15.855 livres; les 160 roses du chiffre et les 28 de la guirlande, 714 livres; l'or, 598 livres; la façon, 1.500 livres; la gravure avec l'émail, 1.000 livres; la façon de la monture des diamants, 1.843 livres; l'étui, 30 livres. Le tout est réglé à 20.746 livres » (1).

La Révolution amena des mœurs plus simples dans le commerce des tabatières. La mode fut aux tabatières à emblèmes politiques, telles que la tabatière à la *Bastille*, aux *Droits de l'Homme*, aux *Assignats*, au *Saule pleureur* etc.; puis, sous l'Empire, on fit des tabatières, où, en regardant attentivement sous des angles différents, on distinguait l'Empereur soit au milieu des lauriers, soit dans un nuage de gloire; la tabatière au *petit chapeau napoléonien*, à *Madame Angot* datent de cette

(1) Cette tabatière, qui fut placée dans la corbeille de mariage de MARIE-ANTOINETTE, fait partie de la collection du prince DEMIDOFF, dans le palais de San Donato, à Florence.

époque, et, aussi, la tabatière du prolétaire, faite en cuir bouilli, et, la queue de rat ovale, en bois de bouleau, munie d'un couvercle qu'on enlève en tirant sur une lanière de cuir ayant la forme de la queue de l'animal dont elle tire son nom.

Napoléon Ier fut un grand priseur, et sous son règne les petites boîtes à priser prirent une extension considérable.

D'après Victor Duruy, Napoléon volait les tabatières de ses collaborateurs du Conseil d'Etat, lorsqu'il avait besoin de détourner leur attention d'un sujet qui l'embarrassait : « Il aimait à présider le Conseil d'Etat, où chacun avait la plus grande liberté. Les discussions y étaient parfois animées.

« Lorsque l'empereur voyait qu'une proposition qu'il avait soumise au Conseil ne marchait pas bien, une sorte d'impatience se manifestait dans tous ses mouvements ; il cherchait par d'innocentes distractions à détourner l'espèce de curiosité ou d'attention qui s'attachait à sa personne. Dès qu'il voyait un membre du Conseil fixer ses regards sur lui, il lui faisait un signe comme pour lui dire : « Donnez-moi du « tabac ». Celui-ci s'empressait de faire passer sa tabatière à l'empereur, qui, après avoir aspiré une prise, jouait avec la tabatière, la faisait pirouetter dans ses mains ou semait çà et là le tabac qu'elle contenait. Dans sa préoccupation, au lieu de renvoyer ensuite la boîte à son propriétaire, il la mettait dans la poche de son habit. Une, deux et même trois tabatières disparaissaient

de la sorte dans une seule séance, et, ce n'était qu'après être sorti du Conseil qu'il s'apercevait de sa distraction. On pense bien que les tabatières ne tardaient pas à aller retrouver leurs légitimes propriétaires; souvent même d'agréables métamorphoses s'opéraient en elles au sortir de la poche impériale. Les conseillers, pour ne pas perdre leurs tabatières de famille, convinrent de n'apporter que des tabatières en carton de vingt-cinq sous. Napoléon n'en continua pas moins de les prendre et de les transformer ».

Le fidèle valet de chambre de Napoléon I[er], Constant, nous apprend dans ses *Mémoires* que son maître qui offrait aux autres des tabatières à « entourage de diamants » accordait ses préférences aux tabatières étroites, ovales, à charnières, en écaille noire, doublées en or à l'intérieur, ornées de camées ou de médaillons antiques en argent, et que, dans ses valises, il y en avait toujours en réserve, car, dans ses moments de colère, il les jetait à terre et les piétinait avec une rage d'enfant. Le grand homme de guerre n'aimait pas les tabatières nécessitant pour les ouvrir l'usage des deux mains; il ne portait point de bijoux et n'avait dans ses poches ni or ni argent; mais il ne quittait jamais sa tabatière, ni son mouchoir, ni sa bonbonnière, car il était aussi friand de sucreries qu'amateur d'une prise. Son neveu Napoléon III ne prisait point et pourtant il aimait à distribuer des tabatières à ceux qu'il voulait honorer d'une faveur.

Frédéric II de Prusse était également un collectionneur de tabatières. Un jour, il vit, par l'entre-baîllement d'une fenêtre, son premier page puiser à plusieurs reprises du tabac dans sa tabatière et l'aspirer, en reproduisant les attitudes et les gestes de son maître. Il appela le coupable, le pria de lui faire passer sa tabatière et lui demanda s'il la trouvait à son goût. Le page, tout honteux, resta quelques secondes sans articuler un mot ; enfin se ressaisissant il finit par dire avec une grande présence d'esprit : « Pardon, sire ; mais je savais que cette tabatière cachait dans ses flancs une parcelle de votre esprit et de votre cœur et, j'ai voulu, en aspirant la poudre qu'elle renferme, imprégner mon âme des grandes vertus du maître que j'aime par-dessus tout et me rendre plus digne de le servir.

— Eh bien, répondit le roi, garde-la pour toi seul, car elle est trop petite pour nous deux ».

Le caractère des priseurs ne se révélait pas uniquement dans la forme ou la richesse de leurs tabatières ; il se manifestait aussi dans la manière de prendre et d'aspirer la poudre de tabac. Les reines et les marquises aspiraient le tabac avec élégance et préciosité, laissant tomber sur leur corsage plus de poudre qu'elles n'en absorbaient, afin de le détacher ensuite d'une gracieuse chiquenaude, qui permettait de faire admirer la forme effilée et les brillantes parures de leurs doigts roses. Les femmes du peuple prisaient par goût et avec passion ; elles

saisissaient entre le pouce et l'index la plus grande quantité possible de poudre et, les narines largement dilatées, les yeux grands ouverts pour mieux surveiller l'importante opération, elles la présentaient à l'orifice de l'antre tabachique, dans lequel elle s'engageait, entraînée par une succession de puissantes aspirations.

Les femmes d'autrefois ont beaucoup prisé. Il y a encore une cinquantaine d'années on pouvait voir le type courant de la vieille cuisinière, avec sa trogne couperosée, distillant à jet continu le jus de tabac qu'elle laissait tomber goutte à goutte soit dans le pot-au-feu, soit dans le ragoût ou la crème, pour peu qu'elle oubliât de s'essuyer au revers de sa manche.

Le magistrat du temps passé prenait plusieurs prises de tabac avec méthode et conviction, afin d'éclairer les abîmes ténébreux de sa science juridique, au moment de rendre son jugement. Si la vérité restait trop longtemps inaccessible à sa perspicacité, la tabatière était là, à son côté, toujours disposée à lui fournir la poudre magique qui passait pour donner à l'intelligence plus de vivacité.

Les phénomènes, les sensations qui se produisaient sous l'influence du tabac chez les juriconsultes des XVII[e] et XVIII[e] siècles, se retrouvent dans l'âme de tous les priseurs, modifiées uniquement par des nuances, tenant soit au milieu, soit à l'éducation, soit aux habitudes professionnelles.

Les hommes les plus illustres que la tabatière a

comptés parmi ses adorateurs, sont : Pope, Schiller, Locke, Kant, Newton, Boerhave ; Napoléon I[er] que nous avons déjà cité. (1).

Les tabatières ont continué longtemps d'être l'objet d'une industrie fort importante. Elles se fabriquaient et se fabriquent encore de toutes les matières, en or, en argent, en platine, en ivoire, en écaille, en buis et en une foule d'autres bois plus ou moins précieux, en carton, en corne, etc.

Les tabatières en métal sont celles qui à Paris occupent le plus grand nombre d'ouvriers ; mais le grand succès de l'industrie française a été pour les tabatières d'or, parce que c'est la fabrication qui demande le plus de goût. A Genève se fabriquent des tabatières émaillées qui se vendent en Orient. Presque toutes les tabatières d'or et d'argent employées en Allemagne et en Russie sont originaires de Hanau.

Paris fabrique tout ce qu'il y a de mieux en buis, émaillé et enjolivé de nacre ou d'ivoire ; mais les fabriques de Saint-Claude ont atteint un bon marché qui leur a ouvert de vastes débouchés, et, par la beauté de leurs modèles, elles se sont rapprochées de celles de Paris.

Sarreguemines a la réputation pour les boîtes en carton vernissé. Brunswick et Hanovre fabriquent aussi des tabatières de carton verni. Oberstein (Oldenbourg) fournit des tabatières en agate.

---

(1) D[r] F. Cayla. *Le Tabac*. (Priseurs, Chiqueurs et Fumeurs). Gounouilhou, imp.-éditeur, Bordeaux.

Les tabatières en étain se fabriquent à Paris ; elles se vendent en France et un peu dans le Sénégal.

La tabatière de bouleau, vulgairement connue sous le nom de queue de rat, se fabrique en Alsace et principalement à Strasbourg.

Il y a aussi les tabatières d'Ecosse qui sont en bois, mais admirablement peintes et vernies.

On fabrique également à Rennes la tabatière dite de Bretagne en corne blanche ou grise ; sa forme laisse souvent à désirer et tout son mérite est dans sa solidité.

Terminons ce chapitre des tabatières par la *Tabatière à réflexion*. Celle-ci est un instrument de filou, et voici la description qu'en fait Robert Houdin : « Le grec, en se mettant au jeu, dépose sans affectation sur la table une tabatière, sur le dessus de laquelle est un petit médaillon de la grandeur d'une pièce de 1 franc, renfermant un portrait de femme, miniature exécutée avec beaucoup d'art. Les yeux des joueurs se portent tout naturellement sur cet objet ; parfois on le prend en mains, on l'examine et on le fait passer à son voisin. Lorsque la partie est engagée, le grec prend une prise de tabac, ce qui lui donne l'occasion de déposer sa tabatière devant lui. Mais, dans le même temps, il a pressé un ressort invisible qui substitue à la miniature, une petite glace convexe dont il tire un grand parti pour la tricherie. En effet, quand le grec a la main, comme le miroir se trouve sous les

cartes qu'il donne à ses adversaires, celles-ci s'y réfléchissent et viennent se peindre dans ses yeux. De temps à autre, le grec fait revenir le médaillon et offre une prise de tabac à ses victimes ». Il suffit du reste que le dessus d'une tabatière soit très poli, pour que la tricherie soit possible.

Aussi, l'auteur d'un traité de civilité, a-t-il cru devoir donner ce conseil : « Si votre partenaire inconnu place sur le bord de la table entre lui et les cartes, pendant sa donne, une tabatière d'or et d'argent au dessus poli, interrompez sa donne, pour lui demander une prise de tabac et gardez la tabatière jusqu'à ce qu'il ait fini de donner ».

CHAPITRE IV

LA CHIQUE ET LES CHIQUEURS

Le tabac à mâcher ou tabac bâtard est préparé aves des feuilles riches en nicotine, débarrassées de leurs côtes, stratifiées et mouillées pour être roulées en cordes appelées *rôles ordinaires* ou *rôles menus filés* d'après leur grosseur. D'une manière générale, les feuilles qui conviennent pour la fabrication des tabacs à mâcher sont corsées, gommeuses et résistantes, bien développées et de couleur foncée. On doit choisir, parmi les tabacs exotiques, le Virginie et le Kentucky ; parmi les tabacs indigènes, le Nord, le Lot et le Lot-et-Garonne. Les feuilles de ce tabac, autrefois trempées dans un mélange, composé de mélasse, de jus de réglisse et de suc de pruneaux (1), sont aujourd'hui, simplement imbibées avec le jus concentré de tabac.

Le chiqueur coupe un morceau de corde, l'introduit dans la bouche et le loge avec la langue entre

(1) C'est ainsi que se préparent encore de nos jours les tabacs à mâcher en Amérique où les hommes et même les femmes dans les Etats du Sud mastiquent des quantités énormes de tabacs.

la joue et les arcades dentaires, d'où il n'est expulsé que lorsqu'il a été privé de tout son jus.

Le facies du chiqueur n'a aucun caractère intéressant, si ce n'est la coloration noirâtre de ses lèvres et la saillie de sa joue qui simule une fluxion dentaire. Mais lorsqu'on écarte les deux lèvres et qu'on voit l'intérieur de sa bouche, on s'aperçoit que les dents ont perdu leur forme normale; ce ne sont plus que des crocs et des chicots, aux teintes jaune verdâtre, recouverts d'une épaisse couche de tartre noirâtre; les gencives sont rouges, congestionnées, épaissies, ramollies, détachées de la racine dentaire; la muqueuse des lèvres a également une inflammation chronique (1).

On peut dire de la prise, de la pipe et du cigare que, s'ils ne sont pas des articles de santé, ils sont, au moins des sujets de distraction, une coquetterie ou un luxe qu'on affiche volontiers; mais la chique?... Elle se cache dans le fond d'une bouche qui la rumine silencieusement, comme certains herbivores ruminent l'aliment déjà mâché.

La membrane muqueuse de la bouche absorbe l'ivresse que la nicotine répand abondamment dans le bain de salive où la chique est constamment plongée.

Et cette sensation enivrante suffit au bonheur de l'homme qui chique. Il ne demande qu'à goûter constamment les voluptés de sa jouissance solitaire.

---

(1) Dr Cayla. *Le Tabac*, Gounouilhou, éditeur, Bordeaux.

Malheureusement, au point de vue de sa santé, les effets sont plutôt funestes; car il met dans la satisfaction de sa passion bien moins d'intermittence que le fumeur et forcément finit par absorber plus de nicotine.

La chique tend à disparaître de nos jours, tout comme le tabac à priser et, bien que son usage sous Louis XIV fût familier à des gens de distinction, on peut dire qu'elle eüt surtout la faveur des marins qui prirent l'habitude de chiquer, en raison de l'interdiction qui leur était faite de fumer en service, et aussi à cause des qualités antiscorbutiques du tabac, qualités que l'on ne peut nier. Mais malheureusement les chiqueurs ne savent pas chiquer avec modération. Ils ne comprennent pas qu'après chaque opération ils devraient se laver la bouche, débarrasser les dents de toutes parcelles de tabac. La brosse à dent et l'usage des dentifrices dans la marine française sont des choses d'introduction récente.

Parmi les chiqueurs de marque on peut citer le grand philosophe Malebranche (1).

---

(1) MALEBRANCHE (Nicolas), philosophe français, né à Paris, le 6 août 1638, mort à Paris, le 13 octobre 1715.

CHAPITRE V

CURIOSITÉS POÉTIQUES SUR LE TABAC

Colletet a fait deux épigrammes sur le *tabac* (qu'il nomme *tobac*) :

Du *tobac* les effets sont traistres
Et diversement départis ;
Lorsqu'il désenivre les maistres,
Il enivre les apprentis.

Le deuxième épigramme est une réponse à un sonnet :

Autant vaut prendre du *tobac*
Dans une pipe parfumée
Que d'aller chercher dans un sac
Le parfum de la renommée.

On attribue généralement à Lombard, qui, dans le XVII[e] siècle était ministre protestant français à Middelbourg (Hollande) ce sonnet, devenu célèbre, qu'on a dit aussi être de Charleval :

Doux charme de ma solitude,
Charmante pipe, ardent fourneau
Qui purges d'humeurs mon cerveau
Et mon esprit d'inquiétude,

Tabac dont mon âme est ravie,
Lorsque je te vois perdre en l'air
Aussi promptement qu'un éclair,
Je vois l'image de ma vie.

Tu remets dans mon souvenir
Ce qu'un jour je dois devenir.
N'étant qu'une cendre animée ;

Et, tout confus, je m'aperçois
Que, courant après ta fumée,
Je passe aussi vite que toi.

Dans un vieux recueil du XVII[e] siècle, intitulé *Morale de Guérard*, nous trouvons une très curieuse gravure représentant un jeune homme fumant la pipe avec indolence. Au-dessous, on lit cette légende: *Le portrait universel*, suivi des vers ci-après :

En voyant ce portrait, ami, tu vois le tien.
Observe bien son équipage.
Qui que tu sois, c'est ton image,
Ou tu ne te connais pas bien.
Qu'es-tu, pauvre mortel ? Une pipe allumée,
Qui se consomme et qui devient à rien.
Tes plaisirs, ton honneur, ton bien,
Qu'êtes-vous tous ? Cendre et fumée.

Un poète de Cour, vivant vers le même temps, Constantin de Renneville, qui expia par onze ans de Bastille quelques épigrammes légères, trompait les ennuis de sa captivité avec sa pipe, sur laquelle il composait les vers suivants :

Qu'est-ce que notre vie ? Une cendre animée ;
Elle s'évanouit après un faible effort.
Notre corps se dissout, l'esprit prend son essor
Et laisse ce fumier dont notre âme est charmée.
Subtile exhalaison qui s'évapore en l'air,
Tu montres que nos jours passent comme un éclair ;
Le temps nous les ravit d'une vitesse extrême, etc.

Toujours, sous l'inspiration de la pipe, voici un sonnet d'une régularité parfaite :

Amis, prenez le deuil ? Bourdon de Notre-Dame,
Informe tout Paris de mes calamités ;
Journaux européens, annoncez aux cités
L'affreux coup dont le sort vient d'atterrer mon âme.

Que plutôt n'a-t-il pris ma fortune ou ma femme !
Ces biens, sans grands regrets, je les aurais quittés.
Mais non ; dans ses desseins longtemps prémédités,
Il sait trop bien les maux qui m'abattent, l'infâme !

Depuis six mois entiers, je ne la quittais pas ;
Tous les jours, je voyais embellir ses appas ;
De consolations elle était toujours pleine ;

Pour son père, un bon fils n'aurait pu mieux souffrir,
Il n'est pas de malheur qui surpasse ma peine :
On m'a cassé ma pipe, il me reste à mourir.

Voici un couplet, jadis populaire, de l'opéra du *Diable à quatre*, paroles de Sedaine :

Je n'aimais pas le *tabac* beaucoup ;
J'en prenais peu, souvent point du tout.

Mon mari me défend cela ;
Depuis ce moment-là
Je le trouve piquant,
Quand
J'en peux prendre à l'écart,
Car
Tout plaisir vaut son prix,
Pris
En dépit des maris.

Dans les *Adieux de La Tulipe à Catin*, chanson grivoise, par l'abbé Mangenot, on trouve le couplet suivant :

Tiens, serre ma pipe,
Garde mon briquet,
Et, si la Tulipe
Fait le noir trajet,
Que tu sois la seule
Dans le régiment
Qu'ait le brûle-gueule
De son cher amant.

La fameuse chanson : *J'ai du bon tabac dans ma tabatière* est, sauf le premier couplet, de l'abbé de Lattaignant. La voici avec tous ses couplets :

J'ai du bon *tabac* dans ma tabatière
J'ai du bon *tabac* tu n'en auras
Pas.
J'en ai du fin et du râpé
Mais ce n'est pas pour ton fichu né.
J'ai du bon *tabac* etc.

Ce refrain connu que chantait mon père,
A ce seul couplet il était borné ;

Moi, je me suis déterminé
A le grossir comme mon né.
J'ai du bon tabac etc.

Un noble héritier de gentilhommière
Recueille tout seul un fief blasonné.
Il dit à son frère puiné :
Sois abbé, je suis ton aîné.
J'ai du bon tabac etc.

Un vieil usurier, expert en affaires,
Auquel par besoin l'on est amené,
A l'emprunteur infortuné
Dit, après l'avor ruiné :
J'ai du bon tabac etc.

Juges, avocats, entr'ouvrant leurs serres,
Au pauvre plaideur, par eux rançonné,
Après avoir pateliné,
Disent, le procès terminé :
J'ai du bon tabac etc.

D'un gros financier la coquette flaire
Le beau bijou d'or, de diamants orné,
Le grigou, d'un air renfrogné,
Lui dit : Malgré ton joli né....
J'ai du bon tabac etc.

Neuperg se croyant un foudre de guerre
Est par Frédéric assez malmené ;
Le vainqueur qui l'a talonné
Dit à ce Hongrois étonné :
J'ai du bon tabac etc.

Tel, qui veut nier l'esprit de Voltaire
Est pour le sentir trop enchifrené ;
Cet esprit est trop raffiné

Et lui passe devant le né.
Voltaire a l'esprit dans sa tabatière
Et du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

Par ce bon monsieur de Clermont-Tonnerre,
Qui fut mécontent d'être chansonné,
Menacé d'être bâtonné
On lui dit, le coup détourné :
J'ai du bon tabac etc.

Voilà dix couplets, cela ne fait guère
Pour un tel sujet, bien assaisonné ;
Mais j'ai peur qu'un priseur mal né
Ne chante en me riant au né :
J'ai du bon *tabac* dans ma tabatière
J'ai du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

La *Râpe à tabac* est un couplet d'un auteur anonyme :

Que la râpe au *tabac* s'accorde
Sans avoir ni tuyau ni corde,
Mieux que l'orgue et le violon,
Cet instrument surpasse la musique ;
Il ne cherche jamais son ton ;
Et, quand il cherche, c'est du bon,
Du bon *tabac* de Martinique.

Cette boutade date de 1705. A cette époque, les priseurs râpaient eux-mêmes leur *tabac*.

Nous citerons encore les différents vers qui suivent et sur lesquels on ne peut pas non plus mettre de noms d'auteurs :

NÉCESSITÉ D'USER DU TABAC

Du *tabac*, de l'amour, chacun est entêté ;
Le soldat et l'abbé, la coquette et la prude ;
Par le bel air, d'abord, on s'y trouve porté ;
Ce bel air du plaisir est bientôt escorté ;
Le plaisir devient habitude,
Et l'habitude, enfin, devient nécessité.

TEMPS OU IL FAUT EN USER

Le *tabac* et l'amour flattent tous deux nos sens
Usons de tous les deux de la même manière ;
Et, quand nous n'aurons rien à faire,
Prenons-en pour passer le temps.

DOSE

Le *tabac* et l'amour se ressemblent fort bien :
Beaucoup en fait du mal, un peu ne gâte rien.

LE PETIT-MAITRE ET LE GUEUX

Un petit-maître, après mauvaise chance,
Sortait du jeu, la tabatière en main !
Un gueux passait qui vint à lui soudain,
Lui demandant l'aumône avec instance ;
Des deux côtés, grande était l'indigence :
Il ne me reste, ami, dit le joueur
Que du *tabac*, en veux-tu ? — Serviteur,
Répond le gueux qui n'était pas novice ;
Nul besoin n'ai d'éternuer, seigneur ;
Chacun me dit assez : Dieu vous bénisse !...

Pigault-Lebrun a placé ces couplets dans son opéra du *Petit Matelot*, musique de Gaveaux. Ils furent très chantés autrefois :

Contre les chagrins de la vie
On crie *et ab hoc et ab hac.*
Moi, je me crois digne d'envie,
Quand j'ai ma pipe de *tabac* (bis).
Aujourd'hui, changeant de folie
Et de boussole et d'almanach,
Je préfère fille jolie
Même à la pipe de *tabac* (bis).

Le soldat bâille sous la tente,
Le matelot sur le tillac;
Bientôt ils ont l'âme contente
Avec la pipe de *tabac* (bis) ;
Si pourtant survient une belle,
A l'instant le cœur fait tic tac,
Et l'amant oublie auprès d'elle
Jusqu'à la pipe de *tabac* (bis).

Je tiens cette maxime utile
De ce fameux monsieur de Crac :
En campagne comme à la ville,
Fêtons l'amour et le *tabac* (bis) !
Quand ce grand homme allait en guerre,
Il portait dans son petit sac
Le doux portrait de sa bergère
Avec la pipe de *tabac* (bis).

Le poète Barthélemy, dans son joli poème sur *la Pipe et le Cigare*, donne quelques leçons aux fumeurs de pipes sur la grave et délicate question du culottage :

C'est à tort qu'on en fait une occulte science.
Voulez-vous éclairer votre inexpérience ?

Peu de mots suffiront : sans vider le brûlot,
Chargez, chargez toujours sur le même culot ;
Fumez la lentement, sans brutale secousse,
Vous la verrez bientôt prendre une teinte rousse,
Assombrir par degrés son cordon régulier,
Jusqu'à ce que formant un superbe collier,
Il étale à la fois sa couleur blanche et noire,
La culotte d'ébène et le turban d'ivoire.

Terminons par cette pièce de vers, qui évoque les guerres de Napoléon :

« Un jour qu'un armistice astreignait au repos
L'aigle noir de la Prusse ainsi que nos drapeaux,
Ce héros, qui, toujours était à l'avant-garde,
S'en va chez l'ennemi flâner à la hussarde.
Là, le premier objet que rencontrent ses yeux,
C'est un feld-maréchal, qui, d'un air radieux,
Festoyait une écume effrayante de taille,
Et d'un teint si parfait que Lassalle en tressaille.
Il offre à l'étranger, s'il veut s'en dessaisir,
Ses deux plus beaux chevaux qu'il lui donne à choisir ;
L'Allemand fait le sourd ; Lassalle en offre quatre,
Six, huit, dix, et toujours refus opiniâtre ;
« Eh bien, dit le Français, au tenace Germain,
« Adieu ; souvenez-vous que je l'aurai demain ».
C'était le jour tout juste où finissait la trève.
Le lendemain, avant que l'aube ne se lève,
Lassalle fait sonner le signal des clairons,
Part comme un ouragan avec deux escadrons ;
Et, tandis que ses gens, peu jaloux des écumes,
A l'aigle de Berlin détachent quelques plumes,
Lui ne cherche partout que l'avare Allemand.
O bonheur ! il le trouve, il l'enlève fumant,

Le couche sur sa selle, et repart, ventre à terre,
En emportant la pipe et le propriétaire.
Celui-ci fut bientôt renvoyé sans rançon :
La pipe demeura suspendue à l'arçon (1) ».

---

(1) Barthélemy. *L'Art de fumer* (1843).

TROISIÈME PARTIE

Culture et Industrie du Tabac

CHAPITRE PREMIER

DIFFÉRENTES VARIÉTÉS DE TABAC LEUR CULTURE EN FRANCE ET DANS LES PRINCIPAUX PAYS DU MONDE

Botanique. — Les différentes variétés du tabac constituent une section dite des *Nicotianées* de la famille des Solanées.

Beaucoup de plantes parmi les Solanées sont très connues. Les unes, comme la pomme de terre, la tomate, l'aubergine, le piment, font partie de l'alimentation de l'homme. Les autres, moins inoffensives, contiennent des alcaloïdes qui sont des poisons violents utilisés en médecine; la belladone renferme l'atropine; la noix vomique, la strychnine; quant au genre *Nicotiana*, son principe actif s'appelle la nicotine. La plupart des Solanées sont des plantes intertropicales; quelques-unes cependant,

comme la pomme de terre, et le tabac, supportent aussi les climats tempérés. Il en résulte qu'on trouve les Nicotianées à peu près sous toutes les latitudes.

Elles ont produit des variétés nombreuses. C'est ainsi que certains botanistes ont distingué jusqu'à 40, 50 et même 80 espèces du genre *Nicotiana*. Mais les caractères qui les séparent ne sont pas assez nets et n'offrent aucun intérêt au point de vue industriel. Il est préférable de grouper, avec Jussieu, les différentes variétés de tabac en trois sections principales :

1° *Nicotiana macrophylla* à fleur rouge ou rougeâtre, remarquable par le développement du feuillage. Le type de cette classe est le tabac maryland : feuilles larges, implantées à angle droit sur la tige, nervures secondaires perpendiculaires à la côte, parenchyme généralement fin.

2° *Nicotiana tabacum* à fleur rouge ou rougeâtre, se subdivisant en une grande quantité de variétés et sous variétés. On peut prendre comme type le tabac de Virginie : feuilles plutôt allongées, formant un angle aigu avec la tige, nervures secondaires très obliques sur la nervure principale, parenchyme plutôt épais.

3° *Nicotiana rustica* à fleur jaune ou vert jaune. C'est la catégorie la plus robuste qui pousse sans exiger beaucoup de soin, mais qui ne fournit que des produits de qualité inférieure ; par exemple les tabacs de l'Ukraine (1).

(1) E. Weyl.

CULTURE DU TABAC. — « Sous le rapport de la culture, le *Tabac* est une plante précieuse pour l'engrais et l'assolement des terres ». (Th de Berneaud).

« Lorsqu'on veut cultiver du *Tabac*, ce doit être dans une terre grasse et humide, exposée au midi ». (V. de Bomare).

« Le *Tabac* se sème en pépinière dans un bon terrain ; il se repique ensuite en lignes ». (Raspail).

« Un pied de tabac produit près de 300.000 graines ». (Alphonse Karr).

Entièrement inconnu des peuples européens, asiatiques et africains jusqu'aux dernières années du XVe siècle, le tabac est devenu aujourd'hui une matière indispensable, qui donne lieu à une culture de la plus haute importance et à un commerce de premier ordre. Bien qu'il soit originaire des pays chauds, le tabac est cultivé en grand, mais seulement comme plante annuelle, dans tout le midi et le centre de l'Europe et jusqu'en Hollande ; mais, pour qu'il réussisse sous les climats froids, il faut que l'été y soit assez long et assez intense pour que la plante puisse parcourir toutes les phases de sa végétation ; il faut aussi choisir les expositions les plus chaudes et les plus abritées. Toutefois, dans les contrées méridionales, les produits sont plus abondants et de meilleure qualité. Les sols qui conviennent le mieux à cette plante sont ceux qui sont profonds, de consistance moyenne, assez frais en été, riches, et autant que possible anciennement fumés et bien nettoyés des mauvaises herbes. Le

terrain choisi doit avoir un bon labour en automne, un second vers la fin de l'hiver; enfin, deux labours légers, séparés par un hersage, dans le courant d'avril. La fumure, qui est, en général abondante et composée d'engrais riches en sels alcalins, est répandue sur le sol après le labour d'automne et enfouie par celui d'hiver.

On ne peut guère semer le *tabac* à demeure ou en place, vu l'extrême finesse de la graine, qui ne permettrait pas de la répartir régulièrement. On sème donc en pépinière, dans le courant de mars, et, on transplante les jeunes pieds en juin, sur un dernier labour, suivi d'un hersage et d'un roulage. S'il ne survient pas de pluie après la plantation, on doit y suppléer par des arrosages pour faciliter la reprise (1). Au bout d'environ trois semaines, on bine légèrement, et, un peu plus tard, on raffermit chaque pied par un léger buttage. Il ne reste plus, pour assurer la bonne végétation de la plante, qu'à détruire les mauvaises herbes par des sarclages assez fréquemment réitérés. Dès que la couronne des plantes commence à se former, on la pince, c'est-à-dire qu'on en coupe l'extrémité entre les ongles du pouce et de l'index; on renouvelle cette opération sur tous les bourgeons au fur et à mesure qu'ils se développent, en ayant soin de la pratiquer toujours dans la matinée; ces

(1) Voir F. de Confevron. *Le Tabac*. (Encyclopédie des Connaissances agricoles. Paris Hachette, 1909).

pincements ont pour but et pour résultat de favoriser le développement des feuilles inférieures.

Ce sont les principes généraux de la culture du *tabac;* mais, dans l'application, cette culture présente quelques particularités intéressantes, dues à des circonstances étrangères à l'économie rurale. Dans certains pays, comme la Belgique ou la Hollande, elle est entièrement libre et subordonnée seulement aux conditions du sol et du climat et aux exigences du commerce. Dans d'autres, ne cultive pas qui veut le *tabac;* en France, par exemple, cette culture n'est autorisée que dans un certain nombre de départements, où elle occupe une étendue de 10.000 hectares, environ. Et la régie, fixe le nombre de plants que doit contenir chaque hectare, nombre qui varie suivant les contrées.

« Ces prescriptions, disent MM. Girardin et Dubreuil, sont loin d'être en rapport avec les intérêts des cultivateurs du Midi (qui ont 10.000 plants seulement, contre 50.000 dans le Pas-de-Calais); car, avec une culture soignée et des engrais plus abondants, ils pourraient nourrir sur un hectare de terre, un nombre de plants plus considérable ». C'est encore la régie qui impose le choix de la variété qu'on doit adopter, et les cultivateurs se plaignent, non sans raison, de ne pouvoir choisir des races plus productives (1).

La récolte commence vers la fin de l'été; on doit

(1) Voir André Murat. *La Réglementation de la Culture du Tabac en France.* Imp. Saint-Cyprien, Toulouse.

pour cela attendre un beau temps et aussi que la rosée soit dissipée. Dès que les feuilles jaunissent et que leur extrémité se penche vers la terre, on coupe ces feuilles à leur point d'insertion, souvent même on coupe la tige à ras de terre. On laisse le tout couché sur le sol pendant quelques heures; après le coucher du soleil, la récolte est rentrée en grange ou sous un hangar; on enfile les feuilles à des ficelles qu'on suspend à l'air; quand ces feuilles sont suffisamment sèches, on les attache par paquets ou manoques de 25 à 30, la dernière servant à lier les autres; on en fait un grand tas, où elles reprennent bientôt leur souplesse. S'il se manifeste un peu d'humidité dans les tas, on l'ouvre et on le distribue en couches épaisses que l'on remue fréquemment. Enfin, on réunit les manoques en balles, on les livre à la régie ou aux fabricants, et ici commence une nouvelle série d'opérations.

« C'est un sol riche en détritus végétaux (humus) et sablonneux qui convient le mieux à la culture du tabac et l'on peut dire d'une manière générale qu'un sol est d'autant meilleur qu'il contiendra moins d'argile.

« En général, les terres profondes des vallées, des montagnes granitiques ou des massifs gneisiques conviennent admirablement, surtout quand leur orientation est telle qu'elle abrite le tabac contre l'influence des vents régnants.

« Les terres en pente douce au bas des coteaux et les plateaux des montagnes sont aussi de très

bons emplacements pour les plantations de tabac.

« Non seulement, cette plante réclame une grande humidité atmosphérique ; mais elle exige aussi une certaine humidité du sol ; il faut toutefois qu'il soit parfaitement draîné ; car, les terrains marécageux sont tout à fait impropres à cette culture. On devra donc accorder la préférence aux terrains bas et un peu humides.

« En France, du reste, les tabacs du Pas-de-Calais, qui fournissent de bons produits pour la pipe, sont cultivés sur un sous-sol humide, tandis que les terrains du Lot et du Lot-et-Garonne donnent des produits beaucoup plus corsés (1) ».

« La culture du tabac eut en particulier à souffrir pendant la guerre, surtout en 1918. On se rappelle la crise qui s'en suivit. La situation s'est depuis lors tellement améliorée qu'elle est en train de redevenir ce qu'elle était avant guerre. En effet le nombre d'hectares cultivés en 1921 s'élève à 11.301 contre 14.826 en 1912 et 8.160 en 1918.

Les principaux départements fournisseurs sont : le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Saône, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, la Drôme, le Vaucluse, le Lot-et-Garonne, le Lot, la Gironde et la Dordogne. Sont également autorisés à cette culture plusieurs autres départements dont la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, etc. Pour les tabacs corsés, le Lot compte

---

(1) L. Laurent, docteur ès sciences. *Le Tabac, sa culture et sa préparation*. Augustin Challamel, éditeur, Paris.

à lui seul 5.600 planteurs, le Lot-et-Garonne 2.355. En ce qui concerne les tabacs légers, la Dordogne occupe la première place, avec 7.133 planteurs, le Lot-et-Garonne 3.739, la Gironde 3.663.

Le nombre total des planteurs, bien qu'encore inférieur à ce qu'il était avant guerre, s'est élevé dans de sensibles proportions en 1921 : les chiffres suivants le prouvent éloquemment : En 1912 et 1913 l'on en comptait respectivement 47.000 et 46.000 ; en 1918 nous tombons à moins de 28.000, pour remonter à près de 35.000 en 1921, qui ont vendu une vingtaine de millions de kilos de tabac aux manufactures de l'état. Et, comme tout augmente, les sommes payées aux planteurs au cours de la dernière année (1921) dépassent 88 millions de francs, c'est-à-dire que ce qui coûtait environ 110 francs les 100 kilos en 1912 est payé 450 francs.

L'autorisation de planter est accordée à toute personne s'engageant à cultiver un minimum de 10 ares, sauf dans le cas où les frais de surveillance apparaîtront comme trop onéreux à l'administration, par suite de l'éloignement de tout centre de culture assez important.

Le tabac, naturalisé dans toutes les parties du monde est aujourd'hui cultivé en grand dans plusieurs pays. Les lieux les plus renommés pour sa culture sont : La Havane, Bornéo, Le Brésil, la Virginie, le Mexique, l'île de Ceylan. En Europe, on estime particulièrement les *tabacs* de l'Italie, de la Hongrie et de la Hollande. Parmi les tabacs

indigènes en France, les meilleurs sont ceux de la Guyenne, de la Normandie et de l'Artois.

En Belgique et en Hollande la culture du tabac est libre, quoiqu'elle soit frappée d'un impôt.

La production dans les deux pays est assez considérable.

Les tabacs belges et hollandais produisent des feuilles fines, résistantes, qui seraient parfaitement propres à la confection des enveloppes de cigares, si elles n'avaient une couleur verdâtre peu estimée. D'ailleurs, ces feuilles sont peu combustibles et ont un goût désagréable, ce qui les fait employer presque uniquement à la confection de la poudre à priser.

Ce mauvais goût est dû, pour une part, au climat et à la nature du terrain, pour une autre part, aux engrais employés.

L'industrie des tabacs manufacturés qui est fort importante est alimentée surtout par l'importation de feuilles étrangères.

Les soins culturaux sont donnés avec la plus grande attention. Les plants sont préservés de l'action du vent par des haies de fagots servant de ramure à des haricots. Les semis se font sur des couches chaudes, très protégées contre le froid et le vent par des paillassons et des châssis en papier huilé. La graine, préalablement germée, est semée avec du sable.

L'Autriche ne produit pas beaucoup de tabac. La culture n'a lieu que dans les parties méridionales

de l'ex-Empire, en Transsylvanie, en Galicie et dans le Tyrol.

La Hongrie produit à peu près dix fois plus de tabac que l'Autriche et d'une qualité bien supérieure. Les grands crûs, sont ceux de Debreczin, Szégédin, Funf-Kirchen, de Talnœur, de Littinger, de Dobroy.

La réglementation de culture est analogue à celle de France. On s'applique même beaucoup plus que chez nous à la développer et à l'encourager. Les agents chargés de la surveillance dirigent les paysans dans les soins et les manutentions à donner à la récolte.

Les produits d'Orient sont souvent remarquables par la finesse de leur arôme et ils sont exportés en grande quantité. Les tabacs turcs, plus particulièrement connus, sous le nom de *tabac du Levant*, sont surtout importants à cet égard.

En Bosnie, en Herzégovine, en Roumanie, la production est assez forte et la qualité souvent supérieure. Il en est de même de la Grèce qui produit bien plus qu'elle ne consomme.

Dans les anciennes provinces turques, la production est considérable. Les premiers crûs sont incontestablement ceux de la Macédoine et surtout le Ginbeck et le Génidgé-Xanthi.

L'Asie-Mineure, produit aussi des sortes fort estimées et particulièrement celles de Baffra et de Samsoun.

La culture en Macédoine est l'objet des soins les

plus attentifs. On choisit, de préférence, les vallées de faible attitude, protégées contre le vent du nord par des montagnes peu élevées. Les terrains sont d'alluvion, de nature argilo-siliceuse à consistance moyenne.

C'est dans ces terrains et à cette exposition que l'on obtient le plus de finesse de goût, le plus d'arôme, la plus belle couleur jaune.

Peut-être encore plus que chez nous, la culture est fort divisée; car le petit propriétaire seul arrive à donner les soins voulus.

La Russie produit beaucoup de tabac, surtout dans sa partie méridionale, en Crimée, (en Bessarabie), dans la région du Caucase. Les meilleurs sortes peuvent entrer en comparaison avec nos tabacs français, parfois même avec les tabacs turcs. Toutefois la culture n'est pas bien conduite; les opérations en sont faites sans soin; le séchage des feuilles a lieu en plein vent, mauvaise méthode pour un climat trop changeant; le paquetage des feuilles sèches est mal fait.

En Algérie et en Tunisie, les procédés de culture diffèrent peu de ceux adoptés en France. Là, d'ailleurs, le régime du monopole n'est pas en vigueur, c'est-à-dire que la culture est libre. Elle est prospère et la production est assez considérable. Dans le bassin du Souf à Souffi, une oasis du Sahara, au sud de la province de Constantine, la chaleur est torride et l'on obtient sous ce climat un tabac, peu combustible, très riche en nicotine

avec lequel on prépare la *neffa* ou tabac à priser tunisien bien différent du nôtre, comme montant et comme aspect.

Les champs sont établis dans le voisinage des puits. Le semis se fait à graine nue, sur un terrain bien amendé. On ne lui donne guère d'autres soins qu'un arrosage fréquent.

Dans les Indes Néerlandaises, le tabac est cultivé à l'île de Java depuis le dix-huitième siècle. On a commencé par utiliser les terres vierges nouvellement défrichées et on a obtenu une qualité supérieure. Mais, quand les terres vierges ont été épuisées, il a fallu demander à un même terrain plusieurs récoltes successives, en ayant recours à des engrais plus ou moins intelligemment choisis. Dè lors, le rendement s'est accru ; mais la qualité a diminué.

A Bornéo, on obtiendra peut-être plus tard de beaux résultats ; mais la culture n'y est encore qu'à ses débuts.

A Sumatra, la culture en grand a commencé vers 1865 et elle est actuellement en pleine prospérité. Elle donne des feuilles d'un goût médiocre, mais extrêmement fines, de bel aspect et très recherchées pour les enveloppes des cigares.

Les procédés de culture sont à peu près ceux usités autrefois à Java ; on n'opère que sur des terrains récemment défrichés, et, on ne fait jamais deux récoltes successives sur la même terre. D'ailleurs, la culture est essentiellement industrielle,

entre les mains de Compagnies qui ont obtenu d'immenses concessions de terrains qu'elles exploitent méthodiquement en utilisant la main-d'œuvre à bon marché qui leur est offerte par les ouvriers chinois. Les concessions sont toutes sur la côte orientale (principalement aux environs de Delhi) qui seule, possède à la fois, les terrains favorables et le climat nécessaire, très chaud avec des pluies pendant six mois de l'année.

L'Amérique du Sud est considérée comme le berceau du tabac. C'est peut-être là qu'on rencontre les cultures les plus anciennes.

La production actuelle en est considérable et il s'y fait un grand commerce d'exportation vers l'Europe.

Au Brésil, les provinces orientales de Bahia sont celles qui travaillent le plus pour l'exportation.

On cultive en terrains légers, très profonds. Tantôt ce sont des terrains vierges, récemment défrichés, tantôt des terrains depuis longtemps en culture, ameublis avec soin par plusieurs labours. Les récoltes se succèdent tous les ans sur le même terrain sans qu'on fasse intervenir aucun engrais.

Le climat est tel que la végétation ne subit aucun arrêt à aucune époque de l'année; aussi la culture ne se fait-elle pas à une époque rigoureusement fixe comme presque partout ailleurs.

La culture du *tabac* aux Etats-Unis a une extrême importance; les Américains du Nord inondent littéralement l'Europe de leurs produits.

Les procédés de culture sont très variables ; car chaque planteur opère à sa guise, sans aucune entrave. En outre, il y a une grande variété de feuilles cultivées, depuis la feuille fine et blonde de l'Ohio, jusqu'à celle de la Virginie, souvent épaisse, noire et gommeuse. Les procédés de dessication ne sont pas non plus toujours les mêmes, et, on en dirige les diverses phases suivant la destination des feuilles.

Dans le Maryland, le blé et le tabac sont ordinairement cultivés sur le même sol, où ils reviennent périodiquement tous les deux ou trois ans. Mais c'est dans les terres légères, en somme assez peu favorables au blé, que l'on récolte les meilleurs tabacs.

Si l'Amérique du Nord est le gros producteur, l'île de Cuba conserve le monopole des grands crûs du tabac.

Ils se trouvent surtout dans la partie occidentale autour de la Havane.

Ce n'est pas cependant que les procédés culturaux y soient supérieurs à ceux des autres pays. Ils sont plutôt inférieurs ; mais le climat et le sol, auxquels rien ne peut suppléer, sont là et suffisent à assurer un arôme que nul planteur, aussi habile soit-il, ne peut obtenir ailleurs.

Les diverses opérations de culture sont à peu près les mêmes que chez nous. Pour donner la chasse aux insectes, on opère la nuit à la lueur de grosses torches ; on lâche aussi dans les plantations des

porcs, des poules, des canards, qui dévorent un grand nombre d'ennemis du tabac et ne font eux-mêmes que de faibles dégâts (1).

Production du tabac en France

Quantités de tabacs demandées par la Régie et quantités livrées par les Planteurs (2)

Années	Nombre de départements	Nombre de planteurs	Quantités demandées kilogr.	Quantités livrées kilogr.
1899	25	59.602	26.299.000	23.845.847
1900	25	58.151	26.512.500	24.787.505
1905	25	53.750	26.991.000	28.905.340
1910	27	47.287	28.127.000	21.269.461
1912	28	47.141	27.100.000	25.261.161
1913	29	46.017	(3)	24.157.067
1914	29	41.568		23.952.475
1920	30	31.836		17.002.791
1921	28	34.569		19 439.417
1922	29	39.730		22.048.739
1923	30	40.947		19.201.281

(1) Emile Bouant, agrégé des sciences physiques. *Le Tabac, Culture et Industrie*, Paris. J. B. Baillière et fils, 1901.

(2) Ministère des Finances, Direction des Manufactures de Tabacs, Comptes Bleus. Pendant la guerre, la superficie cultivée en tabac ayant sensiblement diminué, les chiffres qui pourraient être fournis à ce sujet ne donneraient qu'une idée inexacte de l'importance de cette culture.

(3) Depuis 1913 l'Administration ne fixe plus à l'avance les quantités demandées en kilogrammes.

CHAPITRE II

CULTURE ET PRODUCTION DU TABAC DANS LA FRANCE COLONIALE

Algérie

La culture des tabacs a pris une grande extension en Algérie où la population musulmane en cultive énormément. Elle convient à l'indolence naturelle des indigènes ; elle ne demande pas beaucoup de travail et elle rapporte assez. Les planteurs européens cultivent de moitié avec les Arabes. Le propriétaire remet à l'Arabe le terrain après le labour. L'Arabe sème les graines, plante les semis, fait le binage, la cueillette, l'enfilage des feuilles, le séchage et le manoquage. Le produit de la vente est partagé par moitié. La plantation actuelle varie entre 6.000 et 8.000 hectares. Cependant, 13.900 hectares furent déclarés en 1918.

Ce développement considérable est dû à l'élévation progressive des cours commerciaux, élévation due elle-même à l'importance des commandes des produits fabriqués faites aux industriels algériens par l'intendance française, les armées alliées et la métropole même, due aussi aux prélèvements

faits par la réquisition et enfin à la réduction de l'importation des tabacs étrangers.

Les cultivateurs plantent généralement autant que la main-d'œuvre le permet ; souvent aussi la culture est contrariée par les intempéries. Les froids détruisent beaucoup de semis, puis les sécheresses prolongées contrarient le succès de la plantation.

L'indigène vend à l'industrie la plus grande partie de sa récolte. Il garde généralement quelques plants pour sa consommation.

Les principales régions de culture de tabac sont :

1° La région des Issers avec toute la Kabylie dont les centres les plus importants sont : l'Alma, les Issers, Palestro, Ménerville, Bordj-bon-Arréridj. Chaque année, pendant les mois de septembre et d'octobre, se tiennent à l'Alma et aux Issers, les plus grands marchés.

Citons encore la région d'Aïn-Taya, Rouïba.

2° La région de Blida qui fournit les tabacs de Chebli, de Souma, d'Attatba, du Tombeau de la Chrétienne et de Krachenat.

3° La région de Bône produit des tabacs consistants, « *ayant du corps* ». Ils sont de couleur jaune clair ; leur goût et leur couleur permettent de les employer avec avantage dans la fabrication de certains tabacs étrangers.

On rencontre dans ces régions de vastes plantations de tabacs, admirablement organisées ; néanmoins, les petits planteurs sont nombreux ; on en compte approximativement 9.000.

La culture du tabac dans ces contrées est véritablement familiale. Chaque petit carré de terre disponible reçoit sa part et la récolte apporte aux familles des colons un surcroît de bien être.

Les procédés employés dans cette culture n'accusent pas de grosses différences ; cependant, ils diffèrent des modes de plantation employés en France, aux Etats-Unis d'Amérique et en Hollande. Seules, quelques routines persistent chez nos petits cultivateurs (1).

FABRICATION DES TABACS. — Depuis longtemps l'Algérie s'est occupée de la fabrication des tabacs ; c'est une de ses plus prospères industries. Les qualités livrées à l'exportation, tant en cigares, cigarettes qu'en tabacs hachés en paquets, sont irréprochables et les pays étrangers savent en reconnaître la valeur. Aujourd'hui, les fabricants ont apporté à leurs installations toutes les améliorations voulues. Aussi ont-ils dû, pour atteindre ce but, adopter les machines les plus perfectionnées pour la fabrication des cigares et des cigarettes, ainsi que pour l'empaquetage de ces différents produits. Nombre d'usines ont été agrandies, réorganisées et dotées d'un outillage très moderne.

Les qualités de tabac recherchées par les manufactures locales sont celles récoltées en montagne

(1) Dariste MOLINE. *La Culture du tabac en Algérie*. Imprimerie B. Bals, Alger.

qui sont très combustibles, d'une bien moindre densité que les tabacs de plaine et qui ont force et bon goût. Au contraire, les tabacs récoltés en plaine ou irrigués, moins combustibles, d'un goût défectueux ne sont achetés que pour l'exportation.

Les fabricants de notre place achètent principalement les tabacs de l'Alma, Aïn-Taya et leurs environs appelés « Djebli » et « Rhecni » des Issers, de Djendel, Attatba, Souma et Halloya.

Les différentes espèces de tabac employées dans la fabrication algérienne peuvent se classer comme suit :

1° Le tabac fort.

2° Le tabac neutre à mélanger avec ceux importés.

3° Le tabac de choix et aromatique.

4° Le tabac clair, c'est-à-dire de couleur jaune et neutre comme goût, pour être mélangé avec les tabacs d'Orient.

Les fabricants algériens livrent à la consommation locale un tabac finement coupé, uniquement composé de feuilles indigènes ; pour l'exportation et pour satisfaire le goût des Européens en Algérie, ils emploient dans leurs mélanges des feuilles d'origine étrangère.

Les cigarettes algériennes tiennent une place très importante dans le commerce des tabacs ; elles sont connues et appréciées aujourd'hui dans tous les pays du monde et hautement estimées dans les colonies françaises, en Belgique, en France, en

Italie, en Tunisie, etc. Cigarettes de qualités supérieures livrées à des prix réduits, elles concurrencent jusque dans leur pays d'origine les cigarettes étrangères et le développement de leur exportation montre qu'elles deviennent de plus en plus un article de consommation générale (1).

Régime des tabacs. — Par un décret en date du 17 décembre 1920, le régime des tabacs en Algérie, appliqué à partir du 1er janvier 1921, comporte un droit de *consommation intérieure* sur les tabacs fabriqués ou importés dans la Colonie, savoir : un droit fixe de six francs par kilogramme net et un droit *ad valorem* fixé comme suit : taxe de 25 % applicable à la fraction du prix de vente comprise : pour les cigares, entre 21 fr. 05 et 45 fr. inclus, et pour les autres espèces de tabacs entre 10 fr. 01 et 20 fr. inclus. Taxe de 50 % applicable à la fraction du prix de vente au-delà de 45 fr. pour les cigares et pour les autres tabacs au-delà de 20 francs.

Le monopole des tabacs n'existe pas en Algérie.

Les tabacs de la Régie métropolitaine entrent en franchise de droits de douane dans la Colonie, sous le couvert d'acquits à caution tenant lieu de certificat d'origine.

---

(1) Dariste Moline. *La culture du tabac en Algérie.* — Voir aussi Léon Dachot. *La fabrication du tabac en Algérie.* Imp. de Girall, Alger-Mustapha, 1900.

Les tabacs de provenance étrangère y acquittent au tarif général qui leur est seul applicable.

PRODUCTION. — En 1920, 13.878 planteurs ont récolté, sur 18.589 hectares, 17.780 tonnes de tabac à fumer, et 5.506 planteurs ont récolté sur 675 hectares, 520 tonnes de tabac à fumer.

La perception des droits sur les tabacs en Algérie en 1920 a produit 23.354.240 francs (1).

Tunisie

Il y a en Tunisie une Direction pour cinq monopoles y compris celui du tabac.

Le Directeur des Monopoles est chargé de l'ensemble des opérations de la régie ; le personnel entier est sous ses ordres ; il s'occupe du budget, de la régie et mandate les dépenses.

La Direction est divisée en deux services, l'un commercial, l'autre industriel.

Il y a 37 entrepôts de vente de tabac en Tunisie, à des distances considérables de Tunis, jusqu'à 600 kilomètres.

Il existe environ 1.700 débits en Tunisie. Ces débits desservent tous les points de la Régence de quelque importance. Les remises des débitants sont de 8 %. La surveillance des débits par les agents

---

(1) Agence générale des Colonies, Service des renseignements, Bureau de l'Algérie, Galerie d'Orléans, Paris, 1922.

des monopoles est assez sévère. Les débitants sont soumis à des peines disciplinaires (blâme, amende, révocation). Les entrepreneurs et les commis forment 31 brigades de surveillance chargées de la recherche et de la répression de la fraude.

Les principales infractions, constatées en vertu des dispositions du décret du 14 Hidjé 1301 (3 octobre 1884) sur la contrebande en général, sont des importations de tabac en feuilles pour neffa, provenant d'Algérie. Le nombre des procès-verbaux a varié de 2.738 en 1896 à 378 en 1918 pour remonter à 811 en 1921. La répression de la fraude conserve une grosse importance pour la sauvegarde des ventes de tabacs; aux fraudes d'Algérie s'ajoutent les fraudes causées par le développement de la culture des tabacs en Tunisie.

Les agents verbalisateurs doivent respecter les formes légales, analogues à celles imposées en France. Les procès-verbaux sont centralisés à Tunis, au service du contentieux.

Cinq variétés de scaferlati sont mises à la disposition du public en paquets de 50 grammes, l'arbi à 9 fr. le kilogramme, la civette à 12 fr., le boussetta à 18 fr., le R. T. et le Bdel (tabacs d'Orient) à 24 fr. le kilo.

Le boussetta et le R. T. sont également livrés en paquets plats de 25 grammes, et pour le détail il est confectionné des paquets de 500 grammes de boussetta. Le tombac est un scaferlati spécial pour le narghilé, le souffi pulvérent est mélangé par les

consommateurs indigènes à la fleur de chanvre pure vendue sous le nom de takrouri.

Les variétés de cigarettes sont assez nombreuses et vendues depuis 30 fr. jusqu'à 100 fr. le mille en bondons ou étuis de 20 et étuis de 10 pour les variétés les plus chères. Il a été vendu 450 millions de cigarettes en 1921. Les cigarettes tunisiennes comprennent deux modules, les élégantes du poids de 1 kilo 200 au mille et les favorites du poids de 1 kilo 350 au mille.

Il est vendu 3 variétés de cigares fabriqués à Tunis, les manilles et les maltais (0.15 cent.) en Kentucky et les Régence (0.20 cent.) en Brésil, cape Sumatra. Les ventes de ces cigares sont stationnaires.

Les tabacs à priser comprennent 3 variétés, la neffa ordinaire (boîtes d'un kilo à 15 fr.) la neffa extra arbi (boîtes de 12 grammes 5 et bouteilles de 500 grammes); les ventes des tabacs à priser tendront probablement à demeurer stationnaires, les consommateurs indigènes se portent peu à peu sur les tabacs à fumer.

Un certain nombre de consommateurs demandent des produits fabriqués étrangers, ordinaires ou de luxe; les principales variétés figurent ci-après: cigarettes algériennes et égyptiennes courantes (de 0.90 à 3 fr. le bondon ou l'étui de 20) du scaferlati et des cigarettes anglaises, des cigarettes égyptiennes de luxe (de 1 fr. 50 à 2 fr. l'étui de 10) des cigares étrangers de marques diverses.

Le total de ces ventes a atteint le chiffre de 17.018 kilos en 1921.

Les marques de grand luxe sont surtout vendues par le syndicat d'initiative pour le tourisme en Tunisie, organisation qui dispose d'un bureau de tabac ayant le privilège de faire des achats directs à l'étranger. La régie tunisienne exporte indirectement des tabacs sur la Tripolitaine (neffa et scaferlati boussetta) et elle exporte directement des neffa sur le Maroc. Pendant la guerre des neffa ont été envoyés en France ou livrées à l'administration militaire.

Il existe une variété de scaferlati pour troupes (arbi à coupe fine 20 cent. le paquet de 50 gr.).

Des jus de tabac, titrés à 50 gr. de sulfate de nicotine au litre sont vendus aux agriculteurs au prix de 4 fr. le litre (environ 4.000 l. par an).

Les ouvriers des ateliers des tabacs sont presque tous indigènes. Le personnel était de 400 personnes en 1914, 1.000 en 1919; il a été réduit depuis à 600. Le travail est fait en général à la tâche, la base de salaire étant étudiée aussi bien que possible; on se sert également de salaires mixtes (1).

Maroc

Les cultures de tabac sont à l'heure actuelle presque insignifiantes.

---

(1) Ministère des Colonies, Service des Renseignements, Galerie d'Orléans, Paris, 1924.

Cette culture est règlementée par un dahir du 7 octobre 1919.

Les tabacs récoltés n'ont été jusqu'à présent que des tabacs de mélange c'est-à-dire utilisables seulement en faible proportion dans la composition des produits de qualité courante (1).

Afrique Occidentale Française

Des essais pratiqués depuis quelque temps en Afrique Occidentale française, notamment en Guinée, dans la Haulte-Volta, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, démontrent qu'il est possible d'y produire des tabacs pour la fabrication des scaferlati ordinaires.

Circulaire du 3 février 1920 du Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta au sujet de la culture du tabac (Journal Officiel de la Haute-Volta, 1er mars 1920).

Quantités exportées en 1920	de la Guinée française.	27.617 k.
	du Dahomey.........	4.510

Afrique Equatoriale et Cameroun

En 1916 une société française la « *Société Agricole Commerciale et Industrielle d'Etudes aux Colonies* » reprit l'ancienne plantation allemande

(1) Note de l'Office du Protectorat de la République française au Maroc.

de Njombe-Pendja, et quoique la culture ait été entreprise un peu hâtivement pour pouvoir profiter de la saison favorable, déjà très avancée, la récolte dépassa les espérances. Les résultats actuellement connus permettent d'apprécier le rendement à l'hectare à 1.000 kilogrammes environ de tabac fermenté.

Circulaire en date du 22 juillet 1920 du Gouverneur Général p. i. de l'Afrique Equatoriale Française au sujet de la culture du tabac en vue de son utilisation par la métropole (J. O. A. E. F. 1er août 1920).

Cette circulaire est toujours en vigueur et la culture du tabac prend de plus en plus d'extension.

Les quantités exportées ont été de :

Moyen Congo

1920	. 788 k.
1921	4.346 k.
1922	1.614 k.
1923	6.865 k.

Madagascar et dépendances

Circulaire en date du 17 octobre 1921 du Gouverneur Général de Madagascar et Dépendances relative à l'extension de la culture du tabac (J. O. Madagascar et Dépendances 22 octobre 1921).

Quantités exportées en	1920....	60.705 k.
—	1921....	26.714 k.
—	1922....	56.809 k.
—	1923....	324.414 k.

Au ministère des Colonies fonctionne une commission dite « *Commission interministérielle permanente des Tabacs coloniaux* » (créée par arrêté interministériel du 16 juillet 1919) qui a pour objet de développer la culture du tabac aux Colonies et de renseigner les planteurs coloniaux sur les méthodes de culture (1).

Sénégal

Quantités exportées en	1921........	néant.
—	1922........	250 k.
—	1923........	néant.

Côte d'Ivoire

Quantités exportées en	1921........	néant.
—	1922........	néant.
—	1923........	183 k.

Gabon

Quantités exportées en	1921......	4.611 k.
—	1922......	néant.
—	1923......	néant.

(1) Agence général des Colonies, Service des Renseignements, Galerie d'Orléans, Paris.

Réunion

Quantités exportées en	1921....	152.102 k.
—	1922....	167.745 k.
—	1923....	137.910 k.

Guinée française

Quantités exportées en	1921....	34.377 k.
—	1922....	59.210 k.
—	1923....	79.564 k.

Dahomey et dépendances

Quantités exportées en	1921......	6.911 k.
—	1922......	28 k.
—	1923......	224 k.

Indochine

Le tabac est cultivé dans toutes les régions pour les besoins de la consommation locale; en outre, la régie française a songé, pour ses approvisionnements, à l'Indochine, dont certaines variétés de tabac sont très combustibles.

Principale entreprise:

Société des Tabacs de l'Indochine.
Siège social: 64, avenue d'Iéna, à Paris.
Date de fondation: 8 février 1904.
Capital: 6.000.000 de francs.

Objet : culture du tabac, plantations à Kim-Xuyen et Van-Khé (Tonkin).

Direction de l'exploitation et usine à Hanoï pour la fabrication des tabacs, cigares et cigarettes.

Quantités exportées en	1920..	1.290.718 k.
—	1921..	81.662 k.
—	1922..	526.785 k.
—	1923..	202.834 k.

Ile de la Réunion

Le tabac est cultivé avec succès dans cette colonie.

Quantités exportées en 1920 .... 189.056 k.

Nouvelle-Calédonie et ses dépendances

Un décret en date du 29 mars 1922 a approuvé une délibération du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances réglementant la culture et la fabrication du tabac dans la colonie (J. O. R. F. 1er avril 1922).

Quantités exportées en	1920........	néant.
—	1921........	néant.
—	1922-1923........	néant.

Établissements français de l'Océanie

Le tabac pousse très bien dans la colonie ; sa qualité est bonne, mais la préparation en est défectueuse et il n'est employé que par les indigènes.

La consommation était supérieure à la production.

En 1923 il a été exporté .... 116 k.

Guyanne française

Le tabac que produisait autrefois la colonie était propre à la fabrication des cigares et du scaferlati ; sa culture a été abandonnée.

Guadeloupe et dépendances

Le tabac a toujours été cultivé avec succès dans la colonie.

Depuis quelques années, les plantations ont augmenté rapidement et il existe en outre deux manufactures en voie de prospérité.

Quantités exportées en	1920........	50 k.
—	1921........	néant.
—	1922-1923........	néant.

MAIN-D'ŒUVRE COLONIALE

Dans les colonies en général, l'emploi de la main-d'œuvre est réglementé par des contrats de travail.

La Martinique

A la Martinique, il existe une grande variété de tabacs. Au point de vue de la culture, on n'en dis-

tingue que deux. A la première, semblent appartenir les tabacs qui poussent partout ici à l'état sauvage ; à la seconde appartient le tabac rustique d'une culture avantageuse.

La culture du tabac exige des soins minutieux qui peuvent être donnés par des femmes et des enfants ; on admet généralement qu'elle ne doit pas être entreprise sur une vaste échelle. Le tabac se plaît dans une terre meuble, profonde. On le plante sans fumier dans les terres vierges, d'ordinaire chargées d'humus et, autant que possible, abritées des grands vents. La première qualité d'un bon tabac est la combustibilité. Certains terrains, impropres à cette culture, en produisent néanmoins d'incombustible. Mais, on peut rendre combustible un tabac qui ne l'est pas en lui incorporant un sel organique à base de potasse.

Ici, le planteur aurait intérêt à sacrifier la grande quantité à la qualité, parce qu'il pourrait vendre plus sûrement son produit à un prix élevé aux manufactures françaises de l'Etat.

De tous les fumiers de parc, celui de cochon est le meilleur, il donne un goût fort agréable au tabac. Le guano et la colombine, plus généralement employés, sont très actifs, mais ne doivent être utilisés que mélangés et en terres fertiles.

La question d'engrais est d'une grande importance, c'est d'elle surtout que dépend la qualité du produit obtenu.

Il est regrettable que l'on n'emploie pas davantage l'engrais humain qui produit les mêmes effets que le guano et la colombine; mais à la Martinique, les préjugés et la routine font qu'il se perd partout dans les villes et dans les bourgs.

Les seules maladies du tabac connues dans le pays sont la rouille, la nielle, l'étiolement. Elles ne sont ni très communes, ni très redoutables. Mais il est bon de prendre certains soins pour les éviter (1).

---

(1) E. D. Blérard. *La culture du tabac à la Martinique.* Challamel, éditeur, Paris.

CHAPITRE III

MANIPULATIONS DES TABACS DANS LES MAGASINS DE L'ÉTAT

L'Etat possède ou détient, tant en France qu'en Algérie, 32 magasins de matières premières, dont 5 affectés plus spécialement aux tabacs exotiques.

Les planteurs français livrent leurs tabacs à l'administration pendant l'hiver dans des *magasins régionaux* qui sont au nombre d'un, deux, trois ou quatre par département de culture.

Les feuilles sèches ainsi livrées sont assemblées en *balles* de cent *manoques* chacune. Elles ont déjà subi chez le planteur une certaine fermentation que celui-ci s'efforce d'empêcher autant que possible (1).

Dans les magasins où les feuilles restent toujours pendant au moins plusieurs mois, cette fermentation va être reprise, régularisée. C'est en somme, dès ce moment, un commencement de fabrication.

D'immenses salles basses, mais bien aérées, reçoivent les manoques.

---

(1) Voir L. Laurent, docteur ès-science. *Le Tabac, sa culture et sa préparation*. Challamel, éditeur, Paris.

On les empile par tas ou masses, de forme rectangulaire de 2 à 3 mètres de hauteur, pesant chacune de 30.000 à 50.000 kilos. Dans ces masses ne tarde pas à s'établir une fermentation reconnaissable à une forte élévation de température. On surveille attentivement cette température à l'aide de thermomètres introduits dans la masse par de petites galeries ménagées à cet effet.

De temps en temps, pour arrêter ou ralentir la fermentation, on défait la masse et on la reconstruit à côté, en ayant soin de secouer chaque manoque pour lui faire prendre l'air et la refroidir.

Durant cette fermentation en magasin, les feuilles perdent la majeure partie de leurs éléments albumineux, tandis qu'elles se chargent de substances à odeur agréable. Il n'a d'ailleurs pas encore été donné de théorie complète des transformations chimiques qui se produisent dans ces circonstances.

Quand la fermentation est terminée et que la dessication est à peu près complète, on met en balles. Ces balles, du poids approximatif de 500 kilogs, sont pressées à la presse hydraulique et entourées de toiles. C'est à cet état que l'expédition se fait dans les manufactures.

Les tabacs exotiques, à leur arrivée en France, sont déposés dans des magasins existant aux ports de débarquement, et sont l'objet des soins analogues à ceux donnés aux feuilles indigènes (1).

---

(1) Emile Bouant. *Le Tabac, culture et industrie*. Baillière et fils, éditeurs, Paris.

Dans les magasins les feuilles de tabac subissent les opérations suivantes : le « *battage* », le triage, la « *mise* » et le « *séjour en masses* », « *l'écabochage* », le *coupage* et l'« *emballage* ».

Le battage a pour but de dégager le tabac des parties terreuses et de détruire l'adhérence des feuilles entr'elles.

Le triage rectifie le classement et sépare les manoques par catégories d'égale humidité.

Ces deux opérations préliminaires terminées, les manoques sont *mises en masses* par qualité. Le séjour en masses développe une fermentation qu'on s'attache à maintenir modérée de façon à donner aux feuilles la coloration voulue, et, dont on assure l'homogénéité en procédant, de temps à autre, à des retournements, dont l'un, au moins, avec secouage. Lorsque les tabacs ont atteint un degré de siccité convenable, on procède au démontage des masses. Les feuilles qui ont conservé de fortes caboches sont soumises alors à *l'écabochage* qui enlève l'excès de la partie ligneuse. Tous les tabacs légers, exclusivement destinés au scaferlati, subissent le *coupage*, qui a pour objet de retrancher, un peu au-dessous du lien, l'extrémité de la manoque contenant la partie forte de la côte. Les caboches sont détruites, les coupures sont emballées séparément pour être utilisées dans les scaferlati à prix réduits.

Les tabacs en feuilles sont ensuite empaquetés en des balles d'un poids de 400 kilogrammes à

550 kilogrammes et dirigés sur les manufactures, suivant les indications de l'administration.

L'administration des manufactures est obligée d'acheter à l'étranger, non seulement les espèces de luxe qu'elle livre directement au consommateur (cigares de la Havane, etc.), mais encore des matières premières qui sont destinées à couper les tabacs indigènes dont la qualité n'est pas telle qu'à eux seuls ils puissent donner des produits suffisants (1).

Les acquisitions ont lieu soit à la suite d'adjudications, soit par des marchés de gré à gré, soit par la voie d'achats directs que le ministre à la faculté d'autoriser.

Les tabacs sont livrés dans les magasins de transit au nombre de cinq, situés dans les ports de mer ou exceptionnellement dans des établissements de l'intérieur, préalablement désignés. Ils sont échantillonnés boucaut par boucaut (2) ou balle par balle; les échantillons sont rapprochés par l'administration centrale (service de l'expertise) des types d'adjudication, classés, retournés au magasin de transit, qui prend alors en charge les fournitures.

---

(1) Voir P. Desroche. *Le Tabac manufacturé*. Imp. de R. de Thorey, Dijon, 1916.

(2) On désigne sous ce nom de grands tonneaux affectés à cet usage spécial.

A partir de la prise en charge, les matières ou les produits deviennent la propriété de l'administration, qui en dispose suivant ses besoins (1) et les livre ensuite aux manufactures de tabacs.

---

(1) Ed. VIGNES. *Traité des Impôts en France*. Tomes I et II, et Prosper GAYVALLET. *Le monopole du Tabac en France*. Thèse pour le doctorat. Imp. Ferrier, Tonneins.

CHAPITRE IV

FABRICATION DES TABACS

Le personnel ouvrier dépendant de l'administration des manufactures de l'Etat est réparti entre vingt manufactures de tabac, six fabriques d'allumettes, un atelier de construction et trente-quatre magasins, dont cinq de transit.

Les manufactures de l'Etat sont divisées en quatre classes, suivant le coût de la vie dans les centres où elles sont situées. Cette division sert de base pour la fixation des salaires; elle est la suivante:

Hors classe. — Reuilly, Pantin, Gros-Caillou;

1re *classe.* — Bordeaux, Dieppe, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Nice;

2e *classe.* — Dijon, Le Mans, Nancy, Nantes, Orléans, Toulouse, Limoges.

3e *classe.* — Châteauroux, Morlaix, Riom, Tonneins.

Personnel des Manufactures de Tabacs

	Préposés		Ouvriers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1900	574	146	1.660	15.705
1905	702	176	2.020	12.002
1913	662	189	2.511	15.673
1921	—	—	3.120	16.072
1922	1.097 (1)		2.955	24.508
1923	1.086 (2)		2.518	13.988 (3

Tabacs

SALAIRES MOYENS

Années	Ouvriers	Ouvrières
1896	5 fr. 27	3 fr. 30
1900	5 fr. 51	3 fr. 55
1905	5 fr. 89	3 fr. 93
1910	6 fr. 68	4 fr. 51
1913	7 fr. 11	4 fr. 74
1919	18 fr. 79	15 fr. 35
1920	22 fr. 81	17 fr. 86
1921	25 fr. 13	19 fr. 49
1922	25 fr. 20	18 fr. 56
1923	pas encore établis (4)	

(1) Hommes et femmes.

(2) Hommes et femmes.

(3) Ministère des Finances, Direction des Manufactures de Tabacs, comptes Bleus.

(4) Idem.

Le tabac est livré aux manufactures, séché et fortement comprimé dans des balles et « boucauts ». Les feuilles sont réunies par groupes ou bouquets appelés *manoques*.

Un lien sépare le feuillage de la *caboche*. Des hommes forment la brigade dite de service général, décousent les enveloppes ou déshabillent les boucauts à la hache.

La première opération de toute fabrication est la *composition*. Elle est faite par des femmes et consiste à réunir des poids déterminés de diverses espèces de tabacs, dont le mélange constitue la matière spéciale à chaque produit.

Les *époulardeuses* détachent ensuite les feuilles de chaque manoque les unes des autres, et mélangent avec soin toutes les espèces entrant dans chaque composition.

Lorsque les tabacs doivent être hachés, elles les *capsent*, c'est-à-dire les étendent régulièrement et les réunissent au moyen de sangles, en *ballottins* pesant une dizaine de kilos. L'époulardage est précédé pour certaines espèces d'un léger arrosage destiné à faciliter cette opération (*mouillade*) préparatoire, et pour d'autres de l'*écabochage*, c'est-à-dire de la section de la caboche, qui est exécutée aussi par des femmes, au moyen d'un fort couteau animé mécaniquement d'un mouvement alternatif.

Pendant l'époulardage, les ouvrières travaillent assises, autour de grands paniers.

La manipulation de quelques tabacs à l'état sec

provoque une poussière désagréable, mais nullement malsaine en soi (1). La composition demande un peu d'attention, l'écabochage quelque prudence, le serrage des ballotins un certain effort, mais aucun de ces travaux n'exige un grand apprentissage.

Les feuilles subissent ensuite une mouillade destinée à rendre aux tissus leur souplesse; c'est tantôt une aspersion, tantôt un trempage dans l'eau pure ou dans une solution titrée de sel; parfois on emploie un mouilleur mécanique.

La mouillade est exécutée presque partout par des hommes, mais il y a une vingtaine d'années les femmes en étaient chargées dans plusieurs manufactures. Elle n'exige ni apprentissage, ni attention, ni effort.

Un *lavage* méthodique, puis un *essorage*, permettent de débarrasser d'un excès de nicotine certains tabacs employés pour les cigares. Cette double opération doit être conduite avec soin, mais elle n'occupe souvent qu'un seul ouvrier mouilleur dans chaque manufacture.

Telles sont les principales mains-d'œuvre préparatoires que tous les tabacs doivent subir avant toute confection.

---

(1) Charles Mannheim. *De la condition des ouvriers et ouvrières dans les manufactures de l'Etat (Tabacs — Allumettes).*

Fabrication de la poudre à priser

Après mouillade les tabacs entrant dans la fabrication de la poudre sont découpés en lanières au moyen d'un appareil mécanique appelé *hachoir de gros*, puis réunis en masses, c'est-à-dire amoncelés régulièrement. Après une *fermentation méthodique* qui dure environ cinq mois le tabac est soumis au *râpage*. Cette opération se fait d'une manière complètement automatique; des vis d'Archimède et des norias font circuler les tabacs dans des *moulins* et des *blutoirs*, jusqu'à ce qu'ils soient transformés en une poudre ayant un grain de la finesse voulue, et qui prend le nom de *râpé sec*. Après une mise en dépôt d'un mois, on imbibe le râpé sec d'une solution titrée de sel en lui faisant traverser un appareil mouilleur. Il est alors versé dans des *cases*, immenses caisses, véritables chambres, pouvant contenir de 25 à 35.000 kilos, où il subit une nouvelle fermentation méthodique régularisée par des *transvasements* successifs dans plusieurs séries de cases identiques.

On obtient ainsi le *râpé parfait*, qui après un *tamisage mécanique*, est versé dans des tonneaux où il est pilonné, puis emmagasiné.

Les opérations que nous venons d'indiquer durent environ dix-sept mois et portent toujours sur des quantités énormes de matières premières (à Châteauroux 2 millions et demi de kilos sont simulta-

nément en cours de fabrication) ; mais cette fabrication est arrivée à un si haut degré de perfectionnement, qu'elle peut être réalisée par un groupe peu nombreux d'hommes (20 à 25 à Châteauroux), qui exécutent indistinctement toutes les manœuvres. C'est pourquoi nous nous bornons à décrire l'ensemble de ces travaux, dont la conduite et la surveillance sont délicates, mais dont l'exécution proprement dite ne présente pour l'ouvrier aucune espèce de difficulté.

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que les transvasements constituent une manipulation excessivement pénible, car ils obligent les ouvriers à séjourner dans les cases, c'est-à-dire en somme, dans de formidables tabatières, et à y travailler au pic, à la pioche et à la pelle la poudre à priser. Si donc une telle main-d'œuvre n'exige pas d'apprentissage, elle nécessite, par contre, une accoutumance à laquelle certaines constitutions peuvent rester complètement rebelles.

Rôles et carottes

Les opérations particulières à la fabrication de ces produits sont le *filage* et le *rôlage*. Le filage a pour effet de tordre les feuilles de tabacs, écôtées et assouplies par une mouillade, de manière à obtenir une corde plus ou moins grosse suivant qu'il s'agit de *rôles ordinaires* ou de *menu filé*. Il est exécuté actuellement par des femmes au moyen de

rouets mécaniques dont l'usage n'est ni difficile ni fatigant. Le *rôlage* consiste à enrouler le filé autour de mandrins. Les hommes chargés de ce travail procèdent ensuite au *trempage* des rôles dans le jus de tabac et enfin à leur *compression* à la presse hydraulique.

Pour transformer le filé en *carotte* on lui fait subir une fermentation d'un mois, procédé suivi d'une série de manipulations : *aplatissage*, *pression en moule*, *mise sous lisière* (consistant à enrouler une bande de toile autour de la carotte). Il est inutile d'insister sur cette fabrication qui est peu importante et qui n'exige de la part de l'ouvrier ni habileté ni préparation.

Scaferlati

Les feuilles de tabac capsées (puis écôtées s'il s'agit de scaferlati supérieur) et mises en ballottins sont transportées après mouillade au *hachage*. Les hachoirs sont des appareils, dans lesquels le tabac est comprimé entre de fortes toiles sans fin, et entraîné à l'état de masse compacte sous un couteau animé d'un mouvement alternatif, qui abat des tranches successives.

Le travail du hacheur consiste simplement à placer dans une gaine et à engager entre les toiles une charge de tabac toujours égale et bien homogène. En quelques jours un ouvrier acquiert ce tour de main. Il doit aussi apprendre à régler le couteau,

à remplacer les toiles, à nettoyer et à entretenir le hachoir. Certains ouvriers particulièrement habiles et soigneux réussissent à restreindre dans une large mesure les causes d'arrêt et ainsi à accroître le rendement du hachoir; mais tous arrivent très rapidement et sans véritable apprentissage à obtenir une production satisfaisante.

Une fois haché, le tabac est introduit dans un *torréfacteur* où il est brassé et chauffé de manière à mélanger les arômes des diverses espèces et à ramener l'humidité au taux voulu, puis il est refroidi dans un *sécheur mécanique*, et enfin mis en *masses*. Toutes ces opérations n'exigent en fait de main-d'œuvre que des transports.

Le scaferlati est *paqueté* à l'aide d'un *appareil hydraulique* par des équipes de trois femmes. La *vignetteuse* forme des sacs en pliant des feuilles de papier sur des douilles à entonnoir en tôle et elle y colle la vignette. La *peseuse* prépare les pesées de 40, 50, 100 ou 500 grammes en se servant d'une balance spéciale. La *paqueteuse* verse les pesées de tabac dans les entonnoirs, les enfonce à la main dans les douilles et les comprime au moyen de la presse hydraulique. Le métier de vignetteuse demande une certaine dextérité de main, celui de peseuse une attention très soutenue. Le métier de paqueteuse enfin est très pénible; l'ouvrière constamment debout doit tasser le tabac à force et jongler pour ainsi dire avec l'entonnoir à douille qui est assez pesant. Une huitaine de jours suffisent

pour apprendre chacun de ces trois métiers ; mais ce n'est qu'après un entraînement de deux ou trois mois que les ouvrières acquièrent la précision, la rapidité et l'endurance dont elles sont susceptibles et dont dépend leur productivité normale.

Comme les opérations exécutées par l'équipe sont étroitement solidaires, il est indispensable aussi qu'il s'établisse entre tous les mouvements un accord rigoureux. En fait, certaines équipes parviennent à fonctionner comme de véritables machines et avec une rapidité prodigieuse ; mais toute modification dans l'équipe entraîne une perturbation qui, momentanément, abaisse parfois beaucoup la production moyenne. Comme les nécessités des services obligent cependant à des mutations, il est utile que chaque ouvrière sache les trois métiers. L'apprentissage total peut, dans ces conditions, être évalué à six mois environ.

Quoique le paquetage hydraulique constituât un grand progrès, il était évidemment barbare et devait bientôt disparaître. Aujourd'hui on emploie la *paqueteuse mécanique* (1) qui confectionne les sacs et y comprime le tabac automatiquement. La machine est servie par trois ouvrières, *deux peseuses* qui exécutent le même travail qu'au paquetage hydraulique et une *paqueteuse*, qui peut rester assise et n'a en quelque sorte qu'à cueillir les

(1) Imaginée par M. Belot, ingénieur des manufactures de l'Etat.

paquets terminés. Elle doit aussi surveiller avec attention et prudence les rouages très compliqués de la machine, mais n'est pas astreinte à une grande fatigue physique. L'apprentissage est plus rapide que dans l'ancien système; de plus la vitesse de toutes les machines d'un atelier étant la même, les mutations entre ouvrières ne troublent pas l'accord des mouvements et n'influent pas sensiblement sur le rendement.

Le poids d'une fraction plus ou moins grande de paquets est vérifié au moyen d'une *balance mécanique*, puis des hommes emballent le scaferlati dans des tonneaux.

Cigarettes

Les cigarettes ordinaires (élégantes et françaises) sont confectionnées à la machine. Les cigarettes dites à la main s'obtiennent au moyen d'une *rouleuse* permettant de rouler quatre cigarettes simultanément. Les cigarettes dites de luxe sont faites à la main en s'aidant d'un petit moule spécial.

Le rôle de la *cigaretteuse*, travaillant à la machine, se borne à entretenir, sur une toile sans fin en mouvement, une couche de tabac bien égale et bien homogène et à surveiller le fonctionnement de sa machine. Des ajusteurs sont d'ailleurs attachés aux ateliers de cigarettes, afin de parer immédiatement aux accidents inévitables dans le fonctionnement d'appareils aussi complexes et aussi délicats. L'apprentissage de ces ouvrières ne dure pas plus d'un

mois. Les cigaretteuses travaillant à la rouleuse ont à placer un boudin de tabac dans le pli formé par une toile sans fin fixé à l'appareil. Un simple mouvement de levier permet de disposer ensuite quatre feuilles de papier près du pli contenant le tabac, En agissant enfin sur une petit rouleau engagé dans la toile sans fin, le boudin à tabac se trouve roulé sur lui-même et enveloppé dans le papier. De la quantité du tabac dépend la dureté des cigarettes; de la manière dont le roulage est effectué dépend leur régularité. Le tour de main s'acquiert assez vite; mais ce n'est qu'au bout de deux ou trois mois qu'une ouvrière moyenne atteint son rendement normal.

Las ninas (du mot espagnol les petites filles) sont confectionnées de la même manière; le papier est remplacé par une robe découpée dans une feuille de tabac; les ouvrières ont un travail semblable à celui des cigaretteuses et se servent d'un appareil analogue, mais ne permettant de confectionner qu'une seule nina à la fois. Les cigarettes sont mises en *portefeuilles* ou en *bondons* par des ouvrières chargées en même temps de les examiner et de rejeter les défectueuses. C'est là encore une main-d'œuvre facile, mais exigeant un certain entraînement. Les ouvrières y acquièrent une très grande dextérité; en particulier elles arrivent à saisir les cigarettes par poignées de vingt en les comptant pour ainsi dire au toucher.

Cigares

Un cigare se compose de trois parties : les *tripes* ou *intérieurs* formés de feuilles simplement écotées ou de rognures ; les *sous-capes* ou *enveloppes* consistant en partie de feuilles grossièrement étalées et dans lesquelles on entoure les tripes ; on obtient ainsi la *poupée* qui habillée d'une *cape* ou *robe* découpée dans une feuille de tabac de belle qualité devient le cigare.

Le travail des cigarières varie suivant le degré de division du travail ; la confection même du cigare donne lieu à deux méthodes principales : la confection à la main et la confection au moule.

Lorsqu'au lieu d'employer des robes taillées d'avance la cigarière prépare ses robes elle-même, ce mode de confection constitue la méthode havanaise.

Pour le travail au moule, la cigarière prépare de la même manière les poupées, mais ensuite elle les introduit dans les alvéoles femelles, creusées dans une forte planche en bois qu'elle recouvre au moyen d'une seconde planche portant les parties mâles des alvéoles. L'ensemble de ces deux parties constitue un *bloc*. Des hommes réunissent ces blocs par groupes, les compriment au moyen de presses et recommencent la même opération après que la cigarière a *retourné* toutes les poupées sur elles-mêmes dans les alvéoles. Au bout de 24 heures

les cigarières retirent les poupées des moules et placent les robes. Le maniement des blocs cause aux ouvrières une certaine fatigue; mais leur emploi permet d'obtenir des cigares plus réguliers et un travail plus rapide.

Le métier de cigarière est difficile; il exige une très grande dextérité de main et ce n'est qu'au bout de trois mois qu'un ouvrière moyenne arrive à faire d'une manière à peu près régulière des cigares à peu près satisfaisants.

Le cigares sont examinés un à un par des *vérificateurs*, certaines espèces passent par des séchoirs spéciaux, puis ils sont paquetés.

Les ouvrières du paquetage placent les cigares dans des sacs qu'elles confectionnent ou dans des coffrets qu'elles garnissent.

Les cigares paquetés sont rangés dans des caisses qui sont fermées, clouées et plombées par des emballeurs (1).

Production des tabacs manufacturés

En 1913 (2) les fabrications ont atteint la quantité totale de 45.051.012 kilogrammes qui se décomposent comme suit :

---

(1) Voir Appendice note 5.

(2) Depuis cette époque il n'a pas encore été établi de statistiques définies ; mais, comme nous le disons ailleurs, depuis la fin de la guerre, l'industrie des tabacs n'a cessé de progresser.

Cigares.............	2.758.745	kilogrammes
Cigarettes...........	4.209.896	—
Scaferlatis...........	32.389.388	—
Rôles...............	527.350	—
Carottes............	643.082	—
Poudre.............	4.522.551	—
Total.........	45.051.012	—

CHAPITRE V

LA NICOTINE — LE JUS DE TABAC

La découverte de la nicotine paraît remonter à une époque assez reculée; car on parle dans un livre paru à Florence en 1752 de l'*oleum tabaci*, qui tue les animaux dans un huitième d'heure. Dans la *Chimie* de Lémery en 1696 on décrit la distillation sèche du tabac avec production d'une huile toxique en injection sous-cutanée. La nicotine a été isolée pour la première fois par Vauquelin en 1809, puis préparée à l'état pur par Passelt et Reimann. Son étude est due surtout à Boutron, Ortigosas, Barral, Melsens, Schlœsing, Stas, etc. (1). Elle existe dans les différentes espèces de tabac, probablement à l'état de *malate* (2); on la rencontre aussi dans le piturir, produit australien. M. Schlœsing a déterminé la préparation de nicotine contenue dans les différents tabacs français et américains :

---

(1) Pierre Apéry. *Étude sur le Tabac*. Imprimerie Christidès, Constantinople, 1912.

(2) Sel de l'acide malique, c'est-à-dire d'un acide tiré des pommes et d'autres fruits.

Lot	7,96 %	de tabac sec
Lot et Garonne	7,34 %	—
Nord	6,58 %	—
Ile-et-Vilaine	6,29 %	—
Pas de Calais	4,74 %	—
Alsace	3,21 %	—
Virginie	6,87 %	—
Kentucki	6,09 %	—
Maryland	2,29 %	—
Havane	2.00 %	—

Melsens a observé la présence de la nicotine dans les produits condensés de la fumée de tabac; ces produits à odeur empyreumatique repoussante sont très toxiques.

On prépare la nicotine en épuisant les feuilles de tabac par l'eau bouillante; l'extrait concentré est repris par l'alcool à 60°. Il se forme alors deux couches; la couche supérieure contient toute la nicotine. On la purifie en passant par l'intermédiaire de l'oxalate de nicotine. Les eaux qui proviennent de la macération du tabac dans les manufactures contiennent au moins 20 gr. de nicotine par kilogrammes. M. Schlœsing a donné un mode de traitement qui permet d'en retirer l'alcaloïde. On sature les eaux de sel marin pour diminuer la solubilité de la nicotine, on précipite par un excès de soude et on enlève la nicotine avec l'éther.

La nicotine est un liquide huileux, incolore, qui jaunit et s'épaissit peu à peu à l'air en absorbant l'oxygène.

Jus de Tabac

On désigne ainsi le liquide provenant du lavage et de la macération des feuilles de tabac dans les manufactures. Longtemps livré au commerce par les manufactures à l'état brut de liquide brun foncé, riche en matières mucilagineuses, il est maintenant vendu à l'état de nicotine titrée, bien plus pure et d'action plus régulière; mais il faut y mélanger des carbonates alcalins avant de l'employer.

Le jus de tabac est un puissant insecticide, employé dans les serres et les jardins, soit en pulvérisations au 1/10[e], soit en fumigations (dans les serres) obtenues en projetant les jus concentrés sur des plaques de fonte ou de fer, chauffées fortement.

CHAPITRE VI

L'INDUSTRIE DE LA PIPE

L'industrie de la fabrication de la pipe prit naissance dans le nord de l'Europe et ne dut s'établir en France qu'au début du XVIIe siècle, car les pipes les plus anciennes, que conserve le musée de Sèvres, datent de cette époque; elles se présentent sous deux formes différentes: les unes, sont à petit fourneau et à tuyau uni; les autres ont le tuyau ornementé et, le fourneau est décoré d'un soleil rayonnant.

Les centres principaux de la fabrication des pipes en France sont dans les départements de l'Allier, de la Drôme, à Nîmes, à Marseille, à Paris, Arras et Saint-Omer dans le Pas-de-Calais, et particulièrement à Saint-Claude (Jura) que nous pouvons considérer comme étant l'un des principaux centres de l'industrie pipière de France (1). Les substances les plus usitées pour la fabrication des

(1) Voir les Pipiers de Saint-Claude, 6e partie, chapitre X. C'est encore J. NICOT qui fit venir de Lisbonne en 1560 les premières pipes ; mais elles furent surtout répandues en France par les soldats qui avait participé au siège de Maëstricht sous le ministère de Louvois en 1673.

pipes sont le kaolin, le buis, le bois de couleur foncée, la racine de bruyère, la corne de buffle, l'ambre et l'écume de mer.

L'écume de mer fait les pipes les plus belles et les plus chères; elles sont légères et d'un blanc d'ivoire poli. On a beaucoup discuté sur leur nom : « Tout le monde, dit Alphonse Karr (1), parle de pipes d'écume de mer, tout le monde dit une sottise; comme nous il faut dire des pipes de *Kummer*, du nom de l'inventeur de la pâte dont ces pipes sont faites ». En dépit d'Alphonse Karr, en dépit de *Kummer*, on a continué et on continue de dire pipe d'écume de mer. Ces pipes sont fabriquées avec une variété spongieuse de magnésite, composée de magnésie carbonatée et de silice, préparée d'une certaine façon (2). La pipe d'écume, cassée, ne peut ni se ressouder, ni se recoller.

La pipe de terre est la plus répandue, vu son bon marché. La production est immense et les formes sont extrêmement nombreuses; elles sont blanches, unies, légères ou blanches à côtes et à arêtes, ou blanches en dedans et coloriées à l'exté-

---

(1) Alphonse KARR, littérateur français, né à Paris le 24 octobre 1808, décédé à Saint-Raphaël (Var) le 20 septembre 1890.

(2) Les fabricants de ces pipes riches ont parfois recours à des ouvriers artistes pour la sculpture des fourneaux de ces pipes, souvent très luxueusement décorées, à des bijoutiers pour les garnitures, couvercles, chaînettes, viroles en argent ou en maillechort, dont ces pipes sont quelquefois munies, enfin à des gainiers pour la confection des écrins ou étuis.

rieur, ou blanches, représentant des têtes d'hommes, de femmes, d'animaux, etc. Ces pipes se font avec une argile plastique blanche sans aucune addition, corroyée avec soin et non lavée (1).

La pipe de bois ou de racine est celle des voyageurs, des chasseurs et généralement de tout individu obligé de marcher fréquemment et d'essuyer des heurts. La matière solide de ces pipes les fait alors préférer même aux pipes en terre. D'autant plus que ces pipes en buis, en poirier, en palissandre et surtout en racine de bruyère ont, entr'autres avantages, celui d'être bonnes à fumer dès la première charge.

De nombreux artistes trouvent à Paris et en province un emploi suffisamment lucratif de leur temps à tailler sur le corps d'une pipe les sujets les plus variés et parfois les plus gracieux. Beaucoup de personnages contemporains à sensation: Garibaldi, Napoléon III, Victor-Emmanuel, Bismarck, Guillaume de Prusse, etc. passeront à la postérité la plus reculée, par la reproduction de leur tête ou de leur buste burinés sur le réchaud d'une pipe d'ambre, d'écume de mer, ou de racine de bruyère (2).

L'Allemagne surtout met tout son art à décorer des brûloirs à tabac. Elle a longtemps inondé le

---

(1) « La pipe de l'époque est la pipe d'un sou,
« La pipe du roulier, celle du tourlourou ».
(Barthélemy (Auguste-Marseille), poète français, né à Marseille en 1796, mort à Marseille en 1867.

(2) Voir 2e Partie, chapitre premier, l'Histoire de la Pipe.

monde de ses pipes mythologiques, allégoriques, politiques ou fantaisistes.

Comme les vieilles médailles, les vieilles poteries, les vieux livres, les pipes ont leurs collectionneurs.

Une des plus originales de ces collections est celle que laissa le maréchal Oudinot. C'est le musée historique le plus complet de la pipe. Il y en a de tous les temps, de toutes les formes, de toutes les valeurs ; depuis le roseau, l'os ou la coquille primitifs du Caraïbe du Nouveau-Monde, d'où elle nous vient, jusqu'à la pipe précieuse et décorée par l'art le plus exquis des civilisés des vieux continents. Là, le souvenir des grands personnages revit dans les pipes qu'ils ont culottées, comme il vivrait par leurs portraits, dans une galerie de tableaux.

Pour le maréchal Oudinot, la plus précieuse de toutes ces reliques était une pipe de Sobieski (1) dont le conseil municipal de Vienne lui avait fait hommage, en remercîment de sa sage administration comme gouverneur de la capitale de l'Autriche, durant son occupation par l'armée française sous Napoléon Ier.

---

(1) Sobieski (Jacques), guerrier, diplomate, historien polonais, né en 1579, mort en 1647.

QUATRIÈME PARTIE

La Législation sur le Monopole des Tabacs

CHAPITRE PREMIER

SOUS L'ANCIEN RÉGIME, LA FERME ET SES ABUS

L'élan donné en France par la reine Catherine de Médicis (1) continua avec ses successeurs; l'usage de priser se généralisa de plus en plus; seuls, les médecins résistèrent à l'engoûment, sans doute, par crainte d'une concurrence dangereuse pour eux. Cette opposition n'empêcha point la vogue de la nicotine. Ce succès irrésistible amena le cardinal de Richelieu à découvrir la vraie propriété pratique du tabac, celle d'améliorer les finances royales. Dès 1629, il frappa d'un impôt les fumeurs et les priseurs. Colbert, en 1674, tout en mainte-

(1) Voir Première Partie, chap. II.

nant l'impôt de Richelieu, créa le monopole de la vente du tabac et établit la première ferme. Cet état de choses dura jusqu'en 1791, sauf une interruption d'un peu moins de deux ans, (1719-1720) pendant laquelle la culture du *tabac* fut interdite dans tout le royaume et la vente exclusive convertie en droits d'entrée. Les fermiers spéciaux avaient seuls, avant la Révolution, le privilège d'acheter la récolte, d'opérer la fabrication et le débit. En outre, trois provinces pouvaient seules à cette époque se livrer à la culture du *tabac:* C'étaient la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace. Quant à la fabrication, elle n'était autorisée qu'à Paris, Dieppe, Morlaix, Tonneins, le Hâvre, Toulouse et Valenciennes.

Le gouvernement de l'ancien régime affermait à une compagnie financière la levée des contributions indirectes. C'est ce qu'on nommait les *Fermes générales*, la concession en étant faite « généralement » pour tout le royaume.

L'organisation des Fermes générales remontait à Colbert. Les baux se renouvelaient de six ans en six ans jusqu'à l'année 1726 où la compagnie des Fermes générales fut définitivement organisée. En 1730 on y joignit la perception de l'impôt sur le tabac.

Le bail des Fermes était mis aux enchères. Il était donné « à extinction de chandelle, au plus offrant et dernier enchérisseur (1) ». Cette chan-

(1) Réglement du 25 juillet 1681.

delle ne brûlait que pour la forme. Il n'y avait pas d'enchère. Le chiffre du bail était fixé d'avance par un accord entre le contrôleur général des Finances et la société fermière; chiffre qui ne cessa d'aller en augmentant depuis 1726 jusqu'à la Révolution.

La compagnie des Fermes se composa de quarante membres depuis le jour où elle fut constituée, c'est-à-dire depuis le 26 juillet 1681 jusqu'au bail Henriet, signé le 19 août 1756. Le nombre des fermiers généraux fut alors porté à soixante.

En 1780, il fut ramené au chiffre primitif. On n'était admis à prendre place parmi les quarante — rien de l'Académie française — que si l'on était pourvu au préalable par le roi d'un bon de fermier général.

Ce « bon », on devine comment il était donné: « Les Fermes sont livrées à l'avidité des courtisans », écrivait le marquis d'Argenson (1). On devine avec quelle ardeur aussi était sollicité ce brevet auquel s'attachait la fortune. Les quémandeurs affluaient et chacun faisait agir ses relations; les influences se mettaient aux enchères: « Quand il vaque quelque place de fermier général, note d'Argenson, la Cour y nomme, ou plutôt la vend... ».

En 1749 on vit cinq mille candidatures pour une douzaine de places vacantes.

Chargés de lever en France, à leurs risques et

---

(1) Lettre du marquis D'ARGENSON sur les Fermes (1750).

périls, la plus grande partie des impôts, les fermiers généraux en étaient arrivés à se donner une formidable organisation. Leur administration centrale était établie rue de Grenelle Saint-Honoré dans un somptueux hôtel. Elle comprenait onze départements, vingt et un bureaux et un conseil d'avocats. De là, siégeant autour de leur tapis vert, le quarante associés rayonnaient jusqu'au fond des provinces.

Quant à la France entière, l'administration des Fermes l'avait divisée en trente départements qui comprenaient un millier de bureaux, avec une subdivision de plus de quatre mille bureaux secondaires. Dans son célèbre compte rendu (1781) Necker dit que la Ferme avait à ses gages 250.000 employés : directeurs, chefs et sous-chefs de bureau, tourneurs, inspecteurs, contrôleurs, receveurs, entreposeurs, miseurs, buralistes, gratte-papiers, brigadiers, douaniers, rats de cave, employés et commis de tout genre.

En dehors du Contrôleur général, les divers secrétaires d'Etat ainsi que nous l'apprend le plus illustre des fermiers généraux, Lavoisier, recevaient annuellement de la compagnie fermière, en étrennes, vin, tabac et bougies, une valeur de 210.000 livres ; aussi, loin de songer à réduire les exigences des « quarante », ils les ménageaient et les protégeaient en toute occasion.

Le cardinal de Fleury les appelle « les colonnes

de l'Etat ». « La ferme générale, écrit Necker, est « l'arche sainte ».

On nommait « croupes » des portions secrètes de bénéfices remises à des tiers sans autre titre que la faveur. Elles montaient à des sommes élevées. Sous l'administration fameuse de l'abbé Terray, l'indiscrétion d'un commis fit connaître la liste des croupiers. Ce fut dans toute la France un cri d'indignation : « On trouve parmi eux, indistinctement confondus, les noms les plus augustes et les plus inconnus ; depuis le monarque jusqu'au plus vil de ses sujets. A l'abri des publicains en titre, c'est à qui se partagera les dépouilles de la France ». Ces paroles sont du contrôleur des Finances lui-même.

En tête des croupiers venait donc le roi avec une part de fermier général ; les sommes perçues par Mme de Pompadour montaient à une demi-part ; Mme du Barry avait une croupe de 200.000 livres ; le Dauphin, les sœurs et les tantes du roi recevaient 30.000 livres par tête ; la nourrice du duc de Bourgogne et le médecin de la du Barry se voyaient annuellement gratifiés de 10.000 livres ; une chanteuse du concert de la reine recevait 2.000 livres, etc., etc., etc.

Depuis Colbert, qui dès l'origine avait vainement essayé de s'opposer aux croupes, elles avaient été se multipliant. La marée montante battit son plein au bail de 1774. Turgot en parle avec indignation dans un mémoire que Louis XVI approuva le 11 septembre 1774 ; mais leur suppression eût

entraîné une dépense de 10 millions. « D'ailleurs, écrit Turgot, ces croupes ont donné lieu à des mariages, à des traités et à un grand nombre de conventions de toute nature ».

Les fermiers généraux, en dehors des somptueuses habitations qu'ils occupaient, possédaient encore des « petites maisons ». C'était aux environs de la ville ou à Paris même, en quelque quartier écarté. Bonbonnières rehaussées d'or, doublées de soie et de satin où ils enfermaient leurs amours passagères. L'extérieur en était modeste; rien n'y était mis pour tirer l'œil; mais à peine y avait-on pénétré, qu'on était ébloui par un luxe fou, par une richesse extravagante.

Ces maisons de féerie recevaient du peuple le nom de « folies ». La Folie Beaujon, la Folie Boutin, la Folie Saint-James, la Folie la Bouëxière, etc. La chronique scandaleuse allait, redisant l'histoire amoureuse de la Ferme. Filles, comédiennes, et demoiselles du Bel Air, tout ce qui respirait et palpitait dans le royaume de Cythère était à eux (1). Les fermiers généraux transformaient la vie de leurs maîtresses en un conte des Mille et une Nuit : « Elles ont des robes telles que la reine n'en a point, écrit un nouvelliste. Les mines de Golconde sont épuisées pour elles. L'or germe sous leurs pas et

---

(1) Frantz Funck-Brentano, *Mandrin capitaine général des Contrebandiers* (1re Partie : des Fermes générales). Librairie Hachette et Cie, Paris, 1908.

les arts à l'envi font de leur habitation un palais enchanté ».

Nos financiers gardaient cette morgue de parvenus, dont il est si difficile de se décrasser : « Les fermiers généraux, écrit le marquis d'Argenson, ont tous la tête bien haute. Ils ne rendent plus de visites, à l'exemple de M. le chancelier et des ministres ».

L'envie se semait autour d'eux et leur impopularité devenait de plus en plus grande. Comment pouvaient-ils devenir aussi riches ? Et, l'on allait à l'explication la plus simple : « Il y a dans Persépolis, écrivait Montesquieu, quarante rois plébéiens qui tiennent à bail l'empire des Perses et qui en rendent quelque chose au monarque ».

Et, le chevalier de Gondar résumait ainsi l'opinion générale : « Parce que 40 personnes ont les Fermes d'Etat, 400.000 ménagers ne peuvent pas subsister ; parce que 300 maltôtiers regorgent de choses superflues, trois millions de sujets manquent des choses nécessaires. Toutes les richesses de l'Etat vont se perdre dans leurs coffres. On compte les Fermiers par le nombre de leurs millions. Il n'y a que ces gens là qui soient opulents ; ils ont chez eux le bien de tout le royaume (1) ».

---

(1) Testament politique de Louis Mandrin. Edition de 1755 Pages 42, 43.

CHAPITRE II

LA CONTREBANDE AVANT LA RÉVOLUTION

Les Récollets. — Le Capitaine Mandrin

La contrebande, notamment celle du tabac, a de tout temps été pratiquée en France, et la législation en a fait un délit qui, suivant les circonstances, a été réprimé plus ou moins sévèrement. Cependant nombre de moralistes conviennent que les prohibitions et les droits exagérés portent en eux une façon d'excuse pour ceux qui se livrent à la contrebande :

« Créer, dit Mac-Culloch, au moyen de droits élevés, une tentation irrésistible pour commettre un délit, puis punir des hommes pour avoir commis ce délit, est un acte subversif de tout principe de justice. Cela révolte le sentiment naturel du peuple, et l'amène à témoigner de la sympathie à des êtres pervers, comme le sont généralement les contrebandiers ».

La contrebande a aussi souvent pour causes la corruption, l'esprit de prodigalité et de gaspillage notoire des gouvernements :

« Très peu de gens dit Adam Smith, se font conscience de frauder le revenu de l'Etat, lorsqu'ils trouvent une occasion sûre et facile de le faire. Témoigner quelque scrupule d'acheter des marchandises de contrebande, ce qui est, en définitive, encourager la violation des lois fiscales et tout ce que cette violation entraîne avec elle, serait regardé, dans presque tous les pays, comme un de ces traits de pédantisme et d'hypocrisie, qui, bien loin de faire bon effet, ne servirait qu'à donner une opinion très désavantageuse de la probité de celui qui afficherait une morale si rigoriste ».

Les inconvénients sociaux de la contrebande ne peuvent cependant se nier, et, comme le dit l'économiste Jean-Baptiste Say :

« La contrebande accoutume à violer les lois, ce qui déverse sur les bonnes lois la déconsidération que devraient encourir les mauvaises seulement. Elle établit une inégalité de frais pour les mêmes produits, et donne aux gens qui ne se font aucun scrupule de violer les règles établies un avantage sur ceux qui les respectent. Enfin les punitions qu'encourent les contrebandiers ont ceci d'affligeant, que leur crime, bien que réel, puisqu'ils ont sciemment violé les lois, n'a réellement pas lésé la société, et à même parfois eu l'avantage d'obliger le fisc ou les industries protégées outre mesure à modérer leur avidité ».

Et dans un autre passage, cette phrase du même auteur : « La contrebande est une action innocente

en elle-même et que les lois seules rendent criminelle ».

Quoi qu'il en soit pour les articles usuels, tels que le tabac, le sucre, le café, la population frontière fait le plus de contrebande possible et profite de celle qu'on fait pour elle. Cette contrebande paraît si naturelle aux gens qui consomment ce qu'ils introduisent eux-mêmes en fraude, qu'on appelle cela « aller aux provisions ». Cette contrebande est moins facile à une certaine distance des frontières; elle passe alors aux mains des contrebandiers revendeurs. Ces gens, autrefois surtout, étaient souvent des conducteurs de diligences ou des colporteurs. Une autre espèce de contrebande et de toutes la plus considérable, c'est la contrebande à commission. Les trois quarts de ses opérations portent sur le tabac. Cette contrebande constitue une industrie spéciale. Les intermédiaires principaux, appelés chefs de bande, arrivent finalement à perdre toute notion du bien et du mal.

Cependant, en dépit de leur moralité défaillante, les chefs de bande ont, en général, une sorte de probité contrebandière. Il est rare qu'ils trahissent l'expéditeur qu'ils servent ou le destinataire auquel ils portent les marchandises; et, s'ils sont poursuivis, ils n'abandonnent leurs paquets qu'à la dernière extrémité, non seulement par question d'intérêt, mais aussi et surtout par amour-propre et par désir de remplir les conventions faites. Les auxiliaires des chefs de bande se composent

d'étrangers chassés de leur pays pour délits ou crimes ne comportant pas l'extradition, de bûcherons, d'ouvriers industriels sans ouvrage et de militaires en congé. Quelques-uns de ces auxiliaires sont des hommes d'une sérieuse valeur, et l'on rencontrait, surtout autrefois, dans les hauts grades de l'armée, en Espagne, des hommes s'enorgueillissant d'avoir fait leurs premières armes dans le noble corps des contrebandiers. N'oublions pas les chiens que dressent les chefs de bandes et qu'il est souvent très dangereux d'arrêter. La charge imposée à ces animaux leur cause parfois de telles fatigues qu'ils en deviennent enragés.

Au XVIIIe siècle, les Fermiers généraux avaient le privilège exclusif du commerce des tabacs. De graves abus se glissaient dans cette nouvelle administration qui réalisait des bénéfices exagérés sur les consommateurs (1). C'est du mécontentement général que naquit surtout l'organisation de la contrebande. Celle-ci prit une rapide extension et mit bientôt sur les dents les gardes du Tabac, employés de la Ferme, chargés de surveiller les fraudeurs. De nombreux édits furent promulgués, frappant les fraudeurs de peines allant de la prison aux galères à perpétuité, sans compter de fortes amendes. On allait même jusqu'à prononcer la peine de mort. Cependant, le commerce clandestin des tabacs persista tant que le système de la

(1) Voir, chapitre premier, La Ferme et ses Abus.

Ferme fut en vigueur, c'est-à-dire, jusqu'à la Révolution.

Parmi les recéleurs dont les démêlés avec la Ferme des Tabacs sont consignés dans les innombrables arrêts déposés aux Archives, nous voyons figurer de nombreux membres de communautés religieuses d'hommes, appartenant aux ordres dits *mendiants*, c'est-à-dire aux Récollets; Capucins, Carmes, etc. Nous ne pouvons bien entendu citer tous les procès-verbaux et jugements; mais nous allons dire quelques mots du procès des Récollets de Bourg Saint-Andéol, procès retentissant s'il en fut, que l'Administration des Tabacs intenta à ces religieux en 1717.

Ce couvent de Récollets datait de 1473. Il avait d'illustres origines et, parmi les noms marquants du pays ou des environs dont les libéralités avaient contribué à sa fondation, on citait le fameux chevalier Bayard. Le monastère s'élevait sur une éminence près du Rhône, et les flots venaient battre son vaste enclos (1).

Après une longue période de prospérité, les religieux subirent le contre coup des guerres de religion. En 1562, lors de la prise du Bourg par le baron des Adrets, à la tête des protestants du Dauphiné, une grande partie du couvent fut brûlée.

Les Récollets durent fuir; mais, après la paci-

(1) Une petite porte secrète percée dans le mur de cet enclos permettait d'apporter le tabac la nuit.

fication religieuse, ils revinrent au Bourg, où, aidés par la charité des habitants, ils relevèrent leurs ruines.

Vers 1705, sur une dénonciation parvenue aux Gardes du Tabac de Pont Saint-Esprit, ils furent soupçonnés de se livrer secrètement à la vente du tabac et le Juge de la ville du Bourg, assisté des employés du tabac, tenta une perquisition dans le Couvent. Le père Savoye, gardien de la communauté, s'étant opposé à cette visite, se vit dresser un procès-verbal de rébellion ; l'affaire n'eut pas de suites.

Le 3 décembre 1706, le 28 juillet 1710, les 2 juin et 11 juillet 1716, des procès-verbaux de contravention furent encore dressés, des poursuites furent même entamées ; mais les religieux réussirent encore à se tirer d'affaire sans dommages.

Cependant le 27 avril 1717, le frère Génitieux, quêteur du couvent, ayant été surpris par les agents de la Ferme, se livrant à domicile à la vente de tabacs prohibés, procès-verbal lui fut dressé et immédiatement affirmé devant M. Fumat, lieutenant du juge de la ville de Pont Saint-Esprit. A la suite de ce nouveau constat, le sieur Lemaître, fermier général des tabacs du Languedoc, prit l'affaire en mains ; à sa requête, une perquisition fut faite dans le couvent par Me de Guillermet, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, qui amena la découverte d'une certaine quantité de

tabac de contrebande. Cette fois des poursuites sérieuses furent engagées.

Les Récollets tentèrent en vain d'invoquer la juridiction de Me Jean Servier, juge de l'évêché de Viviers en résidence au Bourg. Cette juridiction leur fut refusée par un arrêt de la Cour de Montpellier du 20 mai, lequel obligea le père Verpille, gardien du couvent, et le père Désiré Gandignon à se constituer prisonniers à la Conciergerie de Montpellier. Quant au principal coupable, le frère Génitieux, sur le conseil de ses supérieurs, il avait fui à l'étranger et fut condamné par contumace.

L'instruction de cette affaire fut longue et passa par toutes les phases de la procédure alors en usage. L'arrêt fut rendu le 9 février 1718. Le jugement était sévère; il condamnait le frère quêteur aux galères à perpétuité, bannissait du Languedoc pendant une année le père Verpille et pendant trois années le père Désiré; les condamnait enfin tous trois à des dommages-intérêts importants envers le fermier Lemaître.

Sans excuser entièrement les fraudes des Récollets, on peut dire que la détresse dans laquelle ils se trouvaient à cette époque les mettait dans la nécessité de se créer des ressources plus ou moins licites.

Les impôts étaient devenus écrasants et la misère générale parmi le peuple sur lequel retombaient toutes les charges. Malgré la sympathie dont jouissaient certaines communautés à cette

époque, le chiffre des aumônes qui les faisaient vivre avait considérablement baissé.

C'est donc assurément cette situation extrêmement critique qui dut entraîner les religieux à s'occuper du commerce clandestin des tabacs de contrebande (1).

Nous ne pouvons passer sous silence dans ce chapitre le capitaine Louis Mandrin qui fut et restera à jamais fameux dans les annales de la contrebande et des contrebandiers et tint si longtemps en échec la Ferme des tabacs.

Mandrin était né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), le 30 mai 1724. Son père était maquignon ; il devint lui-même fournisseur de chevaux pour l'armée d'Italie. A vingt ans, il s'engage, déserte peu après et se livre à la contrebande.

En 1750, il organise une bande armée de 50 à 60 hommes avec laquelle il commence une véritable guerre contre les employés de la Ferme. Il allait chercher des marchandises en Savoie et en inondait le Dauphiné, le Vivarais, le Lyonnais, le Mâconnais et le Rouergue. Il repoussait à coups de fusil les employés des Fermes et les détachements de troupes qu'on lui opposait.

Il fait plus ; bientôt il attaque des villes entières, comme Bourg-en-Bresse (5 oct. 1754), Beaune, Autun, où il oblige les entreposeurs des fermes à lui

---

(1) R. Labrely. *La Contrebande du tabac en Languedoc au* XVIII*e siècle*. Bourg-Saint-Andéol. Typographie-lithographie E. Charre, 1911.

acheter son tabac et fait mettre en liberté les contrebandiers emprisonnés. Les fermiers généraux, dont il s'était déclaré l'ennemi, envoyèrent contre lui le régiment de Magallon de la Morlière; mais il leur glisse entre les mains. Le 20 déc. 1754, il engage bataille contre les hussards de la légion Fitscher et soutient gaillardement le choc. Mais, l'ennemi étant le plus fort, il bat en retraite et se réfugie en Savoie. C'est là, dans le château de Beauregard, sur le territoire sarde, que trahi par sa maîtresse, dit-on, il fut enlevé par un détachement de la Morlière. Conduit à Valence (Drôme), son procès fut rapidement instruit. Il fut condamné au supplice de la roue qu'il subit avec un rare courage, le 26 mai 1755.

Autour du nom de Mandrin s'est formée une véritable légende; on lui attribue des actes extraordinaires d'audace et de courage et, malgré ses crimes, son souvenir est entouré d'une sorte de sympathie.

A s'en rapporter aux notes qu'à écrites l'humble desservant d'une petite paroisse (Saint-Médard, canton de Saint-Galmier), contemporain des faits, et, qui par sa situation, était à même de bien recueillir les impressions des paysans, vivant dans une province et à proximité de localités visitées deux fois en l'espace de six mois par Mandrin et sa troupe, il faudrait seulement voir dans ce héros de légendes un ennemi juré des fermiers généraux qu'il considérait comme des oppresseurs. Auprès du

peuple, des petits qu'il n'attaqua jamais, Mandrin, de son vivant, passa pour un vengeur, et, après sa mort, pour une victime (1).

Aux fourches patibulaires où ses débris furent exposés, il y eut, durant trois jours, un ardent pèlerinage. On y afficha des vers de tout genre et des épitaphes en lettres de sang (2).

A titre de curiosité, voici l'une d'entr'elles :

Tel qu'on vit autrefois Alcide
Parcourir l'univers, la massue à la main,
Pour frapper plus d'un monstre avide
Qui dérobait le genre humain,
Ainsy j'ay parcouru la France,
Que désolaient mille traitans ;
J'ay péry pour avoir dépouillé cette engeance ;
J'aurais jouy, comme eux, d'une autre récompense,
Si j'eusse dépouillé des peuples innocens !...

---

(1) J. de Fréminville, archiviste de la Loire. *Notes sur Mandrin.* Montbrison, 1894.

(2) Frantz Funck-Brentano.

CHAPITRE III

LA LÉGISLATION
SUR LE MONOPOLE DES TABACS

Ses revenus. — Consommation des Tabacs

Par sa loi des 20-27 Mars 1791, l'Assemblée Nationale rendit entièrement libres la culture, la fabrication et la vente du *tabac*. C'était se priver de revenus considérables et se priver surtout d'un impôt volontairement consenti et facilement accepté. La loi du 22 brumaire an VII rétablit une taxe sur la fabrication du *tabac* et, quelques années après, l'article premier du décret du 16 juin 1808 prescrivait à tout particulier qui voudrait cultiver du *tabac* l'obligation d'en faire la déclaration aux agents du fisc. Enfin le décret du 29 novembre 1810, complété par celui du 12 janvier 1811, rétablit dans son entier le monopole de la fabrication et de la vente.

On raconte que Napoléon Ier, ayant rencontré dans un bal une dame couverte de diamants, demanda quelle était la femme dont le mari était assez riche pour une telle profusion. On lui répondit que le mari de Mme R... était fabricant de

tabacs. Quelques mois après, paraissait le décret qui attribuait à l'Etat la fabrication et la vente du *tabac*.

A la Restauration, le tabac avait produit de trop bons résultats pour que la monarchie n'essayât point de le maintenir. Mais ce que Napoléon avait édicté de sa propre autorité, il fallait l'obtenir des Chambres ; la chose n'alla pas sans opposition.

Le roi Louis XVIII, fit déposer un projet de loi établissant au profit de l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente du tabac et réglementant la culture. Ce projet fut violemment combattu, surtout à la Chambre des Députés. La loi fut cependant votée le 24 *décembre* 1814 ; mais seulement à titre provisoire, jusqu'au 1er *janvier* 1816 (1).

Cette loi contenait une réglementation détaillée de la culture des tabacs, calquée en grande partie sur le décret de 1810. Elle a servi de base à celle de 1816 qui, aujourd'hui, sauf modifications ultérieurement apportées, est encore en vigueur.

En 1816 une prorogation était nécessaire. C'est le 28 *avril* que fut votée la loi qui est demeurée fondamentale en la matière. Comme celle de 1814, cette loi n'était que provisoire et prorogeait le monopole seulement jusqu'au 1er *janvier* 1821. Elle n'éprouva

---

(1) Voir *Bulletin des Lois*, 1814, page 570 et suiv.

pas d'aussi grandes difficultés que la précédente (1) et fut votée à la presque unanimité.

Cette loi était applicable à toute la France, le département du Bas-Rhin excepté. La culture, dans ce département était absolument libre, les planteurs étant seulement soumis à la déclaration préalable et à la surveillance. Il n'existait pas de prix fixé à l'avance, la régie achetait les tabacs de gré à gré (2).

En 1819 le gouvernement demanda la prorogation du monopole jusqu'en 1826. Malgré de vives réclamations, le monopole fut prorogé. Mais, en 1824, quand le gouvernement demanda le renouvellement, l'opposition n'avait pas désarmé. Les députés du Nord et de l'Alsace, en particulier, réclamaient la liberté de la culture. Quoi qu'il en soit, le monopole fut prorogé d'abord de cinq ans, puis, enfin, *la loi du 1er janvier* 1836 le prolongea jusqu'au 1er janvier 1840.

Une nouvelle prorogation fut demandée en 1840, et le 30 avril 1840 la Chambre des Députés vóta la prorogation jusqu'en 1852 par 249 voix

---

(1) Discours de M. Beaussin-Mathon, séance du 1er avril 1816, Chambre des Députés, Arch. par. t. XVII, p. 14. « Si les besoins de l'Etat nous ont imposé silence et ont empêché cette année de renouveler nos attaques contre le monopole, veuillez ne pas croire qu'il nous manque des moyens pour le combattre. La crainte d'augmenter l'embarras des finances nous a seule retenus, et nous reviendrons à la charge, lorsque les circonstances seront moins pénibles. »

(2) Rapport du comte de Sussy, Chambre des pairs, 8 juin 1824. *Moniteur universel*, 1824, p. 731.

contre 23. C'était la consécration définitive du monopole. Depuis lors, et quoique voté temporairement jusqu'en 1892, son existence n'a plus été sérieusement menacée. *Le décret de* 1851 le maintint jusqu'au 1er juin 1853. *La loi du* 3 *juillet* 1852 le prolongea jusqu'en 1863. *La loi du* 28 *avril* 1862 accorda une nouvelle période décennale jusqu'en 1873. Le monopole fut encore prorogé *le* 21 *décembre* 1872 *et le* 29 *janvier* 1882; cette dernière loi porta le monopole jusqu'en 1892, époque à laquelle une loi du 26 *décembre* l'établit définitivement en France.

En 1895, *le* 16 *avril*, fut votée une loi dont l'article 44 autorise le gouvernement, sur avis conforme des conseils généraux, à établir dans les départements planteurs une caisse d'assurance obligatoire des planteurs de tabac.

La loi des finances *du* 31 *mars* 1903 a également apporté dans son *article* 38 des modifications à la loi du 28 avril 1816, pour ce qui est du prix auquel doivent être payés les tabacs reconnus manquants à la charge des planteurs (1).

En juin 1901, M. Ournac, sénateur, et plusieurs de ses collègues, déposèrent sur le bureau du Sénat une proposition de loi dont voici l'article premier: « La culture du tabac est autorisée dans les départements qui en feront la demande et dont le sol et

(1) Voir Tableau, article 182 de la loi de 1816.

le climat seront reconnus favorables à la production de cette plante. »

La proposition fut discutée au Sénat aux séances des 17 et 18 décembre 1903. M. Ournac, à l'appui de sa proposition déclara qu'elle présentait l'avantage d'exciter l'initiative des agriculteurs en mettant à leur disposition une culture nouvelle. Rouvier, ministre des finances, combattit énergiquement cette proposition. D'après lui, elle devait nécessairement entraîner une diminution de recettes qu'il évaluait à 30 millions. Le projet de M. Ournac fut rejeté par le Sénat à la séance du 18 décembre 1903 par 139 voix contre 102. (Voir *Journal Officiel*, Sénat, 18 décembre 1903, page 1521) (1).

La culture du tabac est faite sous la surveillance de la régie. Chaque année, le ministre autorise la culture dans un certain nombre de départements et, sur un certain nombre d'hectares. Les cultivateurs doivent demander au préfet un permis de culture; des agents administratifs en surveillent les différentes phases et comptent les feuilles des pieds de tabac. Les planteurs sont obligés de porter *toute* leur récolte dans les magasins de l'administration, à un prix fixé par le ministre des finances pour chaque type de tabac. Une commis-

(1) André MURAT, licencié en droit. *La Réglementation de la Culture du Tabac en France*. Thèse pour le doctorat. Imprimerie St-Cyprien. Toulouse, 1906.

Antoine SABATIER. *La Ferme du Tabac*. Imprimerie Lefebvre Ducrocq, Lille, 1905.

sion d'expertise range les tabacs fournis dans les différents types de la série.

L'administration achète également des tabacs exotiques par adjudication ou de gré à gré. Ensuite a lieu la fabrication dont les produits sont remis par les manufactures de l'Etat à l'administration des contributions indirectes chargée d'en opérer la vente par l'intermédiaire des entreposeurs et débitants. Les tabacs dont la productivité augmente tous les ans fournissaient, en 1922, un milliard au budget. Les tabacs de luxe coûtent à l'Etat à peu près ce qu'il les vend ; c'est sur les tabacs communs qu'il réalise les plus gros bénéfices. Pour éviter la fraude, l'Etat a dû, sur la frontière belge et sur la frontière suisse, établir des zones où le tabac est vendu à prix réduit.

Ces zones jouent, en quelque sorte, le rôle d'un tampon pour arrêter la contrebande (1). Depuis 1920 ces zones ont été considérablement modifiées, c'est-à-dire ramenées à une distance plus voisine de la frontière, cela d'un commun accord entre les gouvernements intéressés, belge, suisse et français.

Le monopole existe également en Autriche où

(1) Edgard ALLIX, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Caen. *Traité Élémentaire de Science des Finances et de Législation financière française.* Deuxième Partie. Livre VII. Chapitre LI., page 518. Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris. — Voir aussi Louis LE CLERT. *Note sur le Tabac et les râpes à Tabac.* Troyes, 1911.

il a été à peu près contemporain de l'usage du tabac. En Angleterre fonctionne un système particulier qui tient du monopole. La culture du tabac est interdite sur le sol anglais depuis Cromwell, de sorte que tout le tabac qui y est consommé est obligé de passer la frontière et de payer l'impôt à la douane. Dans les pays qui ne font pas usage du monopole, tantôt l'impôt porte sur le poids du tabac récolté, comme en Allemagne, tantôt sur le produit fabriqué (Etats-Unis, Russie), tantôt sur la superficie cultivée ou le nombre des plants (Allemagne avant 1879, Belgique).

Fausse accusation contre le gouvernement

On entend journellement des fumeurs et des fumeuses accuser le Gouvernement de « pousser à la consommation du tabac ». Mais c'est là une assertion erronée : où a-t-on jamais vu un agent de l'autorité engager le public à entrer dans un débit de tabac ?

Ce qui est vrai, au contraire, c'est que l'Etat prend contre le tabac des mesures qu'en toute autre matière on trouverait excessives ; ainsi il n'accorde que dans des limites très restreintes, et dans des départements privilégiés, les autorisations de cultiver le tabac ; il fixe lui-même le nombre des pieds à l'hectare, le nombre de feuilles à conserver sur chaque pied. Il refuse à un grand nombre de solliciteurs des autorisations qui sont accordées à d'au-

tres, ce qui donne lieu à bien des insinuations et des récriminations. Mêmes observations en ce qui concerne la répartition des grands et des petits débits de tabacs, dont plusieurs députés, pour combattre le favoritisme, ont proposé la mise en adjudication. Il vend les tabacs très cher — et souvent mauvais, disent certains fumeurs. — Dans tous les Ministères, Préfecture de Police, Bourse, etc... on lit cet avis : *Défense de fumer.* Dans la grande galerie vitrée du Ministère des Finances, il y a plus : *Défense expresse de fumer.* Il y a des lois, décrets, circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, restreignant ou interdisant de fumer dans les chemins de fer, dans les omnibus, dans l'avant des bateaux, etc... En un mot, on est assez mal fondé d'accuser le Gouvernement « de pousser à la consommation !... »

Ajoutons que, par le choix des Présidents de la République, le Parlement n'a point cherché à favoriser la tabacomanie ? Thiers avait horreur du tabac, Mac-Mahon avait renoncé au tabac avant d'arriver au pouvoir, J. Grévy n'était pas fumeur, Carnot non plus, Félix Faure fumait la pipe ; mais il m'a dit à moi-même que l'abus était nuisible et qu'il *fumait moins* qu'avant d'être Président (1). Leurs successeurs, jusque et y compris M. G. Dou-

---

(1) E. Decroix, officier de la Légion d'Honneur, Fondateur de la Société contre l'abus du tabac. *Le Tabac et le Budget*, 20 *bis*, rue Saint-Benoît, Paris.

mergue, ne peuvent être cités comme des fumeurs réputés.

Consommation individuelle du Tabac

Le taux moyen de la consommation individuelle du tabac a été en 1913 de 11.09 grammes, dont 119 grammes pour le tabac en poudre et 990 pour les autres espèces. La somme totale consacrée en France à la consommation du tabac s'est élevée à 583.719.161 francs, soit 14 francs 84 par habitant.

Les départements où l'on a constaté, à la même époque, la consommation et le rendement moyen les plus élevés sont les suivants :

Départements qui consomment le plus	par habitant	Départements qui rendent le plus	par habit.
—	—	—	—
Nord	2182 gr.	Seine	25.13
Haut-Rhin	2069 —	Vaucluse	21.37
Haute-Savoie	1769 —	Alpes Maritimes	21.18
Meurthe-et-Moselle	1764 —	Var	21.08
Var	1669 —	Bouches du Rhône	20.74

Dans le sens inverse, on a constaté les résultats indiqués ci-après :

Départements qui consomment le moins	par habitant	Départements qui rendent le moins	par habitant
—	—	—	—
Lozère	444 gr.	Lozère	5 fr. 32
Ardèche	576 gr.	Haute-Savoie	7 fr. 17
Vendée	595 gr.	Vendée	7 fr. 21
Dordogne	607 gr.	Ardèche	7 fr. 36
Aveyron	641 gr.	Dordogne	7 fr. 57 (1)

(1) Direction Générale des Manufactures de l'Etat, Monopole des Tabacs (Compte bleu 1916).

Bénéfices nets réalisés par le Monopole des Tabacs

Années	Bénéfices nets
1900	354.000.000 fr.
1905	370.720.093 fr. 83
1910	407.330.820 fr. 67
1913	436.340.262 fr. 22
1915	401.289.000 fr.
1920	813.968.000 fr.
1921	962.287.000 fr.
1922	1.600.000.000 fr.
1923	1.700.000.000 fr.
1924	1.850.800.000 fr. (1)

(1) Chiffres donnés par la Direction des Manufactures de l'Etat (Tabacs et Allumettes). Pour les années 1922 et 1923, les chiffres ne sont qu'approximatifs, et pour l'année 1924, ils ne constituent qu'une *prévision* au mois d'octobre.

CHAPITRE IV

LES ENTREPOTS DE TABACS

L'entrepôt est le magasin de gros de l'Etat. Il ne peut s'approvisionner à n'importe quelle manufacture; il est tenu de s'adresser à celles qui lui sont désignées.

Autrefois, il y a de nombreuses années, les débitants venaient eux-mêmes chercher leur tabac.

Depuis, la vente est devenue tellement active et les variétés tellement nombreuses que les entreposeurs ont dû créer un service de livraisons avec chevaux et voitures et, presque toujours, s'adjoindre un chef-magasinier chargé de ce service, lequel, avec une équipe de manœuvres choisis par lui est en même temps chargé de la manutention, l'entreposeur restant seul responsable devant l'administration qui ignore l'entrepreneur de transports.

Celui-ci est rémunéré par les débitants qui paient un pourcentage sur la valeur des produits livrés (1).

---

(1) Documentation fournie par « *Le Débitant de Tabac* », bulletin officiel de la Chambre syndicale de la Seine et de la Fédération, 33, rue du Faubourg-Monmartre, Paris.

Les Entrepôts des Tabacs durant la guerre

La mobilisation qui a apporté un si grand trouble dans les industries, n'a pas épargné les monopoles de l'Etat. Le Service des Tabacs, notamment, a été profondément désorganisé amenant une irritation irraisonnée chez les consommateurs, qui acceptent moins facilement d'être privés d'un superflu et d'un plaisir que de manquer du nécessaire. Partout, les irrégularités dans les livraisons, la rareté ou la pénurie de certaines variétés ont suscité des protestations affectant parfois une tournure grave. Peu à peu, les fumeurs se sont calmés, les manufactures ayant pu reprendre leur fabrication d'une façon presque normale. Le trouble revint en décembre 1916, lorsque les changements de prix annoncés à l'avance eurent amené le public à s'approvisionner à outrance en vue de la plus-value que scaferlati, cigares et cigarettes allaient atteindre. Les ventes furent telles que les entrepôts étaient presque vides, en même temps que les modifications de prix causaient quelques embarras dans l'établissement des commandes et des factures.

Le public, toujours simpliste, s'en est pris aux entrepôts et aux entreposeurs qui n'en pouvaient mais. Alors, des projets de transformation ont été proposés. Ils ne paraissent pas provenir d'une connaissance bien nette de ce service — d'ailleurs

revenu à l'état normal — qui se débat dans des difficultés gênantes à cause de l'insuffisance de ses moyens d'action et de l'installation archaïque des bureaux et magasins, encore régis comme à l'époque où fut institué le monopole, il y a plus de cent ans (1814). Pour Paris, notamment, en dépit de l'accroissement formidable de la population, tout est invraisemblablement arriéré.

« Avant la mobilisation et la guerre, les livraisons avaient lieu, partie le jour même, le reste, le lendemain dans tout Paris. Des jours étaiént déterminés pour la livraison en banlieue. Tout cela fut bouleversé. Dans l'entrepôt que je dirige, le chef livreur, tous ses manutentionnaires, les cochers furent pris par le service au fur et à mesure de l'appel de leur classe. Trois voitures, trois chevaux sur quatre avaient été réquisitionnés. Le trouble fut terrible; il fallut plus d'un an pour constituer un autre personnel, réorganiser les moyens de transport, rétablir la régularité des livraisons. Aujourd'hui, cet entrepôt dit de Paris-Ouest fonctionne aussi bien que par le passé, gêné cependant par le prix de la main-d'œuvre, augmenté bien que l'on ait eu recours aux femmes et que le gerbage des tonneaux et des caisses ait dû être confié à tant par colis aux camionneurs des chemins de fer; car on ne saurait confier ce travail de forts de la Halle à des femmes et à des adolescents. Aussi a-t-il fallu élever le prix des livraisons, d'autant plus que la paille, le foin et l'avoine ont doublé de

prix et que la cherté de la vie a exigé une élévation de salaires.

Le personnel recruté à grand'peine, souvent insuffisant (et peu honnête, en pleine crise (de mobilisation) manque de fixité. Bien que les salaires soient fixés au mois, tout ouvrier mécontent ou sollicité au dehors par un autre emploi, surtout, dans les usines de guerre, abandonne séance tenante le travail. Nous avons eu le même jour, à différentes reprises, trois ou quatre manutentionnaires ainsi déserteurs. C'est la moitié des préposés au comptage. On devine la gêne causée dans le service. Les reproches adressés aux entreposeurs pour les retards de livraisons, pour l'insuffisance des stocks en magasin, étaient absolument injustifiés. Ils étaient victimes et non imprévoyants. Si le tabac, ou plutôt certaines variétés de tabac ont manqué, c'est parce que les manufactures ne pouvaient livrer. Désorganisées elles-mêmes par la mobilisation, elles avaient ralenti la fabrication. Les chemins de fer, consacrés uniquement au transport des troupes et du matériel, n'apportaient plus les matières premières, ne prenaient plus les produits fabriqués. De là des insuffisances dont les entrepôts ne sauraient être responsables et qu'on leur a imputées à crime, sans qu'une voix se soit élevée pour les défendre.

La mise en sacs, la préparation des commandes des débitants étaient effectuées par un personnel sans expérience; le travail se faisait lentement,

avec des erreurs sans nombre; on mettait un produit pour un autre; d'où des protestations sans fin. Il est pénible de dire que les réclamations n'avaient guère lieu que lorsque certains débitants recevaient un produit de prix inférieur à celui demandé. Si l'on avait donné du tabac, des cigares ou des cigarettes d'un prix supérieur, ces débitants (d'ailleurs une infime minorité) se gardaient bien de se plaindre. Ce fut une des causes, et non la moindre, des manquants plus tard constatés aux inventaires. Ce qui le prouve, c'est qu'il y eut de gros excédents provenant des produits échangés.

Les retards des livraisons eurent d'autres causes. Jusqu'alors on pouvait livrer dans les débits jusqu'à une heure avancée, 10 heures ou 11 heures du soir. Quand la fermeture devint obligatoire à 8 heures, il fallut renvoyer bien des livraisons au lendemain. Comme d'autre part les nouveaux cochers livreurs ne connaissaient pas le métier, ni les itinéraires, ni les débitants, c'était une autre cause de retards; ceux-ci s'accroissant mathématiquement, on en vint à faire des livraisons 4 ou 5 jours après la commande. Pour la banlieue le mal s'aggravait du fait de la fermeture des portes de Paris. Des cochers furent retenus au dehors, souvent sans avoir pu achever la distribution (1) ».

(1) Ardouin-Dumazet. — *Les Entrepôtr des Tabacs.* Berger-Levrault, éditeur, Paris, 1917.

CHAPITRE V

LES DÉBITS DE TABAC ET LA RÉGLEMENTATION DE LA VENTE DES PRODUITS DES MONOPOLES

La vente des tabacs est faite au profit de l'Etat (*Loi du* 28 *avril* 1816, article 172). Elle est faite par des débitants (*Décret du* 12 *janvier* 1811, article 37). C'est improprement qu'on désigne les débits sous le titre de bureaux de tabac. Les débitants de tabac ou leurs gérants sont tenus de participer à la vente des timbres-poste et des cartes postales de toute catégorie (Règlement du 29 novembre 1877, article 1er). Ceux qui sont désignés par la direction générale de l'enregistrement vendent aussi au public les papiers timbrés de toute nature et les timbres mobiles proportionnels (Arrêté ministériel du 15 novembre 1864, article 1er) (1).

La jouissance d'un débit de tabac, susceptible dans certains cas, d'être loué par le titulaire, peut être accordée pour récompenser les services rendus

(1) Trescaze (Aimé). *Dictionnaire général des contributions indirectes, des octrois et des manufactures de l'Etat*, Oudin, imprimeur, Poitiers, 1897.

à l'Etat par le mari ou le père, notamment aux veuves et enfants d'officiers supérieurs et aux veuves et enfants des officiers subalternes qui se seraient signalés par des actions d'éclat ou seraient morts en service commandé, lorsque les moyens d'existence de ces veuves ou enfants sont insuffisants (1).

Dans l'ordre civil, les débits de tabac sont donnés aux veuves ou enfants de hauts fonctionnaires, en premier lieu ; ensuite aux veuves ou enfants de fonctionnaires moyens, mais toujours, à la condition expresse que la preuve soit faite de la pénurie de ressources des solliciteurs.

La création et la suppression des débits de tabac sont du ressort de l'administration centrale ; l'emplacement en est fixé par le directeur des contributions indirectes du département.

La nomination des débitants appartient au préfet, sur la proposition du directeur des contributions indirectes, pour tous les débits simples, c'est-à-dire non annexés à une recette buraliste et dont le produit ne dépasse pas 1.000 fr. Les titulaires de tous les autres débits sont nommés par le ministre des Finances.

Le classement des demandes est effectué dans les départements par une Commission composée du préfet, président, d'un membre du Conseil général, d'un membre du Conseil de préfecture, d'un

(1) D. Martin. *Successions militaires*. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris.

des directeurs des services financiers du département et du directeur des contributions indirectes. La Commission de classement instituée près du ministre des Finances est composée de neuf membres, choisis parmi les membres du Parlement et parmi les conseillers d'Etat en service ordinaire ou extraordinaire.

En principe, les titulaires de débits simples sont astreints à la résidence et à la gestion personnelle. Cependant sur l'avis conforme des commissions de classement, ils peuvent être autorisés, soit à confier la gérance à un tiers, soit à résider en dehors de la localité où se trouve leur débit.

Les gérants de débits de tabac ne sont agréés par l'Administration qu'après une enquête des plus sévères. Ils doivent être français et présenter un casier judiciaire vierge de toute condamnation ainsi qu'un certificat de bonne vie et mœurs.

La remise qui leur est accordée sur la vente des produits du monopole est de 8 %.

Sur ces 8 % ils reversent environ 3 % à titre de redevance à divers titulaires qui leur sont désignés par l'Administration. Les frais de correspondance et de mandat sont à leur charge.

Il leur reste donc 5 % qui représentent et leur bénéfice et leurs frais d'exploitation.

Pour s'approvisionner, ils doivent se présenter à l'entrepôt dont ils dépendent. Les commandes se paient d'avance et les frais de manutention et de livraison sont également à leur charge.

Ils sont tenus de vendre des timbres-poste et le papier timbré sur la vente desquels ils touchent une remise de 1 %.

Sur l'ensemble, le bénéfice est donc des plus minimes et beaucoup moins élevé que dans aucun autre commerce de détail.

C'est ce qui explique que dans les grandes villes où les frais généraux sont considérables, et à part quelques gros débits bien situés, dont la vente des articles pour fumeurs est des plus actives, la plupart des débitants exploitent en même temps un commerce de boisson dont le rendement est nettement supérieur (1).

Les débitants de tabac font partie de l'administration, ils prêtent serment et sont soumis en principe aux mêmes incompatibilités que tous les autres fonctionnaires publics. Ils peuvent concourir à la répression de la fraude sur les tabacs ; mais ils n'ont pas qualité pour verbaliser en toutes autres matières, par exemple en matière de boissons, à moins qu'une commission spéciale ne leur ait été délivrée à cet effet et qu'ils n'aient prêté le serment prescrit par l'article 20 du décret du 1er germinal an XIII.

Les débitants ne peuvent vendre le tabac qu'aux prix et conditions fixés par le tarif de vente au public. Ils ne doivent livrer les tabacs, dits à prix

(1) Note de la rédaction du journal *Le Débitant de Tabac*, bulletin officiel de la Chambre syndicale et de la Fédération de la Seine, 35, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

réduits, qu'en se conformant aux dispositions adoptées en vue d'empêcher que ces tabacs ne soient détournés de leur destination.

Les tabacs à prix réduit, sont : les tabacs de cantine, les tabacs d'hospice et les tabacs de zones.

Les tabacs de cantine ne peuvent être vendus qu'aux troupes ou à certaines catégories d'agents assimilés, tels que les préposés ou marins des brigades de douane, les gardes forestiers, etc.

Les tabacs d'hospice sont exclusivement destinés à la consommation des individus nécessiteux ou malades recueillis dans les établissements hospitaliers.

La vente des scaferlati à prix réduits, connus sous le nom de tabacs de zones, a pour but d'enrayer, par une concurrence de prix, l'infiltration des tabacs de provenance étrangère dans les parties du territoire les plus exposées à la fraude par suite de leur situation géographique. Le nombre, l'étendue et la classification des zones, ainsi que le prix de vente des tabacs à l'intérieur de chacune d'elles, sont fixés par des règlements d'administration publique. Les zones sont actuellement au nombre de trois. Afin d'empêcher autant que possible, l'introduction des tabacs à prix réduits dans les arrondissements où la vente n'en est pas licite, les entrepreneurs ne sont autorisés à les livrer aux débitants que dans la limite d'un contingent maximum fixé annuellement pour chaque débit par le directeur des contributions indirectes et par frac-

tions au plus égales au vingt-quatrième du contingent annuel. De leur côté, les débitants ne doivent pas vendre à un même acheteur plus d'un hectogramme à la fois du tabac du prix le plus bas, dont la vente est autorisée dans la zone.

Les débitants de tabac sont soumis à l'exercice des employés des contributions indirectes. Ils doivent leur représenter toutes les factures des achats faits à l'entrepôt depuis le sdernier exercice. Ces factures sont prises en charge sur un livret *ad hoc;* les employés constatent ensuite les restes en magasin et établissent par différence le montant des ventes.

Ils s'attachent à reconnaître si les tabacs représentés sont conformes à ceux qui ont été livrés par l'entrepôt, si les tabacs sont emmagasinés dans de bonnes conditions, si les poids et balances utilisés pour la vente aux consommateurs sont exacts et, d'une manière générale, si toutes les prescriptions réglementaires sont observées, notamment en ce qui concerne la vente des tabacs à prix réduits.

En outre des obligations générales résultant de la réglementation de la vente, les débitants sont encore astreints à titre de charge d'emploi, à vendre, moyennant des remises proportionnelles, des allumettes chimiques, des timbres-poste, cartes postales, enveloppes et bandes timbrées et des timbres de quittance. La vente des autres papiers timbrés et figurines de timbre proportionnel n'est obligatoire (et n'est autorisée) que dans les débits dont

les titulaires ou gérants ont été spécialement désignés et commissionnés à cet effet par l'administration de l'enregistrement. Les débitants, expressément désignés par le ministre des Finances, sont en outre tenus de supporter l'installation et la garde des boîtes aux lettres (1).

Nombre de débits de tabac

Il y avait en 1913, d'après les chiffres qui nous sont fournis par le Ministre des Finances, 47.499 débits. Depuis ce nombre n'a guère augmenté.

Les remises accordées aux débitants, c'est-à-dire la différence entre le prix de la livraison encaissé par le Trésor et le prix de la revente aux consommateurs, se sont élevées dans la métropole à 46.239.149 de francs, soit une moyenne de 8 fr. 66 % (2).

---

(1) J. CAILLAUX, ancien ministre des finances. *Les Impôts en France.* Tome II. Pages 181, 182, 183, 184. F. Pichon et Durand-Auzias, éditeurs, Paris, 1911.

(2) Direction Générale des Manufactures de l'Etat, Exploitaion du Monopole des Tabacs (Comptes bleus, 1916).

CINQUIÈME PARTIE

Les Allumettes
Leur Histoire et leur Fabrication

CHAPITRE PREMIER

LE CULTE DU FEU
ET LES PRÉCURSEURS DES ALLUMETTES

Le caractère mystérieux du feu, sa liaison avec la lumière du soleil, avec les phénomènes de la foudre ont dû forcément frapper l'imagination des premiers hommes, tandis que ses applications nécessaires à l'existence humaine leur inspiraient un sentiment de reconnaissance ; de là, à le considérer comme un être divin la transition était facile et naturelle aux premiers âges.

Probablement le feu n'a été vénéré dans le principe qu'en sa qualité d'élément utile et bienfaisant, d'abord comme feu domestique, ensuite comme feu du sacrifice. On conçoit d'après cela qu'il soit si

souvent invoqué dans les hymnes qui accompagnent les cérémonies des sacrifices.

L'origine céleste du feu et sa transmission aux hommes ont été, chez les anciens Aryas, une source abondante de traditions mythiques (1).

La religion des Chaldéens était un rite particulier du culte de la lumière ; ils adoraient le soleil, la lune et les astres.

Tous les peuples de la haute Asie qui embrassèrent la religion de Zoroastre, les Bactriens, les Perses, les Mèdes, etc. adorèrent le feu, symbole d'Ormuzd, le bon principe et le créateur de toutes choses. Aujourd'hui encore, les derniers croyants de cette antique religion, les Parsis et les Guèbres, conservent les traditions sacrées du magisme et continuent d'entretenir et d'adorer le feu sacré dans leurs sanctuaires du Kerman et du Gondjérate. Les tribus pélasgiques répandirent le culte du feu en Grèce et en Italie. Dans les temples d'Apollon à Athènes et à Delphes, comme dans celui de Cérès à Mantinée, on entretenait un feu sacré qui devait, en cas d'extinction, être rallumé par les rayons du soleil.

A Rome, Numa avait fondé le collège des Vestales pour l'entretien du feu sacré qui brûlait en l'honneur de Vesta, déesse qui n'était elle-même que la personnification du feu. Les Vestales

---

(1) Voir Kuhn. *De la descente du feu et du breuvage des dieux.*

devaient rester vierges et veiller chacune à leur tour à la garde du feu sacré. Si ce feu venait à s'éteindre, on croyait l'État menacé de quelque malheur et la vestale était punie de sa négligence par le fouet. Celle qui violait son vœu de chasteté était enterrée vive. En revanche, les vestales jouissaient de grands privilèges; elles n'étaient point assujetties à l'autorité paternelle ni à la tutelle; elles étaient crues sans serment en justice; leur présence sauvait la vie au criminel qu'elles rencontraient par hasard, etc.

Les procédés longs et difficiles d'obtenir le feu forçaient les peuplades sauvages de le conserver comme une chose précieuse. Presque partout c'était aux femmes qu'incombait ce soin. Chez les Australiens, les femmes qui laissaient éteindre le feu étaient punies presque aussi sévèrement que les vestales romaines.

Quelques pratiques du culte du feu s'étaient même introduites chez les Hébreux. Quand le grand-prêtre Aaron accomplit pour la première fois le sacrifice, Dieu fit descendre un feu miraculeux qui consuma l'holocauste et ce feu dut être entretenu soigneusement dans le foyer de l'autel pour servir au même usage. Les fils d'un grand-prêtre, Nadab et Abiu, ayant pris du feu commun pour brûler de l'encens, furent frappés de mort par la colère divine.

Dans son intéressant ouvrage *la Guerre du Feu*, J. H. Rosny aîné nous introduit chez les peu-

plades sauvages et traite de la lutte pour le feu de tribu à tribu. Il fait revivre avec un intense relief ces époques préhistoriques embrumées de mystère (1).

Un usage ancien dans l'Eglise catholique, c'est de tirer du choc d'un silex et de bénir le feu dont on allume le Samedi saint le cierge pascal, le luminaire et les encensoirs.

Les conquérants espagnols ont retrouvé le culte du soleil et du feu chez divers peuples de l'Amérique, les Péruviens, les Mexicains, etc.

Les sacrifices au feu ou par l'intermédiaire du feu sont communs à un grand nombre de peuples incultes ou mi-civilisés; les Algonquins, les Tongouses, les Bouriates, jettent le premier morceau du repas dans le feu « pour l'esprit », les Chinois et les Siamois brûlent les objets précieux, les animaux, etc., pour que leur « vapeur » monte au ciel vers les divinités, vers la lune, le soleil, etc.

Presque partout, le feu est une chose précieuse, adorée, entourée d'un respect superstitieux. C'est un péché de cracher dans le feu chez les Ghialiaks comme chez les paysans russes. On fait passer par dessus le feu, qui purifie tout, les enfants nouveau-nés, les femmes relevant de couches, les malades, dans maintes pratiques fétichistes chez les nègres, chez les Malais ou chez les peuplades sibériennes. Chez les anciens Mongols, un étranger ne pou-

(1) J.-H. Rosny aîné. *La Guerre du Feu.* Plon-Nourrit et Cie, éditeurs, Paris.

vait franchir le seuil de la tente sans être « purifié » en sautant par dessus un bûcher allumé (1).

Depuis les temps les plus reculés, les feux de joie ont été pour le peuple un signe de réjouissances. Les plus connus qui se sont perpétrés jusqu'à nos jours dans les campagnes, sont les feux de la Saint-Jean (24 juin). On y peut reconnaître un vestige du culte du soleil. Il en est de même pour les arbres de Noël. Dans l'antiquité, les Grecs allumaient des feux de joie et des torches aux fêtes de Prométhée, de Bacchus, de Cérès, etc. A Rome, Servius Tullius, au moment des semailles, prescrivit un jour de repos pendant lequel on allumait de grands feux de paille. Le peuple sautait par-dessus les feux. Ces usages ont passé du monde païen au monde chrétien. Sauval(2) décrit le feu qu'on allumait sur la place de Grève la nuit de la Saint-Jean. Après l'invention de la poudre, on y joignit des feux d'artifice, et parfois on brûlait des animaux, tels que des chats. Dans les campagnes, les paysans allumaient des *bures* ou *brandons*, à l'époque du carême. Ils parcouraient les chemins avec des torches. En Bretagne et ailleurs, les habitants allument, à la Saint-Jean, des bûchers les habitants allument, cette nuit-là, des bûches sur les collines et dansent autour; un tison du feu se suspend au chevet du lit, entre la branche de buis bénit et le gâteau des rois ; il porte bonheur.

(1) Voir Edmond Pictet. — Voir J. Deniker.
(2) Sauval. *Les antiquités de Paris.*

En Poitou, on allume, avec un cierge bénit, un bourrelet de paille fixé le long de la roue d'une charrette que l'on promène dans la campagne: les champs éclairés par la lueur passent pour être fertilisés.

A propos du Poitou, et à propos du feu, rappelons un souvenir qui nous est personnel. Assistant à un grand mariage à la campagne, dans ce pays, nous fûmes témoin d'un spectacle renouvelé des temps antiques et infiniment gracieux. En quittant l'église du village où le mariage religieux venait de s'accomplir, la jeune mariée au bras de son époux, se dirigeait vers sa demeure. Mais, de distance en distance, elle s'arrêtait sur le chemin pour allumer des feux de joie, préparés en son honneur. A mesure qu'elle s'éloignait, tous ces feux, dont la lueur montait gaîment dans l'air, semblaient jeter sur l'avenir des jeunes époux un présage de joie et d'espérance...

Ceci se passait après la guerre, en septembre 1919.

***

Les allumettes sont de petits fragments d'un bois très sec, ou des brins de roseau, de chènevotte, de carton ou encore de coton ciré, portant à l'une de leurs extrémités ou à toutes deux une surface inflammable (1).

---

(1) Voir Appendice Note 6.

L'allumette sert à se procurer du feu rapidement et avec économie ; mais on n'est pas arrivé sans de longs efforts à cette manière simple et sûre de produire le feu. En somme, l'allumette est une des merveilles de la civilisation moderne ; elle ne nous étonne point, parce que dès l'enfance nous nous sommes familiarisés avec son usage ; mais quand on jette un coup d'œil sur les inventions successives que l'industrie humaine a dû réaliser avant d'arriver a cet engin parfait, on apprécie mieux son importance et son mérite.

De toute antiquité et jusqu'au commencement du XIXe siècle, les seuls moyens pour se procurer du feu consistaient à utiliser les étincelles produites par le choc de l'acier sur le silex pour enflammer des morceaux de chanvre carbonisé, ou à frotter deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Ce procédé du frottement était employé autrefois par la plupart des peuplades sauvages, et elles continuent de l'employer aujourd'hui pour se procurer du feu.

Dans l'Asie septentrionale, les Tongouses, les Kamtshadales, les peuples du nord de l'Amérique comme les habitants du Brésil, de l'Australie et de la Polynésie se procuraient du feu par la friction de deux morceaux de bois. Voici comment s'y prenaient ces sauvages. Ils faisaient tourner rapidement le bout pointu d'un bâton dans la cavité d'une pièce de bois sec étendue à plat sur le sol, c'est-à-dire qu'ils prenaient une planchette bien sèche dans laquelle ils avaient pratiqué un trou

rond ne traversant pas la pièce; dans cette cavité, ils posaient le second morceau de bois qui avait la forme d'une baguette ronde. Ensuite, ils communiquaient à la baguette un mouvement de rotation, en la roulant entre les doigts. Au bout de quelques instants l'extrémité du bâton fixée dans le trou de la planchette prenait feu. On allumait ainsi des broussailles et des feuilles sèches amoncelées d'avance près du bâton tournant.

Dans les îles de la Polynésie, la baguette était plus longue et d'un bois flexible. Voici comment on opérait, et comment on opère encore dans les îles de l'Océanie. Le sauvage se courbe vers le sol et presse la baguette flexible entre le sol et son corps, de manière à faire prendre à la baguette la forme d'un arc. Appliquant alors la main au centre de l'arc, il fait tourner rapidement la baguette, comme un charpentier qui fait agir le vilebrequin.

Le dernier moyen, le plus perfectionné, était employé par les Indiens du nord de l'Amérique, notamment par les Esquimaux du détroit d'Hudson. Ils enroulaient une courroie autour de la baguette de bois, puis tenant dans les mains les deux extrémités de la courroie et les tirant alternativement, ils imprimaient à la broche un mouvement de rotation. Ce procédé, qui a quelque chose de plus savant que les autres, est aussi plus expéditif. Dès que le bois brûle, on y jette des copeaux bien secs ou de la mousse séchée, et l'on a de la flamme.

Ces procédés peu pratiques, disparurent bien vite

des régions civilisées; mais le briquet à silex qui, lui aussi, a pris naissance au berceau même de l'humanité, a traversé l'immense série des âges, sans beaucoup se modifier. Bien que l'usage des briquets ait été rendu moins utile par l'invention des allumettes à friction, il n'a cependant point disparu dans tous les pays; on s'en sert encore dans les campagnes et, toutes les personnes qui veulent se procurer du feu en plein champ ou sur mer, dans les lieux humides et non abrités du vent et des pluies qui empêcheraient les allumettes de s'enflammer, ont recours à l'ancien briquet.

Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, l'antique briquet, composé d'un éclat de silex (pierre à fusil) fut conservé comme corps choqué. Seul, le corps choquant fut changé: c'était une tige de fer ou d'acier recourbée en demi-cercle. Le corps qui devait recevoir l'étincelle, s'enflammer à son contact et conserver le feu, c'était l'amadou (1). Il fallait donc avoir sous la main trois objets: 1° une pierre à fusil; 2° un briquet de fer ou d'acier; 3° de l'amadou; un de ces trois engins perdus, les autres étaient inutiles. Chez les paysans, on remplaçait l'amadou par le charbon très combustible qui résulte de la demi-combustion du chanvre ou du vieux linge; mais l'humidité empêchait souvent le charbon de prendre feu et il fallait songer, soit à s'en fabriquer de nouveau, soit à faire sécher celui qu'on avait.

---

(1) Voir Schlœsing (Th.) *Sur les allumettes et pâtes explosives. Berger-Levrault*, Nancy.

CHAPITRE II

L'INVENTION DES ALLUMETTES CHIMIQUES ET LEUR PERFECTIONNEMENT (1)

Les *allumettes* modernes ou *allumettes chimiques* datent du début du XIXe siècle. Il en a été fabriqué plusieurs espèces. Les premières connues parurent vers 1809. Elles se composaient de bûchettes soufrées; mais, après le soufrage, on imprégnait leurs extrémités avec un mélange de chlorate de potasse, de lycopode, de soufre et d'eau gommée. On enflammait *ces allumettes oxygénées*, comme on les appelait, en les plongeant dans de l'acide sulfurique concentré.

L'année 1823 vit une découverte très ingénieuse, celle du briquet à hydrogène; malheureusement, on ne pouvait pas porter sur soi cet appareil. En outre, la mousse de platine perdait au bout de quelques temps sa propriété d'enflammer l'hydrogène par suite de la présence des poussières de l'air.

Ce fut la découverte des propriétés détonantes du chlorate de potasse qui amena l'invention du

(1) Voir Appendice note 7.

briquet oxygéné. Le briquet oxygéné, à son tour, contribua au perfectionnement de l'allumette chimique. Ce briquet, qui porte le nom de briquet Fumade, mais dont l'idée est due à Chancel, préparateur de Thénard, se composait de deux petites boîtes cylindriques, dont la plus longue servait de couvercle à la plus petite; dans celle-ci était une petite bouteille renfermant de l'amiante imbibée d'acide sulfurique en quantité suffisante pour en être exactement mouillée. Un petit bouchon, qu'on enlevait seulement au moment de se servir du briquet, devait clore hermétiquement le flacon ; le couvercle de l'étui contenait des allumettes qui n'étaient autres que des allumettes ordinaires garnies au-dessus de leur gaîne de soufre d'une pâte faite de chlorate de potasse et de soufre agglomérés par de la gomme épaisse que l'on colorait avec du cinabre pour caractériser ce genre d'allumettes et pour dérouter les imitateurs.

Ce briquet oxygéné avait de grands inconvénients; il fallait quelque adresse et certaines précautions pour s'en servir.

On connut à peu près à la même époque, sous le nom de briquet phosphorique, un petit nécessaire, composé d'une bouteille de plomb bouchée avec un bouchon de plomb renfermant du phosphore divisé au moyen de la magnésie et ajusté dans un bloc de liège poli, ou bien encore d'une petite fiole de verre dans laquelle on introduisait du phosphore et que l'on fermait immédiatement. On chauffait

doucement la bouteille; le phosphore fondait et se moulait.

Ce briquet phosphorique, dont l'emploi présentait quelque danger, eut peu de succès en France, mais se conserva en Allemagne, parce qu'on avait pris plus de soin dans sa fabrication.

En 1831, la fabrication des allumettes oxygénées fut perfectionnée et transformée par un fabricant de Vienne, Etienne Romer. Ce fabricant substitua le Pinus Austriaca au Pin du Nord, ce qui permit d'obtenir des bûchettes droites, uniformes. Il modifia l'outillage et parvint à obtenir un meilleur rendement.

Depuis 1815 jusqu'en 1832, toute l'Allemagne s'approvisionna des briquets oxygénés, fabriqués par Wagman et par Leybel. La différence entre les produits de ces deux fabricants provenait seulement de ce que l'un d'eux substituait du lycopode à une partie du soufre et du minium au cinabre.

C'est vers 1832 que fut enfin réalisée la découverte des allumettes à friction qui devaient répondre à tous les besoins et à tous les désirs. L'avènement de l'allumette chimique était préparé par les nombreuses tentatives faites depuis le commencement du siècle dans l'art de se procurer le feu rapidement et avec économie; cependant, bien que restées à demi infructueuses, ces tentatives avaient mis l'industrie en possession 1° du combustible par excellence, le phosphore ; 2° du comburant le meilleur, le chlorate de potasse ; 3° du moyen d'obtenir

le feu et de le conserver au moyen de ces deux substances. Pour obtenir l'allumette chimique, il n'y avait qu'à réunir ces trois données : la réunion en paraît simple, mais la réalisation s'en fit encore attendre. Le véritable inventeur des allumettes chimiques fut Jacques-Frédéric Kammerer, né à Edhminger, dans le Wurtemberg, le 24 mai 1796, mort en 1857, dans l'asile d'aliénés de Ludwisbourg. Les allumettes chimiques s'appelèrent, en Allemagne, allumettes à friction ; en France, on leur donna le nom d'allumettes allemandes ou d'allumettes à la Congrève ; elles tenaient à la fois de l'ancien briquet phosphorique et du briquet Fumade, en ce sens qu'elles utilisaient la chaleur produite par le frottement et présentaient le mélange d'un corps combustible et d'un corps comburant.

Les premières allumettes chimiques allemandes ne contenaient donc pas de phosphore ; elles n'étaient composées que d'un mélange de sels inflammables et de matières organiques. Elles obtinrent peu de faveur ; il arrivait souvent que le mélange inflammable se détachait au moment de la friction et occasionnait des accidents ou des déceptions. Kammerer, qui avait fabriqué les premières allumettes chimiques à friction, songea au phosphore pour remplacer le sulfure d'antimoine.

C'est en Autriche, en 1833, que s'établit la première fabrique d'allumettes chimiques allemandes à base de phosphore. Cette fabrique, dirigée par Etienne Romer et J. Preshel, produisit en quantité

des allumettes phosphoriques à friction. Pour les fumeurs, on imprégnait du papier ou mieux de l'amadou, de la pâte phosphorique inflammable ; les allumettes étaient de petites branches de bois enduites de la même pâte ; elles prenaient feu avec bruit. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on parvint à fixer sur les allumettes phosphoriques la faveur du public. La pâte, formée de phosphore et de chlorate de potasse, déflagrait souvent spontanément et exposait ainsi à des dangers. Ces dangers se présentaient encore plus sérieux dans la fabrication, car il suffisait de la plus légère imprudence pour amener des explosions dans les ateliers. Le cahot seul des voitures faisait quelquefois détoner les ballots d'allumettes. Aussi les Compagnies d'assurances refusaient-elles de traiter avec les entrepreneurs de roulage qui se chargeaient de cette marchandise. Les choses allèrent si loin, que l'allumette chimique fut interdite dans plusieurs Etats de l'Allemagne. Cet interdit ne fut levé que vers 1840, lorsque Preshel eut apporté des perfectionnements notables dans la fabrication de la pâte qu'il composa de la façon suivante :

Gomme en solution trés épaisse........	50
Phosphore.......	20
Chlorate de potasse	30
Bleu de Prusse..........	0,5

En 1835, Octave Trezany remplaça une partie du chlorate de potasse par du minium et du

peroxyde de manganèse et, une partie du phosphore, par du sulfure d'antimoine; mais les dangers, quoique amoindris, n'étaient pas écartés. C'était le chlorate de potasse, l'agent dangereux; c'était lui qu'il fallait remplacer non plus en partie, mais en totalité.

En 1837, Preshel trouva que le peroxyde de plomb ou oxyde puce est un très bon oxydant pour le phosphore et peut remplacer le chlorate de potasse; ce dernier agent fut dès lors banni de la fabrication des allumettes et, c'est là un des plus grands progrès accomplis dans cette fabrication. La pâte formée d'oxyde puce ne fait pas d'explosion violente et son transport est moins dangereux. A partir de cette époque, les briquets oxygénés, qui continuaient de soutenir en Allemagne la concurrence contre les allumettes phosphoriques au chlorate de potasse, disparurent sans retour.

Preshel ne se contenta pas de cette révolution; l'oxyde puce est une substance relativement chère; il voulut faire meilleur marché et substitua au peroxyde de plomb, de l'azotate de plomb, mélangé d'un peu de peroxyde du même métal; ce mélange constituait encore un oxydant énergique du phosphore; il fut, dès lors, employé dans la pâte des allumettes et ce procédé se généralisa.

Les premières fabriques s'établirent en Autriche, pendant que le reste de l'Europe ignorait encore ces méthodes nouvelles; mais un Allemand, le Dr Bœttger, de Francfort-sur-le-Mein, fit connaître

la composition dont il vient d'être question. et publia d'autres formules de pâtes à allumettes sans chlorate de potasse.

Preshel fabriqua des allumettes de cire comme objet de luxe dès l'année 1833. La France demanda longtemps ses allumettes chimiques à Vienne ou à Prague; vers 1846, le chlorate de potasse était encore presque uniquement employé chez nous pour la fabrication des allumettes chimiques phosphoriques. En raison de l'imperfection de cette industrie en France, M. Peligot adressa en 1847 un rapport à la Chambre de Commerce de Paris, dans lequel il faisait connaître comparativement l'état de l'industrie des allumettes chimiques en Autriche et dans notre pays. Ce rapport, qui faisait connaître les procédés employés à Vienne et à Prague, changea complètement notre fabrication. Le chlorate de potasse fut entièrement exclu de la composition de la pâte des allumettes; on adopta la recette allemande, et notre fabrication d'allumettes chimiques devint tout aussi bonne que la leur.

L'Angleterre demeura, à cet égard, plus en retard que la France. Le chlorate de potasse est encore aujourd'hui en usage dans plusieurs fabriques de ce pays. Aussi y a-t-il une importation considérable d'allumettes chimiques dans la Grande-Bretagne. Les allumettes anglaises contiennent, en outre, une plus forte proportion de phosphore que les allemandes. En Allemagne on confectionne un million d'allumettes avec 453 gram-

mes de phosphore, tandis qu'en Angleterre, avec le même poids de phosphore, on n'en produit que 600.000.

Malgré les modifications et les perfectionnements apportés dans la fabrication, les dangers existaient toujours, tant par la grande inflammabilité du phosphore que par ses propriétés toxiques, lorsqu'une découverte inattendue vint permettre de parer à tous ces inconvénients ; c'est la découverte du phosphore rouge faite en 1847 par le docteur Schotter, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Vienne. Ce corps, qu'on désigne encore sous le nom de phosphore amorphe, se distingue du phosphore ordinaire par un ensemble de propriétés. Ainsi, il ne produit ni émanations nauséabondes, ni lueur dans un lieu obscur ; il ne s'enflamme jamais spontanément dans les conditions que l'on peut rencontrer dans un lieu habité ou habitable. Pour brûler, il lui faut au moins, 200 degrés de chaleur. Il est complètement dépourvu de propriétés vénéneuses et son mélange accidentel avec les aliments ne peut altérer la santé.

Mais tous les composés ne peuvent pas lui servir d'oxydant, comme c'est le cas pour le phosphore ordinaire. Jusqu'alors, on ne connaît que le chlorate de potasse avec lequel il brûle par frottement. Malheureusement, le mélange de ces deux corps soumis au frottement contre un corps dur et rugueux produit une déflagration bruyante et des projections qui entraînent avec eux toutes

sortes de dangers, comme il arrivait dans le mélange de chlorate de potasse avec le phosphore ordinaire. Les inconvénients présentés par les allumettes munies d'une pâte au phosphore amorphe et au chlorate de potasse sont donc sérieux; mais de là il ne résulte pas nécessairement que le phosphore amorphe ne puisse remplacer le phosphore ordinaire. Il a été fabriqué des allumettes spéciales ne s'enflammant par la friction qu'autant qu'on les frotte sur une substance particulière. On sait que les allumettes ordinaires s'enflamment par la friction contre une surface quelconque, pourvu qu'elle soit dure. La pâte dont les nouvelles allumettes sont garnies renferme du chlorate de potasse mêlé de matières combustibles et d'un corps dur pulvérulent; la surface sur laquelle la friction se fait est recouverte d'un vernis contenant du phosphore amorphe disséminé dans une matière fort dure. Ainsi, la pâte de l'allumette ne contient aucune trace de phosphore; ce corps en est séparé et déposé sur une surface préparée spécialement, distincte de l'allumette, et qui lui en cède *une trace* sous l'influence de la friction.

Toutes les objections faites contre l'emploi des allumettes phosphoriques ordinaires tombent devant ce système. En l'examinant de près, on voit qu'il repose sur le même principe que celui qui a donné naissance au briquet oxygéné. Après cinquante ans de recherches, on revient au même point de départ. En effet, dans le briquet oxygéné,

comme dans les allumettes de sûreté, l'agent qui doit développer le feu est séparé de la matière combustible.

En 1852, Lundstrom, de Jonkoping (Suède) eut l'ingénieuse idée de séparer le phosphore rouge de la pâte inflammable et de composer une allumette en partie double en étalant le phosphore rouge sur la surface à part, destinée à servir au frottement, tandis que la pâte de l'allumette était formée de chlorate de potasse, mélangé à quelques substances combustibles. La pâte des allumettes était formée de :

Chlorate de potasse	5
Sulfure d'antimoine	2
Colle	1

Cette solution du problème réunit trois espèces d'avantages. Il n'y a plus de crainte d'empoisonnement ; les incendies sont rendus bien plus difficiles par la séparation du chlorate de potasse et du phosphore, enfin les ouvriers ne sont pas attaqués par les maladies qui résultent de la manipulation habituelle du phosphore blanc, car le phosphore rouge n'est pour ainsi dire pas volatil.

La méthode de M. Lundstrom devint en France, en 1856, par l'acquisition du brevet de ce fabricant, la propriété exclusive de MM. Coignet frères, qui en eurent le monopole. Aujourd'hui, la fabrication

des allumettes suédoises appartient exclusivement à l'État (1).

Bien que ces allumettes de sûreté ou hygiéniques, comme on les a nommées, réalisent un progrès incontestable, elles manquent cependant de la qualité essentielle de l'allumette chimique, celle de pouvoir donner du feu sans le secours d'un autre objet, de pouvoir se suffire à elles-mêmes.

Un industriel français, M. Bombes Devilliers, espéra résoudre le problème avec une allumette qu'il nomma l'allumette androgyne. Mais son invention resta dangereuse, peu pratique et le public ne l'adopta point.

Un grand progrès serait réalisé, si l'on pouvait éliminer entièrement le phosphore de la fabrication des allumettes. C'est ce progrès qu'un industriel français, M. Canouïl, a essayé de faire faire à cette industrie. En 1832, des essais dans ce sens avaient été commencés à Vienne et l'année suivante à Paris. Mais ces essais, basés sur l'emploi si dangereux du chlorate de potasse, n'eurent aucun succès. Il s'agissait donc, soit de remplacer le chlorate de potasse, soit de le rendre maniable, industriellement.

Après de longues et patientes recherches, M. Canouïl réussit à opérer la trituration, même à sec du chlorate de potasse; il parvint en outre à préparer avec ce chlorate de potasse une pâte inexplo-

---

(1) *Encyclopedia Britannica*, Cambridge, Angleterre.

sible ne produisant pas d'émanations dangereuses, brûlant sans déflagration, inoffensive et se fixant facilement sur le soufre ou la stéarine. Les allumettes Canouïl, dites sans phosphore, possèdent donc les meilleures qualités. Pourtant malgré leurs avantages, malgré l'approbation officielle du Comité consultatif d'hygiène de Paris et des ministères de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publcs, les allumettes sans phosphore n'ont pas conquis la faveur du public et l'exploitation en a été abandonnée au bout de peu d'années. Peut-être n'était-ce qu'une question de prix? Toujours est-il que les seules allumettes qui soient restées dans le commerce et que l'on emploie journellement en France, sont : l'allumette ordinaire, l'allumette bougie et l'allumette suédoise. Toutes les phases par lesquelles a passé l'industrie du feu nous ont donc mis en possession de ces trois principales espèces d'allumettes chimiques.

CHAPITRE III

LE PHOSPHORE — LE SOUFRE

Le phosphore. — Le phosphore se trouve un peu partout dans la nature, dans les minéraux, dans les végétaux; il est indispensable à la vie animale, c'est pourquoi on le trouve dans le sang, les tissus et les os des animaux. Le phosphate de calcium, qui forme les 58 pour 100 des os, doit à la présence du phosphore sa rigidité.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine de la découverte de cet élément; cependant les encyclopédistes les plus autorisés inclinent à croire que son inventeur serait Brand (ou Brandt), un alchimiste de Hambourg, qui le découvrit en 1669, en faisant bouillir de l'urine dans l'espoir de trouver la fameuse pierre philosophale à laquelle la superstition attribuait le pouvoir de transformer les métaux, particulièrement l'argent, en or. Cet alchimiste vendit son secret à Krafft qui perfectionna cette découverte et exposa en Angleterre, en 1697, quelques specimens de phosphore qui provoquèrent une immense sensation.

LE SOUFRE (du latin *sulfur*). — Corps simple de la famille des métalloïdes. Le soufre connu de l'antiquité est très répandu dans la nature. On le trouve à l'état natif et cristallisé à l'orifice des fumerolles de certains volcans (solfatare de Pouzzoles Vulcano, soufrières des Antilles) ; il s'y dépose par sublimation. Son origine premièie est nettement sédimentaire dans les énormes gisements de la Sicile, où il résulte de sa décomposition d'importantes assises de gypse ou sulfate de chaux. On le trouve aussi combiné avec les métaux, soit comme sulfure (pyrite, blonde, galène, etc.), soit comme sulfate (gypse, célestine, etc.). Quelques eaux (Barèges, Eaux-Bonnes), contiennent des *sulfures* alcalins. Dans les composés organiques, il fait partie constitutive des matières albuminoïdes.

Le soufre s'extrait du minerai natif ou des sulfures. Il y a quelques années il existait dans le cratère même de Vulcano une entreprise anglaise qui recueillait le soufre des fumerolles; mais les installations ont été complètement anéanties par la violente éruption de 1888 et n'ont pas été reprises. En Sicile, la roche sulfurifère est traitée par fusion; mais le procédé varie avec la richesse du minerai. Le minerai riche de Campo-Franco, par exemple, est réduit dans de grandes cornues cylindriques, contenant plusieurs mètres cubes de roche. Dès qu'une cornue est chargée, on y envoie de la vapeur sèche à 4 atmosphères de pression et, en 12 ou 15 minutes, le soufre est liquide et

recueilli dans des moules. Le minerai moins riche d'Imera est réduit dans de vastes fours creusés et maçonnés dans le sol, et dont le fond, disposé en pente, conduit le soufre liquide au point de sortie. Ce genre de traitement est lent ; il exige, pour ces fours, quarante-cinq jours de préparation ; c'est le temps nécessaire au chargement ; la période de production dure autant et le déchargement des matériaux résiduels demande presque un mois. Au cours de cette opération, c'est le soufre lui-même qui sert de combustible et c'est l'élévation de température produite dans la masse par le minerai allumé, qui provoque la fusion du soufre. Il existe encore, en Sicile, d'autres procédés secondaires, beaucoup moins employés.

Les usages de ce corps sont très nombreux ; c'est la matière première pour fabriquer l'acide sulfurique, le sulfure de carbone, l'anhydride sulfureux. Il entre dans la composition de la poudre, des artifices, des allumettes ; il sert à vulcaniser les caoutchoucs. En viticulture, il combat victorieusement l'oïdium.

A l'intérieur, et à hautes doses (5 à 10 gr. et plus) la fleur de soufre est laxative et purgative ; on la donne ordinairement mêlée de miel. A doses faibles, on s'en sert dans la furonculose, certaines maladies de peau. A l'extérieur, on en fait des pommades (pommade soufrée, pommade d'Helmerich, etc.). Il est surtout un antiparasitaire spécifique souverain contre la gale. Enfin, on emploie

encore le soufre en fumigations; mais alors, il agit à l'état *d'acide sulfureux*, produit de la combustion du soufre. Le *soufre doré d'antimoine* ou *soufre doré* (pentasulfure d'antimoine) est une poudre rouge orangée, succédané du Komès minéral.

CHAPITRE IV

LE PHOSPHORISME PROFESSIONNEL

A partir de 1840, de nombreux travaux ont été publiés sur le phosphorisme professionnel ; mais la plupart d'entr'eux sont presque exclusivement consacrés à l'étude et à la description de l'accident phosphoré le plus grave de tous, il est vrai : la nécrose des maxillaires, le mal chimique. L'action du phosphore sur la santé générale des ouvriers et sur les divers appareils, digestif, respiratoire, nerveux, n'est étudiée qu'accessoirement et passe à l'arrière-plan.

A cette pénurie de recherches sur les symptômes généraux du phosphorisme professionnel qui contraste avec la richesse des documents publiés sur le saturnisme chronique, il y a deux raisons principales. La première, c'est la prépondérance des graves accidents provoqués par le phosphore du côté de la bouche, accidents dont l'importance a absorbé l'attention des observateurs. La deuxième, c'est le peu de spécifité de l'action du phosphore sur la santé générale, et la difficulté de démêler, dans l'état pathologique des ouvriers, ce qui revient

au toxique et ce qui est sous la dépendance de l'état constitutionnel, de l'anémie, de la mauvaise hygiène ou des causes pathologiques vulgaires.

Tandis que le saturnisme professionnel, pris comme terme de comparaison, provoque chez les ouvriers des fabriques de plomb (minium, céruse, etc.), des accidents caractéristiques bien connus : coliques, tremblement, paralysies, encéphalopathies, etc., le phosphorisme ne détermine, en dehors de la nécrose, aucun symptôme caractéristique susceptible d'être rapporté avec certitude, à l'intoxication professionnelle. Les symptômes les mieux étudiés chez les ouvriers du phosphore, tels que la gastralgie, la dyspepsie, la tendance aux bronchites, la pâleur et l'amaigrissement, certains troubles nerveux, n'offrent aucun signe spécial permettant de les distinguer des mêmes accidents pathologiques si communs dans la pratique.

Ces malaises n'avaient cependant point passé inaperçus ; car, on les trouve signalés dans les descriptions des premiers auteurs, les troubles digestifs, les maux d'estomac, les dispositions à la toux et aux irritations bronchiques (1).

Tardieu, dans son remarquable *Rapport sur la fabrication et l'emploi des allumettes chimiques*, écrit en 1856, fait un exposé complet des troubles pathologiques signalés chez les ouvriers des fabri-

---

(1) Lorinser. *Medicinische Jarhbücher des Osterreichisches Staats*. Wien, 1845, B. LI, p. 256.

ques d'allumettes. Il signale, avec tous les hygiénistes, les émanations âcres et irritantes qui s'exhalent dans les ateliers du trempage, du démontage des presses et de la mise en boîtes, émanations « qui sont souvent assez épaisses pour troubler la transparence de l'air ».

« Dès les premiers jours de leur entrée dans la fabrique, les ouvriers, et surtout les femmes, éprouvent une perte plus ou moins complète de l'appétit, des maux d'estomac et de ventre. Ces troubles des fonctions digestives, qui n'ont été notés par aucun des auteurs qui ont écrit sur ce sujet, sont cependant très fréquents. Il nous ont été signalés par des ouvriers et des fabricants et ils ont été notés, en outre, par les médecins de la grande fabrique de Sarreguemines. En même temps, on observe des maux de tête, des étouffements et une toux fatigante qui revient par quintes. Plusieurs femmes se sont plaintes aussi de douleurs musculaires dans le bras et le poignet droit ».

Depuis les recherches de Tardieu sur les maladies produites par le phosphore chez les ouvriers des allumettes, les travaux se sont multipliés à ce sujet, mais sans ajouter rien de bien nouveau à nos connaissances, en dehors de la nécrose phosphorée.

Bouchardat, dans son *Traité d'Hygiène publique et privée* (1881), A Krauss, dans *Contribution à l'étude de la nécrose phosphorée* (1884), Poincaré (de Nancy), dans son *Traité d'hygiène industrielle* (1886), Layet (de Bordeaux), dans son *Encyclopé-*

die d'hygiène (1896), tous donnent des descriptions qui se ressemblent, se reproduisent presque de point en point. Nous y retrouvons les trois ordres fondamentaux de symptômes déjà notés par les premiers auteurs : troubles digestifs, troubles respiratoires, symptômes nerveux.

La prédisposition à la phtisie pulmonaire, mentionnée sous réserves par Glénard (1), est affirmée plus positivement par Gubler (2) :

« Les mouleurs de phosphore et les ouvriers des fabriques d'allumettes, se plaignent d'anorexie, de dyspepsie, de douleurs abdominales avec diarrhée, de céphalalgies et d'étouffement, de bronchite avec toux quinteuse, Leur sang est appauvri, leur teint blême ; ils ont une propension marquée vers la tuberculose interne et externe. De plus, on observe chez eux un symptôme spécial, la nécrose des mâchoires précédée de gingivite et d'ostéopériostite des maxillaires ».

Cependant, cette opinion n'est ni vérifiée, ni prouvée. La tuberculose pulmonaire, de même que les maladies infectieuses proprement dites, ne sont pas plus fréquentes chez les ouvrières des allumettes que dans la population civile ordinaire. On pourrait même, et avec une apparence de raison, soutenir que, loin d'y prédisposer, l'absorption des vapeurs phosphorées et de l'air ozonisé des fabriques

(1) Rougier et Glénard. *Hygiène de Lyon*, pages 318-329.
(2) Gubler. *Commentaires du Codex*, 2e édition 1874, page 505.

est susceptible de préserver les ouvriers, dans une certaine mesure, des atteintes des germes infectieux.

Signalons, comme affections externes, l'existence de *conjonctivités*, dues à l'action irritante locale des vapeurs phosphorées et sulfureuses sur la muqueuse oculo-palpébrale. Cet accident est de même nature que le coryza, les laryngites et les bronchites superficielles dont on peut signaler la présence dans les ateliers exposés au phosphore. Et signalons aussi la fréquence un peu plus grande de certaines *éruptions cutanées:* l'eczéma et la furonculose dans les ateliers de dégarnissage des allumettes en bois et leur siège habituel sur les parties découvertes.

Il est un ordre d'accidents, plus spécial aux ouvriers des allumettes et décrit par tous les auteurs : ce sont les *brûlures par le phosphore*, par la pâte chimique ou par l'inflammation des allumettes. Ces accidents sont moins fréquents qu'on pourrait le supposer. Lorsque des fragments de phosphore sont restés dans la plaie, la brûlure est toujours plus profonde et plus rebelle.

Le travail spécial des dégarnisseuses et des cartonneuses prédispose ces ouvrières à une affection assez commune, entraînant la suspension temporaire du travail, c'est la *synovite tendineuse du poignet.*

Il y a encore *la piqûre des extrémités des doigts, par les éclats de bois d'allumettes*, chez les dégarnisseuses, ou *par les épinglettes des boîtes*, chez les

cartonneuses. Ces piqûres, souvent accompagnées de l'introduction de corps étrangers, se compliquent fréquemment de *panaris* superficiels ou même profonds (1).

---

(1) Dr François Arnaud, médecin des Hôpitaux, professeur à l'École de Médecine de Marseille. *Études sur le Phosphore et le phosphorisme professionnel*. J. B. Baillère et fils, éditeurs, Paris, 1897.

CHAPITRE V

FABRICATION DES PATES INFLAMMABLES POUR ALLUMETTES

Le phosphore blanc
Le sesquisulfure de phosphore

En 1890, lorsque l'Etat reprit l'exploitation du Monopole des allumettes, alors concédé à une compagnie fermière, il était fait usage du phosphore blanc dans la fabrication des pâtes inflammables. La nocivité de ce produit est incontestable; aussi son emploi engendre-t-il chez les ouvriers allumettiers une maladie redoutable connue sous le nom de nécrose phosphorée. Cette maladie prenait des proportions inquiétantes, en dépit des mesures d'hygiène prescrites, mal observées, il faut le dire, par le personnel ouvrier. Elle se manifestait sous diverses formes, mais atteignait principalement la dentition et, en se développant, les os des maxillaires.

Tout ouvrier et ouvrière atteints de carie dentaire étaient éloignés des ateliers et ne pouvaient y rentrer qu'après guérison complète. Les malades,

désignés sous le qualificatif de nécrosés, recevaient une indemnité allant jusqu'aux 3/4 de leur salaire. Il s'en suivait que le nombre des ouvriers, en interruption de travail, prenait des proportions telles, qu'il entraînait pour l'Etat des dépenses considérables qu'aucun industriel n'aurait été capable de supporter.

En présence d'une pareille situation et puis aussi devant le cri d'alarme poussé par l'Académie de Médecine, il fallait, coûte que coûte, faire disparaître les graves accidents professionnels résultant de la fabrication des allumettes avec l'emploi du phosphore blanc. L'Administration des Manufactures de l'Etat fit appel à des chimistes, elle leur demanda, avec promesse d'une forte prime, de trouver une pâte chimique n'offrant pas de danger de manipulation.

Nombreux furent les essais ; aussi serait-il fastidieux de les énumérer.

Il s'agissait, somme toute, de trouver une allumette offrant les mêmes facilités d'inflammabilité que celle à base de phosphore blanc, laquelle par simple friction pouvait s'enflammer n'importe où. Nous noterons deux de ces essais qui offrirent plus ou moins cet avantage. Mais l'un nécessitait l'emploi de l'acétate d'amyle et l'autre de sels de plomb, produits nocifs, dans un autre genre, au même titre que le phosphore blanc. Ils furent donc écartés.

Rappelons ici les efforts humanitaires faits par

l'*Association Nationale française pour la Protection Légale des Travailleurs* en vue de supprimer l'emploi du phosphore blanc. Nous ne pouvons dans les détails montrer les mérites de cette association ; nous sommes obligés de nous borner à mentionner son activité à *la Conférence Officielle de Berne, en mai* 1905 (1).

A cette conférence, la délégation française, par l'organe de M. Sévène, directeur des manufactures de l'Etat, ingénieur en chef, homme d'une compétence incontestée, se déclare en faveur de la suppression du phosphore blanc. Comme conclusion cette assemblée vote les bases d'une convention internationale sur l'interdiction du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes.

Mais cette convention internationale ne devait être adoptée que l'année suivante (26 septembre 1906); sept pays, y compris le Grand Duché de Luxembourg, la signèrent (2).

Deux ingénieurs des Manufactures de l'Etat se livrèrent également à des recherches très laborieuses. Après maints tâtonnements, avec la collaboration très éclairée, très expérimentée, d'un chef de section de la Manufacture d'Allumettes de Pantin, ils arrivèrent à composer une pâte répondant

---

(1) A. Millerand. *La Conférence Officielle de Berne.* Félix Alcan, éditeur, Paris 1905.

(2) Justin Godart, député. *Les Clauses du Travail dans le Traité de Paix.* Félix Alcan et Marcel Rivière, éditeurs, Paris 1919.

au but cherché pour la fabrication de l'allumette ordinaire soufrée. Cette pâte est aujourd'hui employée, non seulement en France, mais dans bien d'autres pays du monde.

Au phosphore blanc, on a substitué le sesquisulfure de phosphore. Ce produit n'est, ni plus, ni moins, que du phosphore blanc traité en vase clos, d'une telle façon, qu'il perd ses propriétés nocives, tout en conservant ses qualités d'inflammabilité.

A noter que ces recherches auraient été évitées, tout danger étant écarté, si le public français, moins difficile, avait adopté l'allumette à pâte amorphe qui ne s'enflamme qu'au contact d'un frottoir spécial. En Suède, en Norvège, en Allemagne, etc... on n'utilise pas d'autre type d'allumettes que celui-là, lequel, au surplus, a l'avantage de présenter beaucoup moins de danger au point de vue de l'incendie. C'est pourquoi, d'ailleurs, les allumettes suédoises sont dites « de sûreté ».

La pâte ordinaire employée depuis 1900 dans les Manufactures de l'Etat Français, contient du sesquisulfure de phosphore, de la colle forte, du chlorate de potasse, du blanc de zinc, de l'ocre rouge, du verre en poudre, puis de l'eau en quantité suffisante pour que le mélange, une fois achevé, ne soit ni trop épais, ni trop liquide.

La formule varie suivant les saisons; l'été, pour empêcher l'explosibilité, à la friction, des boutons d'allumettes, on ajoute au mélange un peu de sulfate de fer, tout en augmentant légèrement les pro-

portions de colle forte et d'eau. Les quantités de blanc de zinc et de verre en poudre sont quelque peu réduites.

Après mélange des produits ci-dessus, alors que la colle est dissoute dans l'eau, la fabrication consiste en des broyages très soignés qui doivent la rendre absolument homogène et impalpable avant son emploi.

La pâte amorphe contient du chlorate de potasse, de la fleur de soufre, du noir de fumée, puis de l'eau. La pâte à frottoir, indispensable pour l'utilisation des allumettes amorphes. Cette pâte dont sont imprégnées les boîtes sur les côtés, renferme du phosphore amorphe, du sulfure d'antimoine, de la colle forte, de la gomme du Sénégal, de l'eau.

CHAPITRE VI

LES FABRIQUES D'ALLUMETTES

Comment on fabrique les allumettes

Les fabriques d'allumettes sont au nombre de six, appartenant toutes à l'Etat; elles sont situées à Pantin-Aubervilliers, Marseille, Trelazé (Maine-et-Loire), Bègles (Gironde), Aix-en-Provence, Saintines (Oise). Des ateliers de construction à Limoges sont chargés de la confection d'une partie de l'outillage de ces établissements.

Personnel ouvrier. — Le personnel ouvrier se composait, à la date du 31 décembre 1905, de 614 hommes et de 1.305 femmes; il a donné lieu à une dépense de 2.928.234 fr. 76.

Le personnel commissionné, composé normalement de 22 agents, a donné lieu, en 1905, à une dépense de 99.402 fr. 42.

Les préposés (chefs de section, contre-maîtres et contre-maîtresses, surveillants et surveillantes, concierges et garçons de bureau) étaient, fin 1905, au nombre de 105, dont 84 hommes et 21 femmes. Les

émoluments, gages et salaires de ces agents se sont élevés à 237.334 fr. 76.

La fabrication des allumettes. — Les fabriques reçoivent les bois débités appelés allumettes blanches. Des ateliers de débitage annexés à la fabrique de Saintines et à la manufacture de Dijon occupent un personnel ouvrier infime.

A leur arrivée en fabrique, les *allumettes blanches* sont *mises en bateau* par des femmes, c'est-à-dire rangées dans des cases formées de quatre panneaux. Elles sont ensuite *mises en presse;* une presse se compose d'un cadre sur lequel des plaquettes en bois sont enfilées par leurs extrémités. La mise en presse consiste à dresser d'une manière régulière une rangée d'allumettes blanches entre chaque couple de plaquettes et à les maintenir toutes dans cette position en serrant les plaquettes les unes contre les autres. L'opération se fait au moyen d'un appareil mécanique : la machine Sébold ou la machine Walch.

Ces appareils sont rustiques et peuvent être maniés sans soin spécial. Pour la préparation et le bon remplissage des presses, il n'est pas nécessaire que l'ouvrier soit très habile; il doit être surtout consciencieux. Le travail à la machine Sébold n'est pas très fatigant; aussi était-il exécuté autrefois indifféremment par des hommes et par des femmes. Aujourd'hui, les hommes seuls sont employés.

Avec la machine Walch, le travail est plus simple encore et moins dur; on le confie indistinctement à des femmes et à des hommes.

Les presses, rangées dans une sorte d'étagère montée sur roulettes, sont successivement transportées au *soufrage*, au *chimiquage* et au *séchage*.

Pour enduire les allumettes de soufre on plonge leurs extrémités, presse par presse, dans un bain de soufre fondu.

Pour les enduire de *pâte*, deux ouvriers font passer les presses sur un *rouleau trempeur* qui en est couvert; après un court séjour au séchoir, des femmes *dégarnissent* les presses et, pour cela, elles desserrent les plaquettes, puis retirent les allumettes et les rangent dans des boîtes; en même temps elles *épluchent*. Les allumettes sont ensuite mises en portefeuilles ou en boîtes.

Nous pouvons encore citer les allumettes dites *Tisons* fabriquées pour permettre aux fumeurs de les utiliser malgré le vent. Elles sont formées d'une pâte inflammable à base de chlorate de potasse (1).

Pour les tisons, la *pâte* se pose par trempage. Un adroit tour de main permet de donner au bou-

---

(1) Charles Mannheim, docteur en droit, ingénieur des Manufactures de l'Etat. *De la Condition des Ouvriers dans les Manufactures de l'Etat* (Tabacs — Allumettes). V. Giard et E. Brière, Paris 1902.

G. Dumont. (*Dictionnaire du Commerce et de l'Industrie*). — Voir aussi Mayer Germain. *Le Monopole des Allumettes de 1890 à 1909*, Berger-Levrault, Nancy.

ton la forme voulue, ensuite on opère comme pour les allumettes.

Les tisons sont comptés. Pour les autres espèces, le nombre est évalué d'après le poids ou le volume.

Pour les allumettes en cire, la mise en presse est automatique, aussi bien que pour la préparation de la *bougie filée.*

Les allumettes, dites *bougies ou bougies phosphoriques*, sont celles dans lesquelles la tige de bois est remplacée par un petit bâton de cire préparé en trempant plusieurs fils de coton accolés dans un mélange fondu de deux parties d'acide stéarique et d'une partie de cire ou de paraffine et en faisant passer à la filière cette sorte de bougie, quand la masse est solidifiée, mais encore chaude, afin de la régulariser.

CHAPITRE VII

LES ALLUMETTES DANS LES COLONIES FRANÇAISES PAYS DE PROTECTORAT ET A L'ÉTRANGER

Algérie

L'industrie des allumettes chimiques en Algérie est devenue une véritable industrie coloniale, et, depuis 1885, époque à laquelle il a été créé un premier établissement à Alger, les développements et améliorations ont suivi une marche progressive qui fait honneur à l'initiative et aux efforts de l'industrie algérienne.

Une deuxième usine a été installée à Bône en 1892.

Les deux établissements d'Alger et de Bône donnent du travail à un nombreux personnel qui dépasse 600 ouvriers, hommes, femmes, jeunes gens et filles, recrutés principalement parmi la population indigène.

Il est digne de remarque qu'une industrie présentant de véritables dangers pour la santé des ouvriers ait pu être installée dans des conditions

de salubrité aussi parfaite. Alors que dans la métropole, que dans plusieurs fabriques en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, les cas de nécrose phosphorée ont été si nombreux, les usines d'Algérie n'ont pas constaté, depuis quinze ans, un seul cas. Une enquête sur place et dans les hôpitaux ont confirmé le fait. Cette immunité n'est pas le privilège du climat; il faut en trouver l'explication dans les installations rationnelles de ventilation et d'hygiène dont les usines ont été dotées, et aussi dans une sage réglementation du travail.

Les ateliers sont, en effet, tous très largement ventilés, soit naturellement par des cheminées d'appel d'air, soit, par des aspirateurs mécaniques judicieusement répartis dans les salles de préparations chimiques, de trempage, de séchage, et d'emboîtage, où les émanations de vapeurs phosphorées seraient susceptibles de nuire à la santé des ouvriers, si elles n'étaient pas immédiatement éliminées et expulsées dans les airs, hors de la portée du personnel et des voisins.

Une grande propreté règne dans les usines; les ouvriers ont de l'eau en abondance à leur disposition et ils sont tenus d'en faire usage. La réglementation de certains travaux est organisée par équipes qui passent alternativement des ouvrages pénibles aux occupations les plus légères, constituant une sorte de repos.

Comme ateliers annexes et dépendances, chaque usine possède un atelier d'ajustage et de répara-

tions muni d'une forge et d'un matériel complet de machines-outils.

Un atelier de menuiserie, scierie et fabrication de caisses d'emballage.

Des magasins séparés pour matières premières, pour produits chimiques, pour produits divers, pour allumettes fabriquées, etc., etc.

Une maison d'habitation avec jardin spacieux pour le directeur.

Un pavillon pour les bureaux.

Des écuries et remises.

Des logements pour contre-maîtres et ouvriers, etc., etc.

Comme ateliers auxiliaires, en dehors du personnel fixe, l'usine d'Alger emploie pour certains travaux de cartonnage les détenus de la prison d'El-Harrach et les femmes de la maison de correction de l'Agha.

L'usine de Bône donne du travail aux détenus de la prison de cette ville.

Une grande partie du personnel est indigène.

Nous pouvons ajouter que le mouvement d'affaires qui a été créé profite dans une proportion notable aux Compagnies françaises de Transports maritimes et autres pour l'envoi des matières premières et pour la réexpédition des produits fabriqués. Il y a là un double trafic qui porte sur un tonnage important et à un tarif relativement élevé.

Les capitaux importants engagés dans cette

entreprise essentiellement coloniale sont entièrement français.

Aujourd'hui, grâce à tous les efforts déployés, les allumettes algériennes ont pris leur large place, non seulement en Algérie, en Tunisie et au Maroc; mais elles portent la lumière et le feu français jusque parmi les tribus de l'Extrême-Sud que fréquentent les caravanes du Soudan.

La production des usines d'Alger et de Bône est de quinze millions d'allumettes par jour et correspond annuellement à 4.500.000.000 d'allumettes et à 100.000.000 de boîtes (1).

D'un autre côté, le Service colonial de Renseignements, Bureau de l'Algérie, nous communique les chiffres suivants :

Importations :

1.649 quintaux dont	884 de Suède 316 de Belgique	Valeur 488.000 f.

Exportations :

2.862 quint. dont	309 en France 1742 au Maroc 398 en Espagne	Valeur 2.003.000 f.

Fabrique Société Caussemille jeune et Cie Roche et Cie Usines à Alger et à Bône ,

Alger : force motrice 347 H.P. 560 ouvriers. production journalière : 50 millions d'allumettes.

Bône : force motrice 160 H.P. 390 ouvriers. Production journalière : 35 millions d'allumettes.

(1) Jules Chaubet. *L'Industrie des Allumettes en Algérie.* Giralt, imprimeur, Alger-Mustapha, 1900.

Tunisie

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs (1), il y a en Tunisie cinq monopoles parmi lesquels est inclus celui des allumettes.

La Direction des monopoles est divisée en deux services, l'un commercial, l'autre industriel.

Le Service commercial acquiert des allumettes en bois au concours limité et au meilleur prix sur échantillons agréés; les quantités achetées annuellement sont de l'ordre de 15.000.000 de boîtes de 60 allumettes de sûreté.

Les allumettes sont débitées en boîtes de 60 à 0,15 cent.; il a été vendu, en 1921, 8.844.353 boîtes cire, fabriquées par la Manufacture des Monopoles, et 16.799.998 boîtes de sûreté en bois achetées à l'étranger; il est également offert au public des boîtes de ménage de 500 à 1 fr. 50. L'outillage des allumettes en cire comprend les machines à filer, à mettre en presse, les machines du laboratoire, des machines de cartonnage et de vignetage de boîtes.

Indo-Chine

Société Indo-Chinoise des Allumettes; Siège social: 41, boulevard, Magenta, Paris; Date de fondation: 1903; Capital: 1.600.000 francs.

(1) Voir chapitre: La Culture et l'Industrie des tabacs dans la France coloniale et les Pays de Protectorat.

Objet : Fabrication et vente d'allumettes en bois, genre « Suédoises ». — Usine à Hanoï (Tonkin) et à Ben-Thuy, près Vinh (Annam). — Siège d'exploitation à Ben-Thuy.

Société des Scieries et de fabriques d'allumettes du Thanh-Hoa (Annam).

Siège social : 7, square Moncey, Paris.

Capital : 1.000.000 de francs.

Objet : Exploitation de scieries et de fabriques d'allumettes en Indo-Chine. Usine à Thanh-Hoa.

Quantités exportées en 1920........ 430.252 k.

*
* *

Aux Etats-Unis, la fabrication des allumettes est sous le contrôle d'une très puissante combinaison industrielle, connue sous le nom de « Diamond Match Company », Compagnie des allumettes le Diamant. Ce trust exerce également un grand contrôle sur l'industrie allumettière en Grande-Bretagne, où elle possède d'importantes manufactures. En Suède, la fabrication des allumettes est aussi contrôlée par un puissant consortium industriel.

CHAPITRE VIII

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

Sa défense et son amélioration en faveur de la Nation. — Quelques tares inhérentes au monopole.

La loi du 4 septembre 1871 a, pour la première fois, créé sur les allumettes un impôt qui, par la loi du 2 août 1872, fut transformé en monopole de fabrication, ce qui nécessita l'expropriation des fabriques existantes. Le monopole fut d'abord affermé à une Compagnie, puis rendu à l'exploitation directe de l'Etat par le décret du 30 décembre 1889 (1).

---

(1) Edgard Allix. — Voir aussi Derme (M.). *Le Monopole des Allumettes*. Pages 518 et 519. Thèse pour le doctorat, A. Rousseau, Paris 1911.

BÉNÉFICES NETS RÉALISÉS PAR LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

Années	Bénéfices nets
1900	23.699.898 fr. 50
1905	26.560.455 fr. 96
1910	30.626.502 fr. 81
1913	32.430.430 fr. 03
1919	56.566.300 fr.
1921	51.000.000 fr.
1922	67.000.000 fr.

Allumettes

SALAIRES MOYENS

Années	Ouvriers	Ouvrières
1890	4 fr. 36	5 fr. 15
1895	5 fr. 06	5 fr. 28
1900	6 fr. 44	5 fr. 34
1905 (1)	6 fr. 71	5 fr. 59
1910	7 fr. 12	5 fr. 48
1913	7 fr. 43	5 fr. 56 (2)

Devant le trou béant que laisse dans le budget de 1923 plusieurs milliards de déficit, la Commis-

(1) La journée de neuf heures fut instituée dans le deuxième semestre de 1905.

(2) Compte Gris. Exploitation du Monopole des Allumettes (années 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1916.

sion des Finances et le Ministre avec elle ont estimé que la cession des monopoles des tabacs et des allumettes permettrait de diminuer ce déficit de 250 millions.

Prétendre retirer 250 millions de plus d'une exploitation qui donne déjà un milliard, c'est affirmer que cette exploitation est mal conduite, mal administrée.

En tout cas, en face des prévisions de la Commission des Finances, deux questions se posent :

1° Est-il possible que, par la cession des monopoles, on puisse augmenter les ressources budgétaires de 250 millions?

2° Ces monopoles sont-ils aussi mal gérés qu'on veut bien le dire et, dans l'affirmative, quel remède pourrait-on apporter à leur mauvaise gestion?

Avant de répondre à ces deux points d'interrogation, il est bon de noter que, devant les menaces de cession des monopoles des tabacs et des allumettes, un cartel de protestation s'est constitué (1).

Ce cartel comprend les organisations professionnelles et corporatives dépendant des monopoles, depuis les planteurs jusqu'aux débitants de tabacs, en passant par les fédérations ouvrières des tabacs et des allumettes, les chefs d'ateliers et les entreposeurs.

---

(1) Voir Appendice Note 9. Protestations en faveur des Monopoles.

Sous les auspices dudit cartel, des meetings se sont tenus sur divers points du pays, à Lille, à Nantes, à Marseille, à Tonneins, à Bordeaux, etc. En face des protestations qui se sont ainsi élevées de toutes parts, le Ministre des Finances a déclaré, au nom du Gouvernement, qu'il renonçait à l'abandon du monopole des allumettes.

Les différents orateurs appelés à prendre la parole dans les réunions publiques ont répondu aux deux questions telles qu'elles sont posées plus haut.

Ils ont démontré que les 250 millions ne pouvaient s'obtenir qu'au détriment du consommateur en augmentant le prix de vente du tabac. Ils ont reconnu aussi que, mieux organisées, les manufactures de tabacs seraient plus productives et que, mieux comprise, la vente des produits donnerait également de meilleurs résultats.

Le Ministre des Finances lui-même, dans sa déclaration à la Commission du Budget, estime qu'il est indispensable de réorganiser les services du monopole des tabacs. Le personnel dirigeant, les ouvriers, les chefs d'ateliers attachés à ce monopole sont prêts à apporter leurs suggestions.

Entrer dans un exposé des détails de la réorganisation envisagée entraînerait fort loin ; nous nous bornerons donc à présenter les grandes lignes de la réforme qui s'impose.

A la base de cette réforme, il faut placer l'au-

tonomie financière et, partant de là, appliquer aux manufactures les méthodes industrielles.

En l'état acutel des choses, ceux qui ont la charge de diriger les usines dépendant des monopoles ne sont pas suffisamment intéressés à leur bonne marche, à leur rendement. Que ces usines soient ou bien ou mal gérées, que ces usines produisent plus ou moins, que les produits qui en sortent soient de bonne ou de mauvaise qualité, pour les dirigeants le résultat est le même et bien souvent ceux-ci n'en sont ni mieux ni plus mal notés. Que leurs facultés intellectuelles et physiques diminuent, ils restent quand même à leur poste. Dans l'industrie privée, un directeur qui se distingue par sa bonne gestion est largement récompensé, aussi bien moralement que matériellement. Celui qui n'est pas à la hauteur de sa tâche est remercié ; on se passe de ses services.

L'autonomie financière permettrait d'établir le coefficient du prix de revient réel de fabrication et de déterminer les bénéfices réalisés sur les méthodes actuelles. Ces bénéfices devraient être partiellement répartis entre les différentes catégories du personnel de chaque établissement. Le Trésor doit en bénéficier aussi. A cette répartition pourraient venir s'ajouter des primes à la bonne confection des produits. En un mot, tout le monde, agents de gestion et ouvriers, étant intéressé à bien travailler, à économiser les matières premières entrant dans la fabrication, les bons résultats ne se feraient

pas attendre; les prix de revient diminueraient forcément.

En effet, quand quelqu'un est intéressé dans une entreprise à quelque degré que ce soit, ce quelqu'un veut qu'elle prospère, surtout si son porte-monnaie danse, comme on dit vulgairement. Or, à l'heure actuelle, dans les Manufactures de l'Etat, personne n'est intéressé, personne n'ose refréner les abus, personne n'ose réprimer le gaspillage, aussi bien en matières qu'en main-d'œuvre, parce que le porte-monnaie qui danse, c'est celui des contribuables.

Il faut que les syndicats ouvriers des Manufactures se pénètrent de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer en présence d'une telle situation. On pourrait même affirmer que ces syndicats sont des organes indispensables, mais à une condition, c'est que leurs dirigeants acquièrent l'autorité qu'ils ont perdue en voulant défendre, avec la même ardeur, aussi bien les mauvaises causes que les bonnes. Dans une manufacture, où tout le personnel serait intéressé, le syndicat ouvrier verrait, d'ailleurs, son autorité grandir d'elle-même, car il n'aurait plus à défendre ce qui est mauvais, mais, au contraire, à le réprimer.

Cette autorité acquise lui donnerait une part de responsabilité dans la marche du service et, de ce fait même, une place lui serait assignée au sein du Conseil d'Administration, à côté des chefs d'ateliers, des ingénieurs et des directeurs.

Les considérations qui précèdent s'appliquent aussi bien au monopole des tabacs qu'à celui des allumettes. Ce dernier peut, de même que le premier, être réorganisé et devenir de ce fait plus productif.

Dans une manufacture d'allumettes comme celle d'Aubervilliers, on pourrait facilement entrer dans la voie indiquée plus haut, consistant à intéresser le personnel à la production et aux économies.

Dans cette manufacture, en effet, la majeure partie du travail se fait mécaniquement; aussi pourrait-on organiser le travail sous forme de coopérative.

L'Etat mettrait les machines à la disposition des ouvriers, ainsi que toutes les matières premières et fournitures nécessaires à la fabrication. Ces dernières seraient payées à l'Etat par l'association au prix d'achat. Un prix serait fixé pour chaque caisse de produits fabriqués sortant des ateliers. Les sommes que représenterait la valeur des caisses livrées constitueraient les salaires à répartir entre chacun des ouvriers au prorata de ses heures de présence (1).

QUELQUES TARES INHÉRENTES AUX MONOPOLES. — Les monopoles comportent en eux-mêmes des tares qui leur sont inhérentes.

---

(1) Documentation fournie par *l'Union des Chefs d'Ateliers des Manufactures et Magasins de l'État* (Tabacs et Allumettes).

Alors que dans l'industrie privée le patron peut renvoyer le personnel en surnombre par suite de réduction de fabrication, dans les manufactures de l'Etat, en pareil cas, aucun ouvrier ne peut être remercié. Il est occupé à des travaux créés inutilement pour la circonstance, ce qui est très onéreux.

Quand il s'agit d'effectuer des achats dépassant une somme de 12.000 francs, il faut, pour engager la dépense, l'autorisation du Ministre des Finances. Cette autorisation tarde bien souvent à venir et, quand elle arrive, les achats, indispensables au moment où on voulait les effectuer, sont parfois inutiles (1).

Les ingénieurs, en mission pour achats de tabacs exotiques, non seulement ne peuvent engager des dépenses au-delà des crédits prévus, mais ils sont dans l'impossibilité de régler immédiatement les acquisitions qu'ils pourraient effectuer avantageusement, s'ils étaient en possession d'un carnet de chèques. Pour effectuer des paiements, au nom de l'Etat, il faut de nombreuses formalités.

La limitation des crédits votés par le Parlement peut mettre la Direction des manufactures de l'Etat dans l'impossibilité de constituer ses approvisionnements en matières premières, si bien qu'elle

---

(1) Le Directeur Général peut, suivant de récentes instructions, engager une dépense de 30.000 fr. sans autorisation préalable du Ministre des Finances.

peut se trouver, à ce point de vue, dans une situation des plus précaires.

Ces tares, qui tiennent à l'organisation même, pourraient être supprimées, si l'on donnait aux monopoles l'autonomie financière déjà envisagée dans cet exposé pour d'autres raisons.



Durant la précédente législature (1919), M. de Lasteyrie, ministre des Finances, proposa au Parlement la suppression du Monopole des Allumettes, laquelle fut acceptée. Cette suppression n'a jamais été effective, et le Gouvernement de M. Herriot (1924) a obtenu sans peine, des Chambres, l'abrogation de la loi Lasteyrie.

Mais, en même temps qu'il proposait la conservation de ce Monopole, le Président du Conseil reconnaissait la nécessité de réorganiser d'urgence les services dans les différentes manufactures des Tabacs et des Allumettes.

A cet effet, une proposition de loi a été déposée par M. Ducos, député, en vue d'ériger le Monopole des allumettes, en Office National. A la base de la nouvelle organisation, réside l'autonomie budgétaire, sans laquelle, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il est impossible de donner au Monopole la firme commerciale et industrielle leur manquant, ce qui a nui, jusqu'ici, à leur développement et à leur prospérité.

SIXIÈME PARTIE

Les Organisations Ouvrières (Tabacs et Allumettes)

CHAPITRE PREMIER

FÉDÉRATION DES PLANTEURS DE TABACS

La Fédération des Planteurs de Tabacs fut fondée à Saint-Marcellin (Isère) vers 1904. On comptait à cette époque environ 6.000 planteurs.

Les tabacs étaient reçus aux magasins de feuilles par une commission composée de deux experts fonctionnaires (l'entreposeur et le contrôleur principal), deux experts nommés par les planteurs et d'un troisième expert nommé par le préfet qui tranchait le différend qui pouvait être soulevé quant à la valeur des tabacs présentés.

Les diverses qualités attribuées aux tabacs étaient d'abord *surchoix* de 155 fr. les 100 kilos ; puis après la première qualité 145 fr., la deuxième qualité 112 fr., la troisième 95 fr., les non-marchands supérieurs 70 fr., les non-marchands ordi-

naires 50 fr. et 25 fr. les 100 kilos. Ces prix étaient ceux en vigueur en 1895 ; ils ne furent modifiés qu'après 1904 sous la pression des parlementaires qui portèrent les revendications des planteurs à la tribune.

De nos jours le prix des qualités fines destinées aux capes de cigares a atteint 430 fr. les 100 kilos.

Le semis s'effectue du 15 au 20 mars et la livraison des tabacs en magasins commence en janvier de l'année suivante.

Pour couvrir le Trésor des sommes qu'il avance aux experts, la loi du 21 avril 1832 a spécifié qu'au moment des livraisons faites par les planteurs il serait exercé une retenue d'un centime par kilogramme sur le prix de leur récolte. Cette caisse ainsi constituée a été dénommée *Caisse du Centime.*

En vertu de la loi du 24 décembre 1814, les cultivateurs doivent être payés comptant dès la réception de leur livraison (1).

CAISSE D'ASSURANCE DES PLANTEURS. — L'article 44 de la loi du 16 avril 1895 a prévu l'institution facultative, sur le vote conforme du Conseil général, d'une Caisse d'assurance mutuelle entre les planteurs d'un même département, contre les avaries provenant d'accidents de force majeure, tels

(1) Documentation fournie par M. MALARDÉ, ex-secrétaire général de la Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures de Tabacs.

qu'inondations, grêle, ouragans. Dans les départements où elle a été instituée, cette caisse est alimentée par une seconde retenue sur le prix des tabacs livrés par les planteurs. La quotité de cette retenue est fixée par le Conseil général, dans la limite d'un maximum de 5 centimes par kilogramme admis à paiement, et, le produit en est versé, comme dans le cas précédent, entre les mains du receveur principal des contributions indirectes, chargé d'en effectuer le reversement à la caisse du trésorier-payeur général du département.

L'organisation et le fonctionnement de ces caisses sont réglés, dans chaque département, par un arrêté préfectoral. Le préfet préside le conseil d'administration et le directeur des contributions indirectes, le chef du service des tabacs, le trésorier-payeur général, le conseiller général faisant partie de la Commission des permis, en sont membres de droit.

CULTURE POUR L'EXPORTATION. — La loi du 28 avril 1816 a autorisé les planteurs des départements où la culture était maintenue, à cultiver pour l'exportation, moyennant certaines garanties et au prix de certaines formalités.

La culture pour l'exportation est limitée au seul département du Pas-de-Calais où trois ou quatre planteurs se livrent à cette culture (1).

(1) Joseph CAILLAUX, ancien ministre des Finances. *Les Impôts en France*, Pichon et Durand-Auzias, éditeurs.

CHAPITRE II

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DES MANUFACTURES DE TABAC DE LA SEINE

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE LA MANUFACTURE DE REUILLY. — La première association fondée dans le personnel des manufactures de tabacs de la Seine est la Société de secours mutuels de la manufacture de Reuilly, fondée le 23 août 1858 et approuvée le 27 décembre suivant. Lors de sa fondation la société comptait 230 membres (33 hommes et 197 femmes).

Elle fonctionna sur les bases suivantes :

Age d'admission 18 ans au moins et 35 ans au plus. Cotisation des hommes, 3 francs par mois ; des femmes, 2 fr. Droit d'entrée des hommes, 15 fr., des femmes 12 fr. Les indemnités en cas de maladies sont fixées à 1 fr. 50 par jour aux hommes et à 0 fr. 90 aux femmes, pendant six mois. La société accorde un secours temporaire de 0 fr. 50 par jour aux sociétaires malades qui ont épuisé les six premiers mois d'indemnité. Ces secours tem-

poraires sont alloués pendant un an. Une pension de retraite fixée à 50 fr. au minimum pour les hommes et à 30 fr. pour les femmes, est assurée au sociétaire ayant soixante ans d'âge et 20 années de sociétariat ; mais pour y avoir droit il faut d'abord être retraité ou rayé des contrôles de la Manufacture.

Au 31 décembre 1897, la société comptait 689 membres participants (52 hommes et 637 femmes) et 52 membres honoraires, plus 50 retraités dont 10 hommes et 40 femmes touchant une pension de 30 à 100 fr. ; 4/32 de ces pensions sont payées sur le fonds des retraites, les 18 autres sur le fonds libre.

A la même époque, la société possédait 56.238 fr. 04 dont 15.117 fr. 80 au fonds libre et 41.121 fr. 04 à la caisse des retraites.

Pendant plus de trente ans, la Société de secours mutuels de Reuilly a été la seule association existant dans le personnel des manufactures de tabacs de la Seine.

En dehors du mouvement syndical qui a pris naissance en 1889 dans le personnel de la manufacture du Gros-Caillou, deux sociétés de secours mutuels ont été fondées en 1892 et 1895 dans les manufactures de Pantin et du Gros-Caillou, de sorte que chacune des trois manufactures de la Seine possède depuis lors une société de secours en cas de maladie.

Société de secours mutuels du personnel de la manufacture des tabacs de Pantin. — Après deux tentatives restées sans résultat, en 1882 et 1885, 80 ouvriers et ouvrières de la manufacture de Pantin fondèrent à leur tour une Société de secours mutuels le 21 février 1892, avec l'appui et sous le contrôle des fonctionnaires de la manufacture ; elle fut approuvée le 23 mai suivant.

Pour y être admis, il faut appartenir à la Manufacture et être âgé de 16 ans au moins et de 50 ans au plus. La cotisation est de 2 fr. par mois pour les hommes et de 1 fr. 50 pour les femmes. Après six mois de noviciat, le sociétaire malade reçoit une indemnité ainsi fixée : aux hommes : 2 fr. par jour pendant les 60 premiers jours, 1 fr. 25 pendant les 60 jours suivants et 0 fr. 75 pendant une dernière période de 60 jours ; aux femmes : 1 fr. 50 pendant les 60 premiers jours, 1 fr. pendant une seconde période de 60 jours et 0 fr. 50 pendant une dernière période de même durée. Les sociétaires malades pendant plus de six mois au cours d'une année et, ayant touché 180 fr. d'indemnité ne peuvent ensuite recevoir que des secours temporaires, sur demande de 10 sociétaires, approuvée par le bureau.

Comme toutes les sociétés de secours mutuels des Manufactures de l'Etat, la Société de Pantin reçut de l'administration une subvention de 1 fr. par membre et par an jusqu'en 1895. Le Parlement ayant à cette époque voté une somme de

211.000 fr. pour venir en aide aux ouvriers et ouvrières des manufactures atteints de maladie, la direction des Manufactures de l'Etat décida que cette somme serait exclusivement réservée aux membres des sociétés de secours mutuels dans les conditions fixées par un règlement du 6 juillet 1895 auquel les sociétés existantes furent invitées à se conformer.

La Société de Pantin, ayant accepté le 1er août 1895 le régime établi par ce règlement administratif et modifié ses statuts en conséquence, bénéficia dès lors d'une subvention plus élevée.

La Société décida, le 28 février 1896, que les enfants des sociétaires auraient droit aux soins des médecins et aux médicaments gratuits ; que leurs parents verseraient : 0 fr. 50 par mois pour un enfant ; 0 fr. 80 pour 2 ; 1 fr. 10 pour 3 ; 1 fr. 40 pour 4 ; 1 fr. 70 pour 5, et 2 fr. pour 6 et au-dessus.

Un règlement de la Direction des Manufactures de l'Etat, du 22 avril 1898, a fixé de nouvelles conditions pour la répartition des secours en cas de maladie ; l'adhésion à une société de secours mutuels n'est plus obligatoire. La Société de Pantin, réunie le 8 juin 1898, a décidé que ses membres recevraient directement l'indemnité allouée par l'administration. Cette décision entraîne la suppression de toute subvention administrative à la société qui devra, par suite, prendre les mesures propres à assurer son fonctionnement sur ces nouvelles bases.

Société de secours mutuels du Personnel de la manufacture des tabacs de Paris (Gros-Caillou). — Comme il n'existait pas de société de secours mutuels dans la manufacture du Gros-Caillou, son directeur, pour permettre l'application du règlement administratif du 6 juillet 1895, engagea le personnel à en instituer une qui fut effectivement fondée le 1er juillet 1895 et approuvée le 25 septembre suivant. Elle a fonctionné à partir du 1er octobre 1895, avec 190 membres au début (1).

---

(1) *Les Associations professionnelles ouvrières*, tome Ier. Office du Travail, 1899.

CHAPITRE III

LES ALLUMETTIERS
PREMIER GESTE DE REVENDICATION
ET PREMIÈRES ORGANISATIONS

Le premier mouvement de revendication que nous connaissons de la part des allumettiers se produisit en 1888 à la manufacture d'allumettes d'Aubervilliers :

A la suite du remplacement temporaire du bois d'origine russe par un bois venant de Suisse, 60 ouvriers *metteurs en presse* de cette manufacture demandèrent une augmentation de 50 centimes par cent boîtes d'allumettes, soit 3 fr. 75 au lieu de 3 fr. 25. Sur le refus de la Compagnie, les 60 ouvriers abandonnèrent le travail le 24 mai ; au bout de quatre jours la grève prit fin par une transaction, la Compagnie ayant accordé 3 fr. 60. Onze ouvriers furent congédiés.

Aucune association n'avait été constituée par les allumettiers pendant la durée du monopole de la Compagnie. Ce ne fut qu'au cours de l'année qui suivit la reprise par l'Etat du monopole de la fabrication, que le mouvement d'association sur-

git parmi les allumettiers de la Seine, où il a produit trois associations.

Société de Secours mutuels des ouvriers et ouvrières de la manufacture de Pantin-Aubervilliers. — Cette société fut fondée le 23 août 1891 et approuvée le 7 novembre suivant. Ses bases de fonctionnement sont à peu près les mêmes que celles des sociétés de secours mutuels des manufactures de tabacs à la même époque.

Jusqu'en 1895, des fonctionnaires et des préposés des manufactures de Pantin et Aubervilliers faisaient partie du Conseil de la Société, laquelle recevait de l'Etat une subvention de 1 fr. par membre et par an.

Le règlement du 6 juillet 1895 augmenta considérablement la subvention de l'Etat, mais en instituant un contrôle rigoureux dont les dispositions soulevèrent de vives récriminations de la part du personnel ouvrier. Celui-ci ne crut pas que l'augmentation de la subvention compensait suffisamment la perte de son indépendance à l'égard de l'administration et il refusa de se conformer au nouveau règlement. Le résultat visé qui était d'accroître les sociétés de secours mutuels ne fut pas atteint. Devant cette attitude de la majorité des sociétaires, le bureau démissionna et il fut remplacé par des ouvriers, membres actif du syndicat qui avait été fondé en 1892.

A la fin de 1897, la Société, qui reçoit une sub-

vention annuelle de 250 fr. de la ville de Pantin et de 200 fr. de celle d'Aubervilliers, comptait 176 membres (70 hommes et 106 femmes) et elle avait en caisse 1.887 fr. 94.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DES MANUFACTURES D'ALLUMETTES DE PANTIN ET AUBERVILLIERS. — Le syndicat des Allumettiers de Marseille, fondé en 1890, ayant chargé quelques ouvriers de Pantin d'organiser le premier congrès national de la profession, ceux-ci, après avoir accepté cette mission, proposèrent à leurs collègues de constituer une chambre syndicale qui fut effectivement fondée le 17 décembre 1892, quelques jours avant l'ouverture du Congrès où fut créée la Fédération des Allumettiers de France.

En quelques mois, le syndicat groupa la plus grande partie du personnel ouvrier, hommes et femmes, des deux manufactures. Chargé d'assurer le fonctionnement de la Fédération, la chambre syndicale a toujours consacré le plus fort de son activité à accomplir cette mission, et son historique se confond avec celui de la Fédération.

CHAPITRE IV

LES PREMIERS SYNDICATS

Ouvriers et Ouvrières de la Manufacture des Tabacs de Marseille

Le premier syndicat des ouvriers aux tabacs fut créé à Marseille en février 1886, sous le titre de Chambre Syndicale des ouvriers de l'Administration des Tabacs, titre qui fut modifié l'année suivante après la création de la Chambre syndicale des ouvrières.

Le Syndicat, qui avait rallié à sa fondation 98 membres, créa une caisse facultative de secours en cas de maladie, alimentée par une cotisation mensuelle de 50 centimes et administrée par des fonctionnaires spéciaux.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIÈRES DE LA MANUFACTURE DES TABACS DE MARSEILLE. — Vers la fin de 1886, les ouvrières d'une section de la manufacture de tabacs, poussées à bout par les nombreuses vexations et les injustes punitions dont elles étaient victimes de la part de leur chef, se mirent en grève en déclarant qu'elles ne repren-

draient le travail que lorsque ce chef serait déplacé.

Une délégation des grévistes se présenta à l'*Union des Chambres syndicales ouvrières*, pour solliciter son appui. L'Union désigna immédiatement plusieurs de ses membres pour assister les grévistes dans toutes les démarches qu'il devenait nécessaire de faire, soit auprès du directeur de la manufacture, soit auprès de M. Lagarde, préfet des Bouches-du-Rhône. Ce dernier, nouvellement arrivé à Marseille, reçut les ouvrières avec la plus grande bienveillance et afin de hâter le plus possible la solution du conflit, il pria le Ministre des Finances de déléguer à Marseille un fonctionnaire supérieur pour procéder à une enquête.

Cette enquête ayant démontré que les réclamations étaient fondées, le chef, cause du conflit, reçut son changement de résidence, et le travail fut repris, après que les ouvrières se furent rendues en masse, accompagnées de membres de la presse et du Syndic de l'Union, à la Préfecture, pour remercier le préfet de son efficace intervention.

Le Syndic de l'Union engagea ensuite les ouvrières à constituer un syndicat, afin d'avoir, dans la personne des membres du bureau, des mandataires toujours prêts à présenter leurs réclamations, en cas de violation de leurs droits légitimes. Le Conseil fut suivi et une assemblée générale de toutes les ouvrières de la manufacture ayant été convoquée, le nouveau syndicat fut fondé le

23 janvier 1887; il recueillit en peu de temps 1.185 adhésions.

Dès le 1er mars 1887, la Chambre syndicale des ouvrières commençait à faire des démarches auprès du ministre des finances, lui signalant l'insuffisance des retraites servies aux ouvrières. Un premier résultat fut obtenu ; si les retraites à l'âge de soixante ans, fixé pour la liquidation, étaient inférieures à 240 fr. pour les femmes et à 320 fr. pour les hommes, ces ouvriers et ouvrières seraient autorisés à continuer leur travail jusqu'à ce qu'une pension de ce taux fût constituée.

Le 16 octobre 1887, par une lettre adressée à la députation des Bouches-du-Rhône, la Chambre Syndicale des ouvrières demandait que le minimum de la retraite fût fixé à 360 fr. Un rapport sur ce sujet fut encore lu au Congrès ouvrier de Bordeaux, le 23 octobre 1888, par le délégué de l'*Union des Chambres syndicales ouvrières* de Marseille; mais ce délégué ayant sollicité des ouvrières aux tabacs l'autorisation de faire en leur nom de la propagande auprès du personnel des Manufactures de tabacs de Bordeaux et de Toulon, cette autorisation lui fut refusée, le Syndicat marseillais ne voulant pas prendre l'initiative d'une agitation générale.

Pourtant, lorsque un syndicat d'ouvrières aux tabacs fut créé à Paris, les ouvrières marseillaises entrèrent en relation avec lui, le 5 septembre 1890,

dans le but d'unir leurs efforts pour obtenir l'augmentation des pensions de retraites.

Le 30 juin 1890, l'Administration avait étendu les mesures prises en 1887 et conservé dans les ateliers, jusqu'à soixante-cinq ans, les ouvrières dont la retraite ne s'élevait pas à 320 fr. et les ouvriers dont la retraite était inférieure à 400 fr.

La campagne pour l'amélioration des retraites fut, à partir du 1er janvier 1891, poursuivie par la Fédération Nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs, récemment créée, mais à laquelle la Chambre syndicale des ouvrières de Marseille refusa d'adhérer. Ce refus amena même une scission ; un groupe important de sociétaires envoya deux délégués au 1er Congrès de la Fédération qui se tint à Paris, du 25 au 31 décembre 1891, et le Syndicat des ouvriers se fit lui aussi représenter à ce Congrès, qui émit un vote de blâme contre le Conseil d'administration de la *Chambre Syndicale des Ouvrières* de Marseille.

Après le congrès, les ouvriers fédérés n'ayant pu faire revenir la majorité sur la décision relative à l'affiliation fédérative, formèrent un syndicat distinct, au nombre de 170. Ce syndicat fut formé le 6 mars 1892.

A cette époque, la discipline était très sévère dans les manufactures de tabacs. Ainsi les ouvrières qui « mouillaient » le tabac étaient punies d'un mois de mise à pied ; l'activité du syndicat

réussit à réduire cette peine à trois jours et six en cas de récidive.

Le Syndicat des ouvrières fédérées, de même que celui des ouvriers, s'est fait représenter à tous les congrès de la Fédération. En 1894, les délégués se rendant à Paris, se sont arrêtés à Riom, à Orléans, où ils ont constitué des syndicats dans le personnel des manufactures de tabacs de ces deux villes.

La direction des Manufactures de tabacs de l'Etat ayant décidé, par un règlement du 6 juillet 1895, que les membres des sociétés de secours mutuels participeraient seuls à la répartition d'un crédit de 211.000 francs voté par le Parlement pour être distribué en secours aux malades, la Société la Mutualité fut créée le 30 août 1895.

Au 31 décembre 1897, la mutualité se composait de 521 membres participants, dont 7 hommes, et de 4 membres honoraires.

Le 8 janvier 1896 fut organisé le syndicat des « préposés » à la Manufacture des tabacs de Marseille ; il compte 30 membres. Il a adhéré dès le début à la Fédération nationale des préposés (hommes et dames) des manufactures et magasins de tabacs et manufactures d'allumettes.

Le 26 février 1897, 40 ouvrières de l'atelier de tabac à chiquer, qui avaient vu réduire leur salaire par suite d'une augmentation des soins exigés dans le travail, se mirent en grève, sur le refus opposé à une demande d'augmentation de 2 fr. par cent ki-

logrammes. Mais grâce à une action de solidarité de la part des autres ouvrières et aussi des ouvriers, les grévistes obtinrent une augmentation de 1 fr. par cent kilogrammes et une diminution de travail, la manipulation du tabac. Cette grève fut donc un succès ; la reprise du travail était générale le lundi 8 mars.

Depuis 1895 l'effectif des syndicats des tabacs avait sensiblement diminué. La Chambre syndicale des ouvrières qui, malgré la scission, avait encore 850 sociétaires au 1er janvier 1896 n'en avait plus que 610 en 1898 ; et le syndicat des ouvrières fédérées a vu aussi, dans le même temps, réduire le nombre de ses adhérents de 250 à 200.

La première emploie les intérêts de son capital à augmenter les retraites des syndiqués ; une somme de 600 fr., prise chaque année sur les recettes, est affectée au même objet. C'est d'ailleurs la préoccupation de grossir son capital qui a surtout empêché cette chambre syndicale de donner son adhésion à la Fédération.

Syndicat des ouvriers et ouvrières aux tabacs de Paris Gros-Caillou. — Imitant leurs collègues de la manufacture de Marseille, syndiqués depuis 1886, les ouvriers et ouvrières de la manufacture de Paris Gros-Caillou se constituèrent en Syndicat le 15 octobre 1889. Le but principal du Syndicat, d'après l'article 1er des statuts,

était d'arriver par tous les moyens possibles à l'augmentation de la retraite.

Ce but ne pouvant être atteint que par une pression continue sur les membres du Parlement, les statuts exigent que tous les ouvriers syndiqués soient électeurs.

Sous l'influence de ce premier groupement, le mouvement syndical s'étendit rapidement aux deux autres manufactures de la Seine où des syndicats furent successivement fondés : le 11 janvier 1890, à la manufacture de Pantin et le 23 juillet suivant, à la manufacture de Paris-Reuilly.

L'activité de ces syndicats va se confondre avec celle de la *Fédération nationale des tabacs* fondée sur leur initiative, au cours de l'année 1890 (1).

---

(1) *Les Associations professionnelles ouvrières*, tome Ier. Office du Travail 1899.

CHAPITRE V

FÉDÉRATION NATIONALE DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DES MANUFACTURES DE TABACS DE FRANCE

Son organisation et son activité

Désirant surtout améliorer les pensions de retraite du personnel ouvrier, les syndicats des tabacs de la Seine se rendirent bientôt compte que, pour atteindre leur but, ils devaient constituer une Fédération nationale susceptible de coordonner leurs efforts et de propager l'utilité de l'organisation syndicale dans le personnel des diverses manufactures françaises. A cette fin, des réunions de délégués des trois syndicats eurent lieu les 23 août, 16 et 25 novembre 1890.

La Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs de France fut fondée au cours de cette dernière assemblée, à laquelle quelques délégués des manufactures des départements assistèrent; après avoir établi les statuts, la réunion décida que la Fédération fonctionnerait à partir du 1er janvier 1891; un de ses

principaux organisateurs fut le camarade Lelorrain, ouvrier mécanicien à la manufacture du Gros-Caillou.

Le 3 mai une assemblée à laquelle assistaient des délégués de Châteauroux, de Dijon et de Lille, adopta un rapport de Dalle, conseil judiciaire de la fédération, sur l'amélioration des retraites. Ce rapport, rédigé sous forme de projet de loi avec exposé de motifs, fut adressé à tous les membres du Parlement. Il exposait la situation comme suit :

« C'est en 1862 que le Gouvernement décida, en principe, d'obliger les ouvriers des manufactures de tabacs à se constituer une pension viagère... L'Empire fit prélever sur les salaires une retenue variant de 4 à 5 % suivant le gain et la fonction des ouvriers, et cette retenue fut versée à la Caisse nationale des retraites...

« Disons immédiatement que, les salaires n'ayant pas été augmentés depuis un temps immémorial, le gouvernement de la République décida, il y a cinq ans, de majorer de 4 % le salaire des ouvriers des tabacs et de verser désormais cette majoration à la dite caisse nationale, au lieu de la retenue précédemment faite sur les salaires.

« Mais d'amères déconvenues attendaient les vieux ouvriers et vieilles ouvrières. Nous en connaissons qui, après 50 ou 55 ans de services, espérant recevoir une pension suffisante, ont été douloureusement étonnés en apprenant que leur rente viagère annuelle s'élevait à 50, 80 ou 120 francs.

Les malheureux oubliaient en effet que, le montant de leur pension n'ayant été calculé que sur le nombre d'années pendant lequel ils avaient fait des versements, le temps de leur service à la manufacture ne comptait absolument pour rien.

« Actuellement après 29 ans de versement, la moyenne de la rente viagère constituée par les retenues ou majoration de salaires, atteint, pour les femmes 145 fr.; pour les hommes 210 fr.

« Le nombre de pensionnaires était en 1888 de 2.092. Le taux moyen de la pension n'arrivait pas à 147 francs!

« Tant que les ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs ignorèrent ces résultats, on put facilement les illusionner sur le sort qui les attendait dans leur vieillesse. Mais lorsqu'ils apprirent successivement le chiffre de pension atteint, après 25, 26 et 28 ans de versement, par des vieillards dont quelques-uns avaient de 40 à 45 ans de service, un mouvement d'indignation et de stupeur parcourut les rangs d'un bout à l'autre.

« La situation était d'autant plus grave que, dès l'année 1884, la direction des manufactures, paraissant ignorer les résultats que devait immanquablement produire cette mesure, avait décidé que la pension de retraite devait être obligatoirement liquidée à l'âge de 60 ans.

« Devant les réclamations que suscitèrent les premiers résultats, l'Administration décida, en 1887, que si les résultats, lors de la liquidation, étaient

inférieurs à 240 fr. pour les femmes et 320 fr. pour les hommes, ces ouvriers et ouvrières pourraient continuer leur travail jusqu'à ce qu'une pension de cette importance leur fut constituée; et depuis le 30 juin 1890, ces limites ont été portées à 320 fr. pour les femmes et 400 fr. pour les hommes.

« Mais ces chiffres, s'ils étaient même atteints, ne pourraient être dépassés, puisque les conseils des manufactures ont été tenus de congédier, depuis la même date, les ouvriers au plus tard à l'âge de 65 ans, quel que soit le montant de la pension qui leur serait servie par la Caisse Nationale des retraites...

« De plus, le taux de capitalisation qui, à l'origine, s'élevait à 5 %, est descendu alors à 4 1/2, puis à 4 %, taux aujourd'hui en vigueur.

« La rente viagère normale s'est abaissée ainsi presque exactement d'un quart. Tel qui au moyen de 25 versements annuels de 50 fr. chacun, effectués depuis l'âge de 35 ans, pouvait se constituer à 60 ans une rente viagère de 360 fr. voit cette rente réduite aujourd'hui à 272 fr.

« Pour franchir ces difficultés il n'y avait qu'un seul moyen : l'application aux ouvriers et aux ouvrières des manufactures de l'Etat des prescriptions de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles. Et c'est dans cette direction que se sont définitivement orientées les revendications du personnel des tabacs.

« Les ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs demandent que les sommes versées à leur profit à la Caisse nationale des retraites fassent retour au Trésor public, et que désormais leur pension de retraite soit constituée directement par l'Etat, qu'elle fasse l'objet d'une addition au chapitre des dépenses de pensions civiles, et que la rente viagère qui leur sera due, quand l'heure aura sonné pour eux de se reposer, soit inscrite au Grand Livre de la Dette publique ».

Sous l'impulsion de la Fédération, le mouvement syndical prit rapidement une grande extension. A la fin de septembre 1891, des syndicats existaient dans 14 manufactures groupant 7.791 membres sur 20.000 ouvriers et ouvrières occupés dans les 20 manufactures existant alors (1.802 ouvriers et 18.200 ouvrières).

En 1891, la Fédération tint son premier Congrès, à Paris.

Au cours de la discussion du budget de 1892, à la Chambre, le Ministre des Finances promit, sur l'intervention de M. Lévy, que les pensions de retraites du personnel des tabacs seraient améliorées. Conformément à cet engagement, un règlement du 15 mars 1892 fixa la pension à 600 fr. pour les hommes et 400 fr. pour les femmes, à 65 ans d'âge et à 30 ans de services. A la fin de l'année, à la suite de pressantes démarches de la Fédération, la limite d'âge fut abaissée à 60 ans.

Pendant l'année 1892, les crèches réclamées par

le congrès de 1892 furent établies par les soins de l'Administration dans les manufactures de Dijon, le Mans, Morlaix, Nantes, Pantin-Reuilly et Riom.

Sur l'initiative de la Fédération, cinq nouveaux syndicats furent fondés en 1892 : à Nantes, à Tonneins, au Mans, à Orléans et à Riom.

Au congrès ouvrier tenu à Paris les 9-13 juillet 1893, le délégué de la Fédération vota contre la grève générale et contre les propositions internationalistes.

Le 25 octobre suivant, la Fédération adressa au ministre des Finances un rapport rédigé par Victor Dalle, son conseil judiciaire depuis la fondation, demandant que la pension de retraite fût acquise à 55 ans pour les hommes et à 50 ans pour les femmes après 25 ans de service. Ce rapport fut l'objet principal des travaux du congrès suivant.

Le 18 novembre, une délégation reçue par le Directeur général obtint que les inventaires se feraient dorénavant à partir du mois de juin.

En février 1895, le syndicat de la manufacture de Toulouse se scinda, à la suite de dissensions, en deux groupes (l'un ouvriers, l'autre ouvrières) qui restèrent cependant adhérents à la Fédération. A Dijon, à Lyon, à Marseille, il y avait déjà des syndicats distincts d'ouvriers et d'ouvrières.

La Fédération s'intéressa beaucoup aux deux grèves successives d'allumettiers de mars-mai 1895 pour lesquelles elle versa 400 fr., montant des souscriptions de ses membres.

La Fédération fut représentée par un membre du syndicat de la manufacture de Limoges au congrès ouvrier tenu dans cette ville, du 23 au 28 septembre 1895, lequel fonda la Confédération générale du Travail à laquelle la Fédération donna aussitôt son adhésion. Disons tout de suite qu'elle quitta cette nouvelle organisation au mois de juillet 1896.

L'organe mensuel de la Fédération, *l'Echo des Tabacs*, paraît depuis le 12 septembre 1895.

Le Parlement ayant voté, à partir de 1895, un crédit annuel de 211.000 francs pour assurer des secours de maladie au personnel des manufactures de tabacs, l'administration disposa, par un règlement du 6 juillet 1895, que cette allocation serait réservée aux seuls membres des sociétés de secours mutuels de chaque manufacture. Cette mesure provoqua des réclamations d'autant plus vives parmi les adhérents à la Fédération que ceux-ci avaient la conviction que l'administration engageait le personnel à faire partie de ces sociétés dans le dessein d'enrayer le mouvement syndicaliste. Dans son mémoire, le Comité Central insistait vivement pour que les 211.000 francs fussent répartis entre tous les membres adhérents ou en sociétés de secours mutuels.

Au 31 décembre 1895, l'effectif de la Fédération était de 9.340 membres sur 16.559 personnes occupées dans les 21 manufactures.

En 1897, la Fédération obtint du gouvernement

que les crédits annuels de 211.000 fr. destinés au personnel des manufactures de tabacs seraient répartis entre tous les membres, qu'ils appartinssent ou non aux sociétés de secours mutuels.

EFFECTIF DE LA FÉDÉRATION AU 30 SEPTEMBRE 1891

Syndicats	Hommes	Femmes	Total
Châteauroux	85	1.107	1.192
Dieppe	35	705	740
Dijon	54	220	274
Le Havre	30	159	189
Lille	105	224	329
Lyon	39	250	289
Marseille	74	283	357
Morlaix	102	1.015	1.117
Nancy	40	501	541
Nice	35	270	305
Pantin	49	250	299
Paris (Gros Cailloux)	80	770	850
Paris (Neuilly)	19	210	229
Toulouse	80	1.000	1.080
Totaux	827	6.946	7.791

En 1892 la pension de retraite est fixée à 600 fr. pour les hommes et 400 fr. pour les femmes, l'âge pour les hommes est fixé à 65 ans et 60 ans pour les femmes remplissant la condition de 30 années de service.

En 1911 nouvelle revision des taux qui sont

portés à 720 fr. pour les hommes et 540 fr. pour les femmes, âge et le temps de service maintenus.

Puis enfin, en 1919, les taux sont portés à 1.500 fr. pour les femmes à 55 ans d'âge et 30 années de services; à 1.800 fr. pour les hommes à 60 ans d'âge et 30 années de services. Le taux des retenues consenties par les ouvriers et ouvrières est de 4 % du salaire.

Tel est le bilan des améliorations progressives conquises par la Fédération en faveur du personnel ouvrier des Manufactures de l'Etat. Mais l'activité de la Fédération ne s'est pas bornée à obtenir une augmentation de la retraite; les grandes questions d'ordre social ont également retenu l'attention des dirigeants fédéraux.

La réalisation de la diminution des heures de travail était l'objet de leur préoccupation constante; la journée de 10 heures s'appliquant aux ouvrières les retenait trop éloignées de leur intérieur et avec les soins de leur ménage créait pour elles un vrai surmenage.

Après de longues discussions tant auprès de l'administration que près du Ministre des Finances, la Fédération obtenait enfin, en 1905, l'application de la journée de 9 heures dans les Manufactures sous le ministère de M. Rouvier, qui s'en fit l'avocat au Sénat, et sans que le salaire fût diminué; les travaux s'exécutant tous à l'entreprise furent majorés de 1/10.

A cette réforme importante vint s'ajouter la

conquête de la semaine anglaise qui fut établie en 1914. Et enfin la semaine de 48 heures, appliquée en conséquence de la loi d'avril 1918.

Les préoccupations des représentants de la Fédération se portèrent également vers la réalisation d'une œuvre sociale de premier ordre, celle de la situation des enfants orphelins du personnel ouvrier des Manufactures et en 1913, au Congrès de la Fédération, tenu à la Bourse du Travail, le principe de la création d'un orphelinat fut adopté; sa réalisation fut décidée au Congrès de 1914, six mois avant la déclaration de la guerre.

Un secours de 50 francs par mois est accordé à tout orphelin *de père et de mère*, dont le père ou la mère a été occupé dans les manufactures de tabacs, quelle que soit la durée des services. Une réforme qui fut accueillie avec une grande satisfaction fut l'octroi de congés payés; malgré la résistance rencontrée près des pouvoirs publics, un premier palier de 6 jours de congé fut accordé en 1911 et la réforme complète, soit 12 jours de congé payé, entra en vigueur en 1912.

Une seule grève générale des 21 manufactures a été déclarée en 1902.

Le mouvement partit de la manufacture de Reuilly; ce fut à proprement parler une grève de protestation contre le favoritisme; un système de désignation pour la montée des ouvrières dans les confections supérieures ne pouvait donner toute garantie d'impartialité au personnel. La protesta-

tion formulée par la section Reuilly gagna les autres manufactures également intéressées et, après 17 jours de grève, l'accord se faisait sur la nomination d'une commission dans laquelle les délégués du Ministère des Finances, ceux de l'Administration des Manufactures et les délégués de la Fédération établiraient les textes d'un règlement appelé règlement à l'ancienneté, qui a donné depuis son application toute satisfaction aux deux parties en présence.

Pendant la durée de la guerre 1914-1918, les ouvriers et ouvrières des Manufactures de l'Etat apportèrent un concours précieux à toutes les œuvres qui s'occupèrent de procurer, aux hommes du front comme à ceux des hôpitaux, une atténuation à leur situation douloureuse :

Par l'envoi de vêtements de laine à l'époque des froids ;

Par des subventions aux hôpitaux militaires.

Par exemple, les ouvrières de la manufacture de Tonneins prélevaient sur leur salaire journalier pour entretenir l'hôpital militaire fondé dans cette localité.

Les manufactures de la Seine distribuaient des vêtements chauds au camp des éclopés de La Courneuve (Seine), à l'hôpital d'Aubervilliers, puis firent des envois au front par l'intermédiaire du Touring-Club. De plus le personnel versait, chaque dizaine, la somme nécessaire pour héberger les soldats permissionnaires des régions envahies et

leur assurait l'hôtel, les repas et une somme de 2 francs par jour, plus un reliquat lors de leur départ pour rejoindre le front (1).

A partir de 1902, Malardé fut nommé secrétaire général du Comité Central. Par son active et énergique direction, par ses intéressantes initiatives la Fédération prospéra, vit augmenter son champ d'action et l'on peut dire qu'elle devint le modèle des corporations syndicales.

Mme Jacoby fut la secrétaire adjointe de Malardé, sa fidèle collaboratrice, son bras droit.

Elle faisait, du reste, partie du syndicat des tabacs, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1890.

Ce fut une militante intelligente et dévouée, à la parole éloquente et communicative. Elle fit plusieurs tournées de conférences en province, notamment dans la Bretagne pour combattre les idées étroites et rétrogrades de ce pays et s'efforcer de faire comprendre à tous, les avantages et les bienfaits des associations fédératives et syndicalistes.

Ni les difficultés, ni les mauvais vouloirs n'arrêtèrent l'élan de Mme Jacoby. Elle avait une âme d'apôtre et, partout, elle semait la bonne parole, avec l'espoir qu'un jour le grain sortirait de terre et donnerait ses fruits.

Ce qui rend si remarquablement sympathiques

---

(1) Malardé, ex-secrétaire général de la Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures des Tabacs de France.

les physionomies de Malardé et de Mme Jacoby, c'est leur sincérité, leur courage, leur travail continu et surtout, cette complète abnégation d'eux-mêmes, leur faisant tout sacrifier à l'idéal qu'ils rêvaient d'atteindre !...

Malheureusement, le dévouement et le sacrifice à une cause sont rarement reconnus et récompensés.

Ce sont là sentiments si hauts et si rares à notre époque, que la masse, même sans parti pris, ne leur rend généralement point une suffisante justice...

Mme Jacoby fut mise à la retraite en 1921 et Malardé donna sa démission vers la même époque.

Depuis 1921, Siette est le secrétaire général de la Fédération des Tabacs.

En 1913 le personnel ouvrier des manufactures de tabacs se composait de 2.511 hommes et de 15.673 femmes. En 1922 ces chiffres sont les suivants (1) :

	Titulaires	Temporaires
Hommes......	2.385	735
Femmes......	16.015	57

---

(1) Ministère des Finances, Compte Bleu 1916, et documentation spéciale fournie par ce même ministère.

CHAPITRE VI

FÉDÉRATION DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DES MANUFACTURES D'ALLUMETTES DE FRANCE — SON ACTIVITÉ

Le premier syndicat fondé par les Allumettiers fut le Syndicat des ouvriers de la manufacture d'allumettes de Marseille, né en mars 1890, soit trois mois après la reprise par l'Etat du monopole de la fabrication des allumettes. Le deuxième syndicat fut constitué au mois d'octobre suivant à la manufacture de Trélazé (Maine-et-Loire); il fut suivi d'un troisième formé par le personnel ouvrier de la manufacture de Bègles (Gironde) au mois de mars 1891.

Ces trois syndicats ne tardèrent pas à rechercher de concert les moyens de constituer une Fédération nationale qui leur permît de grouper leurs collègues des autres manufactures et de porter leurs doléances devant l'Administration et devant le Parlement.

Dans ce but, le syndicat de Marseille se mit en

rapport avec des ouvriers de la manufacture de Pantin qui, en même temps qu'ils organisaient leur syndicat, se chargèrent de préparer la tenue d'un Congrès où devait se constituer la *Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures d'allumettes* (décembre 1892).

La Fédération s'occupa surtout d'organisation, de soutenir les grèves, de concrétiser les décisions et les vœux des Congrès.

A propos de la suppression du phosphore blanc, pour laquelle elle fit une campagne énergique et intéressante, elle eut la satisfaction de voir, en 1895, la Chambre, sur la proposition du Ministre des Finances, voter un crédit de 50.000 francs; il était destiné à assurer le fonctionnement d'une Commission spéciale chargée d'étudier les procédés de fabrication de divers inventeurs français et étrangers offrant de substituer un phosphore amorphe, et partant inoffensif, au phosphore blanc.

La Commission technique, instituée par arrêté ministériel du 5 avril 1895, commença immédiatement ses travaux.

Sur cette grave question les allumettiers venaient d'obtenir un concours particulièrement précieux.

Dans sa séance du 12 mars 1895, l'Académie de Médecine, sur le rapport du docteur Magitot, avait émis un vœu engageant les pouvoirs publics à prononcer « l'interdiction légale du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes, afin de conser-

ver ou d'atténuer, dans la mesure du possible, les dangers sans cesse croissants en nombre et en gravité dont est menacé un groupe important de la population ouvrière ».

La campagne menée par la Fédération depuis la grève de 1895 en vue d'obtenir la suppression du phosphore blanc avait abouti à la fin de 1897.

A cette époque, en effet, une nouvelle pâte chimique, le « sesquisulfure de phosphore », composée par des ingénieurs de l'Etat à la suite de nombreuses et coûteuses expériences, était appelée à remplacer définitivement le phosphore blanc, faisant disparaître en même temps cette terrible maladie de la nécrose si redoutée des allumettiers.

Trois manufactures (Aix, Marseille et Pantin) employaient encore le phosphore blanc en 1897; mais le Ministre des Finances a déclaré, au cours de la discussion du budget de 1898, qu'il serait complètement abandonné dès que la fabrication du nouveau produit permettrait d'alimenter régulièrement toutes les manufactures.

Depuis 1895, le Parlement vote un crédit de 211.000 francs pour venir en aide aux malades des manufactures de l'Etat. Après avoir obtenu que les allumettiers fussent compris dans la répartition de cette subvention, la Fédération des allumettiers se joignit à la Fédération du personnel ouvrier des tabacs pour demander que ce crédit fût reporté entre tous les malades indistinctement et non plus comme cela avait lieu, suivant une décision admi-

nistrative, entre les seuls membres des sociétés de secours mutuels des manufactures.

Conformément aux déclarations faites à la tribune de la Chambre par le Ministre des Finances (séance du 14 février 1898), un règlement du 22 avril 1898 donna satisfaction complète aux allumettiers en prescrivant que tout ouvrier ou ouvrière d'une manufacture de l'Etat, qui n'appartient pas à une société de secours mutuels, recevra pendant trois mois, en cas de maladie, une indemnité quotidienne ainsi fixée : manufacture de la Seine : hommes, 1 fr. 60 ; femmes, 1 fr. 10 ; manufactures des départements : hommes, 1 fr. 35 ; femmes, 0 fr. 85. L'indemnité est réduite de moitié pour les trois mois suivants.

Les membres des sociétés de secours mutuels, autorisées ou approuvées, recevront l'indemnité annuelle fixée par le règlement du 6 juillet 1895, mais le contrôle institué par ce règlement est supprimé. Les ouvriers sont libres d'opter entre les deux systèmes d'indemnité. Tout ouvrier blessé au cours du travail, quand il n'y a pas eu imprudence de sa part, reçoit pendant la durée de sa maladie une indemnité journalière égale à la moitié de son salaire.

Dans certains cas, l'indemnité peut être portée jusqu'au salaire entier.

Toute ouvrière accouchée reçoit, après accouchement, une indemnité de 30 fr.

A cette même époque les règlements relatifs à la

pension de retraite viennent aussi d'être modifiés à l'avantage du personnel ; jusqu'ici la moitié seulement du nombre d'années passées au service de la Compagnie fermière entrait dans le calcul de la liquidation. Par une augmentation de crédit de 200.000 francs, votée au budget de 1898 sur la proposition du Ministre des Finances, la pension sera désormais calculée d'après la durée entière du temps de présence à la manufacture.

De plus les ouvriers devenus invalides par suite d'infirmités contractées dans le travail auront dorénavant droit à la retraite complète (600 fr. pour les hommes et 400 fr. pour les femmes) à 55 ans d'âge au lieu de 60.

En décembre 1897, la Fédération avait 1.743 membres, hommes et femmes, sur 2.100 personnes (1.438 femmes et 662 hommes) employés.

Depuis décembre 1897, le syndicat de Bègles publie un journal mensuel, *l'Echo des Allumettiers*, qui sans être l'organe de la Fédération, est néanmoins répandu dans tous les syndicats fédérés (1).

Vers le 15 novembre 1900, la Fédération des allumettiers apprenait l'existence d'un ordre de service daté du 30 octobre précédent, signé J. Caillaux, ministre des Finances, et Jacquin, directeur général des Manufactures de l'Etat.

---

(1) *L'Écho des Allumettiers* ne paraît plus depuis quelques années ; *L'Écho des Tabacs* est devenu l'organe des deux fédérations, *Tabacs et Allumettes*.

Cet ordre de service avait pour objet de réglementer les rapports entre les Syndicats et leurs dirigeants : Directeurs, ingénieurs, chefs de section d'une part et les rapports des délégués de la Fédération avec le Directeur général et les Administrateurs. Les intéressés protestèrent contre les conditions qui leur étaient imposées et qu'ils jugeaient inacceptables; sans résultat. Après une grève très courte (trois jours), les améliorations acceptables furent apportées et la grève prit fin.

Deux grèves à Pantin et Aubervilliers

En 1901, au mois d'avril, une grève éclatait pour protester contre l'Administration des Manufactures qui voulait substituer des boîtes en carton aux boîtes en copeaux servant à l'emboîtage des allumettes tisons. L'opinion publique n'hésita pas à reconnaître qu'il y avait intérêt à conserver les boîtes en copeaux, la grève se termina au bout de 8 jours avec satisfaction. Ces boîtes sont encore actuellement dans le commerce. Il faut dire qu'il y eut pendant une période encore récente des boîtes en carton, mais cela était dû à la situation créée par la guerre, donc cas de force majeure.

En 1902, en février, une grève de quinze jours.

A ce moment la Direction locale (Pantin, Aubervilliers), avait décidé de déplacer une ouvrière ancienne pour mettre à son poste une jeune fille,

parente d'un chef. Le syndicat, soucieux d'éviter le favoritisme au détriment de la capacité et de l'ancienneté, obtint satisfaction après enquête d'un haut fonctionnaire de l'Administration centrale.

Enfin une grève générale des manufactures d'allumettes éclatait le 5 juin 1919, à la suite de nombreuses réclamations en vue d'obtenir une indemnité de vie chère, toujours promise, mais jamais accordée, quoiqu'on l'eût reconnue nécessaire en haut lieu. Il s'agissait d'ailleurs de la majorité des ouvriers et employés de l'Etat. La grève dura cinq jours. L'indemnité fut accordée et payée quelques jours plus tard.

Ce dernier mouvement coïncida avec de nombreuses grèves dans la région parisienne où régnait alors une effervescence extraordinaire; personne n'en a perdu le souvenir.

Salaires

D'après des statistiques publiées par l'*Office du Travail*, en 1896 (1), les salaires des allumettiers à cette époque étaient les suivants:

---

(1) Voir sixième partie, chap. VIII, Salaires des Ouvriers et des Agents des Manufactures de l'Etat. Tabacs et Allumettes (1923).

	Salaires moyens par heure	
	Hommes	Femmes
Aix	0 fr. 38	0 fr. 20
Bègles	0 fr. 56	0 fr. 31
Marseille	0 fr. 55	0 fr. 35
Pantin-Aubervillers	0 fr. 60	0 fr. 40
Saintines	0 fr. 40	0 fr. 32
Trelazé	0 fr. 43	0 fr. 40
Moyennes	0 fr. 50	0 fr. 35

Le personnel ouvrier des manufactures d'allumettes se composait, à la date du 31 décembre 1913, de 607 hommes et de 1.251 femmes. Il comprenait aussi 92 hommes et 114 femmes occupés à titre temporaire. En 1922, le nombre total d'hommes et de femmes composant ce même personnel est de près de 810 hommes et de 1.324 femmes. La plupart des ouvriers et ouvrières occupés d'une façon permanente sont syndiqués (1).

---

(1) Ministère des Finances, Compte Gris, 1916, et documentation spéciale fournie par ce même ministère.

CHAPITRE VII

LES CHEFS D'ATELIER DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

(Tabacs et Allumettes)

Nous doutons qu'il existe dans notre pays une corporation plus intéressante que celle des Chefs d'Atelier. Intelligents, instruits, capables de diriger le travail manuel et de comprendre le travail intellectuel, ils sont entièrement dévoués aux intérêts du grand public, représenté par l'Etat.

Leur tact et leur bon sens arrivent à concilier les intérêts des ouvriers et ouvrières avec ceux de l'Administration.

Ils sont, à l'atelier, l'âme de la discipline, d'une discipline sage qui n'a d'autre but que de faciliter la production et de livrer aux consommateurs des articles soignés.

Cette organisation est complètement prête pour le fonctionnement de la Nationalisation des Manufactures des Tabacs et des Allumettes.

Dans tous les cas, elle est d'ores et déjà à la disposition de l'Administration pour effectuer des réformes devant modifier la production des Manufactures, au plus sérieux avantage du grand public, de la caisse de l'État, des ouvriers et ouvrières, et naturellement aussi des Chefs d'Atelier eux-mêmes.

1° HISTORIQUE DU MOUVEMENT D'ASSOCIATION DES CHEFS D'ATELIER DEPUIS 1892 JUSQU'A CE JOUR. — C'est en 1894 seulement que les chefs d'atelier des Manufactures de l'Etat (Tabacs et Allumettes) conçurent l'idée de se grouper pour la défense de leurs intérêts professionnels. Ils constituèrent alors la Fédération des Préposés des Manufactures de l'Etat, en se réclamant du bénéfice de la loi de 1884 sur les syndicats. Leur organisation était entièrement calquée sur celle des ouvriers des mêmes établissements également groupés en fédération de syndicats, chaque manufacture formant une section autonome.

Mais ce qui en haut lieu était admis pour le personnel ouvrier ne le fut pas pour les Chefs d'Atelier (alors désignés sous le titre de préposés). La Direction Générale contesta immédiatement à ces derniers le droit de se grouper et de formuler des réclamations collectives. Aussi les représentants de la Fédération ne furent-ils jamais admis à entrer en rapports directs avec les dirigeants de l'Administration.

Cependant les Chefs d'atelier ne sont pas des

fonctionnaires au sens strict du mot et, de ce seul fait, le droit pour eux de se syndiquer leur appartenait et leur appartient encore aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la Fédération des Chefs d'Atelier n'a pu arriver à grouper qu'une bien faible minorité.

Cette dernière pourtant devint agissante et, en dépit des menaces de la Direction Générale, elle s'adressa aux membres du Parlement pour la défense des préposés dont les droits étaient entièrement méconnus. C'est ainsi que, sur l'intervention de l'abbé Lemire et de plusieurs de ses collègues, les Chefs d'Atelier obtinrent l'avancement moyen automatique à 3 ans, alors qu'il leur fallait attendre six ou sept ans pour une augmentation dérisoire, misérable, de 100 francs par an. Le Sénat ne ratifia pas intégralement le vote de la Chambre, si bien qu'au lieu d'être fixé à trois ans l'avancement moyen ressort à 3 ans 1/2.

C'était néanmoins un premier succès remporté contre l'Administration, qui de toutes ses forces s'opposait à la réalisation de cet avantage. Au point de vue moral, la Fédération des préposés ne pouvait qu'y gagner ; aussi prenait-elle immédiatement de l'extension.

La Direction Générale ne pouvait voir ce développement que du plus mauvais œil. Elle fit savoir qu'elle n'admettrait pas d'entrer en discussion avec les représentants d'un groupement constitué en dehors de la loi de 1884.

Il n'existait alors aucune loi, autre que cette dernière, permettant de se grouper professionnellement. Cependant des associations s'étaient déjà fondées dans certaines administrations sous le couvert de la mutualité. C'est ainsi que naquit une Association Amicale des Chefs d'Atelier, qui vécut à côté de la Fédération dont elle arrêta l'essor malheureusement.

Survint la loi de 1901 sur les Associations qui permit aux fonctionnaires de se grouper professionnellement. En 1902, Amicale et Fédération fusionnaient pour constituer l'Association Générale qui ne tarda pas à devenir prospère, bien que son extension fût arrêtée par le recrutement exclusif des préposés parmi les anciens sous-officiers ayant accompli au moins 10 ans de service militaire. Ces nouvelles recrues, au bout d'un certain temps, constituèrent une association uniquement composée de préposés d'origine militaire. Une certaine rivalité se créa entre les deux groupements au détriment de l'intérêt général et à la satisfaction de l'Administration. Aussi un rapprochement fut-il décidé en 1908. Il ne devait donner aucun résultat.

Ce n'est qu'en 1919, au lendemain de la guerre, après avoir passé quatre années terribles, que chacun a fini par comprendre qu'il était indispensable de trouver un terrain d'entente pour confondre en un groupement unique les deux associations existantes vouées à l'impuissance. L'appel à l'union fut entendu et de cet appel naissait le Syndicat

National des Chefs d'Atelier, lequel, par suite de circonstances regrettables, ne devait vivre guère plus d'une année.

L'Association Générale comptait au nombre des Groupements fondateurs de la Fédération des fonctionnaires, à laquelle le Syndicat National donnait son adhésion pleine et entière.

Or, au congrès de cette Fédération, en 1920, il se trouva une majorité pour décider de l'adhésion des Syndicats de fonctionnaires à la Confédération Générale du Travail.

Cette décision amena le gouvernement à signifier aux syndicats en question d'avoir à se dissoudre, sous peine de poursuites judiciaires. On était alors en mai. Ce groupement resta dans l'expectative. Ses délégués, au moment du vote, s'étaient abstenus.

Dans son assemblée générale de septembre, le Syndicat National décidait d'obéir aux injonctions gouvernementales. Il dut se dissoudre et reprendre sa forme antérieure avec le titre d'*Union des Chefs d'Atelier*. Son effectif ne fut pas diminué, car il continuait à grouper plus de 1.100 agents sur les 1.200 que comprend la corporation tout entière.

De cette façon, les rapports entre l'Administration et les dirigeants de l'Union continuaient d'être ce qu'ils avaient été par le passé.

Nous passerons sous silence la création d'un syndicat de Chefs d'Atelier, dont le siège se trouve dans une Manufacture de la Seine. Cette création,

qui date de 1921, aurait pu être une cause de division pour l'Union des Chefs d'Atelier. Il n'en a rien été. Le dernier congrès des Chefs d'Atelier (1922) groupait 1.110 adhérents, alors que le syndicat compte tout au plus 70 membres.

Il ne faut pas déduire de cette situation que les Chefs d'Atelier répugnent à l'idée syndicaliste. Non, au contraire. Mais ils n'ont pas voulu sacrifier à cette seule idée les intérêts que comportaient certaines revendications en voie de réalisation. L'échec de ces dernières aurait anihilé fatalement l'unité obtenue avec tant de peine et qui a contribué en grande partie, pour ne pas dire en totalité, à rendre meilleure la situation matérielle et morale des Chefs d'Atelier.

2° DU ROLE DES CHEFS D'ATELIER DANS LES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — Qu'est-ce que les Chefs d'Atelier?

Voici ce que dit le règlement remontant à 1862 et toujours en vigueur :

« Ce sont des agents placés par l'Administration des tabacs entre les ouvriers et les ingénieurs, pour transmettre aux premiers les ordres des seconds. »

Tel était le rôle des Chefs d'Atelier à cette époque lointaine. Aujourd'hui il est bien différent.

Autrefois, les Chefs d'Atelier étaient recrutés parmi les ouvriers sachant un peu lire et écrire, dit une vieille circulaire, et qui donnaient satisfaction à leurs chefs.

Ces agents transmettaient littéralement les ordres des ingénieurs sans pour cela user de la diplomatie nécessaire de nos jours. Ils tenaient une petite comptabilité consistant à relever les présences journalières du personnel ouvrier, ils enregistraient les quantités manutentionnées par ce personnel et consignaient sur un registre spécial les matières sortant d'un atelier pour passer dans un autre.

Voilà quelles étaient, dans leurs grandes lignes, les attributions des Chefs d'Atelier d'alors.

Ces fonctions étaient peu importantes et, si elles ont aujourd'hui bien augmenté, les Chefs d'Atelier supportent parfois le poids de cette origine obscure.

L'instruction se répandant, les Chefs d'Atelier furent recrutés par voie de concours entre des candidats pris en dehors du personnel des Etablissements. Ils eurent une comptabilité plus importante à tenir, de sorte qu'on peut dire que, de chefs ouvriers qu'ils étaient, ils sont devenus des comptables. Dans certains cas ils remplissent même les fonctions de rédacteurs, agents d'une catégorie au-dessus de la leur, et cela sans préjudice de leurs connaissances pratiques au point de vue de la conduite du personnel ouvrier et du travail.

Le rôle de comptable dans les ateliers est très étendu.

La comptabilité qui est faite sert de base à celle des bureaux; de là sa très grande importance.

Si l'on tient compte des conditions spéciales

dans lesquelles les Chefs d'Atelier remplissent leur tâche, au milieu du bruit des machines, des conversations, des discussions du personnel ouvrier, interrompus à chaque instant par les nécessités du service de la fabrication, on comprendra la difficulté qu'il y a pour les Chefs d'Atelier de calculer dans de telles conditions et que leur métier est tout autre que celui des agents travaillant dans le calme des bureaux.

Cette comptabilité consiste en la tenue des feuilles de payes; plusieurs d'entre elles sont à rendement et nécessitent des calculs très longs. A côté de ces feuilles à tenir, il faut mettre au point une multitude de registres qu'il serait fastidieux d'énumérer.

Tout en assurant ce travail matériel, les Chefs d'Atelier doivent maintenir l'ordre et la discipline. Il leur faut pour cela user de prudence, de tact, de conciliation, tout en veillant strictement à l'exécution des ordres donnés pour la fabrication des produits.

En dehors des travaux qui viennent d'être relatés, la tâche du Chef d'Atelier comporte une partie technique, et ce n'est pas la moins lourde ni la moins délicate; pour la mener à bien, sa responsabilité non seulement morale, mais matérielle est grande, puisque la moindre faute peut se traduire par un retard dans l'avancement.

Depuis déjà longtemps, les syndicats, en vertu même de leur raison d'être, cherchent à faire préva-

loir leurs idées ; il en résulte qu'au cours de leurs luttes incessantes les règles de la discipline se trouvent parfois atteintes, et de ce fait le rôle du chef d'atelier est devenu particulièrement difficile.

Les ordres des employés supérieurs ne peuvent plus être transmis avec la même facilité qu'autrefois. Le Chef d'Atelier doit souvent faire appel aux bons sentiments du personnel ouvrier, et lui faire comprendre que l'ordre donné n'est pas une entrave à la facilité de son travail, mais une mesure de garantie pour sa bonne exécution.

La bonne exécution du travail... Voilà le côté difficile du rôle du Chef d'Atelier. Pour acquérir des connaissances techniques, il est bien trop souvent abandonné à lui-même.

Afin d'être à la hauteur de sa tâche, il lui faut étudier et connaître les différentes préparations du tabac, pour saisir et utiliser au point précis tous les phénomènes résultant de la fermentation, de la torréfaction, de la mouillade, du séchage, des affinités hygrométriques et tant d'autres points délicats pour lesquels des observations minutieuses sont indispensables.

Il faut savoir et connaître les qualités, les sortes, les origines, les mélanges à faire pour obtenir tel produit donné. Il faut savoir faire la distribution de ces matières, faire remarquer les défauts de confection, et ce en toute connaissance de cause, faire des réceptions, distribuer des rejets en signalant les côtés de la malfaçon, enfin recevoir des

réclamations, présenter des observations. En un mot, pour acquérir l'autorité du savoir, le chef d'atelier observe, étudie, approfondit toujours et sans cesse jusqu'au jour où il possède cette autorité.

Alors, non seulement il peut guider le personnel ouvrier, mais il peut fournir aux employés supérieurs une foule de renseignements sur les produits mis en œuvre, de même que sur les détails de la fabrication. Ces renseignements sont demandés journellement au Chef d'Atelier; car les ingénieurs, absorbés sans doute par la grande quantié de documents et rapports qu'ils ont à fournir et par les réclamations toujours plus nombreuses qu'ils ont à entendre, restent confinés dans leur cabinet et, en conséquence, sont obligés d'espacer de plus en plus leurs visites dans les ateliers.

Le personnel ouvrier des Manufactures de l'Etat jouit de libertés si grandes qu'il est inévitablement porté vers l'abus de ces libertés; aussi oppose-t-il presque toujours de la résistance aux ordres transmis par le Chef d'Atelier. Il considère quelquefois ces ordres comme étant de la propre émanation de ce dernier, alors qu'il ne fait qu'accomplir un devoir auquel il ne peut se soustraire.

D'après cette esquisse rapide du rôle, des fonctions, des attributions multiples du Chef d'Atelier, on pourrait supposer que ce dernier bénéficie d'un traitement plus rémunérateur que le salaire des

ouvriers placés sous ses ordres. Il n'en est pourtant pas ainsi.

Avant 1919, époque à laquelle les traitements furent revisés, il fallait 20 années de bons services à un Chef d'Atelier pour recevoir les émoluments d'un ouvrier manœuvre. Cette différence a été quelque peu atténuée ; ce n'est qu'après 10 ans seulement que le traitement du Chef d'Atelier arrive au niveau du salaire de l'ouvrier au premier jour de son début.

DES RAPPORTS DES CHEFS D'ATELIER AVEC LES INGÉNIEURS ET LES INGÉNIEURS EN CHEF DIRECTEURS. — En ce qui concerne le fonctionnement du service proprement dit, les rapports existant entre les Chefs d'Atelier, les Ingénieurs et les Ingénieurs en Chef se trouvent définis dans les pages qui précèdent.

Pour ce qui a trait aux affaires corporatives, les représentants de l'Union des Chefs d'Atelier sont toujours admis à présenter leurs desiderata et à formuler, s'il y a lieu, des réclamations.

Suivant le caractère, suivant le tempérament des ingénieurs et directeurs, le Chef d'Atelier jouit de plus ou moins de considération de la part de ces employés supérieurs. Il est à remarquer que, dans l'établissement où le Directeur sait apprécier les services rendus par les Chefs d'Atelier, le service fonctionne mieux que dans certaines Manufactures où cet employé supérieur exerce son autorité d'une

manière brutale. C'est une situation qui existe encore à l'heure actuelle et dont les Chefs d'Atelier ont à souffrir moralement. Heureusement que les directions de ce genre ne forment que quelques exceptions.

DES RAPPORTS DES CHEFS D'ATELIER AVEC LE PERSONNEL OUVRIER. — Aucun rapport n'existe entre la Fédération Ouvrière et l'Union des Chefs d'Atelier.

Pour la poursuite d'un but commun, une action commune des deux organisations a été tentée à diverses reprises. Toutes ces tentatives sont restées vaines. Les dirigeants de la Fédération ouvrière généralement savent comprendre les avantages et les bienfaits d'une telle action ; mais la masse qu'ils représentent ne partage pas cette opinion. Avec leur éducation corporative moins développée, les ouvriers en général ne peuvent pas admettre que leur groupement suive ou prenne en remorque une organisation d'agents qui pour eux représentent l'Administration et par conséquent l'autorité.

Aussi peut-on constater que la tâche des représentants du syndicat ouvrier est parfois bien difficile. Petit à petit ces derniers qui, autrefois, défendaient avec la même ardeur bonnes ou mauvaises causes, se refusent à soutenir ces dernières. Ils s'efforcent même de réfréner les abus, ainsi que les mauvaises habitudes contractées de longue date,

habitudes que les quatre années de guerre n'ont fait que développer et multiplier.

Dans le travail, il se produit fatalement des heurts entre les Chefs d'Atelier et les ouvriers sous leurs ordres? Néanmoins, les difficultés s'aplanissent facilement, parce que le Chef d'Atelier agit avec discernement. Quand il fait une observation, il sait qu'elle est justifiée et qu'il peut démontrer qu'elle est faite non pas seulement dans l'intérêt de l'Administration, mais dans l'intérêt même de celui qui se l'est attirée (1).

---

(1) Documentation fournie par l'Union des Chefs d'Atelier (Tabacs et Allumettes).

CHAPITRE VIII

SALAIRES DES OUVRIERS ET AGENTS DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

Tabacs et Allumettes (1923)

La plupart des travaux de fabrication sont rémunérés à l'entreprise; la base de salaire est calculée de telle façon que les quantités fabriquées chaque jour assurent aux ouvriers et ouvrières un salaire journalier normal.

Pour fixer la base de salaire, lorsqu'il s'agit d'une confection nouvelle, on tâtonne bien souvent. Les ouvriers réclament toujours la base la plus élevée, afin que la tâche de production représentant la journée de salaire soit la moins lourde possible. Aussi arrive-t-il que des bases sont trop élevées et, qu'au lieu de travailler huit heures, les ouvriers remplissent quelquefois leur tâche qu'ils limitent eux-mêmes en un temps beaucoup moins long.

Cette limite de la tâche est une des plus sérieuses entraves à la production.

On peut affirmer que, dans l'ensemble, toutes les bases ont été calculées de telle sorte que le travail à remplir par les ouvriers, pour gagner leur journée, n'est pas pénible ; ce n'est d'ailleurs que justice. Malheureusement, avec des méthodes semblables, des abus, quelquefois même criants, finissent par se glisser. Bien qu'on les aperçoive, bien qu'ils soient des plus notoires, il est toujours difficile de les supprimer. Dans la coopérative ouvrière les inconvénients et les difficultés que nous venons de signaler ne se rencontreraient pas.

Les Chefs d'Atelier des Manufactures de l'Etat, dont le rôle a été indiqué plus haut, sont rémunérés à l'année et payés en 12 mensualités. Avant la guerre, il fallait 20 ans de service au Chef d'Atelier pour avoir un gain aussi élevé que celui de l'ouvrier gagnant le moins. Cette monstrueuse anomalie, qui ne se rencontre pas dans l'industrie privée, a été ces dernières années atténuée ; mais elle n'en subsiste pas moins.

C'est ainsi que le chef d'atelier débutant reçoit un gain de 22 fr. quand celui de l'ouvrier débutant ressort à 25 fr. 80.

Heureusement que, dans la suite, le Chef d'Atelier bénéficie de l'avancement qui finit par le mettre dans une situation supérieure à celle de l'ouvrier qu'il est appelé à diriger.

Quant aux traitements des ingénieurs et des directeurs, ils sont notoirement inférieurs à ceux de l'industrie privée. Aussi, après la guerre, l'exode de ces fonctionnaires vers des emplois plus rémunérateurs a été cause d'une crise qui, à un certain moment, menaçait de rendre tout recrutement impossible.

L'industrialisation des manufactures permettrait de payer beaucoup plus largement les ingénieurs et les directeurs, de sorte qu'on pourrait exiger qu'ils remplissent avec beaucoup plus de zèle et beaucoup plus d'intérêt les hautes fonctions qui leur sont dévolues. Au lieu d'aller chercher au dehors le complément de ressources suffisant pour leur permettre de tenir le rang social auquel ils appartiennent, ils se consacreraient entièrement au bon fonctionnement de l'Etablissement confié à leur direction.

Avant la guerre, les salaires moyens journaliers dans les Manufactures de la Seine étaient environ de 6 fr. 50 pour les femmes et de 8 fr. 50 pour les hommes. A l'heure actuelle le salaire normal auquel nous faisons allusion plus haut, est de 21 fr. 80 pour les femmes et de 25 fr. 80 pour les hommes par journée de 8 heures.

Ces taux varient dans les manufactures de province suivant le classement qui leur est attribué en tenant compte des conditions de l'existence.

Quoi qu'il en soit, les salaires dont les taux

paraissent élevés n'ont rien d'exagéré, si on tient compte du coût de la vie (1).

On objectera que ces salaires sont plus élevés que ne le sont ceux payés en général par l'industrie privée. Le fait est indéniable. Mais il n'est pas certain qu'à l'heure actuelle les industriels assurent à leurs ouvriers le salaire minimum indispensable. Depuis la guerre, des périodes de chômage sont survenues, si bien que le patron sollicité par les chômeurs en a profité pour ramener les salaires à des taux vraiment trop infimes. Les douloureux et récents incidents du Hâvre (2) sont la conséquence de la réduction des salaires, réduction injustifiée, si on veut bien les comparer à l'indice du coût de la vie.

---

(1) L'indice du coût de la vie, qui n'avait cessé de monter depuis 1914, semblait vouloir baisser vers 1922-23 : mais dès l'automne 1922-23 il a repris sa marche ascendante et au début de l'année 1925 il ne paraît point disposé à redescendre.

(2) Allusion à la grève des métallurgistes (1922) qui se termina par un échec complet pour les ouvriers et fut marquée par une rixe sanglante entre la troupe et les grévistes.

CHAPITRE IX

LA FÉDÉRATION DES DÉBITANTS DE TABACS

C'est sans contredit une intéressante organisation que celle de la *Fédération des Débitants de Tabacs*. Elle est constituée par des commerçants qui s'efforcent de défendre leurs intérêts, mais ce qui nous la rend surtout sympathique c'est que ceux-ci travaillent également à défendre les intérêts des consommateurs et ceux de l'Etat. Plus encore, d'un commun accord avec la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des Manufactures des tabacs, elle s'occupe de la défense et de la réorganisation du monopole. Lors d'un récent congrès, son président, M. Rué, s'est exprimé comme suit sur cette question de réorganisation :

« Quel est ce programme? Il est simple.

« Depuis trois ans, à chaque congrès, j'ai l'honneur de présenter un programme de Commerciali-

sation à tous les délégués de France. A la base de ce programme il y a une Commission qui doit exister, qui a existé avant la guerre et qui n'existe plus : c'est la Commission de Commercialisation du Monopole. Cette Commission doit être composée : des débitants de tabacs, des ouvriers des manufactures, des ingénieurs des contributions indirectes, de la haute administration des contributions indirectes et de la haute administration des manufactures de l'Etat. Avec ces éléments, qui sont à la base du monopole, il peut y avoir des discussions intéressantes. Parmi ces discussions intéressantes, peut se poser l'idée que le monopole soit enfin autonome, c'est-à-dire, puisse avoir une liberté plus grande et pour la fabrication et pour la vente. L'autonomie du monopole des tabacs est à l'étude, et Siette, qui prendra la parole après moi, vous dira que le Ministre l'entrevoit d'un très bon œil ; ce sera probablement un fait accompli l'année prochaine (1).

« Après cela que faut-il?

« A Paris, vous avez à peu près ce que vous demandez : les produits du monopole sont peut-être les mieux choisis ; les entrepôts, bien qu'insuffisants, sont assez vastes. Malheureusement,

(1) Parlant à son tour, SIETTE, secrétaire général de la *Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures de Tabacs*, confirma l'esprit de collaboration qui unit cette organisation à celle des Débitants de Tabacs.

il n'en est pas de même en province. Il faudrait que vous connaissiez nos amis de province, que vous connaissiez l'entrepôt de Marseille, la ville la plus forte après Paris et qui a l'entrepôt le plus petit de France. Il faut une inspection commerciale, il faut qu'elle voie le débitant, qu'elle voie l'entreposeur, qu'elle soit leur rapporteur à cette Commission de Commercialisation, où nous aurions enfin le droit de discuter. Et alors, peut-être pourrons-nous faire quelque chose du monopole.

« Que faut-il faire encore?

« Le monopole est une chose excellente pour l'Etat, mais il ne faut pas qu'il soit trop fiscal; il ne faut pas avoir des verres trop sombres devant les yeux. Il y a des choses qui doivent cesser.

« Ainsi, par exemple, croyez-vous qu'un directeur de manufacture à appointements fixes, qui a le souci et la responsabilité d'une fabrication, soit intéressé à faire mieux et à produire davantage, si ses bénéfices restent les mêmes quel que soit le chiffre d'affaires? Non.

« Par conséquent, il est nécessaire que les directeurs de manufactures, que les ingénieurs des manufactures, que les ouvriers des manufactures et que les débitants aient des appointements et des bénéfices en rapport avec leur chiffre d'affaires. Voilà quel sera le programme commercial que nous devrons discuter à la Commission de Commercialisation.

« Et alors je crois que votre Fédération, je crois

que votre grand syndicat de la Seine qui représente certainement l'élément le plus important de la Fédération, je crois que tous ceux que vous aurez mis à votre tête pourront faire une œuvre magnifique en maintenant le monopole entre vos mains, pour la sauvegardé de vos intérêts, et entre les mains de l'Etat, qui doit le garder parce qu'il est d'un excellent rapport dans le budget.

« Vous voyez où en est la question, vous savez maintenant où nous marchons. A mon avis, le monopole, vous le voyez, n'est pas en danger, mais il faut rester sur la brèche pour pouvoir aiguiller et faire marcher cette commercialisation dans un sens favorable aux intérêts de l'Etat et des débitants (1). »

C'est vers 1902 que fut fondée la Fédération des Débitants de Tabacs; son premier président fut M. Béthout, qui comptait déjà parmi ses principaux et dévoués collaborateurs M. Rué.

---

(1) *Le Débitant de Tabac*, Paris, 19 novembre 1922.

CHAPITRE X

LES PIPIERS DE SAINT-CLAUDE

Leur vie corporative

Celui qui béatement s'applique à culotter lentement une bonne bouffarde de bruyère, aspirant délicieusement et fusant de ses lèvres pincées un brouillard opaque qui s'éclaircit vers le ciel en spirales bleuâtres, ne se doute guère que sa pipe a tout un passé de luttes corporatives.

Aussi serait-il agréable de connaître foncièrement l'originalité de production de ce petit fourneau de bois qui permet à beaucoup d'oublier un moment les vicissitudes de la vie.

La fabrication de la pipe en bruyère, qui est universellement connue et appréciée, remonte à 1854 dans la ville de Saint-Claude.

Avant cette époque, nous voyons de petits artisans faire leurs pipes avec les bois du hêtre et du buis en abondance dans le pays. Les différents modèles étaient produits à la main et sur le tour

au marche-pied. Ce mode de façonner une pipe exigeait une adresse spéciale de l'ouvrier; en se perfectionnant il a doté la ville de Saint-Claude d'une véritable richesse industrielle.

Pendant de longues années, l'industrie pipière fit le bonheur des artisans, de l'atelier, des familles. Les artisans travaillaient à l'atelier autant que leurs ouvriers; le soir, ils faisaient leur correspondance et leurs expéditions. A ce moment, cette forme de travail eut ses avantages particuliers et il serait très intéressant dans cette étude de décrire la vieille usine san-claudienne dont les souvenirs seraient à retenir.

La bonne camaraderie qui existait entre patrons et ouvriers a totalement disparu des coutumes du pays et toute la production tend à s'orienter rapidement vers la modernisation industrielle.

A Saint-Claude et surtout dans les environs, le travail à domicile est encore très important. C'est même pour lutter contre la concentration des ateliers patronaux que se créa vers 1882 la première organisation ouvrière. La plupart des ouvriers possédaient et possèdent encore leurs outils et une façon spéciale de travailler.

Les ingénieux perfectionnaient leur outillage et il n'est pas exagéré de dire que la classe travailleuse y a trouvé une grande source de bien-être aidant au développement de l'activité industrielle.

Parfois ils créaient des modèles nouveaux et,

cachant leurs découvertes, trouvaient profit à travailler isolément.

L'ouvrier pipier est généralement aux pièces ; il règle son emploi du temps à son gré. Est-ce à dire que cette indépendance lui procure plus de mieux-être ? Non pas. C'est peut-être un grand tort pour l'industrie, mais c'est une habitude que l'organisation ouvrière a peine à combattre et dont il sera difficile de se débarrasser.

Tout cela ne fut qu'une période de la vie corporative ; car fatalement cette situation ne pouvait se prolonger. Cette première organisation des ouvriers pipiers disséminés dans l'atelier familial ne put concurrencer la prospérité des grands ateliers et la concentration actuelle des grands moyens de production, qui sont en somme des agents de progrès.

Le patronat, qui avait intérêt à connaître les divers procédés de fabrication, imposa le travail en atelier. Alors les ouvriers concentrés dans les grands ateliers patronaux, en contact permanent les uns avec les autres, s'orientèrent vers un autre mode d'organisation. En février 1891, sur l'invitation par voie d'affiches faite par le syndicat ouvrier diamantaire, une réunion des pipiers eut lieu avec le concours de ce dernier. Trois cents personnes assistaient à cette réunion, au siège social de la Rue Neuve, pour s'entendre sur la formation d'une chambre syndicale ouvrière qui, à ce

jour, est encore « *Le Syndicat* « *Le Travail* » (articles de Saint-Claude).

Puis, comme toutes les organisations syndicales, il périclita par la suite. La division extrême de cette industrie (une pipe devant passer dans les mains de vingt-cinq ouvriers), la multiplicité des passes obligent, pour la discussion technique des intérêts corporatifs, à sectionner d'autant l'organisme syndical et la tâche des militants en devient ardue.

Donc, pendant plusieurs années, l'organisation ouvrière sommeilla, malgré les désirs d'une certaine phalange de cette corporation. Les ouvriers jouissaient d'une très grande liberté à l'atelier, le nombre important des petites fabriques leur permettant de quitter l'une pour se rembaucher immédiatement dans l'autre; ils ne sentaient pas le besoin d'être groupés solidement et sérieusement.

Assujettis à un régime de production complètement désordonné, ils souffraient avec les employeurs de cette anarchie industrielle.

Les employeurs, également inorganisés, se faisaient une guerre au couteau sur les différents marchés. Les prix de fabrication changeaient avec les maisons. Les tarifs de façon variaient à l'infini. Alors que certains ouvriers jouissaient de salaires élevés, d'autres frisaient la famine. Rien n'était stable; tout restait livré à la seule initiative et au seul esprit revendicatif individuel.

Pourtant Saint-Claude voyait se développer un

très fort mouvement syndical dans les autres corporations. Toutes aspiraient à s'organiser solidement. A l'instar de ces corporations, quelques militants restant sur la brèche syndicale tentaient la réorganisation des travailleurs de la pipe et réitéraient leurs appels.

Malgré tout, l'apathie était dominante chez ces derniers et par suite les militants ne furent pas les moins étonnés, lorsque, en février 1906, à la suite d'un mouvement populaire au sujet des inventaires nécessités par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Bourse du Travail ayant poussé le secrétaire du Syndicat « *Le Travail* » à provoquer une nouvelle réunion, deux cents membres se présentèrent et constituèrent immédiatement leurs sections techniques. Il n'en fallut pas davantage pour susciter l'enthousiasme.

Sur ces faits une goujaterie d'un contre-maître souleva, en mars 1906, le personnel d'une importante usine de la place. Une grève éclata; la solidarité était unanime; elle fut suivie d'une seconde dans une maison voisine. Immédiatement le syndicat s'amplifia et, le 31 mai, une manifestation ouvrière ayant été réprimée brutalement par les charges policières à la promenade du Truchet, des arrestations ayant été opérées, toute la population ouvrière s'ameuta et, dans un geste indigné, déclara la grève générale de toutes les corporations.

1906 marque une date historique dans les annales san-claudiennes. Tout ce qui travaillait était

organisé. La lutte entre rouges et jaunes fut épique. Naturellement, quoique ces divers mouvements eussent donné naissance à un syndicat indépendant, le syndicat rouge triompha.

Au mois d'août, le syndicat ouvrier pipier put enfin élaborer un plan d'unification des tarifs par spécialité et imposer ses vues au patronat, qui, sous la pression ouvrière organisée, comprit la nécessité de se grouper en une chambre syndicale des Fabricants de Saint-Claude, laquelle à ce jour est devenue régionale. De tout cela, elle se trouve très bien maintenant, cette nouvelle situation l'ayant amenée à traiter directement avec l'organisation « Le Travail », ce qui a permis d'établir une certaine charte où sont incluses les « *Conditions générales du travail* » permettant aux ouvriers de maintenir les prix de façon et aux patrons de régulariser leurs prix de vente sur les macrhés.

Mais 1906 ne vit pas seulement renaître l'organisation syndicale; de ce stade corporatif se fit jour un esprit de coopération.

Très peu de temps avant ces événements grévistes, au mois de juin, l'on vit deux employeurs faire la proposition de transformer leur maison patronale en une coopérative ouvrière, dont ils deviendraient membres sans plus de prérogatives que les autres coopérateurs. Et aujourd'hui l'ancienne maison « Vincent et Monneret » est devenue la Coopérative « *La Pipe* », forte d'une centaine de camarades et luttant, non sans peine, sur

les marchés de gros au moyen de produits manufacturés mieux finis que dans la plupart de certaines grandes firmes de la place; cela grâce à l'activité inlassable de ses administrateurs et aussi à la valeur professionnelle des membres la composant.

Depuis cette époque jusqu'en 1914, le syndicat ouvrier « Le Travail » eut des effectifs très réduits ; car, à la suite de ces divers mouvements, le patronat avait usé de représailles contre les forces organisées, notamment contre certains militants de la corporation. Il en est résulté un affaissement moral tel que ce n'est que depuis le drame mondial avec ses influences sur la vie économique que la majorité des corporants a enfin compris la nécessité de se regrouper et de demeurer unie dans leur grande famille ouvrière. Le syndicat ouvrier s'est consolidé; par son action méthodique et persévérante, il a su s'imposer logiquement aux patrons qui ne peuvent plus l'ignorer.

L'unanimité des pipiers est organisée non pas pour une lutte inintelligente contre les employeurs, mais pour leur démontrer efficacement qu'ils ont un rôle social à remplir, que leur idéal s'inspire d'un positivisme très large qui les achemine sûrement vers leur affranchissement. Ils ont à cœur de conserver à Saint-Claude leur magnifique industrie qui leur assure les meilleures conditions d'existence.

La Société « La Pipe »

FONDÉE en 1906. Capital à la fondation : 78.500 fr. — Capital en 1922 : Capital actions, 34.000 fr. ; Capital socialisé, 320.000 fr.

ADMISSION : Comme sociétaire : Etre majeur ou autorisé. Agréé par le Conseil d'administration. Ratification par l'Assemblée générale. Souscription d'une action de 500 fr., dont le 1/10e est exigible, puis versements hebdomadaires jusqu'au complément, ou versement de la somme totale.

Comme stagiaire : Situation d'attente, de perfectionnement (stage minimum de 6 mois).

AVANTAGES : *Chômage :* Lorsqu'il est dû à un manque de force électrique et qu'il dépasse un jour, le personnel chômeur reçoit une indemnité journalière.

Lorsqu'il est dû à une crise partielle, les ouvriers de la section intéressée reçoivent une indemnité journalière.

Maladie : Tout le personnel et assuré en cas de maladie de recevoir une indemnité journalière pendant six mois et une indemnité hebdomadaire lorsque la maladie dépasse ces six mois.

Chirurgie : Par les soins de la Société, le personnel bénéficie de tous les avantages de la Caisse de Réassurance chirurgicale du Haut-Jura.

Retraites : La société prend à sa charge le coût des timbres exigés par la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes.

Aux *sociétaires* il est ouvert un compte à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, au crédit duquel chaque année l'Asemblée générale fixe une somme à verser pour l'obtention d'une retraite à 55 ans.

Invalidité : En cas d'invalidité entraînant, avant l'âge fixé pour la retraite, l'incapacité absolue de travail et si la liquidation du livret de retraites n'assure pas à son titulaire une rente de 600 fr., la Société parfait ou assure ladite somme, selon le cas.

Décès : Lors du décès d'un ou d'une sociétaire, une indemnité est accordée au veuf, à la veuve ou à défaut aux enfants du disparu.

Tous ces avantages selon les textes des règlements adoptés par les successives Assemblées générales de la Société.

Répartition des bénéfices : Aucune répartition. *Tous* les bénéfices sont versés aux Caisses commerciales et d'assistance. L'action ne rapporte aucun intérêt. Nul ne peut posséder plus d'une action.

Salaires : Personnel sociétaire ou auxiliaire payé au moins au tarif du Syndicat « *Le Travail* » ; allocation d'une indemnité spéciale de vie chère.

L'activité du Syndicat « Le Travail »

Effectifs. — Pour l'année 1921 le Syndicat ouvrier de l'Article de Saint-Claude *Le Travail*, groupait la presque unanimité des ouvriers de notre industrie. 2.225 cartes ont été achetées à la C. G. T., 2.163 ont été retirées par les corporants. Ces chiffres se passent de tout commentaire ; c'était un résultat et bien l'expression d'une force réelle avec laquelle le patronat devait compter.

Le chômage persistant et les questions de tendance ont quelque peu réduit ses effectifs vers la fin de 1921. L'inquiétude à ce moment-là était dominante et aussi quelle surprise allait nous réserver la remise des cartes de 1922 ? Oui, grande était notre émotion, mais aujourd'hui le danger est littéralement écarté, puisqu'à fin mars, 1.750 cartes sont entre les mains des corporants. Cependant, 400 éléments sont retombés dans l'isolement par suite de diverses circonstances, notamment par l'effet de la campagne dissolvante dont certains des nôtres, plus par haine que par principe, se sont fait les champions. Malgré ce désarroi notre optimisme demeure ; ceux qui ont déserté nous reviendront tous, parce que l'élément d'opposition constitué en marge de notre syndicat ne peut nullement l'inquiéter maintenant.

Salaires. — Comme la plupart des industries de

luxe, l'industrie de la pipe a souffert du chômage. Il ne fut que partiel et avouons que cette situation, presque exceptionnelle, a permis aux ouvriers de parer dans une certaine mesure aux multiples conséquences qu'engendre ce marasme économique. Les industriels n'ont encore pas tenté le rabais. Assurément la puissance de notre organisation a été un facteur indéniable pour le maintien intégral des salaires, car ils sont encore les mêmes qu'en avril 1920.

Il en aurait été tout autrement, si nos contingents syndicaux s'étaient réduits; c'eut été la porte ouverte à une réduction certaine, telle que l'ont subie la majorité des centres industriels, minés par le chomâge et les divisions, incapables d'agir au mieux des intérêts généraux de la classe ouvrière.

Caisse syndicale de chômage. — Au cours de cette longue période de chômage, notre organisation a eu à examiner profondément les moyens de se préserver des multiples conséquences auxquelles elle se devait de faire face. Sur l'initiative de la municipalité elle fut pressentie pour participer à la constitution d'une caisse de chômage communale.

Vraiment, à un certain moment, la crise devenait très grave et inquiétait sérieusement les militants les plus avertis, lesquels ne pouvaient ignorer la quantité de servitudes et d'iniquités sociales qui allaient résulter de cette calamité.

Pour le présent, il fallait, dans une certaine

mesure, écarter bien des inquiétudes matérielles, conséquences inéluctables d'un désordre économique sans précédent. Pour l'avenir, il fallait développer chez le corporant le goût de la prévoyance qui le garantirait des vicissitudes de la vie et des misères découlant de l'insécurité du lendemain.

Quels moyens s'offraient pour combattre ce fléau : la création d'une Caisse syndicale de chômage. Après une étude très laborieuse, des statuts furent élaborés, et dès la constitution définitive de cette institution, il fut décidé que son application aurait lieu le 1[er] janvier 1922. Cependant comme à cette date l'inactivité industrielle persistait, il a fallu surseoir à son application jusqu'à une période plus opportune.

Néanmoins, pour faire face à l'étreinte permanente du chômage, notre organisation a pris l'initiative de créer, avec le concours des chômeurs, un comptoir de vente de légumes dont les bénéfices étaient destinés à venir en aide aux plus nécessiteux d'entre eux, en même temps qu'il contribuait à réduire les exigences illimitées des mercantis dans ce domaine de l'alimentation.

Ainsi donc rien n'a été négligé par le Syndicat, car son but est de constamment orienter ses adhérents vers toujours plus de prévoyance, seul moyen de les soustraire aux influences déprimantes du chômage, que certains patrons savent utiliser à bon escient, pour mieux les exploiter.

La journée de huit heures. — La journée de huit heures est appliquée normalement dans l'industrie de la pipe. Si parfois des dérogations eurent lieu, elles étaient motivées par des interruptions très fréquentes de l'énergie électrique et par le manque d'eau pour les usines hydrauliques. Hormis cela, certaines maisons, pour éviter les annulations de commandes qu'entraîne l'instabilité commerciale, ont dû se mettre d'accord avec leur personnel pour des dérogations temporaires. Cette importante réforme, représentant des années d'efforts et de sacrifices du mouvement syndical, a satisfait patrons et ouvriers ; le fait est authentique et à souligner, étant donné surtout les attaques dont elle est l'objet de la part du haut patronat.

De son application, une observation logique est à retenir : plutôt que de consentir à des dérogations, même temporaires, il serait préférable, dans l'intérêt général de notre cité industrielle, que les ouvriers, qui à juste titre veulent maintenir la journée courte, sussent produire leurs efforts maxima pendant l'horaire normal, c'est-à-dire pendant 48 heures de travail effectif. C'est uniquement pour eux une question de conscience ; quand sauront-ils le comprendre ?

Situation morale du Syndicat en face de la scission. — Vraiment aurions-nous pu supposer un seul instant que le virus désagrégateur pénétrerait sérieusement dans le corps de notre organisation ?

Mais hélas, comme le mal se développait par ailleurs inévitablement, fatalement il ne pouvait l'épargner.

C'est le 17 mars 1921 dans notre assemblée générale, lorsqu'il a fallu mandater nos délégués au Congrès de Dôle sur la question d'orientation syndicale, que l'opposition se précisa nettement sous son véritable aspect. C'est par un ordre du jour présenté par Téry que les premiers symptômes de la division se sont matérialisés pour devenir ensuite l'opposition irréductible qui devait aboutir à la situation actuelle.

Depuis cette période, les discussions sont devenues plus ardentes, plus aiguës. La confiance, la cordialité, le respect que tous les militants se doivent, tout cela a disparu pour ne laisser place qu'à l'opprobre. Les débats s'enlisaient dans la fange ; c'était la confusion extrême qui dominait et dégénérait en un spectacle immoral, blessant ainsi le bon sens et la dignité personnelle.

Les militants responsables s'inquiétaient légitimement, car chaque jour ils voyaient le mal empirer.

Que va devenir notre belle organisation ? tel était le cri du cœur des bons militants. Comme ils ne voulaient pas laisser entraîner le Syndicat dans l'action du verbalisme insensé, la résistance fut aussitôt organisée devant le danger et, grâce à leur bon sens et surtout à leur tenacité, ils évitèrent le gouffre vers lequel certains pensaient l'emmener. Quoique la

scission ait donné la vie à un organisme dissident, la puissance morale de notre Syndicat n'est point diminuée.

Notre Syndicat reste fidèle à notre vieille C.G.T. parce que ses idées et ses méthodes répondent à nos aspirations.

Avec elle il poursuivra son action revendicatrice, car sa position est la meilleure et, de plus en plus, les faits, les événements le démontrent suffisamment.

Respectueux des décisions confédérales, il laisse aux déserteurs la pleine responsabilité de leur attitude. La séparation des forces est une situation qui ne saurait se prolonger. Bientôt espérons-le tous, le prolétariat, qui n'a que trop souffert de ces divisions, se regroupera. Alors son corps assaini, purgé de toutes les scories, pourra reprendre avec beaucoup plus de vigueur la route qui doit le conduire vers son émancipation intégrale (1).

---

(1) Désirant nous documenter sur l'activité ouvrière de la région Saint-Claudienne, nous nous sommes adressés à un de ses principaux artisans et militants, M. Ponard ; mais celui-ci venant d'être élu maire de Saint-Claude — poste qu'il occupe encore — transmit notre lettre a M. V. Rosset-Bolin, secrétaire du syndicat « *Le Travail* », à qui nous devons toute la documentation sur les *Pipiers de Saint-Claude*.

SEPTIÈME PARTIE

Conclusion
Monopole et Nationalisation

CHAPITRE PREMIER

POUR LA DÉFENSE DES MONOPOLES

(Tabacs et allumettes)

Avant que cette question n'atteignît son point culminant, c'est-à-dire peu après l'Armistice (11 novembre 1918), les personnes averties et sincères qui avaient compris que les Monopoles de l'Etat en général, et, en particulier, celui des Tabacs et des Allumettes étaient en danger, se rallièrent autour d'une idée générale, englobant les intérêts de la communauté toute entière : La conservation des Monopoles de toutes les industries contrôlées par

l'Etat, et, en particulier de celles du Tabac et des Allumettes.

Pour la défense de ce Monopole, l'Union des Chefs d'Ateliers, des Manufactures et Magasins de l'Etat, avait proposé une collaboration avec les Fédérations des ouvriers et ouvrières des Tabacs et Allumettes. Cette action commune ne put se réaliser. Les deux Fédérations sus-nommées préférèrent agir séparément et publièrent chacune un manifeste qui fut placardé un peu dans toute la France et que la presse reproduisit à cette époque. (Voir ces manifestes à l'Appendice, Note 8).

Lors de son congrès national de juin 1922, l'Union des Chefs d'Atelier, des Manufactures et Magasins de l'Etat (Tabacs et Allumettes) communiquait à la presse l'ordre du jour suivant :

Paris, 3 juin. — Les chefs d'ateliers des manufactures et magasins de l'Etat (tabacs et allumettes), réunis en con grès à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris ;

Protestent énergiquement contre la campagne systématique de dénigrement dirigée contre les monopoles des tabacs et des allumettes par les requins de la haute finance, sans autre but pour ces derniers que d'accaparer à leur unique avantage une des meilleurs sources de profit pour la nation ;

Décident de nommer une Commission de chefs d'ateliers compétents chargée d'élaborer un plan de réorganisation desdits monopoles, en vue de leur faire donner un meilleur rendement.

Un peu plus tard, les journaux ouvriers, ainsi

que les grands quotidiens, publiaient la note ci-après :

Les délégués des fédérations et associations des manufactures et services de l'Etat se sont réunis, le jeudi 24 août, à la mairie de Pantin pour examiner la répercussion qui résulterait de l'abandon par l'Etat des monopoles des tabacs et allumettes à une industrie privée. Après un échange de vues, les délégués ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la cession des monopoles des tabacs et allumettes, qui rapportent actuellement un milliard, serait en contradiction formelle avec les intérêts du pays au seul profit d'un groupe de financiers ;

Que l'administration des manufactures de l'Etat accuse une augmentation de 104 millions en 1921 sur l'exercice 1920, et que, rien que pour mai 1922 par rapport à mai 1921, l'augmentation de bénéfices a été de 9.091.000 francs ;

Que si le monopole des tabacs était confié à l'industrie privée, les prix de vente subiraient fatalement l'échelle des frais d'exploitation qui ont subi une augmentation de 333 °/₀ par rapport à 1914, alors que les prix de vente n'ont augmenté que de 110 °/₀ ;

Que la suppression du monopole porterait un coup mortel à la culture française, et cela au moment où le gouvernement prêche le retour à la terre des mutilés de guerre.

Le cartel proteste contre toute tentative de suppression des monopoles d'Etat et affirme que ces monopoles trouveraient leur maximum de rendement :

1° Dans l'autonomie financière leur permettant de moderniser leur outillage ;

2° Dans la réorganisation de leur conseil d'administration, où devrait s'exercer la coopération des consommateurs, des producteurs et de l'Etat.

Le cartel, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs et allumettes ; Fédération des débitants de tabacs ; Fédération des préposés et chefs d'ateliers des manufactures des tabacs et allumettes ; Syndicat du personnel des Contributions indirectes ; Fédération des planteurs de tabacs ; Fédération postale ; Association des mutilés et veuves de guerre (A. R. A. C.). »

A la date du 14 septembre 1922, le « *Journal* » publia cette information :

Après les débitants de tabac du Nord et du Pas-de-Calais, ceux des Bouches-du-Rhône, sous la présidence de MM. Imbert, président du syndicat de Marseille, et Veyrier, vice-président de la Fédération nationale, viennent de tenir une assemblée générale, pour protester contre la cession du monopole des tabacs et allumettes.

Mais, en dépit de la motion de la Commission des Finances, le monopole ne semble pas menacé, du moins pour l'instant, si l'on s'en tient aux déclarations que M. de Lasteyrie, ministre des finances, a faites, hier matin, aux représentants des Fédérations des planteurs de tabacs, des ouvriers des manufactures et des débitants de tabacs venus protester auprès de lui contre les propositions tendant à la suppression du monopole.

M. de Lasteyrie a répondu aux réprésentants des fédérations qu'en aucun cas le gouvernement n'accepterait que la gestion des monopoles pût passer entre les mains de syndicats étrangers.

En ce qui concerne les tabacs, il a déclaré qu'autant il estimait nécessaire d'apporter de profondes modifications dans le fonctionnement des services en vue d'une diminution des prix de revient et d'une amélioration des fabrications, autant il lui paraissait inopportun de renoncer, dans les circonstances actuelles, au régime du monopole.

En ce qui concerne les allumettes, le ministre a reconnu par contre que malgré le dévouement du personnel les produits de la Régie et comme prix et comme qualité soutenaient difficilement la comparaison avec les produits étrangers.

Il a déclaré que, conformément à la demande des Commissions parlementaires, une enquête se poursuit actuellement pour examiner les conditions dans lesquelles l'impôt sur les allumettes fonctionne à l'étranger et la possibilité d'envisager en France la transformation du régime actuel.

CHAPITRE II

LA NATIONALISATION DES MANUFACTURES DE TABACS ET D'ALLUMETTES

Les arguments contre

Tout théoricien ou défenseur d'une idée nouvelle ne doit point redouter la libre expression d'arguments contraires à sa thèse; c'est pourquoi nous donnerons d'abord la parole à nos contradicteurs.

Ces derniers, avec lesquels nous avons plusieurs fois discuté, sont tous des techniciens, des administrateurs de premier ordre, d'éminents chefs d'industrie, qui, avant et après la grande guerre, ont vécu au milieu des classes prolétariennes et ont fait des tentatives intéressantes pour améliorer les conditions économiques des travailleurs. Ils connaissent à fond la mentalité ouvrière ; ils savent mieux que la plupart des Chefs ouvriers quels sont les éléments qui composent les différentes fractions du

syndicalisme ouvrier (IIe IIe et demie et IIIe Internationales). Aussi, avec de tels contradicteurs, des compétences, doit-on apporter une attention extrême aux arguments fournis.

Ces hommes nous disent :

« Vos théories ayant trait à la Nationalisation sont séduisantes en apparence; mais elles ne contiennent rien de pratique. C'est ce qui constitue, d'ailleurs, tout votre syndicalisme et votre socialisme, qui ne sont même pas un château de cartes, mais une simple chimère ne laissant derrière elle que désillusion. Exemple : La grande Russie révolutionnaire avec tous ses marxistes et supersocialistes.

« En France, durant la guerre et depuis l'armistice, le Gouvernement a fait des efforts pour encourager les Coopératives de production. Vous en connaissez les résultats : fiasco complet. Oui, il y en a quelques-unes qui tiennent encore, mais c'est parce que un « copain » intelligent et énergique a su s'imposer aux camarades et leur dire : Si vous voulez toucher votre paie à la fin de la semaine et des bénéfices trimestriels il faut travailler consciemment et consciencieusement, ou sinon, prendre la porte tout de suite.

« Que sont devenues vos tentatives de « Mine aux Mineurs » ? Echecs pitoyables, n'est-ce pas?

« Et votre fameuse « Verrerie ouvrière d'Albi », peut-on la citer comme un exemple de socialisme

ou de syndicalisme pratique?... Là, « l'élite » de la classe ouvrière, représentée par le Comité d'administration composé en majorité des premiers verriers, s'est conduite envers ses co-coopérants d'une façon qu'on ne saurait qualifier trop sévèrement.

« Alors, vous voudriez faire asseoir autour d'une même table les représentants de cette « élite » avec des délégués des consommateurs et du grand public d'une part, et du Gouvernement d'autre part?

« Tant qu'il serait question d'élever les salaires et de réduire la durée de la journée de travail, les ouvriers lèveraient les deux mains au vote.

« Mais, lorsqu'il s'agirait d'intensifier la production rationnelle, de soigner cette production, afin de livrer aux consommateurs une marchandise meilleure et moins chère, le côté prolétaire crierait très fort qu'on veut le léser dans ses plus justes revendications.

« D'ailleurs, êtes-vous bien sûr que « l'élite » ouvrière, pervertie par les basses flagorneries des politiciens, condescendrait à venir s'asseoir à côté du bourgeois, de « l'exploiteur? »...

Pour nous résumer, voici notre opinion sur ce que vous appelez le « prolétariat conscient ».

Ce que nous lui reprochons, ce n'est pas de manquer d'intelligence, d'éducation, voire de bon sens, non; ce qui lui manque davantage et surtout, c'est une conscience!

Notre point de vue

Nous répondrons à nos contradicteurs :

Nous aussi, nous affirmons que nous connaissons la classe ouvrière et, après plus de trente années de vie militante comme syndicalistes, force nous est bien de constater que les idées syndicalistes ont fait plus de progrès en dehors du prolétariat que parmi les prolétaires eux-mêmes ; qu'en définitive, l'esprit de justice a pénétré plus profondément dans les classes dites supérieures, que dans celles dites inférieures.

A l'appui de cette thèse, citons ce passage d'un discours de M. Georges Noblemaire, député des Hautes-Alpes, qui n'est ni un socialiste, ni un syndicaliste :

« Pour que la France vive, il faut que ce que l'on appelle le « Capital » aille vers le « Travail », la main largement ouverte et que, dans cette main tendue avec confiance et amitié, il sache mettre au besoin quelque part de ce qui peut encore lui rester de privilèges.

« Il faut aussi que le « Travail », usant librement de tous les moyens qui sont légitimement nécessaires, ne soit d'aucun côté incité à user du chantage révolutionnaire et comprenne que, si l'ordre ne règne pas dans la Cité, la Cité périra. »

On ne saurait parler plus excellemment et l'on

peut dire qu'actuellement nombre d'autres bons esprits appartenant à la bourgeoisie portent une grande sympathie à la classe ouvrière qu'ils voudraient relever moralement et économiquement. La chose se pourrait accomplir, n'était la meute de politiciens qui exploite la crédulité et la paresse intellectuelle de ce prolétariat, et qui le pousse à la défiance vis-à-vis des classes supérieures. Fait curieux et humoristique, intéressant à noter, ces politiciens ne sont le plus souvent que des déchets, des « laissés pour compte » de la classe bourgeoise.

Leur action funeste entrave et retarde la réalisation de notre programme de la Nationalisation des grandes industries en général, et, en particulier, de celles du Tabac et des Allumettes.

Mais, qu'entendons-nous au juste, par le mot de « Nationalisation? »

Pour le définir, nous ne pouvons mieux faire que de citer un passage du *Rapport sur la Nationalisation des Mines*, présenté par notre ami et camarade C. Bartuel, secrétaire général de la Fédération nationale des Travailleurs du sous-sol (1) :

« Une entreprise est nationalisée, lorsqu'elle n'est plus exploitée en vue de réaliser un profit

---

(1) Demander ce rapport au siège de cette Fédération, 211, rue Lafayette, Paris, 10e. — Voir aussi C. BARTUEL et H. RULLIÈRE « *la Mine et les Mineurs* », (G. Doin, éditeur, Paris).

individuel ou de distribuer des dividendes, mais, lorsqu'elle est créée seulement en vue des besoins de la communauté et n'a d'autres buts que de procurer aux consommateurs le maximum d'utilité ou d'économie. »

Quel est notre but, à nous, partisans et défenseurs du principe de Nationalisation, non seulement pour toutes les industries déjà monopolisées par l'Etat, mais, également, pour toutes les grandes industries, en général?...

1° Obtention d'un salaire minimum, qui permette à tous les ouvriers des industries nationalisées de vivre en accord avec le « Standard of living » de notre époque et de notre nation (1). Ensuite, application d'un salaire plus élevé pour favoriser le développement d'aptitudes spéciales chez les ouvriers de toutes catégories, et, enfin, participation équitable aux bénéfices nets. Ici, ouvrons une parenthèse pour affirmer ceci : « Si l'on veut obtenir de l'ouvrier un rendement maximum (2) en même temps qu'un travail consciencieusement exécuté, il faut d'abord faire appel à son ventre, c'est-à-dire bien le nourrir ; ensuite, parler à son

(1) Voir Appendice « Le Standard of Living » pour la classe ouvrière française, note 10.

(2) Par maximum nous ne voulons point dire l'effort poussé jusqu'à l'épuisement ; mais une tâche bien remplie, n'allant pas jusqu'à la fatigue extrême et abrutissante.

intelligence et s'efforcer d'éveiller sa conscience pour obtenir une tâche plus forte et meilleure. De longs siècles d'expérience ont démontré qu'il n'y avait point d'autre alternative. La tyrannie, la barbarie, les coups, le fouet, n'ont produit que des résultats négatifs.

2° Livrer au grand public consommateur des articles de bonne qualité à des prix raisonnables. Nous voulons dire meilleur marché et meilleurs que ceux qui sortent aujourd'hui des Manufactures de l'Etat ou de l'industrie privée.

3° Réaliser des bénéfices beaucoup plus considérables que ceux effectués de nos jours, dans l'une ou dans l'autre industrie (Tabacs et Allumettes pris comme exemple). La plus grande part de ces bénéfices irait au Trésor public et, un certain pourcentage serait consacré aux œuvres sociales (Assurances contre les maladies, contre le chômage, caisses de retraites, etc.). Ces œuvres qui sembleraient n'être profitables qu'à la classe ouvrière seraient salutaires à la nation entière. En dehors du paupérisme qu'elles ne manqueraient pas de faire disparaître, elles supprimeraient en grande partie le vice, le parasitisme et le crime trop souvent engendrés par la misère.

Mais comment réaliser un tel idéal?

Les auteurs de ce livre ne sont ni des théoriciens ni des utopistes. Ils sont surtout des militants syndicalistes qui connaissent à fond la classe ouvrière et ils avouent loyalement que beaucoup des élé-

ments qui la composent sont *plutôt mauvais.* Aussi, sont-ils convaincus que la bonne propagande doit commencer parmi les prolétaires. Il faut d'abord arriver à convaincre ces derniers de la nécessité, pour eux et pour tout le reste de la nation, de voir se réaliser l'idéal de la Nationalisation. Et, pour atteindre cet idéal, nous devons leur démontrer que leur premier devoir est de travailler assidûment et consciencieusement, non point durant de longues heures, mais pendant huit heures complètes, avec le bénéfice de la semaine anglaise (Nous voudrions même pouvoir dire, six heures par jour, l'industrie actuelle étant suffisamment préparée pour cela; mais notre prolétariat ne l'est point du tout). C'est après avoir accompli ce devoir primordial que l'ouvrier aura le droit d'obtenir une plus juste part du capital qu'il a contribué à produire par son travail, et c'est par la Nationalisation mise en pratique, qu'il obtiendra cette justice.

Cette première propagande accomplie, nous devons nous tourner vers la grande masse du peuple, sans distinction de classes, qui constitue la nation et lui tenir ce langage : « Pour qu'une Société soit forte et puisse donner à tous ses membres le maximum de bien-être, il importe que sa classe prolétarienne soit aussi saine de corps que d'esprit. Il est donc du strict devoir de tous les éléments sociaux de travailler au relèvement de cette classe, et, rien qu'en lui permettant une collaboration juste et équitable, ils la peuvent trans-

former complètement, en faire une force nationale, capable de rendre la France plus riche, plus grande, plus libre, plus heureuse! »

En somme, quels sacrifices demandons-nous au grand public?... — Aucun.

Si nous réclamons de l'ouvrier un peu plus de discipline, une meilleure volonté au travail et plus de conscience dans sa tâche quotidienne, nous reconnaissons lui demander là un effort auquel ne l'ont point habitué ses chefs syndicalistes. Cet effort qu'il ne manquera pas d'accomplir, aussitôt qu'il aura compris la justesse de nos idées et le profit qu'il en peut retirer personnellement, c'est, après tout, un sacrifice que nous exigeons de lui. Mais, encore une fois, au grand public nous ne demandons rien, si ce n'est qu'il se prépare à recevoir des bénéfices supplémentaires qui ne lui auront rien coûté, sinon de tendre une main fraternelle au prolétariat émancipé du joug corrupteur des démagogues.

Les représentants de ce grand public, ses délégués, seront heureux et fiers de s'asseoir à la même table que l'ouvrier et, le Gouvernement, lui aussi, comprendra que son intérêt est de traiter le travailleur manuel en vrai citoyen, en homme libre ; car en l'élevant ainsi, et en lui faisant franchir des degrés de l'échelle sociale, c'est la nation toute entière dont il favorisera l'ascension matérielle et morale.

APPENDICE

NOTE 1. — Le mot de tabac est né en Amérique. C'était en premier lieu, d'après Schwenk, le nom du vase dans lequel les indigènes fumaient le tabac. La plante, elle-même s'appelait *cahiba*. Les uns font le dériver de l'île de *Tabago*, une des Petites Antilles, d'où l'on pense que le premier tabac fut apporté en Espagne. Les autres soutiennent que l'île de Tabago n'a rien à faire là-dedans ; mais qu'il s'agit de *Tabaco* ou *Tabasco*, province du royaume de Yucatan, dans l'Amérique centrale où Hernandès de Tolède recueillit la plante du tabac.

Tabago, en anglais Tobago. Une des Petites Antilles anglaises, à 35 kil. N.-E. de la Trinité, entre 11°7'30" lat. N., et 62°49 — 63°49 — 63.10' long. O. Paris. Superficie : 295 kil. carrés (43 kil. sur 12). Population : environ 25,000. Sol fertile et bien cultivé. Les principales productions sont le tabac, la canne à sucre, le café.

Dans le dictionnaire de *Furetière*, au mot « Tabac », nous lisons les divers noms français, sous lesquels le tabac était désigné au XVIe siècle : Nicotiane, herbe à Nicot, herbe au grand prieur, herbe à la reine, etc. Furetière joint à tous ces termes, le mot *pétun*, lequel est d'origine brésilienne.

Cette multiplicité d'appellations fut la cause d'un curieux procès, quand la ferme du tabac fut instituée En 1709, les commis de l'adjudicataire, ayant saisi à Paris 214

pieds de tabac dans le jardin du sieur Antoine Leroy, celui-ci plaida qu'il s'agissait de plantes de nicotiane et non de tabac. Un arrêt du Conseil (13 décembre 1710) précisa les différents noms en usage et condamna Leroy à 1.000 livres d'amende. (1)

Note 2. — **Jean Nicot. — Un point d'histoire.** — Que faisait au Portugal Jean Nicot de Villemain, ambassadeur de France, lorsqu'il envoya des graines et de la poudre de tabac à Catherine de Médicis ? Pourquoi un si haut personnage à Lisbonne où la France n'entretient plus qu'un ministre plénipotentiaire ? C'est que Nicot n'était pas un ambassadeur ordinaire. Il avait été envoyé là pour annoncer à Don Sébastien, roi de Portugal, l'avènement au trône de France de François II.

Ceci se passait en 1559. Nicot avait à remplir une autre mission plus délicate. Il lui fallait négocier le mariage de Marguerite, la troisième fille de Catherine de Médicis, une des sœurs d'Isabelle de Valois, déja accordée au roi d'Espagne, et de Claude, mariée au duc de Lorraine, avec ce Don Sébastien.

Le roi comptait un lustre et Marguerite quelques mois à peine ! Il n'était donc pas question de consulter les intéressés. D'ailleurs ce projet de mariage n'aboutit pas. Marguerite, la reine *Margot*, épousa Henri de Navarre, plus tard Henri IV, et cette union ne fut pas heureuse Quant à Don Sébastien, un mystère entoura sa mort. Malgré sa mère, malgré son peuple, conseillé par les jésuites, il voulut combattre les infidèles, défendre le trône d'un sultan marocain contre les convoitises d'un rival et disparut, tué peut-être ? dans la bataille d'Alcazar, qu'il livra à ce prétendant (1578). Sans enfant, son grand-

---

(1) Antoine Sabatier. *La Ferme du Tabac*. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905.

oncle lui succéda. Peu après il n'était plus de Portugal. Philippe II d'Espagne l'annexait à son royaume.

Pour en revenir à Nicot, c'est en l'année 1560, au cours même des négociations qu'il conduisait, qu'il adressa de Lisbonne à la reine-mère le premier paquet de tabac. Tabac à priser et non à fumer, et dont la Cour de France adopta d'emblée l'usage, tellement étaient pompeux les éloges accompagnant l'envoi. On prisa à la Cour, on prisa dans les salons, la tabatière devint un objet de mode et la *Poudre à Nicot* fut dite *Herbe à la Reine*.

NOTE 3. — **Une Légende**. — Le tabac a une légende peu connue qui, par son originalité, mérite d'être rapportée. En Russie, les Raskolniks (1) disent posséder une tradition dans un livre religieux des anciens orthodoxes grecs ou slaves d'après lesquels le tabac serait une forme du diable. Au temps où Noé construisait l'arche, disent-ils, le diable, intrigué, essaya de le tenter pour savoir à quel usage cette construction bizarre était destinée ; quelque forme qu'il revêtit, il ne put y parvenir. Enfin, de guerre lasse, un jour il prit la forme du tabac ; Noé en fuma et, dans l'étourdissement des premières bouffées, révéla les secrets de la colère céleste et son salut. Lors, Satan usa de cette confidence pour démolir pendant la nuit ce qu'avait fait le jour le saint patriarche. C'est pourquoi l'arche fut si longue à construire. Aussi les Raskolniks ont-ils toujours fui les fumeurs qu'ils considèrent comme des démons (2).

---

(1) Nom donné aux adeptes des sectes religieuses connues sous le nom collectif de *raskol* (schisme) qui ont divisé l'église russe orthodoxe à la suite de la révision des traductions des Livres saints que le patriarche Nikone fit approuver par un Synode en 1654. Les Raskolniks sont dits aussi vieux croyants.

(2) Pierre APÉRY. *Étude sur le Tabac*. Imprimerie A. Christidès, Constantinople, 1912.

NOTE 4. — Dans les « *Effrontés* », d'Emile Augier, son personnage de Giboyer, type du bohême sympathique, le « raisonneur de la Comédie », qui a dû se laisser emmener à une soirée mondaine, quoi qu'ayant horreur du monde, cause avec la maîtresse de la maison, une Vicomtesse, très grande dame. Or, la pipe de Giboyer, qui ne le quitte jamais, a été par lui fourrée dans sa poche et il a mis son mouchoir dessus pour la bien dissimuler aux regards indiscrets. Mais, ô désastre, en causant, Giboyer tire son mouchoir de poche, et ce geste entraîne la malencontreuse pipe qui roule par terre. Tableau ! : « Ce n'est pas à moi », proteste Giboyer qui perd la tête... — Ni à moi non plus », riposte finement la Vicomtesse qui, dissimulant une violente envie de rire, s'éloigne vers d'autres invités... Alors Giboyer ramasse sa pipe et lui dit avec une gravité comique : « Toi, je ne t'emmènerai plus dans le monde !... » (1).

NOTE 5. — **Dangers du tabac aux matinées enfantines.** — Le succès des Matinées dites Matinées réservées aux familles, va toujours croissant à Paris. Le nombre de spectateurs dans les salles est considérable, surtout durant les mois d'hiver. Le choix des artistes et la composition du spectacle sont généralement excellents.

Malheureusement, *l'usage du tabac* est autorisé dans les salles et c'est là un gros inconvénient, voire un véritable danger. En effet, si ce n'est qu'un désagrément d'avoir, quand on n'est pas fumeur, un voisin qui vous enveloppe de fumée, cela devient un danger pour les malades ou pour les enfants.

La salle est bientôt pleine de fumée bleuâtre, et, dans ces conditions, l'air atmosphérique est singulièrement mo-

---

(1) Emile AUGIER. *Les Effrontés*. Michel Lévy frères, éditeurs, Paris, 1861.

difié dans sa composition, tant par la production exagérée de l'acide carbonique due à l'agglomération des individus, que par l'absorption forcée de l'oxygène qui se combine avec les gaz de la fumée du tabac.

En voilà plus qu'il n'en faut pour troubler la physiologie de la respiration et modifier de façon dangereuse le quotient respiratoire.

D'ailleurs il est un fait acquis, c'est que les syncopes dans la salle sont beaucoup plus fréquentes dans les établissements où l'on fume que dans ceux où il est interdit de fumer, tous les médecins des services de théâtres le savent très bien.

Quant aux gens atteints de maladies du cœur, le séjour dans cette atmosphère est pour eux des plus dangereux et peut entraîner la mort subite,

Il est souvent donné d'observer une série de troubles consécutifs à l'imprégnation par le tabac. Ce sont le plus souvent l'agitation et l'insomnie chez les nerveux, la perte de l'appétit et les défaillances chez les anémiques, les congestions chez les sanguins, etc. D'ordinaire, on attribue ces troubles au spectacle lui-même; il n'en est rien ; car si vous faites assister l'enfant ou l'adulte à un spectacle analogue, le Cirque par exemple où il est défendu de fumer, on n'observe plus rien de pareil. *Le danger vient du tabac* ! (1)

Note 6. — **Caractères d'un cigare.** — Voici les caractères que l'on assigne à un cigare bien fait : égale résistance en tout point, lorsqu'on le presse entre les doigts ; robe sans aucune déchirure ; forme régulière, sans bosse ni défaut ; robe pas trop serrée. Les trois premiers carac-

---

(1) Docteur Georges Petit. *Les Dangers du Tabac.* Société contre l'abus du Tabac, Paris, 1903. — Voir aussi le Docteur Delobel. *Les dangers de l'abus du tabac.* Imp. Maurin, Paris, 1900.

tères garantissent que le cigare brûlera régulièrement de tous les côtés en même temps ; le dernier garantit qu'il n'exigera pas d'effort d'aspiration pour continuer à brûler ; les cigares trop serrés ne se fument pas, s'éteignent à tout moment.

LES ALLUMETTES

NOTE 7. — **Étymologie.** — Les encyclopédistes anglais affirment que le mot *match* — allumette — dérive du vieux français *mesche*, primitivement une mèche servant de conducteur entre l'huile ou la cire fondue et la flamme.

Au figuré, le mot *allumette* se dit quelquefois d'une personne très inflammable : C'était une véritable *allumette*.

« La duchesse de Villeroy devient fort jolie et fort aimable ; voilà pourquoi j'étais fâché que cette *allumette* n'eût point pris. » (COULANGES). (1)

NOTE 8. — **Anecdote se rapportant aux allumettes.** — Deux membres d'une Société philanthropique de Londres quêtaient à domicile. Ils se disposaient à entrer dans une maison d'un extérieur simple, mais très convenable, lorsqu'ils entendirent le maître gourmander très vivement sa domestique pour avoir jeté une *allumette* qui n'était usée que d'un bout. Ils se regardèrent en souriant, et, déjà, ils s'éloignaient, quand le maître, paraissant sur la porte, les appela. Il n'eut pas plus tôt appris le but de leur visite, qu'il leur remit une somme fort ronde. Ils parurent surpris au plus haut point de cette preuve de générosité, et n'hésitèrent pas à lui faire connaître la cause de leur étonnement : « Messieurs, leur dit-il, c'est pour avoir économisé des bouts *d'allumettes*, que je puis si largement obliger vos pauvres dans cette circonstance. »

---

(1) COULANGES ou COLANGES (Philippe-Emmanuel DE), cousin de Mme DE SÉVIGNÉ, auteur de chansons. Né à Paris le 24 août 1633, mort à Paris, le 31 janvier 1716.

Note 9. — **La finance à l'assaut des monopoles.**

CONTRE LE VOL QUI SE PRÉPARE !

Une affiche de la Fédération des Tabacs (1)

La Fédération Nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de Tabac vient de faire placarder sur les murs l'affiche suivante :

L'Union des Intérêts Economiques exige, comme rançon de ses sacrifices du 16 novembre 1919, l'application de la partie de son programme qui vise la suppression des monopoles d'Etat.

Encouragée par le succès de M. Deschamps, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., qui céda les services de la T. S. F. à une Société privée, *La Radio France*, dont il était lui-même un des principaux administrateurs, le 12 juillet, sur la proposition de M. Bokanowski, rapporteur général du budget, assisté de MM. Charles Dumont et Bouillon-Lafond, députés et administrateurs de la Compagnie Générale des Tabacs, la Commission des Finances invitait le ministre des Finances à présenter un projet de cession des monopoles des Tabacs et Allumettes.

Allons-nous laisser accomplir cet acte de véritable spoliation des richesses nationales au profit d'une poignée de mercantis et de financiers dont les exploits retentissants sont encore présents à la mémoire de tous ?

Ceux qui convoitent le gâteau

La Compagnie Générale des Tabacs dont les administrateurs sont :

MM. Raphaël Lévy, sénateur ;
Julien Roulant, sénateur administrateur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie ;

(1) Publiée en septembre 1922.

MM. Charles Dumont, député ;
Bouillon-Lafond, député ;
Xavier Loisy, ancien chef de cabinet de M. Loucheur, etc., etc.

avait pu grâce à une publicité tapageuse réaliser les capitaux de cette affaire.

Les actions de cinq cents francs se traitent aux environs de deux cent quatre-vingts francs après avoir été poussées jusqu'à mille sept cent quarante-quatre francs.

Le bilan de la Compagnie

En 1920, la Compagnie Générale des tabacs réalisait quatre millions de bénéfices.

En 1921, le bilan se traduit par un déficit de trente millions.

Voilà la gestion des personnalités qui tentent d'affermer un monopole en pleine prospérité.

Contribuables, lisez !

Le monopole des Tabacs, en dépit de toutes les attaques et critiques intéressées de ceux qui rêvent de se partager les jolis dividendes, loin de péricliter, ne fait qu'accroître ses bénéfices comme le démontre le tableau ci-dessous :

Exercice	Recettes	Dépenses	Bénéfices
—	—	—	—
1914....	529.507.000	111.015.000	418.492.000
1915....	534.566.000	133.277.000	401.289.000
1916....	593.634.000	163.286.000	430.348.000
1917....	695.466.000	230.818.000	464.648.000
1918....	683.574.000	310.031.000	373.543.000
1919....	951.818.000	411.480.000	540.338.000
1920....	1.451.595.000	637.625.000	813.968.000
1921....	1.555.000.000	592.713.000	962.287.000 (1)

(1) Au ministère des finances où nous avons soumis ces chiffres on nous fait rectifier comme suit : Exercice 1921, Recettes, 1.038.000.000 ; Dépenses, 560.000.000, soit Bénéfices nets, 478.000.000 de francs.

104 millions d'augmentation de recettes sur l'exercice 1920.

44.912.000 fr. de diminution de dépenses sur l'exercice 1920.

Rendement comparatif des premiers six mois

1921	758.976.000
1922	769.748.000
Différence	10.772.000

Ces chiffres se passent de commentaires, ils sont assez éloquents par eux-mêmes.

Aucune Société industrielle ne peut prétendre obtenir un meilleur rendement, sans augmenter les prix de vente pour les raisons suivantes :

Frais d'exploitation

Depuis 1914 le prix de la main-d'œuvre a augmenté de 357 %, les fournitures de toutes sortes de 440 %, les frais de transports de 363 %, les achats de tabaçs de 350 % soit une moyenne d'augmentation de 377 %.

Prix de vente

En 1914, le scaferlati se vendait 12 fr. 50 le kilo.

Actuellement il se vend 23 fr. le kilo.

La moyenne d'augmentation des autres produits est de 110 %.

Si le monopole avait été administré par une Compagnie privée, nous aurions vu les prix de vente augmenter dans la même proportion que le coefficient d'exploitation, et cela au détriment des consommateurs.

Les Associations et Fédérations professionnelles qui se sont groupées en cartel, s'élevant au-dessus des questions d'intérêts particuliers pour n'envisager que l'intérêt de la collectivité, protestent énergiquement contre les prétentions des flibustiers de la haute finance et démontreront

les véritables intentions de ceux qui s'apprêtent à mettre en coupe réglée le patrimoine national.

Pour la Fédération des Tabacs

Le secrétaire général,
SIETTE.

Dans le courant du même mois (septembre 1922), la Fédération des Allumettiers lançait l'appel suivant :

CONTRE LA CESSION DES MONOPOLES

Un appel des Allumettiers à l'opinion publique

Ce seraient les Consommateurs qui feraient les frais de l'exploitation par une Société privée

Au moment où paraissent vouloir se préciser les menaces de mainmise par des spéculateurs français ou même... étrangers sur nos monopoles d'Etat, il nous apparaît intéressant de mettre sous les yeux du public un rapport documentaire fournissant des chiffres comparatifs sur la gestion du monopole des allumettes par l'Etat et par les Compagnies fermières.

Des chiffres ! Des chiffres !

Le monopole des allumettes, qui ne remonte, en fait, qu'à 1872, a été réellement exploité par l'Etat à partir de 1890. A l'époque de la prise effective de possession, l'outillage entier était à remplacer et les manufactures, toutes insalubres, étaient à reconstruire.

Depuis cette époque, et malgré les lourdes dépenses résultant de cette situation, le monopole des allumettes a rapporté la somme de 738 millions 339.427 francs, et le

bénéfice annoncé est certainement inférieur à la réalité, puisque nous ne possédons pas les chiffres afférents à toutes les années. Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que le monopole des allumettes, loin d'être une charge pour le budget, constitue, au contraire, l'un des éléments les plus actifs de la richesse nationale et sur lequel on doive compter pour venir en aide à nos finances.

Le monopole des allumettes a des adversaires acharnés : *les Financiers et les Capitalistes.*

Appuyons cette affirmation par quelques preuves irréfutables, puisque puisées aux sources officielles.

Les bénéfices du Monopole

Voici les chiffres des bénéfices, par années, de 1890 à 1911 :

1890,	2.324.562	francs ;	1891,	19.800.690	francs ;
1892,	20.072.456	francs ;	1893,	20.430.752	francs ;
1894,	20.582.334	francs ;	1895,	20.115.933	francs ;
1896,	21.131.835	francs ;	1897,	21.602.076	francs ;
1898,	22.426.597	francs ;	1899,	23.037.739	francs ;
1900,	23.799.898	francs ;	1901,	23.713.247	francs ;
1902,	24.558.301	francs ;	1903,	25.686.383	francs ;
1904,	26.084.743	francs ;	1905,	26.560.455	francs ;
1906,	27.397.280	francs ;	1907,	28.649.150	francs ;
1908,	29.453.965	francs ;	1909,	29.832.444	francs ;
1910,	30.626.504	francs ;	1911,	30.636.483	francs.

Le bénéfice total de 1890 — date de l'exploitation directe — à 1912, ressort donc à 518 millions 523.278 fr. et de 1891 à 1910 — période de 18 années — à 454 millions 936.278 francs.

Nous remarquons, par comparaison, que de 1871 — année de rétrocession du monopole à une Compagnie fermière — à fin 1889 — période équivalente de 18 années — le bénéfice perçu par l'Etat ne s'est chiffré que par 241 millions 053.058 francs.

Les bénéfices varient du simple au double en faveur de l'exploitation directe.

Bénéfices actuels

Les dernières statistiques indiquent des benéfices encore beaucoup plus élevés :

1919, 45.045.300 francs, 1920, 56.555.300 francs; 1921, 51.000.000 de francs; 1922, 67.000.000 de francs.

Le chiffre de 1922 est calculé d'après l'exercice du 1er semestre.

Le coefficient d'exploitation

Les matières premières et la main-d'œuvre supportent cependant une augmentation qui atteint 377 °/° depuis 1914, lorsque les prix de vente n'ont augmenté que de 100 °/°.

Les Consommateurs savent-ils ce qu'il leur en coûterait ?

Suppose-t-on qu'un industriel, qu'une Société de gestion conserverait un tel écart entre les augmentations des dépenses et l'accroissement des prix de vente ? La première conséquence de la cession du monopole serait donc l'augmentation des prix de vente d'un produit diminué en qualité d'une manière quelconque. Nous verrions la boîte d'allumettes, dont le prix fut majoré de 100 °/°, supporter une majoration d'au moins 400 °/° et monter à 0 fr. 25.

Que deviendraient toutes les victimes de la guerre, veuves et mutilés, que le Gouvernement a pris l'engagement d'honneur de conserver dans nos manufactures en leur assurant des emplois ?

C'est sur ce grave danger que nous devons attirer l'attention du public pour lui démontrer que, comme nous, il a intérêt à voir maintenir le monopole des allumettes et que son devoir, pour se défendre contre la vie toujours plus chère, est de joindre à la nôtre sa véhémente

protestation contre l'essai d'accaparement auquel se livrent actuellement à l'encontre des richesses de la Nation, les requins de la finance internationale.

La Fédération des Allumettiers saura résister avec vigueur à ces tentatives malhonnêtes ; elle éclairera, par de nouvelles preuves irréfutables, l'opinion publique et ne permettra pas la mise à l'encan de cette richesse nationale.

Pour la Fédération des Allumettiers, le Secrétaire général : *Pierre Becker.*

NOTE 10. — **Le " Standard of Living ".** — Dans l'acception qui nous intéresse le mot « standard » se traduit par étalon, mesure. Littéralement, ces trois mots anglais veulent dire « mesure de la vie », mais leur vraie signification économique est celle-ci ; Revenu nécessaire pour permettre à une famille de vivre décemment en accord avec le progrès et la civilisation de notre époque. Les économistes américains au service du Gouvernement de Washington nous ont donné des chiffres que les Trade-Unions de là-bas ne peuvent qu'approuver. Mais, nous disent les patrons : « Nous ne contestons pas la légitimité de votre « Standard of Living », cependant nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons pas les moyens d'y faire face. » C'est là que les syndicats ouvriers doivent intervenir et c'est surtout là que doit se manifester l'action syndicaliste, celle que nous considérons comme étant la plus salutaire et qui doit justifier la nécessité du syndicalisme devant la nation. « Votre industrie périclite ou ne donne pas un rendement suffisant pour permettre à ses collaborateurs, employés et ouvriers d'exiger des salaires en rapport avec le coût de la vie. Nous allons en rechercher les causes et si elles sont de notre côté nous aurons vite fait d'y remédier. Mais si ces causes ont une origine patronale, vous voudrez bien nous permettre d'insister pour que vous suiviez l'exemple que nous voudrions donner nous-mêmes. Ainsi devraient parler les leaders ouvriers

aux patrons et aux chefs d'industrie. Par une telle attitude il serait possible, tout en laissant aux employeurs une grosse part de bénéfices, le « lion share » — la part du lion — comme disent les Anglais, d'élever le salaire minimum à la hauteur du « Standard of Living ». C'est en substituant la collaboration des classes au vieil antagonisme patronal-ouvrier qu'il nous sera possible de relever le prestige du syndicalisme et de faire de notre pays une nation plus riche, plus prospère et plus équitable envers ses prolétaires.

TABLE DES MATIÈRES

CINQUIÈME PARTIE. — LES ALLUMETTES. LEUR HISTOIRE ET LEUR FABRICATION.

SIXIÈME PARTIE. — LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES. (TABACS ET ALLUMETTES).

NIORT. — IMPRIMERIE SAINT-DENIS

